

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x	12x	14x	16x	18x	20x	22x	24x	26x	28x	30x	32x
								✓			

RAPPORT DES COMMISSAIRES

NOMMÉS POUR S'ENQUÉRIR DES

Affaires et de la Condition Financière

DE

L'UNIVERSITE DE TORONTO

ET DU

COLLEGE DE L'UNIVERSITE,

HAUT-CANADA.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE.



QUÉBEC :

IMPRIME POUR LES ENTREPRENEURS, PARHUNTER, ROSE ET LEMIEUX, RUE S^{te}. URSULE.
1868.

RC 26

REPONSE

A une Adresse de l'Honorable Conseil Législatif à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 2 juin 1862, demandant à Son Excellence de faire mettre devant la chambre une copie du rapport des commissaires " nommés pour s'enquérir des affaires et de la condition financière de l'Université de Toronto et du Collège de l'Université, Haut-Canada."

Par ordre,

J. O. BUREAU,

Secrétaire.

SECRETARIAT,

Québec, 3 mars 1863.

PROVINCE }
DU }
Canada. }

MONCK.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A l'Honorable JAMES PATTON, de Toronto, JOHN BEATTY, de Cobourg, écuyer, M. D., et JOHN PATON, de Kingston, écuyer,—SALUT :

CONSIDÉRANT que dans et par un certain acte du Parlement de la Province du Canada, intitulé: " Acte relatif à l'Université de Toronto, au Collège de l'Université et au Collège du Haut-Canada et Ecole Royale de Grammaire," et étant l'acte numéro soixante-deux des Statuts Refondus pour le Haut-Canada, il est entre autres choses en effet statué, que le Gouverneur de Notre dite Province sera visitour de " l'Université de Toronto" en Notre nom, et que son droit de visite pourra être exercé par des Commissaires nommés sous le grand sceau de Notre dite Province, dont les procédés, après avoir été confirmés par Notre dit Gouverneur en Conseil, seront obligatoires pour la dite Université et tous autres que ce soit ; ET CONSIDÉRANT que par la 81^{me} section du dit acte, il est statué que tout surplus du Fonds de Revenu de l'Université qui restera à la fin d'une année, après avoir défrayé les dépenses payables à même ce fonds, formera un fonds qui sera de temps à autre affecté par le parlement à la diffusion de l'instruction académique dans le Haut-Canada ; ET CONSIDÉRANT que beaucoup de Nos bien-aimés sujets de Notre dite Province croient et Nous ont représenté que les fonds de Notre dite Université sont dépensés d'une manière extravagante et mal employés, et qu'en conséquence d'autres institutions académiques du Haut-Canada sont privées du bénéfice de tout surplus qui résulterait d'une gestion prudente et économique des dits fonds ; ET CONSIDÉRANT que le Gouverneur de Notre dite Province, agissant d'après et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, a cru expédient que, dans l'exercice de Notre prérogative Royale, et conformément aux dispositions du dit acte du Parlement, il fût nommé des Commissaires pour visiter et exercer Notre droit de visite à l'égard de Notre dite Université, afin de s'enquérir de la dépense des fonds de cette institution, et de l'état de ses affaires financières : SACHEZ DONC MAINTENANT que, ayant et reposant pleine confiance dans la loyauté, l'habileté, la discrétion et l'intégrité de vous, le dit honorable JAMES PATTON, JOHN BEATTY et JOHN PATON,

Rec. Bureau 4109

écuiers, Nous vous avons nommé, constitué et désigné, et par ces présentes vous nommons, constituons et désignons, le dit honorable JAMES PATTON, JOHN BEATTY et JOHN PATON, écuiers, pour être Nos Commissaires pour visiter Notre dite Université de Toronto, comme susdit, vous donnant, et par ces présentes vous accordant, en votre qualité de dits Commissaires, plein pouvoir de citer devant vous, en agissant comme susdit, les Chancelier, Vice-Chancelier et Membres du Sénat et tous autres officiers de Notre dite Université, et tous commis, serviteurs et autres y exerçant quelque emploi, ou s'y rattachant, ou autrement, sujets au droit de visite qui Nous est conféré par la loi passée à cet effet, et de les faire comparaître personnellement devant vous, agissant comme susdit, et de les examiner tous et chacun d'eux, sur toutes matières et choses qui pourront vous paraître nécessaires dans le but de vous permettre, les dits commissaires, de mettre à effet les objets de Notre présente Commission, ensemble avec tous autres pouvoir, autorité et juridiction que, pour les fins susdites, ou pour toute autre fin comprise dans le droit de visite ou tout autre droit qui Nous est légalement conféré, ou qui est conféré à Notre Gouverneur de Notre dite Province pour le temps d'alors, pour Nous et en Notre nom, il Nous convient, ou en vertu de Notre prérogative Royale ou de toute autre manière que ce soit, il peut Nous convenir, par ces présentes, de Donner, Accorder ou Conférer : pour avoir et jouir de ces pouvoirs, les dits Commissaires, agissant comme susdit, pour et durant Notre bon plaisir. Et Nous vous enjoignons et ordonnons par ces présentes, vous les dit Commissaires agissant comme susdit, de certifier vos différents procédés, de temps à autres, à Notre Gouverneur, ou à la personne administrant le Gouvernement de Notre dite Province pour le temps d'alors, à mesure qu'ils seront respectivement complets et parfaits ; et Nous ordonnons par le présent, tant aux dits Chancelier, Vice-Chancelier et Membres du Sénat, et à tous les autres officiers de Notre dite Université, qu'à tous les commis et serviteurs d'icelle, et à toutes autres personnes engagées dans ou auprès de Notre dite Université, ou dans ses affaires, et à tous autres de Nos bien-aimés sujets, qu'ils vous aident dans l'exécution de ces présentes.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentés, et à icelles fait apposer le grand sceau de Notre dite Province du Canada : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable CHARLES STANLEY, Vicomte MONCK, Administrateur du Gouvernement de la Province du Canada, etc., etc., etc., à l'Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce 28e jour d'Octobre 1861, et dans la 25e année de Notre Règne.

Par ordre,

C. ALLEYN,
Secrétaire.

PROVINCE }
DU }
Canada. }

MONCK.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A l'honorable JAMES PATTON, de Toronto, JOHN BEATTY, de Cobourg, écuyer, M. D., et JOHN PATON, de Kingston, écuyer,—SALUT :

CONSIDÉRANT que dans et par un certain acte du Parlement de la Province du Canada, intitulé : "Acte relatif à l'Université de Toronto, au Collège de l'Université et au Collège du Haut-Canada et Ecole Royale de Grammaire," et étant l'acte numéro soixante-deux des Statuts Refondus pour le Haut-Canada, il est entre autres choses en effet statué, que le Gouverneur de Notre dite Province sera visiteur de "l'Université de Toronto" en Notre nom, et que son droit de visite pourra être exercé par des Commissaires nommés

sous le grand sceau de Notre dite Province, dont les procédés, après avoir été confirmés par Notre dit Gouverneur en Conseil, seront obligatoires pour le dit Collège et son Conseil, et tous autres que ce soit ; ET CONSIDÉRANT que les dépenses courantes du dit Collège de l'Université sont payées à même le Fonds de Revenu de l'Université, en vertu des dispositions du dit acte ; ET CONSIDÉRANT que par la 81me section du dit acte, il est statué que tout surplus du Fonds de Revenu de l'Université qui restera à la fin d'une année, après avoir défrayé les dépenses payables à même ce fonds, formera un fonds qui sera de temps à autre affecté par le Parlement à la diffusion de l'instruction académique dans le Haut-Canada ; ET CONSIDÉRANT que beaucoup de Nos bien-aimés sujets de Notre dite Province croient et Nous ont représenté que les dépenses courantes du dit Collège de l'Université sont plus considérables qu'il n'est nécessaire pour le fonctionnement et l'administration efficaces du dit Collège, et qu'en conséquence une grande partie du dit Fonds de Revenu de l'Université est dépensée d'une manière extravagante et mal employée, et que d'autres institutions académiques du Haut-Canada sont privées du bénéfice de tout surplus qui résulterait d'un meilleur emploi des dits fonds ; ET CONSIDÉRANT que le Gouverneur de Notre dite Province, agissant d'après et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, a cru expédient que, dans l'exercice de Notre prérogative Royale, et conformément aux dispositions du dit acte du Parlement, il fût nommé des Commissaires pour visiter et exercer Notre droit de visite à l'égard de Notre dit Collège, afin de s'enquérir de la dépense des fonds affectés chaque année à cette institution, de ses dépenses courantes, et de l'état général de ses affaires financières : SACHEZ DONC MAINTENANT que, ayant et reposant pleine confiance dans la loyauté, l'habileté, la discrétion et l'intégrité de vous, le dit honorable JAMES PATTON, JOHN BEATTY et JOHN PATON, écuiers, Nous vous avons nommé, constitué et désigné, et par ces présentes vous nommons, constituons et désignons, le dit honorable JAMES PATTON, JOHN BEATTY et JOHN PATON, écuiers, pour être Nos Commissaires pour visiter Notre dit Collège de Toronto, comme susdit, vous donnant, et par ces présentes vous accordant, en votre qualité de dits Commissaires, plein pouvoir de citer devant vous, en agissant comme susdit, les Président, Professeurs, et tous autres officiers de Notre dit Collège, et tous commis, serviteurs et autres y exerçant quelque emploi, ou s'y rattachant, ou autrement, sujets au droit de visite qui Nous est conféré par la loi passée à cet effet, et de les faire comparaître personnellement devant vous, agissant comme susdit, et de les examiner tous et chacun d'eux, sur toutes matières et choses qui pourront vous paraître nécessaires dans le but de vous permettre, les dits commissaires, de mettre à effet les objets de Notre présente Commission, ensemble avec tous autres pouvoir, autorité et juridiction que, pour les fins susdites, ou pour toute autre fin comprise dans le droit de visite ou tout autre droit qui Nous est légalement conféré, ou qui est conféré Notre Gouverneur de Notre dite Province pour le temps d'alors, pour Nous et en Notre nom, il nous convient, ou en vertu de Notre prérogative Royale ou de toute autre manière que ce soit, il peut nous convenir, par ces présentes, de Donner, Accorder ou Conférer : pour avoir et jouir de ces pouvoirs, les dits Commissaires, agissant comme susdit, pour et durant Notre bon plaisir. Et Nous vous enjoignons et ordonnons par ces présentes, vous les dits Commissaires agissant comme susdit, de certifier vos différents procédés, de temps à autres, à Notre Gouverneur, ou à la personne administrant le Gouvernement de Notre dite Province pour le temps d'alors, à mesure qu'ils seront respectivement complets et parfaits ; et Nous ordonnons par le présent, tant aux dits Président, Professeurs et à tous autres officiers de notre dit Collège, qu'à tous les commis et serviteurs d'icelui, et à toutes autres personnes engagées dans ou auprès de Notre dit Collège, ou dans ses affaires, et à tous autres de Nos bien-aimés sujets, qu'ils vous aident dans l'exécution de ces présentes.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de Notre dite Province du Canada : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable CHARLES STANLEY, Vicomte MONCK, Administrateur du Gouvernement de la Province du Canada, etc., etc., à l'Hôtel du Gouvernement, en Notre cité de Québec, dans notre dite Province, ce 28e jour d'Octobre 1861, et dans la 25e année de Notre Règne.

Par ordre,

C. ALLEYN,
Secrétaire.

QUEBEC, 30 mai 1862.

MONSIEUR,—Comme président des Commissions instituées pour s'enquérir de la manière dont se dépensent les fonds de l'Université de Toronto et de l'état de ses affaires financières,—pour s'enquérir en outre de la manière dont se dépensent les sommes allouées chaque année au Collège de l'Université, de ses dépenses courantes, et de l'état général de ses affaires financières,—j'ai l'honneur de vous adresser les documents ci-inclus pour les mettre sous les yeux de Son Excellence le Gouverneur-Général.

Ces documents comprennent :—1°. Le rapport ; 2°. Procès-verbaux ; 3°. Table des matières ; 4°. Rapports et documents de diverses espèces dont il est parlé dans le rapport principal—(No. 1 à 55.)

Permettez-moi d'espérer que vous voudrez bien déposer devant Son Excellence tous ces documents le plus tôt qu'il vous sera possible.

J'ai l'honneur d'être,

Votre très-obéissant serviteur,

JAMES PATTON.

A l'hon. Secrétaire Provincial, etc., etc., etc,

BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL,

Québec, 31 mai 1862.

MONSIEUR,—J'ai eu l'honneur de recevoir et de mettre sous les yeux de Son Excellence le Gouverneur-Général votre lettre du 30 courant, dans laquelle vous m'adressez, comme président, les rapports des commissions instituées pour s'enquérir de la manière dont se dépensent les fonds de l'Université de Toronto ; pour s'enquérir en outre de la manière dont se dépensent les sommes allouées chaque année au Collège de l'Université, de ses dépenses courantes et de l'état général de ses affaires financières.

J'ai, etc.,

A. A. DORION.

A l'honorable JAMES PATTON,

Vice-Chancelier de l'Université de Toronto.

RAPPORT

A Son Excellence Vicomte Lord MONCK, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef des Provinces du Canada, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Île du Prince-Edouard, etc., etc., etc.

Les Commissaires nommés par Son Excellence pour visiter l'Université et le Collège de l'Université de Toronto se sont assemblés au Bureau de l'Économiste le 23 novembre 1861, peu de jours après la réception des commissions.

Depuis cette époque jusqu'à l'ouverture du Parlement où le Président fut appelé à Québec, les assemblées continuèrent de se tenir de temps à autre, ainsi que les Procès-verbaux en font foi ; ces Procès-verbaux sont ci-annexés. (Appendice No. 3.) Vu la nature des questions que les commissaires, dans l'exercice de leurs devoirs, adressèrent à l'économiste, au sénat, au président et aux professeurs du collège de l'Université, et à d'autres personnes, plusieurs de ces questions demandant beaucoup de travail pour y répondre, ces réponses ont dû prendre beaucoup de temps. Les renseignements contenus dans ces rapports étant de la plus grande importance, les commissaires s'efforcèrent, en autant que cela leur était possible, de faire leur enquête par demandes et réponses écrites, afin de donner dans l'appendice les raisons sur lesquelles ils appuient leur rapport, auxquelles ils renvoient respectueusement. Il est nécessaire aussi de dire qu'on a trouvé impossible, et peut-être eût-il été imprudent de le faire dans le cas où la chose eût été possible, de borner les témoignages aux réponses écrites ; dans le cours de conversations nous recueillîmes

d'importants renseignements parmi lesquels se trouvaient des vues et des opinions qu'il aurait été très difficile de coucher par écrit. Les commissaires ont examiné en outre avec un très grand soin les édifices du collège et de l'Université, la bibliothèque, les musées, l'appareil de chauffage, etc., de même que le parc et les terrains qui en dépendent.

Les commissaires croient dû au rév. président du Collège de l'Université, aux professeurs et aux officiers de cette institution, au régistrateur de l'Université, à l'économiste, et de fait à tous ceux qui sont attachés aux divers départements dont il est question dans leur commission, de reconnaître la courtoisie et l'attention qu'ils leur ont montrées. A plus d'un égard, l'enquête était nécessairement délicate, et avait, entre autres objets, celui de se renseigner sur les devoirs et les appointements d'un grand nombre de personnes; chaque fois, les renseignements furent donnés avec courtoisie, même lorsque, ainsi qu'on le verra par les rapports, ils nécessitaient beaucoup de recherches et d'études. Les commissaires mentionnent ces faits avec d'autant plus de plaisir que cette conduite leur a facilité grandement leurs recherches et leurs travaux, et rendu leur tâche plus agréable qu'elle aurait pu l'être. Par suite de la liberté avec laquelle on traite en ce pays toutes les questions publiques, surtout lorsqu'on les croit mêlées à des intérêts contraires, il est rare qu'une discussion prolongée puisse avoir lieu sans que quelqu'un soit blessé: c'est pourquoi les commissaires firent tous leurs efforts pour se débarrasser l'esprit de tout préjugé avant de commencer l'enquête et de former leur opinion sur les faits seuls qui viendraient à leur connaissance. La courtoisie et l'attention avec lesquelles ils furent accueillis, les mirent en état d'effectuer leur projet, et c'est dans ce même esprit qu'ils présentent aujourd'hui à Son Excellence un rapport qui n'est autre chose que l'expression franche et sincère d'opinions mûries, en même temps que calculées, le plus possible, pour satisfaire les intérêts et les sentiments de tous ceux qui sont attachés à l'Université de Toronto et à ses départements immédiats.

On se fera une bonne idée des causes assignées pour l'émission des commissions, en vertu desquelles a lieu cette enquête et en vertu desquelles le pouvoir nous en a été conféré, en référant à la copie de ces commissions qui précède ce rapport.

Bien que les pouvoirs qu'elles confèrent soient distincts et séparés, les commissions s'appliquent cependant au revenu et à la dépense provenant d'une même source, et soumis au même contrôle. C'eût été se créer beaucoup plus de travail sans produire de meilleurs résultats que d'avoir fait de chaque commission un motif d'enquête séparée. Le rapport actuel est le compte-rendu des enquêtes combinées et exécutées en vertu des deux commissions.

Les représentations ou plaintes faites à Votre Excellence portent que "Les fonds de l'Université sont dépensés d'une manière extravagante et sont mal appliqués, et qu'en conséquence les institutions académiques du Haut-Canada sont dépouillées de l'avantage de l'excédant que pourrait réaliser une administration sage et économique;" en outre que "les dépenses courantes du collège de l'Université dépassent de beaucoup le coût d'une administration et d'un bon fonctionnement de cette institution, et qu'en conséquence il est gaspillé et mal employé tous les ans une partie considérable du dit fonds de revenu de l'Université, et que les autres institutions académiques du Haut-Canada se trouvent dépouillées du bénéfice de l'excédant que réaliserait une administration sage et économique." Telles étant les causes principales de l'émission des commissions, les commissaires s'occupèrent d'abord de faire une enquête sur la condition actuelle et l'administration des dotations de l'Université, — puis sur la dépense du collège de l'Université.

A mesure que l'enquête se poursuivait, les commissaires en vinrent à la conclusion qu'un simple rapport financier ne suffirait pas, et qu'ils rendraient un bien plus grand service en accompagnant ce rapport d'un projet au moyen duquel on pût remédier aux défauts évidents du système actuel, en remplissant les intentions de la loi de 1853, en la faisant fonctionner avec plus d'harmonie et de satisfaction, et en asseoir sur des bases plus solides et plus larges la cause de l'instruction supérieure dans le Haut-Canada.

Les commissaires se trouvant investis de pleins pouvoirs de visite et d'inspection, en usèrent largement dans tout ce qui se rattachait aux finances avec les résultats les plus satisfaisants. C'est ce que l'on fera voir à la conclusion de ce rapport.

Après avoir ainsi parlé de la nature de leur enquête et de la manière dont elle a été faite, les commissaires vont maintenant considérer les divers sujets sur lesquels elle a porté, par chapitres différents.

DOTATION.

Il existe une magnifique dotation pour l'instruction académique ou éducation supérieure dans le Haut-Canada, qui consiste dans l'octroi de 226,000 acres de terre, sans compter le parc situé dans les limites de la ville de Toronto, et qui se compose de 150 acres environ.

D'abord de peu de prix, ces terrains accrurent de valeur avec le développement et la prospérité du pays ; la vente de 206,493½ acres a produit \$1,358,903.63. Le résidu dont on n'a pas encore disposé se compose de 18,310½ acres, tel que porté à l'abrégé du rapport de l'économiste (app. No. 54), et estimés suivant ce dernier à \$167,049.95 (app. No. 48). La vérification de ce dernier rapport par une évaluation de chaque lot en particulier nous aurait entraîné dans des frais et une perte de temps trop considérables ; les commissaires ayant pleine confiance dans le jugement et la longue expérience en parcelles matières de M. Buchan, ont accepté son estimation qu'ils croient être au-dessous de la réalité plutôt que trop élevée. Il est vrai, et cela se conçoit, que les terres les plus avantageuses ont été vendues ; mais l'estimation du résidu est prudent, et ces terrains ne pourront qu'augmenter de valeur avec le développement des localités où ils sont situés. On devra, à ce sujet, observer que les terres non vendues ne rapportent aucun profit, l'ancien système d'affermir les lots ayant dû être mis de côté pour de bonnes raisons.

La balance due sur les terres vendues s'élève à \$299,863.75 (app. No. 46), à part une somme assez forte due sur des ventes décrites par l'économiste comme "douteuses ou mauvaises," qui n'est pas incluse dans ce chiffre. On estime à \$63,420 le produit d'une nouvelle vente de ces terres, même en faisant une déduction considérable. Ces sommes donnent un total de \$363,283.75 en capital, sans compter l'intérêt dû sur cette somme jusqu'au 31 décembre 1861, et qui se monte à \$34,365.73, et forme un article important dans l'actif de la dotation de l'Université (app. No. 46).

Les commissaires donnent toute leur attention la plus sérieuse à ces données, et surtout au fort montant de principal ainsi échu depuis longtemps sur des ventes représentées comme bonnes. Tant que les acheteurs de l'Université paient leur intérêt, on les presse peu d'opérer leurs versements arriérés ; et comme le taux d'intérêt qu'on leur impose n'est que de 6 %, c'est-à-dire, beaucoup au-dessous de celui payé dans toute la province, les individus ne se pressent naturellement pas, en général, de compléter leurs paiements.

La principale objection que soulève ce système, est qu'il entraîne beaucoup de travail et exige l'emploi d'un bien plus grand nombre d'employés dans les bureaux de l'économiste que si on avait perçu les deniers ainsi dûs pour les convertir en débetures. Le chiffre considérable des arriérés d'intérêt qui s'élèvent, ainsi que susdit, à \$34,365.73, à également attiré l'attention des commissaires, et soulève encore plus d'objection par suite de ce que l'on ne peut rien faire produire à des fonds ainsi laissés en arrière. Ce n'est que depuis quelque temps seulement que l'économiste a remis entre les mains d'un solliciteur, les cas "qui exigeaient absolument, et de suite, l'intervention d'un homme de loi ;" dans la plus grande majorité des autres cas, il s'est contenté d'envoyer des circulaires par lesquelles il menace les personnes arriérées de poursuites judiciaires.

On devrait réaliser toute la dotation aussitôt que possible ; ce serait un moyen de réduire de beaucoup les dépenses d'administration, et d'assurer la régularité et la stabilité dans la perception annuelle de l'intérêt ou revenu. Tout en prenant la liberté d'exprimer leur opinion sur ce sujet, les commissaires ne laissent pas néanmoins de donner beaucoup de poids à celle de l'économiste sur le même sujet, qui dit qu'il est impossible aux cultivateurs de payer rapidement le prix d'achat de leurs terres, et qu'il résulterait beaucoup de graves inconvénients de la mise en force des règlements.

On pourrait suivre le plan que nous proposons, sans nuire à qui que ce soit, pourvu qu'on y mit de la prudence ; la position des individus établis sur les terres de l'Université ne différerait en rien de celle des acheteurs de la compagnie canadienne (*Canada Company*). Il est juste de dire, à la louange de l'économiste, qu'il a effectué d'importants changements dans l'administration des terres depuis quelques années, et qu'il a réduit le chiffre des intérêts arriérés sur les terres vendues, de \$48,761.80, existant lors de son entrée en fonction, à \$34,365.73, à l'époque de son dernier rapport,—nonobstant l'augmentation considérable dans les ventes qui s'est produite entre ces deux dates.

Le montant placé en part de banques est très-insignifiant ; il s'élève pour la banque du Haut-Canada à \$690, au pair, et à \$750 pour la banque de Gore ; total \$1440. (App. No. 5).

Le montant placé sur hypothèques ne dépasse pas \$66,374 ; mais on devra remarquer que ces hypothèques sont toutes échues, et ne rapportent que 6 %. Les commissaires sont d'avis que les débentures de première classe sont préférables comme placement si on ne peut pas exiger un taux plus élevé que celui dont on vient de parler.

Les débentures en mains au 31 décembre 1861, se montaient à \$356,047.08, (App. No. 6) ; on doit défalquer \$2000 de cette somme, qui représentent des débentures de navigation (*Tay Navigation Debentures*,) aujourd'hui sans valeur. Ce mode de placement a été adopté et pratiqué avec beaucoup de jugement, à cette dernière exception près, et les commissaires après avoir examiné et vérifié ces débentures, se sont convaincus de leur exactitude et de leur valeur. On a déposé ces effets dans la banque du Haut-Canada, qui s'occupe d'en percevoir l'intérêt ou les coupons. A mesure qu'il se vend des terres et que l'on en réalise le produit, il est facile de voir quelle réduction on opérerait dans les bureaux de l'économe en appliquant cet argent à acheter de pareils effets, dont la gestion exige si peu de travail et offre si peu de risques.

Le parc superbe où se trouvent situés les bâtisses de l'Université devrait, sous peu d'années, et bien administré, donner un revenu considérable. L'économe en a déjà fait diviser une partie en lots à bâtir, etc. ; par le site et les avantages qu'ils offrent comme lieu de résidence à la classe aisée, ils ne peuvent manquer d'être bientôt enlevés. On pourrait, en arrière des édifices de l'Université, en diviser 50 acres de la même manière ; ces lots, quoiqu'un peu inférieurs à ceux dont il vient d'être question, devront avec le temps devenir très avantageux.

En parlant de cette portion de la dotation, les commissaires doivent attirer l'attention sur l'occupation par la SUCCURSALE DE L'ASILE DES ALIÉNÉS d'un terrain considérable et de valeur appartenant à l'Université. La bâtisse fut érigée par l'Université au prix de \$55,000, et servit aux fins de l'Université jusqu'en 1853, où le gouvernement s'en empara en vertu de la loi relative à la construction d'édifices du gouvernement à Toronto ; voilà huit ans qu'elle est affectée à une succursale d'hospice d'aliénés, sans que l'Université ait encore rien reçu pour l'indemniser.

Dans une lettre adressée à l'honorable secrétaire provincial, en date du 14 décembre 1861 (Appendice No. 17), l'économe démontre que l'Université a souffert beaucoup de dommages par suite de cette occupation.

On s'est emparé pour la succursale de l'asile de bien plus de terrain qu'on en avait d'abord l'intention, et il est impossible de pouvoir louer une partie du parc, ainsi qu'on le dit plus haut, tant qu'on en conservera la possession pour cet objet. Si on juge nécessaire de réserver l'édifice à son usage actuel, on devrait indemniser l'Université, et ne prendre de terrain que ce qui serait absolument requis. Les commissaires considèrent en outre que l'Université pourrait réclamer avec droit le loyer pour tout le temps de l'occupation.

Dans le rapport de l'économe sur le revenu futur probable, se trouve un tableau correct et concis de l'état actuel des fonds de l'Université (Appendice No. 48). Lorsque toutes les terres seront vendues (à l'exception du parc) la valeur de la dotation sera de \$963,567.70, et le revenu annuel, y compris celui que l'on pourra retirer (\$3,340) des lots à bâtir du parc, formera environ \$61,000.

Si on avait toujours appliqué aux fins auxquelles ils étaient destinés les fonds de l'Université, et notamment à créer une dotation permanente, dont les revenus annuels auraient servi à soutenir l'éducation supérieure dans le Haut-Canada, on en serait arrivé à un tout autre résultat que celui auquel on en est arrivé aujourd'hui. La principale diminution est venue des sommes considérables qui ont été employées à bâtir la nouvelle Université et les édifices du collège, les musées et la bibliothèque ; c'est-à-dire \$355,907 pour les bâtisses, et \$65,569 pour la bibliothèque et les musées. (Appendice No. 50.)

Dans l'opinion des commissaires, la loi semble dire spécialement que la dotation restera intacte, et la seule dépense qui paraît autorisée se trouve exprimée dans les 78^e et 84^e clauses qui pourvoient à "l'entretien et aux réparations ordinaires du terrain " destiné à l'usage de l'Université ou collège ou à telles améliorations et additions aux " édifices dont la construction sera approuvée par Son Excellence en conseil." Même en interprétant largement cette clause aussi bien que la teneur et l'esprit de la loi, on trouve

qu'il y a grave matière de doute sur la permission qu'elle accorde de faire d'aussi grandes dépenses. Un examen soigneux fait des bâtisses de l'Université a convaincu les commissaires de la proportion des dépenses de construction avec ce dont on avait besoin, aussi bien que de son peu de nécessité, en considérant le besoin essentiel qu'a l'éducation supérieure des fonds publics pour se soutenir en Haut-Canada. Il est à craindre qu'on se soit plus attaché à la décoration et à l'ornementation extérieures qu'à la commodité et à l'utile à l'intérieur ; aujourd'hui que le nombre des étudiants est loin d'être aussi grand qu'on doit l'attendre d'un jeune pays, on se plaint déjà du manque d'espace dans le collège de l'Université.

Il est évidemment trop tard pour soulever plus d'objections contre cette dépense, etc. ; aussi les commissaires ne mentionnent-ils ces faits que pour montrer combien était fondé le mécontentement des autres institutions académiques qui ont droit au surplus du revenu de l'Université en vertu de la 81e clause de la loi. On a encore pris \$55,000 sur la dotation, comme il a été dit ci-dessus, pour bâtir l'édifice qui sert aujourd'hui de succursale à l'hospice des aliénés (Appendice No. 50.)

Le montant total réalisé sur les ventes de terre s'élève à \$1,129,178 ; or, si cette somme avait été, selon l'intention de la loi, capitalisée, elle aurait produit un revenu annuel de \$66,750. Les données qui servent de base à cette allégation se trouvent dans le rapport (Appendice, No. 49), intitulé : "Tableau du capital placé et des sommes dépensées pour l'Université de Toronto jusqu'au 31 décembre 1861," ainsi que dans le rapport (Appendice, No. 50), qui indique les sujets de dépense et les modes de placement. En parcourant les placements productifs, les commissaires trouvent que sur le montant ci-dessus provenant des ventes des terres de la dotation, les cinq articles suivants forment les principales sources de revenu :

1. Bâtisse louée à l'école de médecine, valeur.....	\$ 7,020
2. Effets de banques.....	1,440
3. Hypothèques	66,374
4. Débentures	354,047
5. Placements sur des propriétés.....	41,001
	\$469,882

En présumant qu'on pourrait tirer un revenu de ces cinq articles de \$28,188, le revenu annuel de l'Université se trouverait avoir été réduit de \$39,562 par année.

REVENU ET DÉPENSE.

Le revenu général est produit par "les honoraires d'enseignement, d'examen, de degrés, de certificats d'honneur, etc., dans l'Université de Toronto, ou dans le Collège de l'Université, ou telle partie d'iceux qui sera payable au fonds général de la dite Université, les loyers, avantages, profits, intérêt sur les terres vendues, etc., etc." Voir chap. 62, sect. 75, statuts refondus.

Les honoraires d'enseignement n'ont jamais fait partie du revenu. Les élèves immatriculés au Collège de l'Université sont exempts de payer ces honoraires ; les honoraires exigés des nouveaux immatriculés appartiennent aux divers professeurs ou instituteurs en sus de leurs salaires fixes.

Les raisons données à l'appui de cette conduite suivie par le conseil du collège, se trouvent dans les réponses du président du Collège de l'Université aux questions 99 et 100 de l'appendice.

Le tableau suivant du revenu et des dépenses de chaque année depuis 1853, est compilé sur les compte-rendus de l'économiste, Nos. 7 et 9, Appendice.

Année.	Revenu.		Dépense.		Excédant de revenu.		Excédant de dépense.		
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	
1853.	67,076	78	54,928	52	12,148	26			
1854.	52,928	83	49,453	10	13,475	73			
1855.	57,476	91	56,779	93		696			
1856.	66,577	22	65,206	24		1,370			
1857.	60,132	16	60,917	16			785 50	
1858.	55,733	97	55,386	25		347			
1859.	51,585	53	70,154	89			18,569 36	
1860.	54,375	31	63,153	27			8,777 96	
1861.	50,355	16	61,829	11			11,473 95	
						\$28,039	67		\$39,606 77

Ce tableau démontre que le revenu est insuffisant pour satisfaire au chapitre actuel de dépenses, et qu'il faut de suite s'occuper des moyens de prévenir une telle diminution dans la dotation permanente. On verra dans le cours du rapport que l'on peut réduire considérablement les dépenses sans entraver en rien l'action de l'Université ou du Collège; c'est pourquoi il est inutile de s'étendre ici au long sur la question d'économie, qu'il suffise d'en constater pour le moment la nécessité.

Les commissaires croient plus important de signaler ce qu'ils regardent comme les défauts radicaux du système d'administration, défauts auxquelles seule l'action de la législature peut apporter remède.

L'économiste déclare dans son témoignage qu'il a été informé "qu'il n'y a pas de bornes aux demandes que peuvent lui faire les autorités de l'Université et du Collège." Son devoir est d'administrer la dotation et de payer lorsqu'il en est requis par les autorités compétentes. Aucune de ces corporations n'a de contrôle sur les dépenses et l'administration du bureau de l'économiste. De cette manière, le même fonds doit supporter trois départements, trois corps indépendants les uns des autres.

Il est vrai que tous trois sont sujets au contrôle du gouvernement et que la plupart des dépenses qui ont eu lieu ont reçu la sanction du gouverneur en conseil; mais on remarquera que ce contrôle doit être nécessairement imparfait, et qu'il ne peut être exercé, lorsque le siège du gouvernement est si éloigné de Toronto, sans de graves inconvénients et sans une grande perte de temps pour Votre Excellence et des membres du conseil.

Comme preuve du besoin de remaniement dans l'ordre des dépenses, on peut prendre la première année pendant laquelle il y a eu déficit, 1859; ce déficit s'est élevé au chiffre énorme de \$18,569.36. Dans cette seule année, les sommes suivantes se trouvent imputées sur le revenu :

Ameublement pour le pensionnat du collège.....	\$ 5125 14
Terrains	6256 20
Domicile à l'observatoire	4340 00
	<hr/>
	\$15,721 37

On peut mettre en doute avec beaucoup de raison la nécessité d'appliquer une somme aussi considérable sur un édifice qui n'est habité que par 19 étudiants, et sur les terrains, à une époque où le revenu était insuffisant; les commissaires sont fortement d'opinion que le dernier article de dépense à propos de l'observatoire, est une application illégitime des fonds de l'Université. Il est inutile d'entrer, dans ce rapport, dans le détail des articles de dépenses qui souffriraient objection; on verra néanmoins qu'une réforme immédiate est

indispensable dans l'administration des finances de l'Université, et qu'il serait nécessaire de surveiller les dépenses afin de les empêcher de dépasser le revenu. Le collège devrait continuer d'être mis sur un bon pied, et avoir à son crédit une somme suffisante pour son entretien, tout en restreignant ses dépenses à son revenu spécifique.* Ce changement effectué, on pourrait placer de même d'autres dépenses sous le contrôle du corps universitaire reconstitué de manière à représenter tous les collèges incorporés ; c'est dans cette institution que les commissaires annexent ci-après un projet qui a rencontré l'approbation presque universelle de tous les intéressés. L'appendice No. 91 est un rapport du bureau de l'économe montrant la nature du montant de toutes les dépenses prises sur le fonds de revenu jusqu'au 31 décembre 1861.

DEPARTEMENT DE L'ÉCONOME.

La première charge imposée sur le revenu général, suivant la clause 82 de la loi, consiste dans les frais de bureau de l'économe. Les témoignages donnés à ce sujet dans l'appendice du rapport, prouvent que les commissaires se sont surtout appliqués à étudier le fonctionnement de cet important département ; et ils expriment avec plaisir leur satisfaction du soin avec lequel les livres y sont tenus, ainsi que de la manière dont les terres de la dotation ont été administrées par la personne capable qui en est chargée.

A leur avis, les fonctions de caissier sont également remplies avec soin et attention.

Le personnel et les appointements sont comme suit ; savoir :

David Buchan, économe.....	\$1840
“ président du bureau de dotation.....	400
Allan Cameron, caissier.....	1840
Mathew Drummond, teneur de livres.....	1440
James Nation, aide-commis.....	1000
J. E. E. Smith, surnuméraire.....	750
William Morrow, messenger.....	400
	\$7670

Pour plus amples détails, voyez l'appendice No. 41.

Autrefois, lorsque la quantité des terres non vendues était plus grande qu'à présent et que les ventes étaient nombreuses, on avait besoin d'un personnel plus considérable, et l'économe avoue que même avec le système d'aujourd'hui, on peut encore faire une réduction considérable dans ses bureaux. (No. 41 Appendice. Réponse à 111.)

En réalisant les terres de dotation et en plaçant le produit sur des débiteures ou sur des effets sûrs, on peut encore réduire de beaucoup les frais d'administration.

L'attention des commissaires a été attirée sur le salaire de l'économe qui est plus élevé de \$640 que celui de \$1600 permis par la clause 68e de l'acte ; l'explication s'en trouve dans l'Appendice (No. 41 Appendice. Réponse à 112, 113.) Il n'est pas nécessaire pour les commissaires de donner d'opinion sur le chiffre des appointements de l'économe, vu que la loi y pourvoit ; mais ils doutent beaucoup de la nécessité de la charge de président du bureau de dotation, qui ayant été abolie par la loi ci-dessus, a été remise en existence par un ordre en conseil, avec un salaire de \$400 par an avec arrérages depuis 1853 à ajouter au salaire de l'économe. Le bureau n'a plus d'existence pratique. Comme on l'a déjà dit, l'économe n'est aucunement responsable au sénat, pas plus qu'il n'a lui-même de contrôle sur les dépenses de son propre bureau. On ne saurait donc le tenir responsable de l'échelle actuelle des dépenses ; au contraire, lui-même a demandé au gouvernement d'y apporter des réductions.

LE SENAT.

Le sénat a l'administration et la surintendance des affaires de l'Université dans les limites de la loi relative au revenu et aux biens de l'Université. Le gouverneur général nomme les membres ; ce sont aujourd'hui :

L'honorable juge Burns, chancelier, Toronto.
 L'honorable James Patton, L.L.D., G.C., vice-chancelier, Toronto.
 John Langton, M.A., Québec.
 Le rév. J. McCaul, L.L.D., Toronto.
 L'honorable Adam Fergusson, M.L.C., Waterdown.
 L'honorable juge Morrison, Toronto.
 L'honorable David Christie, M.L.C., Brantford.
 Sir W. E. Logan, D.C.L., F.R.S., Montréal.
 James J. Hayes, M.D., Hastings.
 Le rév. A. Lillie, D.D., Toronto.
 E. M. Hodder, M.D., F.R.C.S., Toronto.
 L'honorable J. H. Cameron, C.R., M.P.P., Toronto.
 Le rév. E. Ryerson, D.D., Toronto.
 Le rév. W. Leitch, D.D., Kingston.
 Le rév. S. S. Nelles, M.A., Cobourg.
 Le très-révérend A. McDonell, Kingston.
 Le très-rév. M. Willis, D.D., Toronto.
 G. R. R. Cockburn, M.A., Toronto.
 Le supérieur du collège de Bytown, Bytown.
 M. Barret, M.A., M.D., Toronto.
 H. H. Croft, D.C.L., F.C.S., Toronto.
 J. B. Cherriman, M.A., Toronto.
 Daniel Wilson, L.L.D.,
 Le rév. John Jennings, D.D., Toronto.
 L'honorable O. Mowat, C.R., M.P.P., Toronto.
 Geo. Herrick, M.D., Toronto.
 Ira Lewis, M. A., Goderich.
 Larrat W. Smith, D.C.L., Toronto.
 S. S. Macdonell, L.L.D., Windsor.
 Le rév. Henry Jessup, M.A.
 John Helliwell, M.A., Toronto.
 W. G. Draper, M.A., Kingston.
 T. A. McLean, M.A., Toronto.
 John Boyd, M.A., B.C.L., Toronto.
 Adam Cranks, M.A., B.C.L., Toronto.
 Dr. McMichael, L.L.D., Toronto.
 John E. Thompson, B.A.
 E. C. Jones, B.A., Toronto.
 J. D. Armour, B.A., Cobourg.
 J. J. Kingsmill, B.A., Guelph.
 L'honorable William Cayley, Toronto.

Les dépenses se trouvent détaillées dans l'appendice, et avec le présent système, elles s'élèvent à \$15,000 par année. Voici de quelle manière :

Salaire du vice-chancelier	\$ 800 00
“ du bibliothécaire	1200 00
“ du registraire	750 00
“ de Joy, appariteur, partie	80 00
“ de Brown	160 00
Accordé à Newton, lors de sa démission.....	108 60
Part du sénat dans le salaire des mécaniciens	174 46

Papeterie et impression	1699 35
Gaz et eau.....	50 00
Annonces	137 14
Combustible.....	577 82
Examineurs	1200 00
Prix et médailles.....	320 53
Bourses	5719 97
Ameublements, etc.....	349 75
Terrains	382 65
Don à Alderdice.....	60 00
Revue, journaux, etc.....	329 95
Inspection de l'appareil de chauffage, etc.....	45 49
Plombier, etc	318 06
Cloches, serrures, peinture, réparations	155 69
Timbres-poste	78 01
Mme. Fitzpatrick, allocation ordinaire	96 00
Fer	21 28
Travail, etc	49 69
Divers	31 83
Total.....	\$14,896 19

Le montant dépensé chaque année pour les boursiers, médailles, prix, diminuera de beaucoup par l'adoption des suggestions des commissaires relatives au projet d'affiliation, et les avantages qui résulteront d'une telle loi seront répartis d'une manière plus équitable. (Pour dépenses à ces sujets, voir l'app. 51.)

Le principal devoir du sénat est de régulariser le système d'éducation dans le Haut-Canada et de conférer les degrés aux étudiants qui ont subi leurs examens et qui se sont conformés aux règles établies.

Dans le cas où il eut été possible d'affilier les divers collèges incorporés, le sénat aurait exercé une influence bien plus grande sur l'éducation académique, que ci-devant où elle était bornée au collège de l'université qui seul a cru qu'il lui était avantageux de profiter des conditions imposées par le système actuel. Convaincus que tant que les degrés dans les beaux arts seront conférés par les différentes universités sans un programme commun d'examen, et sans une entente commune, l'éducation supérieure de cette partie de la province ne reposera jamais sur une base solide, les commissaires adressèrent une série de questions au sénat et aux chefs des collèges de l'Université, Queen, Victoria, Régipolis et Trinity, afin de se procurer des renseignements sur ce sujet si important.

Ces questions avec les réponses se trouvent dans l'appendice, et les commissaires ont eu la satisfaction d'apprendre qu'il est possible de remédier au mal existant et d'atteindre le but important qu'ils ont en vue.

Dans le cas où ce projet recevrait l'approbation du gouvernement et de la législature, il résoudra la difficile question de la réforme de l'Université qui agite depuis si longtemps les esprits : les commissaires n'ont, par conséquent, pas besoin d'appuyer davantage sur la formation actuelle du sénat.

Les principaux défauts du sénat, tel que constitué aujourd'hui, sont : 1° le nombre illimité de ses membres ; 2° il ne représente pas les divers intérêts des collèges. Tandis que des collèges n'y possèdent qu'un représentant, et que quelques-uns par suite de leur éloignement et de la multiplicité des assemblées n'y peuvent s'y faire représenter convenablement, le collège de l'Université y compte à lui seul cinq membres ayant tous des sièges dans le conseil. La moyenne de l'assistance aux assemblées étant faible, il en est résulté que le collège de l'Université a eu le contrôle des affaires.

Les commissaires renvoient aux réponses des chefs des collèges de Victoria et Queen, contenues dans l'appendice, pour un plus ample exposé des autres vues du sénat actuel. (Nos. 35 et 36). Les remèdes qu'ils proposent se trouvent à la conclusion.

LE COLLEGE DE L'UNIVERSITE.

Conformément à la teneur générale de leurs instructions, les commissaires donnèrent leur première et spéciale attention aux dépenses du collège de l'Université, et se renseignèrent pleinement à ce sujet : on trouvera ces renseignements dans l'appendice Nos. 10 et 40. L'échelle actuelle des dépenses se dresse comme suit, savoir :

Le Rév. Dr. McCaul, président et professeur de grec et de latin, de rhétorique et de logique	\$4,000.00
Le Rév. Dr. Beavan, professeur de métaphysique et de morale	2,600.00
Dr. Croft, professeur de chimie et de physique.....	2,600.00
Geo. Buckland, écuyer, agriculture.....	\$1200.00
“ “ “ comme doyen de facultés.....	800.00—2,000.00
J. B. Cherriman, M. A. professeur de mathématique et de physique	2,200.00
Dr. Wilson, professeur d'histoire et de littérature anglaise	2,200.00
Le Rév. M. Hincks, professeur de zoologie et de botanique	2,200.00
E. J. Chapman, professeur de minéralogie et de géologie	2,200.00
D. Forneri, professeur de langues modernes	2,200.00
G. T. Kingston, M. A., professeur de météorologie, $\frac{1}{2}$ de salaire	680.00
J. M. Hirschfelder, Ecr. chaire de langues orientales	200.00
Rév. Dr. Wickson, professeur de classiques et registraire	1,000.00
	<hr/>
Salaires des domestiques, voir détails à l'app. No. 10.....	25,080.00
Dépenses incidentes do do No. 10.....	2,971.00
	<hr/>
	\$31,183.95

Aucune dépense de domicile ne se trouve incluse ci-dessus, à l'exception de \$800, salaire du doyen.

On trouvera dans l'appendice Nos. 10 et 40, les détails relatifs aux frais de domicile.

Le collège de l'Université a un droit incontestable à une large subvention sur le fonds de revenu général. Les professeurs qui y occupent les différentes chaires sont d'une habileté reconnue, et ont beaucoup travaillé au progrès de l'éducation académique et aux recherches scientifiques dans la province.

En 1853, les traitements des professeurs de l'Université variaient de \$600 à \$2040 par année à l'exception du président. En 1854, on ajouta \$400 à la majorité des traitements.

En 1856, en se basant sur l'acte du service civil on obtint une nouvelle augmentation de 20 pour cent sur tous les traitements avec rappel à partir de 1855 ; et, au moyen d'une certaine échelle de gradation d'après les années de service on réalisa une nouvelle augmentation, en sorte qu'aujourd'hui les salaires des professeurs varient de \$1000 à \$2600 par année, sans compter les honoraires qu'ils reçoivent des élèves particuliers.

Il faut se rappeler que l'objet principal de la dotation faite à l'Université est d'assurer à la jeunesse de la province les bienfaits d'une éducation libérale, et de l'encourager à persévérer dans les études sérieuses, que la dotation a été considérablement réduite, et le revenu que cette dotation produisait s'est grandement excédé par les dépenses. (Voyez page 9 du rapport.) Les commissaires se voient donc dans l'obligation de signaler des réformes et de recommander l'économie.

Dans leur rapport sur le collège les commissaires feront observer qu'on ne fait payer aux étudiants du collège qu'une partie des honoraires, avantage que les jeunes gens n'ont pas dans d'autres collèges ; et qu'en résulte-t-il ? C'est que les élèves n'apprécient pas autant l'instruction qu'ils reçoivent, et que le revenu dont ces honoraires, d'après les dispositions de l'acte, devraient faire partie, se trouve considérablement diminué.

Les commissaires recommandent que l'enseignement par les maîtres du collège devienne plus général, et que les langues modernes et orientales soient enseignées de cette façon. Ces branches de l'enseignement ne sont pas très-appréciées par les étudiants qui se préparent à prendre leurs degrés à l'Université, et les commissaires pensent qu'un traitement de \$600 affecté à chaque chaire, avec les honoraires en outre, suffirait pour assurer l'enseignement convenable de cette partie du programme. On a aujourd'hui compris le besoin d'avoir des professeurs suppléants pour les classiques et les mathématiques, aux mêmes salaires et avec une portion des honoraires qui sera déterminée par le conseil du collège.

L'expérience a démontré que la chaire d'agriculture n'a pas répondu aux attentes du gouvernement. Cette chaire est occupée par un professeur qui occupe un rang distingué parmi les savants agriculteurs de la province, malgré cela le nombre des étudiants a toujours été très restreint et n'est aujourd'hui que de six. Il semblerait donc que le mode d'enseigner l'agriculture ne répondrait pas aux besoins du pays en général, et que parmi les jeunes gens qui désirent étudier l'agriculture un très petit nombre est disposé à s'enfermer au collège de l'Université pour cet objet.

Si les commissaires recommandent la suppression de la chaire d'agriculture au collège de l'Université ce n'est pas dans l'intention de priver le pays des précieux services du professeur Buckland, mais ils pensent que, grâce à une autre organisation, ses services peuvent s'étendre à un plus grand nombre de cultivateurs et devenir ainsi plus profitables à la province.

Les commissaires ont examiné le projet de bill publié dans "l'Agriculteur," livraison de mars 1862, et élaboré par une réunion de délégués de l'agriculture tenue à Toronto le 30 janvier, dans le but d'abolir le chapitre 32 du statut actuel S. R., et de prendre des moyens pour encourager l'agriculture, etc., etc.

Dans ce projet de bill il est dit "que le bureau d'agriculture pourra retenir deux et demi pour cent sur le montant total voté pour l'agriculture dans le Haut-Canada, pour l'appliquer à l'enseignement de l'agriculture suivant les instructions du bureau." Cette disposition de l'acte permettrait au bureau de s'assurer entièrement les services du professeur Buckland (et personne, mieux que les membres-du bureau, n'est à même d'apprécier la valeur de ses services) et, il semble, que de courtes séries de lectures faites dans les différentes parties de la province aux cultivateurs pratiques produiraient des résultats qu'on ne saurait attendre d'un enseignement professé dans une ville à un très petit nombre d'étudiants. Les personnes qui prennent le plus d'intérêt à cette question savent par expérience que l'instruction agricole, pour être profitable au grand nombre des cultivateurs, doit être élémentaire et enseignée dans leur localité.

Même en abolissant cette chaire, on ne renoncerait pas à l'enseignement théorique de l'agriculture qui est compris dans la chimie agricole si habilement enseignée par le professeur Croft.

Les commissaires nommés pour faire une enquête au collège de la Reine, en Irlande, disent dans leur rapport : "pour des raisons que nous développerons plus loin, nous demandons l'abolition de la chaire d'agriculture dans la division des sciences de la faculté des arts.

"Il est encore douteux que, par sa nature, l'enseignement de l'agriculture doive faire partie du programme d'un collège universitaire.

"L'agriculture pratique s'apprend surtout par l'expérience et dans les travaux d'une exploitation agricole bien dirigée.

"En suivant les cours ordinaires de chimie, d'histoire naturelle, de géologie et de mécanique un cultivateur peut acquérir toutes les connaissances théoriques dont il a besoin. C'est aux champs et non dans les salles d'un collège que se forme l'agriculteur."

L'opinion du conseil du collège sur cette chaire et sur quelques autres, en réponse à la question No. 40, se trouve dans l'appendice. Les membres du conseil ne demandent aucunement la continuation de ces chaires, mais disent seulement "qu'ils ne sont pas à même de donner leur opinion sur les changements indiqués dans les questions parce que ces changements entraîneraient la destitution de plusieurs d'entre eux."

La chaire de météorologie absorbe injustement une partie des fonds du collège. Cette chaire est occupée par un monsieur d'une haute habileté, mais presque tous ses services sont consacrés à l'observatoire magnétique provincial et très peu d'élèves suivent ses cours

En examinant les comptes à l'appendice on verra qu'une portion considérable des fonds de l'Université a été dépensée pour l'observatoire ; on y trouve, par exemple, les deux articles suivants :—

En 1858, construction d'un cottage et dépenses diverses.....	\$5020
En 1859, construction de la demeure du directeur.....	4340

Les commissaires recommandent donc respectueusement qu'une demande soit adressée au gouvernement à l'effet d'obtenir une compensation des dépenses ci-dessus et que le salaire du professeur de \$680 payé sur les fonds de l'Université, soit pris sur l'octroi annuel affecté à l'observatoire.

Les commissaires insistent d'autant plus à faire cette recommandation que l'allocation du gouvernement pour l'entretien de l'observatoire a, depuis deux ans, plus que suffi aux dépenses ; et qu'au 31 décembre 1861, il restait en caisse une balance de \$764.16, et que, par conséquent, il n'y a plus de motif de prendre une partie du traitement du directeur sur les fonds de l'Université.

Tout en admettant l'importance des différentes branches des sciences naturelles pour l'enseignement desquelles on a établi des chaires de physique, d'histoire naturelle, de minéralogie et de géologie, les commissaires pensent que, à mesure que ces chaires deviendront vacantes, on peut trouver une combinaison pour en réduire le nombre, sans porter atteinte à la supériorité de l'enseignement du collège de l'Université, et sans que les élèves soient moins capables de passer leurs examens.

Dans les universités anglaises, grâce aux libéralités des particuliers, le nombre des chaires s'est multiplié à un point qu'on ne saurait atteindre en Canada, et il faut observer que déjà les dépenses excèdent le revenu, et que l'économie est maintenant une nécessité absolue. Il serait évidemment injuste de priver aucun des professeurs de la place à laquelle il a été nommé, et ce n'est pas ce que les commissaires recommandent. Les changements dont il s'agit pourront s'effectuer à mesure que l'occasion s'en présentera, et le surplus ainsi réalisé dans le revenu pourra être appliqué à remplir d'autres obligations, surtout à augmenter le nombre des professeurs nécessaires pour atteindre le rang que le collège est appelé à occuper lorsque la jeunesse de notre pays y trouvera une instruction classique complète.

Les commissaires consigneront ici les opinions exprimées par l'ancien vice-chancelier devant un comité de l'assemblée législative.

Voici ce que dit à ce sujet, M. Langton : " On se plaint uniquement du nombre des professeurs et le Dr. Cook propose d'en retrancher cinq, savoir : les professeurs d'histoire et de littérature anglaises, de langues modernes, d'agriculture, de météorologie, et de langues orientales, et de réduire à deux les trois chaires des sciences naturelles. Je partage l'opinion du Dr. Cook jusqu'à un certain point, mais, sous plusieurs rapports je diffère entièrement. Je ne crois pas que les chaires d'agriculture qu'on a établies ici ou dans d'autres universités aient jamais réalisé les espérances de ceux qui les ont fondées, et cela par la nature même du sujet d'enseignement. La météorologie est une branche trop peu étendue pour donner lieu à la création d'une chaire spéciale, et un professeur de sciences générales pourrait en enseigner tout ce qui est nécessaire. On a introduit cette science dans le programme de l'Université, comme facultative seulement, et sans la considérer comme une branche indispensable de l'enseignement académique, parce qu'il y avait une chaire vacante dans le collège et que, peut-être, quelques étudiants pourraient désirer de faire cette étude, surtout ceux qui se destinent à l'enseignement dans les écoles de grammaire où on a établi un système régulier d'observations météorologiques. Je pense que c'est une erreur d'avoir uni l'observatoire au collège ; mais tant que le gouvernement y consentira je ne vois aucun inconvénient à ce qu'il soit réuni à l'Université, et le directeur, cessant d'avoir des rapports avec le collège, pourrait très bien avoir un siège au sénat. Je pense, comme le Dr. Cook, que l'étude des langues orientales n'est pas nécessaire dans un collège ; du reste, le sénat a toujours laissé cette étude facultative. Elle rentrerait plutôt dans la faculté de théologie. Sur deux autres points je partage l'opinion du Dr. Cook. Si les fonds manquent on pourrait se contenter de deux professeurs de sciences naturelles au lieu de trois ; toutefois, je recommanderais une combinaison différente, savoir : réunir la géologie à l'histoire naturelle avec laquelle

“ elle est intimement liée, et la chimie avec la minéralogie. Cette dernière branche ne pouvant être étudiée avec fruit sans l'aide des connaissances chimiques. Mais il est rare qu'on trouve des hommes également versés dans ces différentes branches, et dans presque toutes les universités elles forment des chaires séparées, même plus subdivisées que chez nous. Je ne saurais recommander le maintien d'une chaire de langues modernes, surtout s'il s'agit d'enseigner les langues elles-mêmes, et non pas seulement la philologie comparée; il sera toujours très-difficile de remplir convenablement cette chaire. Mais lorsque le Dr. Cook et d'autres témoins condamnent l'étude des langues modernes dans une université, je diffère avec eux *toto caelo*: je crois qu'il ne devrait point y avoir de chaire unique, mais des lecteurs pour chaque langue séparément, ou pour deux ou plus réunies suivant les professeurs dont on pourrait s'assurer les services. Le français, dans un pays comme le Canada, est absolument essentiel, et aujourd'hui que le latin n'est plus le langage des savants, que les trois quarts des ouvrages scientifiques se publient en français ou en allemand, il est absolument nécessaire qu'un jeune homme, en sortant de l'Université, connaisse au moins l'une de ces langues.”

PENSIONNAT.

Le pensionnat a occasionné des dépenses considérables sur les fonds de l'Université mais sans donner de résultats satisfaisants. Bien que bâti avec grand soin, et occupant une portion considérable de l'Université, on n'y peut loger que 50 jeunes gens. Une institution de ce genre devrait, d'après l'opinion générale, payer ses dépenses; or, pendant l'année scolaire 1859-60, alors que le nombre des pensionnaires était de 46, les commissaires trouvent que l'excès des revenus sur les dépenses est de \$142.60; toutefois, après des recherches on trouve que cet excédant n'existe qu'en apparence vu qu'on n'a rien exigé pour loyer, réparations, usage du mobilier, combustible, gaz et eau. En outre, les étudiants s'approvisionnent de charbon au magasin du collège et ce qu'ils ont payé pour cet article est porté au revenu. Le nombre des étudiants est actuellement réduit à 19 et les dépenses ne décroissent pas en proportion, il est donc clair que l'entretien du pensionnat entraîne des pertes encore plus considérables que par le passé.

Le prix de la pension est de \$3.50 par semaine; ce prix n'est pas suffisant pour couvrir les dépenses du collège. Mais la principale cause du peu d'encouragement que reçoit le pensionnat est que les étudiants peuvent vivre à beaucoup meilleur marché en ville. Pour l'opinion du conseil du collège sur ces différents sujets, voir l'appendice No. 40.

Les commissaires ne voient pas que le pensionnat soit un accessoire indispensable du collège; mais ils partagent, en tout cas, l'opinion du collège que “ le pensionnat doit payer ses dépenses.” Il serait peut-être possible d'affermir cette résidence en établissant certains règlements à l'observation desquels un des professeurs pourrait veiller si on lui laissait la jouissance de la maison d'habitation qui est attachée au pensionnat. Si on jugeait convenable d'abandonner entièrement le pensionnat, on pourrait soumettre à certains règlements les maisons de pension autorisées en ville, et les étudiants qui sont loin de leurs familles pourraient être sous la surveillance des autorités du collège. Néanmoins, on devrait laisser au conseil du collège le soin de décider cette question ainsi que toutes celles d'ordre et de discipline. Les commissaires ont cru devoir en faire mention spéciale dans leur rapport afin de démontrer qu'il n'est pas nécessaire de voter aucune somme pour le département, et qu'on peut se passer des services d'un grand nombre de domestiques du collège aujourd'hui occupés au pensionnat.

REPARTITION DES FRAIS D'ENTRETIEN.

Aucune partie des instructions des commissaires ne les a si vivement préoccupés que l'arrangement des dépenses de l'université et du collège pour l'entretien et la réparation des édifices, le chauffage, l'éclairage, les dépendances, etc., etc. Cette question embarrassante a donné lieu à de grandes complications des comptes et même il y a eu des difficultés relativement à la distribution des fonds. Le collège occupe la plus grande partie des édifices et a incontestablement droit à un logement convenable.

Le mode de construction de l'édifice, le système de chauffage, etc., occasionnent des

dépenses considérables, on peut s'en faire une idée quand on voit qu'en 1861 le chauffage seul des édifices de l'Université a coûté \$2,538.57. Peut-être la difficulté qu'on a eue à régler toutes ces questions vient de ce qu'on a transporté l'administration et le soin de la bibliothèque et du musée du conseil du collège de l'Université au sénat. Le sénat, *per se*, n'occupe qu'une très-petite portion des bâties de l'Université, et cependant on exige de lui une rétribution considérable.

Il y a plusieurs manières de régler toutes ces difficultés.

Premièrement—Transporter de nouveau la bibliothèque et le musée au conseil du collège de l'Université, lui confier tout l'édifice, en comprenant dans le montant affecté à l'entretien du collège de l'Université une somme suffisante pour l'entretien de tout l'établissement, en stipulant qu'on réservera pour le sénat un logement convenable aux réunions et convocations et au logement du chancelier, du vice-chancelier et du registrateur.

Ou, *secondement*—Transporter la bibliothèque et le musée comme plus haut, et laisser au conseil tout le soin de l'entretien, chauffage, service, etc., etc., les frais de réparation (excepté pour le pensionnat, s'il reste ouvert), et l'entretien des dépendances demeurant à la charge du sénat.

Ou, *troisièmement*—Mettre toutes ces dépenses sous le contrôle d'un comité du sénat, dont le président du collège de l'Université serait membre *ex officio*, porter les dépenses nécessaires au compte du fonds de revenu, auquel cas nulle allocation ne serait accordée à cet effet au sénat ni au conseil.

Quatrièmement—Maintenir l'arrangement actuel comme il est indiqué dans le rapport du sénat.

AFFILIATION.

Le but principal des travaux de la commission était de s'enquérir si les accusations de "*dépenses extravagantes*" étaient fondées et de recommander l'économie, mais les commissaires ont jugé plus important de s'assurer si, en dépensant judicieusement les fonds de dotation, on pourrait organiser un système d'affiliation qui rendrait l'Université vraiment nationale, et qui engagerait les collèges ayant plein exercice à unir leurs efforts pour assurer et répandre de plus en plus les bienfaits de cette dotation et les avantages de l'éducation universitaire.

Tant que l'Université et le collège de l'Université n'auront aucune raison de pratiquer l'économie, on fera toujours par la force des choses, des dépenses considérables sans obtenir des résultats proportionnés; et tant que les autres collèges de plein exercice ne verront aucun avantage à l'affiliation, comme c'est aujourd'hui le cas, non seulement ils refuseront de s'unir, mais ils conserveront une attitude de rivalité et de concurrence.

Persuadés que les directeurs désireraient beaucoup, qu'au lieu d'une affiliation nominale on en eût une qui assurât l'égalité des droits et privilèges de tous les collèges affiliés, et rendit uniforme le programme d'éducation supérieure, on leur a adressé une série de questions, dans le but de constater si leurs dispositions s'accordaient suffisamment pour permettre de songer à un système d'affiliation. (Voir les questions 75, 76, 77, et les réponses App. Nos. 33 à 38.)

Les réponses consignées dans l'appendice sous les titres de l'Université, et des collèges de la Reine, Régéopolis, Victoria et de la Trinité, prouvent qu'il y a eu une entente générale à cet égard, et les questions ayant été soumises au sénat où les collèges ci-dessus, ainsi que d'autres institutions indépendantes des universités, les réponses ont été entièrement conformes aux opinions exprimées séparément.

Jusque là les résultats de ce système ont été satisfaisants. Chaque intérêt particulier a été consulté et les différences d'opinion qui se sont manifestées (toutes animées du même désir de servir les intérêts généraux de l'éducation), peuvent facilement s'accorder pour le même but.

En conséquence, les commissaires recommandent l'adoption d'un système d'affiliation établi d'après les principes émis dans les réponses sus-mentionnées, et qui, dans leur opinion, répondra aux besoins du pays en général, et assurera le progrès de l'éducation supérieure.

RECOMMANDATIONS.

SÉNAT.

1. Que le sénat soit reconstitué et consiste à l'avenir d'un nombre déterminé de membres, savoir : 1° Les directeurs des collèges affiliés. 2° Un membre de chaque collège affilié, nommé par la corporation de ce collège, et 3° Le tiers restant nommé par le gouvernement.
2. Que les membres élus demeurent en fonctions pendant cinq ans, et soient rééligibles lors d'une nouvelle élection.
3. Qu'une assemblée annuelle se tienne à tour de rôle dans les différents collèges et que les autres assemblées se tiennent dans la localité que le sénat jugera la plus convenable.
4. Que le sénat ait le contrôle du bureau de l'économiste.
5. Que les charges de chancelier et de vice-chancelier soient continuées, le premier devant être nommé par le gouvernement, et le second, le vice-chancelier, devant être, comme à présent, élu par le sénat.
6. Que le sénat ne fonde aucune bourse, mais qu'une somme n'excédant pas \$1,000 soit affectée chaque année pour être mise au concours, à l'examen général de tous les élèves des collèges affiliés, les concurrents heureux étant distingués sous le titre de "lauréats."
7. Que le nom soit changé en celui d'Université du Haut-Canada, et le nom du collège de l'Université en celui de "King's College, Toronto."
8. Que la bibliothèque et les musées soient regardés comme appartenant au King's College, Toronto.
9. Que le sénat soumette des rapports annuels au gouvernement.
10. Que le sénat ait la faculté d'établir un cours d'études commun à tous les collèges affiliés.
11. Que le sénat nomme des examinateurs et pourvoie à leur paiement.
12. Que le sénat ait la faculté de pourvoir aux dépenses réelles de ses membres lorsqu'ils assisteront à ses séances.

COLLÈGES AFFILIÉS.

1. Que les collèges affiliés soient les collèges incorporés qui satisfont aux exigences de l'acte, pourvu que chacun d'eux accepte les conditions qui pourront être ci-après imposées.
 2. Que les collèges affiliés revêtus de pouvoirs d'Université ne confèrent aucuns degrés ès-arts, excepté à ceux des étudiants qui auront subi un examen devant des examinateurs nommés par le sénat de l'Université du Haut-Canada, et que le droit à toute aide publique soit perdu sur violation de cette condition.
 3. Que tous les étudiants qui auront subi l'examen du sénat et qui auront été gradués dans leurs collèges respectifs, auront droit au rang de gradués de l'Université du Haut-Canada.
 4. Que les examens des candidats de l'Université auront lieu dans les collèges respectifs, où les degrés seront aussi conférés.
 5. Que dans le cas du King's College, le bill décrètera que des pouvoirs de corporation seront conférés à cette institution, avec des dispositions pour la nomination des professeurs, le règlement des salaires, les dépenses, etc., et pour conférer des degrés dans toutes les facultés, sujet aux mêmes conditions que celles imposées aux autres collèges affiliés incorporés.
- Aussi, que les pouvoirs nécessaires pour conférer les degrés soient accordés au collège de Réégiopolis, Kingston.
6. Qu'aucuns degrés ne seront conférés à aucun candidat qui n'aura pas fait un cours d'études dans un collège affilié, prescrit par le sénat de l'Université du Haut-Canada.
 7. Que la répartition des fonds publics entre les collèges affiliés soit fixe et égale, excepté pour le King's Collège, et que ce collège reçoive une somme annuelle, sur le fonds de revenu général, n'excédant pas \$28,000.
 8. Qu'il soit accordé \$500 à chaque collège, pour des bourses ou prix à décerner au moyen d'examen de concours du collège, comme dans le cas du Queen's College d'Irlande

9. Que chaque collège fournira chaque année au gouvernement un rapport de ses recettes et de ses dépenses.

10. Que l'Université du Haut-Canada ne confère aucun degré, excepté par l'intermédiaire de quelque collège affilié.

11. Que le sénat aura droit de logement à chacun des collèges affiliés.

12. Que les dénominations religieuses et les particuliers auront le droit de fonder des bourses à chaque collège affilié, sujet aux règlements qui pourront être sanctionnés par le corps gouvernant de chacun d'eux.

13. Que la bibliothèque et les musées de l'Université de Toronto soient transférés au King's College, Toronto, et deviennent sa propriété, et en considération du très grand avantage conféré par là, chacun des autres collèges affiliés devrait recevoir un octroi libéral pour fonder ou agrandir une bibliothèque et un musée, en sus de tout octroi annuel.

Tel est l'aperçu des recommandations que les commissaires croient pouvoir être converties en un système d'affiliation qui serait de nature à subvenir efficacement à un besoin de la plus grande importance pour le pays, une Université réellement nationale.

De cette manière, toutes les classes et toutes les dénominations religieuses pourraient obtenir une éducation supérieure conforme à leurs convictions, et nul ne souffrirait de tort ou d'injustice à raison de préférence.

L'éducation universitaire sera uniforme, les degrés de valeur égale, parce qu'ils seront conférés pour un même cours d'études et par un même bureau d'examineurs, et endossés par la même autorité; bien que chaque institution aura la liberté, sans contrôle, d'enseigner suivant la méthode approuvée par ses chefs, de manière à préparer ses élèves pour concourir avec les élèves de tous les collèges affiliés, d'après un plan uniforme, et devant un tribunal impartial.

Cela confirmera les privilèges concédés par notre législature dans le préambule de l'acte de 1853, que " attendu qu'un grand nombre de jeunes gens font et feront et compléteront leurs études dans d'autres institutions (que le collège de l'Université) dans différentes parties de cette province, et qu'il est juste et équitable de leur accorder des facilités pour obtenir les honneurs et les récompenses scolastiques que leur diligence et leur savoir peuvent mériter, et par là les encourager ainsi que d'autres à persévérer dans l'étude de la science et des saines connaissances." Cela comblera avec un niveau commun d'éducation séculière, l'énergie et l'émulation des différents corps religieux, et en même temps donnera toute liberté, à ceux qui le désireront, de recevoir une éducation séculière en dehors de toute influence de secte.

Mais il est évident qu'il faut offrir des avantages réels, si l'on veut que les collèges qui ont refusé de s'affilier jusqu'ici se rallient à ce système. S'ils doivent faire un travail commun, il faut qu'ils aient, jusqu'à un certain point au moins, une source commune de revenus.

Dans les circonstances actuelles, ces revenus peuvent être de deux sortes, savoir : une aide actuelle, et une dotation permanente pour l'avenir.

1.—*Aide actuelle.*—Lorsque l'on considère tout ce qui a été fait pour le collège de l'Université, et l'attrait d'une bibliothèque et d'un musée bien composés, il est évident que les autres collèges doivent souffrir de la comparaison sous ces rapports.

En conséquence, celles de ces institutions qui consentiront à s'affilier devraient être pourvues des moyens de fonder une bibliothèque et un musée convenables, et à cette fin la somme de \$20,000 pour chacune d'elles serait très modérée. Il a été dépensé plus de \$65,000 sur la bibliothèque et le musée de l'Université. Ensuite, il faudrait faire un don ou octroi pour permettre à chacun des collèges affiliés de s'agrandir et de payer les dettes encourues pour ses bâtisses, disons une somme de \$40,000 chaque.

2.—*Dotation permanente.*—Quelle que soit la somme annuelle affectée à la dotation, elle devrait être positive et sûre; autrement, il surviendra des embarras et des difficultés qui gêneront les opérations de ces institutions. Une partie de la dotation est d'une nature fixe et certaine, et le revenu que l'on en tire peut être compté comme certain. Le tout devrait être de même nature; mais cela ne peut être tant qu'il restera une grande moitié du revenu annuel à tirer de l'intérêt sur les terrains vendus.

Le premier sera plus ou moins stable, jusqu'à ce que tout le principal soit reçu; le dernier doit être incertain, tant pour l'époque où il sera disponible que pour le montant.

Pour faire disparaître cette incertitude et produire une grande économie dans l'administration, les commissaires suggèrent que ces deux sources de revenus soient transportées au gouvernement et gérées par le département des terres de la couronne, le bénéfice de tout surplus sur la valeur estimée devant revenir au gouvernement, et qu'un équivalent de leur valeur actuelle soit donné en bons du gouvernement, dont l'intérêt annuel formera une partie certaine du fonds de revenu de l'Université.

Cette proposition n'est pas nouvelle, car on a suivi une conduite à peu près semblable à propos du règlement de la question des réserves du clergé. Le terrain qui compose le parc de l'Université ne serait pas compris dans le transport proposé.

Cela ajouterait peu de chose aux dépenses du département des terres de la couronne, tandis que l'on rendrait certaine toute la balance du fonds de revenu de l'Université, et que l'on réduirait considérablement les frais d'administration de la dotation, qui serait tellement simplifiée qu'il ne faudrait plus qu'un caissier ou trésorier, au lieu du personnel actuel de commis.

Dans la supposition que l'adoption de ces recommandations, ou de quelque moyen analogue, aura pour résultat d'assurer un revenu annuel positif, les commissaires vont indiquer quel serait le montant nécessaire pour créer un fonds permanent suffisant pour mettre à effet et maintenir raisonnablement le projet d'affiliation soumis.

1. En prenant l'évaluation de la dotation faite par le trésorier au 31 décembre 1861. (App. No. 47), \$963,557, et en en déduisant les placements actuels en bons, hypothèques, actions de banques et autres propriétés, 428,961, il restera pour le placement proposé	\$534,596
2. Coût de la bâtisse prise par le gouvernement et occupée par la succursale de l'asile des aliénés.....	55,000
3. Alloué pour son occupation de 1853 à 1862, inclusivement, à 5 pour cent par année, sur le coût (les réparations ayant été payées par le gouvernement)	27,500
4. Un équivalent pour l'aide accordée annuellement par la législature aux collèges de la Reine, Victoria et Régionopolis, à part les octrois faits aux écoles de médecine, \$15,000 par année ; cette somme devant être capitalisée, et les octrois de la législature devant cesser.....	250,000
5. Une somme équivalente de \$5,000 pour le collège de la Trinité, capitalisée	84,000
	<hr/>
	\$971,096
Des débetures émises pour cette somme (\$971,096), au taux ordinaire de 6 pour cent, produiraient par année	58,265
Intérêt sur les débetures possédées actuellement, \$354,047.....	21,242
Intérêt sur hypothèques, actions de banques et autres propriétés, \$74,914	4,449
	<hr/>
	\$84,356

Ce calcul ne comprend pas la valeur du parc de l'Université, que l'on peut espérer voir, dans quelques années ajouter plusieurs milliers de piastres par année au fonds de revenu.

Le revenu ainsi produit (\$84,356) suffira aux octrois suivants, savoir :

pour les collèges de la Reine, Victoria et de la Trinité, \$10,000 chaque.....	40,000
Pour l'Université ou King's College, disons	28,000
	<hr/>
	\$68,000
Sur la balance (\$16,357), l'on prendra les sommes recommandées pour les "Grands prix de l'Université" \$1,000, et à chacun des cinq collèges \$500 par année pour les bourses	3,500

Après avoir ainsi pourvu à ces différents besoins, il restera encore une balance de \$12,855 pour les dépenses du sénat et l'administration qui, avec les arrangements proposés pour décharger le sénat des fortes dépenses qu'il fait pour les bourses, médailles, prix, la

bibliothèque, l'entretien des bâties, etc., et le bureau du trésorier du nombreux personnel nécessaire aujourd'hui, sera amplement suffisante.

Les commissaires n'ont pas porté en ligne de compte, en faisant ces calculs, la forte somme de près de \$35,000 d'intérêt dû sur les ventes, jusqu'au 31 décembre 1861, parce que l'on peut placer cette somme comme compensation de ce que doit aujourd'hui le fonds de revenu. Et il n'est pris aucune disposition, non plus, pour payer le montant qui figure dans les comptes du trésorier au crédit du "surplus du fonds de revenu," parce qu'avec l'arrangement proposé cette somme peut être effacée.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé.)

JAS. PATTON,
JOHN BEATTY, JR., } Commissaires.
JOHN PATON,

Québec, le 29 mai 1862.

APPENDICE.

—
No. 3.
—

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

COMMISSION DE VISITE

Nommée par Son Excellence le Gouverneur-Général, pour s'enquérir de la condition financière de l'Université de Toronto et du Collège de l'Université.

TORONTO, 23 novembre 1861.

COMMISSION DE VISITE :

Université de Toronto,
Collège de l'Université.

PRÉSENT :

L'hon. JAMES PATON, président,
JOHN BEATTY, écuyer,
JOHN PATON, écuyer,
DAVID RUCHAN, secrétaire.

Le président donne lecture des deux commissions, ainsi que de la lettre du sous-secrétaire de la province, qui les accompagnent.

M. Buchan dépose la lettre contenant sa nomination comme secrétaire, qui est lue par le président.

L'on soulève alors l'objection qu'il est inexpédient que le trésorier agisse comme secrétaire, puisque les affaires financières de l'Université et du collège de l'Université doivent faire le sujet de cette enquête; et le président est chargé d'informer le gouvernement que les commissaires désirent qu'il soit nommé un autre secrétaire, ou que le choix leur en soit laissé, suivant qu'ils le jugeront convenable. M. Buchan dit qu'ou lui avait demandé préalablement, et qu'il avait consenti à faire partie de la commission; que lorsque le gouvernement lui avait proposé ensuite de limiter sa nomination à la charge de secrétaire, il s'était mis à sa disposition, position qu'il désire encore occuper, n'étant nullement intéressé dans l'affaire; mais qu'en attendant une réponse, il allait se retirer.

Les commissaires décident que les premières recherches porteront sur l'état de la dotation, et à cette fin ils prient le trésorier de leur fournir des tableaux indiquant:—

1. Etat des terrains non vendus, avec les détails désignés dans la formule No. 1;
2. Etat relatif aux lots loués, comme par formule No. 2;
3. Etat des placements sur hypothèques, avec détails, comme par formule No. 3;
4. Etat indiquant toutes les débetures possédées pour l'Université de Toronto, avec détails, comme par formule No. 4;
5. Etat du revenu reçu chaque année, de 1856 à 1860 inclusivement, pour le compte du fonds de revenu, comme par formule No. 5;
6. Etat des sommes dépensées pour divers objets, comme par formule No. 6;
7. Etat des dépenses de chaque année, de 1856 à 1860 inclusivement, pour le compte du fonds de revenu, comme par formule No. 7;
8. Etat indiquant ce qui est dû sur les terrains vendus, comme par formule No. 8.

Le président est de plus chargé d'obtenir les renseignements suivants du rév. Dr. McCaul, président du collège de l'Université.

1. Etat de la dépense du collège de l'Université durant l'année dernière, indiquant en détail la nature de chaque réclamation, par qui elle est présentée, et les sommes payées; les noms des professeurs et lecteurs, et leurs salaires; les noms des officiers et leurs salaires; les noms des serviteurs et leurs salaires;
2. Un état détaillé des honoraires reçus de toute source durant l'année dernière;
3. Un état du montant probable qu'il faudra pour les dépenses courantes de l'année, en spécifiant chaque article;
4. Un état des dépenses du pensionnat durant l'année dernière, indiquant les noms des élèves pensionnaires, et le montant des honoraires reçus,—aussi, indiquant le personnel employé à cet égard.

Afin de permettre de préparer ces rapports, les commissaires ajournent l'enquête à vendredi, le 13 décembre.

(Signé,)

JAMES PATTON,
Président.

VENDREDI, 13 décembre 1861.

Les commissaires se réunissent conformément à l'ajournement.

PRÉSENTS :

L'hon. JAMES PATTON, président,
JOHN BEATTY, écuier,
JOHN PATON, écuier,

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le président lit copie de la communication envoyée au gouvernement à propos de la nomination du secrétaire, et informe les commissaires qu'il n'a pas reçu de réponse officielle. Il est alors décidé qu'en l'absence d'une réponse du gouvernement, M. Buchan soit prié de reprendre sa charge de secrétaire.

Le trésorier remet au président une lettre de lui, en date du 6 courant, transmettant les états demandés Nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6 ; et aussi une autre lettre, en date du 12, transmettant l'état No. 7 ; puis il explique pourquoi il n'a pu transmettre l'état No. 8.

Le président donne lecture des états Nos. 1 à 4, qu'il a reçus du président du collège de l'Université.

Les commissaires ajournent à 5 p. m.

(Signé,)

JAMES PATTON,
Président.

SAMEDI, 14 décembre 1861.

Les commissaires s'assemblent au bureau de l'économiste à 11 heures a. m., conformément à l'ajournement.

PRÉSENTS :

L'hon. JAMES PATTON, président,
JOHN BEATTY, écuyer,
JOHN PATON, écuyer.

L'assemblée formée, M. Buchan est appelé, et informé que comme le gouvernement n'a pas répondu à la lettre du président à propos de sa nomination comme secrétaire, et comme les commissaires ont, par cette lettre, justifié leur position devant le public, ils retirent leurs objections, et prient M. Buchan de remplir les devoirs de secrétaire, tel que voulu par le gouvernement, ce à quoi il consent.

Un certain nombre de questions verbales lui sont alors faites sur les rapports qu'il a fournis comme trésorier, particulièrement sur la méthode suivie pour l'évaluation des terrains, le principe suivi dans les transactions avec les acheteurs qui occupent les lots, et la valeur de certains lots. Sur ses réponses à ces différentes questions, il s'élève une conversation générale, mais l'examen de ces matières est renvoyé jusqu'à ce qu'il puisse fournir les autres renseignements qui lui ont été demandés à l'égard de ces terrains.

Les états des placements sur hypothèque sont ensuite soigneusement examinés, et les sûretés, en autant qu'elles apparaissent sur la liste, sont trouvées parfaitement satisfaisantes.

Les états des débetures et actions de banques sont aussi examinés et trouvés satisfaisants, à l'exception de \$2,000 de débetures de la navigation du Tay, que l'on regarde comme n'ayant absolument aucune valeur.

Cependant, les questions suivantes sont posées au trésorier, avec injonction d'y répondre le plus tôt possible ; et leur approbation entière, à l'égard de l'état de ces placements, dépendra de ces réponses :

ETAT NO. 1, RELATIF AUX TERRAINS.

1. Veuillez donner votre opinion sur la nature des terrains non vendus, et sur leur valeur probable ?
2. Sur quoi baserez-vous l'évaluation que vous donnerez ?
3. Veuillez dire quelle est la moyenne des taxes payées sur ces terrains ?

ETAT NO. 2, RELATIF AUX HYPOTHÈQUES.

1. Quel taux d'intérêt portent les hypothèques ?
2. Lorsqu'il y a des intérêts arriérés, voulez-vous dire s'ils pourront être recouvrés ? A-t-il été intenté des poursuites, et sinon, pourquoi ?

ETAT NO. 3, RELATIF AUX DÉBENTURES.

1. Expliquez la nature des débetures des chemins d'York, et en vertu de quelle autorité elles ont été émises ?

2. Qu'est-ce que les débentures de la navigation de la rivière Tay ?

3. Quest-ce que les débentures de l'hôpital-général de Toronto, par qui ont-elles été émises, et en vertu de quelle autorité ?

Le trésorier est aussi requis d'amplifier ses états No. 4 et 6, en les reportant jusqu'à l'année 1853, et la commission s'ajourne à lundi matin.

(Signé,)

JAMES PATTON,
Président.

LUNDI, 16 décembre 1861.

Les commissaires s'assemblent au bureau de l'économe à 10½ heures A. M.

PRÉSENTS .

LE PRÉSIDENT,
JOHN BEATTY, écuyer,
JOHN PATON, écuyer.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, et ordre est donné de le grossoyer.

Les rapports du président du collège de l'Université sont pris et examinés.

Le secrétaire est chargé de notifier au président du collège de l'Université, et au doyen du pensionnat, que les commissaires ont l'intention de visiter les bâties de l'Université demain, à 10 heures, et qu'ils désirent avoir l'occasion de voir ces messieurs dans le cours de la journée, à l'heure qui leur conviendra.

Ajourné à une heure demain, et ainsi réglé, à l'Université, sans le secrétaire, et de nouveau à mercredi, à 10½ heures, au bureau de l'économe pour les affaires régulières.

(Signé,)

JAMES PATTON,
Président.

NOTE.

Les commissaires se sont réunis à l'Université, mardi, le 17 décembre 1861, à 9 heures A. M., et ont fait une inspection soignée des bâties de l'Université et du Collège. Ils ont aussi visité les musées et la bibliothèque, et cette partie réservée pour la résidence des élèves, et ont eu une longue entrevue avec le doyen. Leur attention fut alors particulièrement attirée sur le mode de chauffage, et ils ont questionné l'ingénieur et les officiers relativement aux frais qui s'y rattachent.

Ils ont aussi visité les terrains. Les commissaires ont ajourné à 4.30 P. M., pour se réunir au bureau de l'économe, demain à 10 heures.

JAMES PATTON,
Président.

MERCREDI, 18 décembre 1861.

Les commissaires s'assemblent au bureau de l'économe, conformément à l'ajournement.

PRESENTS :

LE PRÉSIDENT,
JOHN BEATTY, Ecr.,
JOHN PATON, Ecr.

Le procès-verbal de la séance de lundi est lu et approuvé, et il est ordonné de le grossoyer, et le président fournit au secrétaire une note de ce qui a été fait hier, afin de la grossoyer.

Le secrétaire présente les réponses de l'économe aux listes Nos. 2 et 3, au sujet des hypothèques et débetures placées entre ses mains, lundi; ces réponses sont déclarées satisfaisantes par les commissaires.

Le reste de la séance est occupé en consultations et à préparer des questions sur différents sujets, et les listes suivantes sont placées entre les mains du secrétaire avec instructions d'en transmettre aussitôt que possible aux personnes auxquelles elles sont destinées.

A L'ECONOME.

ECOLE DE MEDECINE DE TORONTO.

1. L'Université ou le collège de l'Université est-il tenu au paiement de certaines charges par rapport à la dite école?
2. Quelles sont les propriétés occupées par la dite école, et à quelles conditions le sont-elles, par rapport aux loyers, réparations, assurances, etc.?

SUCCURSALE DE L'ASILE DES ALIENES.

1. A qui appartiennent les propriétés occupées par la dite succursale? quelle est l'étendue de terre qui en dépend?
2. Quelles sont les conditions de l'occupation? a-t-il été payé des loyers?
3. Savez-vous pendant combien de temps ces propriétés continueront d'être occupées comme elles le sont aujourd'hui?

TERRAINS DE L'UNIVERSITE.

Montant dépensé sur les terrains et comment réparti entre l'Université et le Collège.

AU CHANCELIER DE L'UNIVERSITE.

Voulez-vous fournir des états des sommes dépensées par l'Université pour les années 1853 à 1861 inclusivement, pour les objets suivants:—

1. Pour les bourses, indiquant le nom et le montant payé à chaque boursier;
2. Médailles et prix, indiquant le montant payé chaque année;
3. Pour honoraires d'examineurs, indiquant les noms des examinateurs, le département présidé par chacun, et le montant payé à chacun;
4. Les traitements avec les noms des officiers et le montant payé à chacun;
5. Les gages avec les noms des serviteurs et le montant payé à chacun;
6. Le soin des terrains, des noms des personnes employées et le montant payé à chacune;
7. Un état des dépenses totales de chaque année pour toutes fins, indiquant en sus de ce qui précède les frais d'impression, papeterie, frais de port, combustibles et autres dépenses incidentes.

II. Voulez-vous dire ce qu'ont coûté en réalité les nouveaux édifices de l'Université? quelle a été l'évaluation primitive et sous quelle autorité le contrat a-t-il été passé? y a-t-il eu excédant de dépenses et sous quelle autorité? quelle somme a été payée à l'architecte? devait-il être payé pour travaux supplémentaires, et a-t-il reçu un pourcentage sur ces travaux?

III. Pouvez-vous dire quel sera le coût probable du chauffage de cette partie de l'édifice exclusivement consacrée à l'Université, et quelle sera la quote-part qu'aura à payer l'Université pour charbon, gages du chauffeur, etc.?

IV. Quel montant faudra-t-il réserver pour les réparations, et quelle partie de l'édifice sera-t-il nécessaire de réparer aux frais de l'Université?

V. Quel sera le montant nécessaire pour faire face aux dépenses annuelles de l'Université, spécifiant les items?

VI. Pouvez-vous dire s'il existe dans l'édifice des défauts qui entraîneront des changements et des dépenses, et à quoi peuvent être attribués ces défauts, indiquant le montant probable des dépenses nécessaires?

VII. Quelle partie des dépenses occasionnées par la bibliothèque et le musée est supportée par le collège, et voulez-vous donner les noms des personnes employées et des salaires qui leur sont payés, ainsi qu'un aperçu complet de la dépense annuelle à la présente date?

VIII. Voulez-vous dire quelle serait la juste répartition des frais de service de chauffage, de nettoyage et de réparation dans l'édifice, spécifiant les parties qui en sont occupées, soit conjointement ou séparément, suivant le cas ?

IX. La dépense occasionnée par l'observatoire est-elle en tout ou en partie défrayée par l'Université ? quelle est la nature des rapports qui existent entre l'observatoire et l'Université et le Collège.

X. Quelle est la nature des rapports qui existent entre l'école de médecine de Toronto et l'Université ?

AU PRESIDENT DU COLLEGE DE L'UNIVERSITE.

I. PENSIONNAT.

1. Donnez un état détaillé des dépenses et recettes du pensionnat, pendant chaque année depuis que l'institution est en opération, indiquant les différents items de la dépense ?

2. Donnez un état du nombre des pensionnaires chaque année, ainsi que du nombre de semaines pendant lesquelles ils ont payés, du montant des honoraires ainsi payés et du montant payé pour combustible, éclairage et lavage ?

3. Le combustible employé au pensionnat est-il pris sur la provision accordée à l'Université ? si oui, dites quelle est la quantité et la valeur de ce combustible par année ?

4. Le gaz et l'eau dont on fait usage au pensionnat sont-ils portés au compte de ce département ? si oui, dites dans quelle proportion ?

5. Donnez le nombre d'étudiants, venant chaque année, d'autres localités que Toronto, qui auraient pu être admis au pensionnat, mais ont préféré vivre ailleurs ?

6. De quelles sources le doyen du pensionnat retire-t-il un revenu de \$169.89 comme l'indique les états fournis par le collège aux commissaires ?

7. Quelles parties du pensionnat sont chauffées par l'appareil de chauffage à vapeur ?

8. Quel est le montant des réparations imputables au pensionnat et aux terrains en dépendant, y compris le drainage ; et quelle somme annuelle faudrait-il affecter à cet objet ?

9. A combien se sont élevés les frais d'installations et d'aménagement des bâtisses consacrées au pensionnat ?

10. Serait-il possible de réduire le personnel et les dépenses de ce département ?

Donnez une évaluation de la somme nécessaire pour subvenir aux dépenses du pensionnat en supposant qu'il paierait tous les frais, même le loyer des propriétés occupées.

II. APPAREIL DE CHAUFFAGE.

1. Donnez un état des dépenses occasionnées chaque année par l'appareil de chauffage à la vapeur, y compris le combustible, les gages, les réparations, etc. ?

2. A combien estimez vous la quote-part des dépenses ci-dessus imputable à l'Université, au Collège et au pensionnat respectivement ?

3. Pouvez-vous indiquer un moyen de diminuer la dépense annuelle occasionnée par l'appareil de chauffage, et pouvez-vous obtenir l'avis d'un ingénieur sur cette question ?

4. De combien s'augmente la dépense par l'absence d'arrangements convenables pour loger le combustible dans l'édifice ?

5. Pouvez-vous indiquer un autre moyen de chauffer la salle des assemblées académiques qui aurait pour résultat de diminuer les dépenses ?

6. L'enlèvement des cendres entraînerait-il des dépenses plus considérables ? Si oui, de combien par année ?

III. UNIVERSITÉ.

Demandé par le président, un tableau des professeurs et répétiteurs du collège de l'Université, pendant chaque année, de 1853 à 1861, inclusivement, indiquant :

1. Le département.

2. Le salaire.

3. Le nombre de lectures données chaque semaine.

4. Le nombre total de lectures données chaque année.

5. Le nombre d'étudiants immatriculés.
6. Le nombre d'étudiants temporaires.
7. Le nombre de gradués.
8. Le montant des honoraires reçus de chaque classe d'étudiants, c'est-à-dire, immatriculés et temporaires, et à quels objets appliqués ?

**AU SENAT DE L'UNIVERSITÉ ET AU CONSEIL DU COLLEGE DE
L'UNIVERSITÉ.**

PROJET DE TENIR SEPARÉMENT LES COMPTES DE L'UNIVERSITÉ ET DU COLLEGE.

I. Pouvez-vous indiquer un moyen de tenir séparément les comptes du Collège et de l'Université, et de répartir équitablement les dépenses de nature commune, tel que chauffage, réparations, terrains, bibliothèque et musée ?

2. Quelle est votre opinion de l'arrangement suivant et à quelle somme se monterait le loyer s'il était adopté ?

I. Le Collège devant occuper les propriétés à titre de locataire de l'Université.

II. L'Université devant payer les frais occasionnés par le chauffage, les réparations, les terrains, la bibliothèque, le musée et l'assurance.

III. Le Collège devant payer un salaire annuel fixe.

3. En supposant l'adoption de cet arrangement quelle serait, selon vous, la somme annuelle nécessaire pour subvenir aux besoins du Collège, cette somme devant comprendre toutes les dépenses collégiales non spécifiées ci-haut, les items étant indiqués sous les différents chapitres.

Les commissaires ajournent alors à lundi, 13 janvier 1862.

(Signé.)

JAMES PATTON,
Président.

LUNDI, 8 février 1862.

Les commissaires s'assemblent au bureau de l'économiste à 11½ heures a.m.

PRESENTS :

L'hon. **JAMES PATTON**, Président,
JOHN BEATTY, écuyer,
JOHN PATON, écuyer.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu, approuvé et signé.

Le président enjoint au secrétaire d'inscrire au procès-verbal, que la commission ne s'est pas réunie le 13 janvier conformément à l'ajournement, parce qu'elle avait été informée qu'en conséquence des états volumineux et variés qu'elle avait demandés, il serait impossible aux personnes chargées de les dresser de les avoir prêts ce jour-là. Les commissaires avaient donc décidés d'ajourner l'assemblée à ce jour.

Le secrétaire donne une lettre de l'honorable chancelier de l'Université, en date du 13 janvier dernier, exposant la raison pour laquelle il n'a pas répondu aux questions qui lui ont été adressées.

Dans le cours des délibérations, les états suivants sont présentés par le secrétaire :

1. Les réponses de l'économiste aux questions à lui faites en vertu du procès-verbal de la dernière séance, au sujet de l'école de médecine de Toronto, de l'asile des aliénés et des sommes dépensées sur les terrains.

2. Une lettre du président du collège de l'Université en date du 1er courant, accompagnée des états y indiqués.

3. Estimation du revenu de l'Université, année 186 : préparée par l'économiste.

4. Une lettre du registraire de l'Université, en date de ce jour, accompagnée des réponses du sénat aux questions adressées au chancelier et au sénat, à l'exception de la copie du rapport du comité sur les dépenses communes et des listes des examinateurs et élèves, lesquelles n'étaient pas tout à fait prêtes.

Les commissaires se sont occupés durant la séance à examiner ces états et ont ajournés à 5 heures p.m. pour se réunir demain à 11 heures a.m.

JAMES PATTON
Président.

MARDI, 4 février 1862.

Les commissaires s'assemblent au bureau de l'économiste à 11 A.M., conformément à l'ajournement.

PRESENTS :

L'hon. JAMES PATTON, Président,
JAMES BEATTY, Ecuyer,
JOHN PATON, Ecuyer.

Le procès-verbal de la séance d'hier est lu, approuvé et signé.

Les commissaires ont occupé toute la séance à examiner les états, et ont ajournés à trois heures et demie pour s'assembler de nouveau à 10 heures A. M.

(Signé,) JAMES PATTON,
Président.

MERCREDI, 5 février 1862.

Les commissaires s'assemblent de nouveau au bureau de l'économiste à 11 heures A. M., conformément à l'ajournement.

PRESENTS :

L'hon. JAMES PATTON, Président,
JOHN PATON, Ecuyer,
JOHN BEATTY, Ecuyer.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu, approuvé et signé.

Les commissaires sont encore occupés à examiner les états qui sont devant eux, et à discuter divers points qui se rattachent à ces états, jusqu'à une heure et demie ; alors ils ajournent pour s'assembler de nouveau dans une heure au bureau du président, et puis le lendemain matin à onze heures au bureau de l'économiste.

Mem.—Les commissaires s'assemblent au bureau de M. Patton, et siègent jusqu'à cinq heures.

(Signé,) JAMES PATTON,
Président.

TORONTO, 6 février 1862.

Les commissaires s'assemblent au bureau de l'économiste, conformément à l'ajournement.

PRESENTS :

L'hon. JAMES PATTON, Président,
JOHN BEATTY, Ecuyer,
JOHN PATON, Ecuyer,

Le procès-verbal des délibérations d'hier est lu, approuvé et signé par le président.

Le secrétaire reçoit ordre de transmettre au registraire et au bibliothécaire, respectivement, la liste de questions suivante, et de les prier de ne pas répondre plus tard que undi prochain, à onze heures.

A THOMAS MOSS, ECR., M. A. REGISTRAIRE DE L'UNIVERSITE.

1. Voulez-vous, en votre qualité de registraire de l'Université, donner une liste des examinateurs employés pendant les années 1853, '54-'55-'56-'57-'58-'59 et '60, et spécifier les fonctions et le salaire de chacun d'eux ?

2. Voulez-vous donner une liste semblable pour les années 1861 et 1862, et spécifier la quantité des papiers que chaque examinateur a préparés en 1861, et le nombre de réponse que chacun a examinées.

3. Voulez-vous dire d'après quel principe se fait le choix des examinateurs ?

4. Voulez-vous donner une copie du statut qui autorise à payer les examinateurs, et dire le moyen de certifier le montant payable à chacun ?

AU REVEREND M. LORIMER, BIBLIOTHECAIRE.

1. Voulez-vous donner un état du nombre de demandes qui ont été faites pour obtenir des livres de la bibliothèque pendant les années 1859-'60 et '61 ?

2. Combien d'entre ceux qui ont ainsi fait ces demandes pendant ces années n'étaient attachés ni à l'Université ni au Collège ?

3. Quelle méthode observe-t-on en laissant sortir les livres, et quelle garantie a-t-on qu'il en usera bien, avec soin et qu'on les rapportera ?

4. Quels sont les devoirs de l'assistant ?

5. Est-ce que le bibliothécaire peut remplir d'autres charges avec celles qu'il a maintenant ?

Le secrétaire reçoit ordre aussi de prier le rév. Dr. McCaul d'assembler les commissaires au bureau de l'économiste, lundi prochain, à telle heure qui sera jugée le plus convenable entre 11 heures et 4 heures, et sinon lundi, le jour suivant.

Les commissaires ajournent à une heure et demie, pour s'assembler au bureau du président à deux heures et demi, et de nouveau lundi prochain à 11 heures a. m., au bureau de l'économiste.

Memorandum.—Les commissaires s'assemblent au bureau du président, à deux heures et demie, comme ils en étaient convenus—et siègent jusqu'à 5 heures p. m.

(Signé,) JAMES PATTON,
Président.

TORONTO, 10 février, 1862.

Le président se rend au lieu de l'assemblée à 11½ heures, mais le train de Kingston est en retard, et les autres membres n'arrivent qu'à deux heures et demie; alors se trouvent

PRESENTS :

L'hon. JAMES PATTON, président,
JOHN BEATTY, écuyer,
JOHN PATON, écuyer.

Comme le Dr. McCaul avait attendu pendant une heure, par complaisance pour les commissaires, et comme le secrétaire avait reçu le matin même sa nomination par lettre, avant de procéder aux autres affaires, les commissaires entrèrent en conversation avec lui sur divers sujets. Il présenta un tableau qu'il avait reçu ordre de préparer et se retira à 3 heures, avec l'intention de reprendre la conversation le jour suivant à 2 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance fut alors lu, approuvé et signé par le président.

Le secrétaire présente les états suivants qu'il a reçus depuis la dernière séance.

1. Une lettre de l'économiste, datée le 8 du courant, avec un état des balances dues le 31 décembre, sur les ventes de terre, et un estimé du surplus probable de l'Université.

2. Une lettre du registraire de l'Université, avec le reste des états demandés au chancelier et au sénat (en autant que ces derniers ont pu en donner) et ses propres réponses aux questions qu'on avait ordonné de lui faire dans la dernière assemblée.

3. Les réponses du bibliothécaire aux questions qu'on a ordonné de lui faire à la dernière séance.

Le président met devant les commissaires une lettre qu'il a reçue du professeur Chapman, datée le 25 janvier, par laquelle ce professeur explique les états qu'il a faits des charges dont il s'est acquittées.

Le reste de la séance est employé à examiner ces états, et les commissaires ajournent à 5½ heures, pour s'assembler de nouveau au bureau de l'économe, le lendemain à 10½ heures.

(Signé,) JAMES PATTON,
Président.

TORONTO, 11 février 1862.

Les commissaires s'assemblent de nouveau aujourd'hui au bureau de l'économe, à 10½ heures, conformément à l'ajournement.

PRÉSENTS :

L'hon. JAMES PATTON, président,
JOHN BEATTY, écuyer,
JOHN PATON, écuyer.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu, approuvé et signé par le président.

Le secrétaire est chargé d'écrire au registraire pour lui demander un tableau (d'après un plan donné) des gradués ès-arts de l'Université de Toronto de 1853; d'obtenir des membres du collège de l'Université, les informations qu'ils pourront lui donner, s'il n'a pas en sa possession les documents suffisants pour nous satisfaire.

Le secrétaire a en mains des suppléments aux états de l'économe, nombres 4 et 6, qui renferment des états pour l'année 1861, semblables à ceux qui ont été donnés les années précédentes.

La première partie de la séance est employée à examiner les états et à en parler.

Le Dr. McCaul venu de nouveau à l'heure fixée, reste jusqu'à l'ajournement; il communique aux commissaires ses vues sur divers objets qui se rattachent à l'Université et au collège de l'Université—spécialement sur la possibilité de chauffer les bâtisses et de loger les élèves avec plus d'économie; et aussi sur l'affiliation des autres collèges, les difficultés qu'ils ont à s'affilier, et plusieurs autres objets importants.

La commission ajourne à 5.15 p. m., pour s'assembler de nouveau au même lieu le matin suivant, à 10 heures et demie.

Memorandum.—Le Dr. McCaul est prié d'informer les professeurs du collège de l'Université que les commissaires se trouveront à la salle du sénat, demain, de 2 à 5 heures p. m., afin de leur fournir l'occasion d'exprimer leurs vues sur tout objet qu'ils (les professeurs) désireront soumettre à la considération des commissaires.

(Signé,) JAMES PATTON,
Président.

TORONTO, 13 février 1862.

Les commissaires s'assemblent au bureau de l'économe, conformément à l'ajournement, à 10½ heures a. m.

PRÉSENTS :

L'hon. JAMES PATTON,
JOHN PATON, écuyer,
JOHN BEATTY, écuyer.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu, approuvé et signé par le président.

Le secrétaire dépose sur la table une copie d'un rapport de comité de l'Université et du collège de l'Université sur la dépense commune de la maison. Ce rapport lui a été envoyé par la poste sans aucune lettre pour indiquer de qui il vient.

Les commissaires siègent jusqu'à 12.30; alors ils ajournent pour se trouver, à 2 heures, à la salle du sénat avec les professeurs du collège de l'Université qu'ils ont fait inviter par le Dr. McCaul. Ils demeurent en ce lieu jusqu'à 5.15 p. m., et ont des entrevues avec les professeurs Hincks, Chapman et Kingston, et le bibliothécaire.

Alors après avoir prié le président d'informer le Dr. McCaul que la présence de tous les professeurs est spécialement requise à l'heure qui leur conviendra le mieux entre 9.30 et 5 heures p. m.; les commissaires ajournent pour s'assembler de nouveau dans la salle du sénat, le jour suivant, à 9.30 A. M.

(Signé,) JAMES PATTON,
Président.

JEUDI, 15 février 1862.

Les commissaires s'assemblent à la salle du sénat, à 9.30 A. M., conformément à l'ajournement.

PRÉSENTS :

L'hon. JAMES PATTON, président,
JOHN BEATTY, écuyer, M.D.,
JOHN PATON, écuyer.

Le Rév. Dr. McCaul, les professeurs Croft, Buckland, Cherriman, Nelson et Beavan, et M. Herschfelder, sont présents, et sont respectivement priés d'exprimer leurs vues sur divers points soumis par les commissaires.

Le professeur Forneri et le Dr. Wickson, professeurs classiques, sont absents pour cause de maladie.

Les commissaires ajournent à 5.30 p. m., pour se rassembler au bureau de l'économe demain à 10.30 A. M.

(Signé,) JAMES PATTON,
Président.

TORONTO, 14 février 1862.

Au bureau de l'économe, à 10½ A. M., sont assemblés :

L'hon. JAMES PATTON, président,
JOHN BEATTY, écuyer, M.D.,
JOHN PATON, écuyer.

Le procès-verbal de la séance du 12 et du 13 du courant, est approuvé et signé par le président.

Le secrétaire est chargé d'écrire à l'avocat de l'Université, pour obtenir des réponses aux questions suivantes :

1. La date de votre nomination comme avocat ?
2. Une liste des sommes que vous avez dû percevoir depuis cette date, le nom, la date des instructions, la date du recouvrement, et quand vous avez payé à l'économe, et si vous n'avez rien perçu, la raison du retard ou de l'arrêt de la poursuite ?
3. Comment procédez-vous ordinairement dans le recouvrement des paiements arriérés ?
4. Recevez-vous d'autres salaires pour votre travail que celui qui vous revient des poursuites ?
5. Donnez-vous un état régulier des causes que vous avez en main ?

Le secrétaire est aussi chargé de demander à l'économe des réponses aux questions suivantes ?

1. Ayez la bonté d'expliquer comment un si haut capital et tant d'intérêt restent dûs sur la vente des terres ?

2. Donnez une liste, s'il vous plaît, des sommes que vous ordonné à l'avocat de percevoir avec les dates des instructions et du recouvrement, ou expliquez le retard dans le recouvrement ?

Les commissaires ajournent pour une heure à 1½ heure ; ils s'assemblent de nouveau au bureau du président à 2½ heures, et ajournent à 5½ heure, pour s'assembler le matin au bureau de l'économiste à 10½ heures.

(Signé,)

JAMES PATTON,
Président.

TORONTO, 15 février 1862.

Les commissaires s'assemblent de nouveau au bureau de l'économiste, ce matin à 10½ heures.

PRESENTS :

L'hon. JAMES PATTON, Président,
JOHN BEATTY, écrl., M. D.,
JOHN PATON, écrl.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu, approuvé et signé par le président.

Le secrétaire est chargé d'envoyer au Régistrare de l'Université un memorandum préparé par M. Paton, pour demander des informations en rapport avec le tableau dont il a été question dans le procès-verbal de la séance du 11 du courant.

On convient de soumettre aux principaux du collège les questions suivantes, savoir :

I. Approuvez-vous l'affiliation des collèges du Haut-Canada à un pensionnat d'Université, et si vous l'approuvez montrez en les avantages ?

II. Pensez-vous que le système actuel d'affiliation à l'Université de Toronto n'est pas satisfaisant, et si vous le pensez, donnez vos raisons ?

III. Quel système d'affiliation croiriez-vous le plus satisfaisant en égard aux points suivants :

1. Le mode d'assurer l'uniformité de l'éducation.
2. Le principe d'égalité dans le partage des fonds qui viennent du public ?
3. L'exercice des pouvoirs de l'Université par les collèges officiels ;
4. La composition d'un conseil général de l'Université.

Et le secrétaire est chargé d'envoyer des copies des dites questions aux messieurs suivants, savoir : Au rév. Dr. McCaul, président du collège de l'Université, Toronto ; au rév. Dr. Leitch, principal du Queen's College, Kingston ; au rév. Dr. Nelles, principal du collège Victoria, Cobourg ; au rév. Provost Wiltaker, du Collège Trinité, Toronto ; à Sa Grandeur monseigneur l'évêque Horan, du collège Regiopolis, Kingston ; leur disant que les commissaires seraient flattés de l'honneur d'une réponse, et qu'ils seraient heureux de l'avoir mardi, le 25 du courant, si ce n'était pas trop tôt.

On donne ordre d'envoyer les questions suivantes au régistrare de l'Université, le priant de les soumettre au sénat à la prochaine séance, savoir :

I. Pouvez-vous nous dire la nature des arrangements en vertu desquels une partie du musée a été placée sous le contrôle de l'école de médecine de Toronto ?

II. Est-ce que l'on ne pourrait point se passer de la fournaise et de la chaudière qui se trouvent dans l'extrémité est de la bâtisse, et chauffer avec des poêles la salle des assemblées académiques, et réduire par là de beaucoup les dépenses de l'Université ?

III. Est-ce que le professeur de chimie peut, dans ses lectures ordinaires sur la chimie agricole, donner les instructions nécessaires au département de l'agriculture ?

IV. Est-ce que le département des langues orientales ne pourrait pas être tenu d'une manière satisfaisante par un professeur salarié ?

V. Est-ce que la chaire de météorologie devrait être en aucune manière une charge sur la dotation ?

VI. Croyez-vous qu'il serait mieux de laisser à chaque collège affilié la question de la bourse, séparément de l'Université ?

VII. Quel montant recommanderiez-vous pour la bourse du collège de l'Université, si les autres collèges s'affiliaient ?

VIII. Est-ce qu'entre les années 1853 et 1862, l'Université n'a donné ou sanctionné aucune pension ou don gratuit pour des services rendus, et si elle en a donné ou sanctionné, donnez les noms, les montants payés ou payables, et la nature des services ?

On ordonne aussi d'envoyer les questions suivantes au président de l'Université, le priant de répondre avant ou le 27 février :

I. PENSIONNAT.

1. En 1860, le compte des approvisionnements s'est monté à.....	\$2,988 62
et le compte pour travaux d'achèvement à.....	1,695 00
	4,683 62

Veillez donner les items.

2. Dans le rapport de l'année académique de 1860-61, on voit qu'il y a un compte de \$263.43 pour le gaz. Quelle somme le pensionnat doit-il raisonnablement payer ?

3. Dans la même année, le compte pour le charbon et le bois s'est monté à \$1,734.53, combien le pensionnat doit-il encore payer ?

4. Est-ce que dans la somme de \$526.42 pour épiceries, est comprise la chandelle pour laquelle on fait aux élèves un compte de \$54.49 ?

5. Comment peut-on demander au pensionnat la somme de \$142.60, quand il n'y a rien à payer pour le chauffage, le gaz et l'eau, et que l'on a en même temps contre les élèves un compte de charbon de.....	\$268 50
et pour chandelles.....	73 59
	\$342 09

6. On voit qu'en 1859-60, il y avait 38 élèves dans le pensionnat ; en 1860-61, 46 ; et qu'à présent il n'y en a plus que 19 seulement. Comment expliquez-vous cette diminution ?

7. Est-ce que c'est votre opinion que le pensionnat doit être attaché au collège de l'Université, et si c'est votre opinion, sur quoi la fondez-vous ?

8. Ne pourrait-il pas y avoir quelques maisons de pension attachées au collège ?

9. Est-ce que le pensionnat ne pourrait pas se soutenir par lui-même, et de quelle manière ?

10. Si le pensionnat n'était pas plus longtemps à charge au Collège, quel est le nombre des serviteurs dont on pourrait se passer, et quelle serait l'épargne effectuée ?

II. Veillez donner le détail des dépenses pour impressions et annonces en 1860, et pareillement pour 1861 ?

III. Est-ce que l'on peut se passer de la fournaise et de la chaudière qui sont dans l'extrémité Est de la bâtisse, en tant que le Collège y est concerné, et laisser au sénat le soin de chauffer avec des poêles la salle des assemblées académiques ?

IV. Ayez la bonté de développer davantage les raisons pour lesquelles il y aurait de graves objections à donner au Collège, d'après les arrangements proposés, la première place entre les collèges affiliés à l'Université ?

V. D'après quel principe les étudiants immatriculés ont-ils été dispensés de payer l'enseignement qu'ils reçoivent, etc., et en vertu de quelle autorité ?

VI. En vertu de quelle autorité l'argent payé par les élèves temporaires est-il donné aux divers professeurs, et ne fait-il pas partie des fonds du Collège ?

VII. Est-ce que le département de l'instruction agricole a valu assez à l'Université pour qu'elle garde encore un professorat ?

VIII. Le professeur de chimie peut-il donner un cours peu long de lectures sur la chimie agricole ?

IX. Un professeur à gages ne pourrait-il pas occuper le département des langues orientales ?

X. La chaire de météorologie devrait-elle être en aucune manière aux dépens des fonds du Collège ?

XI. Pensez-vous qu'il serait mieux de laisser décider la question des bourses à chaque collège, plutôt qu'à l'Université ?

XII. Quel serait le montant nécessaire au soutien du professorat du collège de l'Université, si les autres collèges s'affiliaient ?

XIII. Y a-t-il quelque pension de payée ou quelque allocation gratuite d'accordée pour des services passés, et s'il y en a donnez les noms, les montants payés ou payables depuis 1853 à 1862, et donnez les raisons de ces gratifications ?

Les questions suivantes sont transmises à l'économe, le priant d'y répondre le plus tôt possible :

1. Dans quelle proportion l'Université est elle chargée des dépenses du bureau de l'économe, et quelles autres institutions sont chargées de la balance ?

2. Voulez-vous donner un compte détaillé des dépenses et salaires du bureau de l'économe depuis les années 1853 à 1861, inclusivement ; avec les noms des commis ou officiers, les devoirs de chacun, les dates de leurs nominations, les montants payés à chacun, et en vertu de quelle autorité tels paiements sont faits ?

3. Indépendamment des salaires, ayez la bonté de spécifier les déboursments pour papeterie, chauffage et dépenses incidentes ?

4. Ne pouvez-vous pas suggérer la réduction de quelques dépenses incidentes ?

5. Dans les comptes publics de l'année 1859, il y a une entrée de \$400 payées à l'économe comme président du bureau de dotation ; comment cela s'explique-t-il, et en vertu de quelle autorité avez-vous reçu cette somme ?

6. Est-ce que la charge de président du bureau de dotation, et le salaire qui y était attaché n'ont pas été annulés par l'acte de 1853 ?

7. Êtes vous responsable en quelque manière, ou si vous agissez d'après les instructions du sénat ?

8. Comment justifiez-vous les dépenses de l'Université et du collège de l'Université ?

9. Supposé que les terres soient vendues que retirerait-on pour les dépenses probables du bureau de l'économe, avec le système actuel ?

10. Comme les commissaires désirent dire dans leur rapport qu'ils ont examiné toutes les garanties, voulez-vous avoir la bonté de produire les débentures et les coupons ?

11. Dites, s'il vous plait, toutes les instructions d'après lesquelles vous agissez, dans la vente des terres ?

12. N'y a-t-il pas d'autre audition de vos comptes ni d'autre examen de vos garanties que les états ordinaires de l'auditeur général ?

13. Ne pouvez-vous suggérer aucun moyen de réduire les dépenses de votre bureau, soit par la réduction du personnel ou autrement ?

Le secrétaire est chargé de prier M. Broome d'envoyer ses états pour le 29 février.

Les commissaires sont occupés à préparer les questions, etc, tout le jour, et à arranger les en-têtes de leurs rapports.

A 5.15 P. M., ils ajournaient jusqu'à lundi le 24 février, à 11.30 A. M., pour s'assembler à cette heure au bureau de l'économe.

(Signé,)

JAMES PATTON,
Président.

TORONTO, le 25 février 1862.

Aujourd'hui, le Dr. Beatty et M. Paton s'assemblent au bureau de l'économe, M. Paton a été empêché d'arriver avant ce matin à cause de la neige qui s'est amassée sur le chemin de fer Grand Tronc.

M. Paton reçoit et lit une lettre du président, datée de Québec, dans laquelle le président annonce qu'il ne peut être présent vu le déplorable accident arrivé à sa belle-sœur, à Cornwall.

Vu ces circonstances, les commissaires ne procèdent point aux affaires, mais ils ajournent pour s'assembler quand le président l'ordonnera.

(Signé,)

JAMES PATTON,
Président.

TORONTO, le 13 mars 1862.

Les commissaires, sur l'invitation du président, s'assemblent de nouveau aujourd'hui.

PRÉSENTS :

L'hon. JAMES PATTON, Président,
JOHN BEATTY, écuyer, D.M.,
JOHN PATON, écuyer.

Le procès-verbal de l'assemblée du 15 février et le mémoire du 25 du même mois furent lus, approuvés et signés par le président.

FURENT DÉPOSÉS SUR LA TABLE :

1. Les réponses du trésorier aux demandes qui lui avaient été faites, suivant le procès-verbal du 14 et 15 février.
2. Le rapport de M. Bloomer, comme avocat de l'Université, en réponse à la demande qui lui avait été faite ;
3. Les réponses du révérend prévost Whittaker, comme président de *Trinity College*, aux questions sur l'affiliation ; enfin,
4. Des réponses du *Trinity College* aux demandes contenues dans le procès-verbal du 15 février.

Le président lit une lettre de M. Allan Cameron, relative à la position que ce dernier occupe comme caissier dans le bureau de l'économe. Les commissaires ayant informé M. Cameron qu'il pourrait s'expliquer par écrit ou de vive voix, il opta pour être entendu, ce qui lui fut accordé.

Les commissaires s'occupèrent ensuite de l'examen de divers rapports et s'ajournèrent à 5.30 p.m., jusqu'au lendemain à 10 a.m.

(Signé,) JAMES PATTON,
Président.

TORONTO, le 14 mars 1862.

Les commissaires se sont réunis aujourd'hui à 10 a.m., au bureau de l'économe ; furent

PRÉSENTS :

L'hon. JAMES PATTON, Président.
JOHN BEATTY, écuyer, D.M.,
JOHN PATON, écuyer.

Le procès-verbal de l'assemblée d'hier fut lu, approuvé et signé par le président.

FURENT DÉPOSÉES SUR LE BUREAU :

1. Une lettre du registraire de l'Université, contenant la liste des B.A. et M.A. que ont pris leurs degrés depuis 1853.
 2. Une lettre du même contenant la réponse aux demandes qui lui furent adressées et qui sont contenues dans le procès-verbal du 15 février ;
- Le secrétaire reçut l'ordre de renvoyer au registraire de l'Université la liste des B.A. et des M.A., en lui demandant de faire aux commissaires un rapport suivant une formule en blanc qui lui serait donnée et de renvoyer la liste en même temps.

Les commissaires s'occupèrent ensuite à faire l'examen de divers rapports jusqu'à 5.45 p.m. où ils s'ajournèrent jusqu'au lendemain à 10 a.m.

(Signé,) JAMES PATTON,
Président.

TORONTO, le 15 mars 1862.

Les commissaires se sont réunis aujourd'hui à l'heure fixée ; furent

PRÉSENTS :

L'hon. JAMES PATTON, Président,
JOHN BEATTY, écuyer, D.M.,
JOHN PATON, écuyer.

Le procès-verbal de l'assemblée d'hier fut lu, approuvé et signé par le président.

L'économe dépose un rapport qu'il avait déjà parcouru, ce rapport répondant à des demandes au sujet des terres faites le 14 décembre.

Les réponses du sénat aux demandes relatives à l'affiliation sont reçues et lues.

Il fut proposé ce qui suit, à l'économe, savoir :

Qu'à la demande soumise au conseil du collège de l'Université pour des détails sur la dépense d'impressions et d'annonces de 1860 et 1861, celui-ci ayant répondu :

" Nous n'avons aucun mémoire de ces dépenses ; il nous faut renvoyer aux livres de l'économe," l'économe voudrait-il donner ces détails, vu que l'on nous renvoie à ses livres pour les renseignements nécessaires ?

Le secrétaire reçut l'ordre d'adresser au président du collège de l'Université la question suivante, savoir :

Veillez donner le nombre moyen des étudiants non immatriculés et immatriculés fréquentant chaque classe du collège, depuis le commencement des classes jusqu'à cette date, et former cette moyenne en additionnant le nombre des élèves présents chaque jour et en divisant par le nombre depuis. Si vous ne pouvez donner ce renseignement, veuillez donner le nombre des élèves de chaque classe à n'importe quel jour de la semaine ?

L'économe dépose le rapport demandé ci-dessus. Les commissaires s'occupèrent le reste du jour jusqu'à 4 h. p. m. à étudier les diverses questions de leur rapport et s'ajournèrent pour se réunir à la réquisition du président.

(Signé,)

JAMES PATTON,
Président.

KINGSTON, le 27 mars 1862.

Les commissaires s'assemblent à Kingston ; furent présents :

Le Dr. BEATTY et
W. PATON.

Le président ne peut venir, sa présence étant nécessaire à Québec. On étudie un projet de rapport, puis les commissaires s'ajournent au lendemain.

KINGSTON, le 28 mars 1862.

Au même endroit. Furent présents :

Le Dr. BEATTY et
W. PATON.

Le président est retenu à Québec. On étudie le projet de rapport, et les commissaires s'ajournent.

COBOURG, le 2 mai 1862.

Les commissaires s'assemblent à Cobourg ; furent présents :

Le Dr. BEATTY et
W. PATON.

Le président ne peut assister.
On étudie le projet de rapport.
Les commissaires s'ajournent.

TORONTO, le 5 mai 1862.

Les commissaires s'assemblent à Toronto; furent

PRÉSENTS :

le PRÉSIDENT,
le Dr. BEATTY et
M. PATON.

On étudie le projet de rapport.
Les commissaires s'ajournent au lendemain

TORONTO, le 6 mai 1862.

Les commissaires s'assemblent au même endroit; furent

PRÉSENTS :

Le PRÉSIDENT,
le Dr. BEATTY et
M. PATON.

On étudie le projet de rapport.
Les commissaires s'ajournent.

TORONTO, le 12 mai 1862.

Les commissaires s'assemblent au même endroit; furent

PRÉSENTS :

Le PRÉSIDENT et
Dr. BEATTY.

On étudie le projet de rapport.
Les commissaires s'ajournent au lendemain.

TORONTO, le 13 mai 1862.

Les commissaires s'assemblent au même endroit; furent

PRÉSENTS :

Le PRÉSIDENT,
le Dr. BEATTY et
M. PATON.

On approuve et adopte le rapport.
Les commissaires s'ajournent.

KINGSTON, le 20 mai 1862.

Les commissaires s'assemblent à Kingston; furent

PRÉSENTS :

Le Dr. BEATTY et
M. PATON.

Le président ne peut venir par suite d'engagements.

Les commissaires préparent l'appendice de leur rapport et surveillent la copie des divers documents.

Ils s'ajournent au lendemain.

KINGSTON, le 21 mai 1862.

Les commissaires s'assemblent à Kingston ; furent

PRÉSENTS :

Le Dr. BEATTY et
M. PATON.

Le président est à Québec.

Les commissaires continuent à préparer l'appendice de leur rapport pour l'envoyer à Québec, et s'ajournent au lendemain.

KINGSTON, le 22 mai 1862.

Les commissaires s'assemblent au même lieu ; furent

PRÉSENTS :

Le Dr. BEATTY et
M. PATON.

Le président est à Québec.

Les commissaires s'occupent à compléter leur rapport et l'appendice, et s'ajournent au lendemain.

KINGSTON, le 23 mai 1862.

Les commissaires s'assemblent au même lieu ; furent

PRÉSENTS :

Le Dr. BEATTY et
M. PATON.

Le président est à Québec.

Les commissaires ayant terminé leur rapport avec l'appendice, le signent et le transmettent au président à Québec, pour recevoir son approbation et le présenter à Son Excellence le Gouverneur-Général.

QUÉBEC, les 26, 27, 28 et 29 mai 1862.

Le président est occupé du 27 au 29, à recevoir tous les procédés préparatoires pour terminer les travaux de la commission.

No. 4.

A l'honorable James Patton, président de la commission instituée par Son Excellence le Gouverneur Général pour s'enquérir des affaires financières de l'Université de Toronto et du collège de l'Université.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus, tels qu'indiqués dans la liste, certains rapports demandés par votre entremise par votre collègue, M. Paton, de Kingston.

En recevant cette demande, je m'étais promis de faire tout en mon pouvoir pour donner les renseignements ; ce que je vous envoie en ce moment contient tout ce que j'ai pu recueillir dans les quelques jours que j'ai eus à ma disposition pour le faire.

Avant de parler des rapports, il ne sera peut-être pas inutile de désigner en passant, les diverses sources qui fournissent le revenu de l'Université, et d'appeler l'attention de la commission sur l'autorité en vertu de laquelle ce revenu une fois reçu, est dépensé, et par qui, également, sont faits les emplois d'argent pris de temps à autre sur le principal.

En premier lieu, disons quelque chose des sources du revenu de l'Université. La première qui se présente naturellement est le loyer provenant des portions de terres non-vendues classées dans le bilan annuel sous le titre de "Loyer de lots affermés." La dotation se composait dans l'origine d'un choix de terres des réserves du clergé, dont une grande partie se trouvait en réalité ou nominalement affermées par la couronne, lorsque celle-ci les donna au Collège Royal (King's College).

On avait coutume de renouveler ces baux quand ils étaient expirés ou d'en accorder de nouveaux, lorsque quelqu'un en faisait la demande, jusqu'à l'année 1845 ; mais depuis cette époque, à une exception près, on n'a accordé aucun nouveau bail, depuis que l'administration des terres a été enlevée à l'Université par l'acte Baldwin, qui vint en force le 1er janvier 1850. Le bureau de la dotation créé par cet acte, résolut de ne plus accorder de bail, et considéra qu'il était plus avantageux pour l'institution de se défaire des terres en les vendant le plus tôt possible. Néanmoins, lorsqu'un fermier dont le bail expirerait ne serait pas prêt à acheter, il fut également résolu qu'on lui permettrait de rester d'année en année comme s'il avait réellement bail,—c'est-à-dire que tant qu'il paierait le loyer fixé il serait maître de rester tant qu'il le voudrait. Comme c'était notre désir de vendre les terres, nous primes ce parti afin d'empêcher les fermiers de prétendre longtemps les terres sous prétexte de s'indemniser du prix qu'ils avaient à payer. Le résultat a été qu'il n'y a plus que neuf baux qui ne sont pas encore expirés. Il reste en outre, une grande partie des terres non vendues qui paient loyer ; mais ce loyer augmente tous les sept ans du prix primitivement convenu lors du premier ou du second bail.

Je me suis efforcé d'incorporer dans les comptes rendus des terres non vendues les renseignements demandés à l'égard de ces lots occupés sous bail. La source réelle de revenu se compose de la vente des terres, on a encore des balances dues sur les ventes effectuées.

Les autorités du collège royal ont toujours fait leurs conventions avec les acheteurs de telle sorte que le prix de vente doit se payer en dix versements égaux annuels, le premier devant l'être sur le champ ; l'intérêt des neuf autres paiements doit être payé en même temps que les versements. Si les paiements avaient été faits au temps dit, il n'y a pas de doute que ce système eût fonctionné assez bien ; et malgré tout, je ne crois pas qu'il en soit résulté aucun inconvénient, bien que dans certains cas l'irrégularité des paiements ait causé de la confusion lorsqu'il s'agissait, par exemple, d'examiner finalement un compte avant d'accorder le contrat. Cependant, le bureau de la dotation en a adopté un autre qui leur paraît plus simple ; il consiste en ce que toutes les offres de vente doivent porter la condition expresse que le prix devra être payé en dix versements égaux annuels comme ci-devant, mais que l'intérêt devra être payé tous les ans sur la balance qui reste due. Ce système aurait l'inconvénient, s'il était suivi à la lettre, de rendre difficile le versement des premiers paiements, qui sont plus considérables que sous le premier ; mais comme il importe assez peu que le prix d'achat ou principal soit payé vite ou non, pourvu que l'acheteur en paie l'intérêt et améliore la terre, on a eu coutume de lui dire que, une fois cet intérêt payé, il n'a pas besoin de se troubler sérieusement pour effectuer ses paiements lorsqu'ils tombent dus. Quelquefois, on a encouru des pertes positives par suite de ce système lorsqu'on avait à faire de gros paiements sur le fonds permanent, et que je n'avais aucun pouvoir de placer de la même manière la somme équivalente, car alors j'étais obligé de la

déposer à la banque à 3 pour cent seulement d'intérêt. Un moment, la balance ainsi déposée à la banque a atteint jusqu'au chiffre de £40,000, avant que j'eusse l'ordre d'en faire un placement plus avantageux; d'autres fois, cette balance, pour être moindre, ne laissait pas que d'être encore assez élevé. Ce n'est que tout dernièrement que j'ai reçu un ordre en conseil d'une nature permanente au sujet des placements. Muni de ce pouvoir, je me trouve à avoir une raison de demander les paiements, que je n'avais pas auparavant; cependant, connaissant comme je suis à portée de le faire, les difficultés qu'ont les cultivateurs à faire leurs paiements, je devrai encore en bien des cas être d'une grande indulgence.

J'entre dans ces détails pour répondre aux renseignements précis que M. Paton demande dans la cédule qu'il m'a donnée, à l'égard des paiements du principal et de l'intérêt sur les ventes de terres.

Le compte-rendu qu'il demande ne pourra être fait qu'au bout de quelques mois, et encore pas exactement de la manière indiquée. J'ai à faire une balance le 31 décembre pour le rapport que j'envoie à l'auditeur-général; je tâcherai de songer, en la faisant, à celle que me demande M. Paton, et de vous donner tous les renseignements exigés le plus complets possible. D'un autre côté, les balances du 31 décembre dernier sont à votre service.

En second lieu, la deuxième source de revenus se forme des débetures. Le rapport vous donnera les détails. J'ai déjà dit que ce n'est que depuis peu que Son Excellence m'a donné des instructions générales au sujet des placements. Il y a quelques mois (en janvier) je reçus le pouvoir de placer mes fonds sur des effets publics dont l'intérêt est payable par le fonds du revenu consolidé. Les seules débetures de comté qui aient été achetées sont celles du comté de Grey, et elles ont indiquées dans la cédule. La liste ci-incluse vous indiquera le placement sur hypothèques comme une autre source de revenu pour l'Université: les trois premiers sont des prêts faits par le collège royal; les hypothèques furent reçues par les autorités de cette maison d'éducation. Le quatrième est une avance faite aussi par le collège royal à M. Boswell, pour que ce dernier pût acheter les caractères qu'il lui fallait pour l'impression des papiers d'examen. La caution immobilière fut donnée sur la demande du bureau de la dotation qui exigeait que la dette fût dûment garantie. Ces prêts furent tous faits sur des évaluations données par des personnes compétentes, et lorsque la propriété pouvait donner le double de la somme prêtée, en l'évaluant au prix comptant qu'elle atteindrait à une vente forcée; comme ces hypothèques furent données à une époque où l'on ne parlait pas encore de spéculer sur les terres, mais bien au contraire dans un temps où le marché de la propriété était dans un état de stagnation, où il n'y avait pas encore de chemins de fer d'ouverts, il ne peut y avoir aucun doute que ces hypothèques ne soient aussi bonnes, sinon meilleures, que le jour où elles furent données.

On retire encore tous les ans une petite somme des loyers de terrains situés sur la rue de la Baie, à l'encoignure des rues Wellington et Scott, ainsi que sur la rue Front. Ce dernier n'est à vrai dire que l'intérêt d'argent converti en un loyer de terrain.

On trouvera de plus dans les rapports un petit montant de parts de banque prises dans celle de Gore et dans celle du Haut-Canada.

A part l'intérêt sur les balances que nous avons à la banque et tout dernièrement, le loyer de l'école de médecine et du jardin du Gouverneur, nous n'avons rien retiré jusqu'ici de la dotation ou de fonds placés; on vient, cependant, de conclure des arrangements au moyen desquels on va pouvoir commencer à retirer quelque chose tous les ans d'une partie du parc de l'Université.

Son Excellence m'a autorisé à passer des baux moyennant certaines conditions. J'ai fait un bail et le plan des lots a été inséré au dossier. Un obstacle qui devra disparaître s'oppose à ce que je profite de ce pouvoir; c'est la possession que je n'ai pas encore de la bâtisse et des terrains occupés aujourd'hui par le directeur de l'hospice des aliénés pour les besoins de sa charge. J'hésiterai à faire l'annonce tant que je ne saurai pas quand on pourra déménager ces pauvres malheureux.

J'ai reçu quelque chose dernièrement sous forme d'honoraires pour immatriculation et degrés. Ces honoraires sont perçus par le registraire qui me les transmet. Il y a encore les honoraires sur les contrats que l'on peut considérer comme faisant partie des revenus, de l'Université; ils sont de \$2 pour tout acte de vente; \$3 pour tout contrat et brevet; et \$2 pour tout transport accepté. Comme l'avocat reçoit les honoraires de tous

les actes de vente, et les deux-troisièmes de ceux des contrats, on comprend combien est mince la part qui va à l'Université; cette petite portion disparaîtra même tout entière lorsque toute la dotation sera vendue et les titres donnés. Aussi, en évaluant le revenu futur, doit-on passer ces honoraires sous silence.

La date de votre seconde assemblée est si rapprochée qu'il me faut renoncer pour le moment à en dire plus long sur ce rapport, ou, ainsi que je me l'étais proposé, sur les ordres en vertu desquels on a affecté à certains emplois des sommes prises sur le fonds permanent. Je me tiens, toutefois, prêt à répondre à aucune question ou à fournir aucun renseignement que je pourrai donner.

Avant de finir, je dois vous prier d'excuser la forme dans laquelle ces observations vous sont transmises, ainsi que les imperfections qui peuvent s'y trouver. Le manque de temps m'a forcé de vous les envoyer comme je les avais jetées sur le papier, sans même avoir pu les faire mettre au net.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
 Votre obéissant serviteur,
 (Signé),

DAVID BUCHAN,
 Econome.

Bureau de l'économe,
 Toronto, 6 décembre 1861.

P. S.—Les rapports que j'ai pu préparer et que je vous transmets ci-inclus sont :

I. Etat des terres non vendues jusqu'au 1er décembre courant, contenant des renseignements sur les loyers de quelques unes et un aperçu de leur valeur.

II. Etat des placements sur hypothèques et de l'espèce de propriétés immobilières sur lesquelles des hypothèques sont effectuées.

III. Etat du montant des débetures en notre possession ainsi que des parts de banque.

IV. Etat du revenu depuis 1856 à 1860 inclusivement.

V. Etat du montant affecté et dépensé pour certains articles depuis la mise en force de l'acte jusqu'à la fin de 1860.

No. 5.—C.

ETAT DES PARTS DE BANQUE APPARTENANT A L'UNIVERSITÉ
 DE TORONTO.

BANQUE DU HAUT CANADA.

25 parts de \$50.....	\$1150
Moins 40 pour cent.	450
	<u> </u> \$690

BANQUE DE GORE.

15 parts à \$50.....	\$750
	<u> </u> \$1440

Bureau du Trésorier,
 Toronto, 25 novembre 1861.

ETAT DE LA BALANCE EN MAINS A LA BANQUE DU HAUT
 CANADA.

30 novembre 1861.....	\$12,991 99
-----------------------	-------------

A.—TABLEAU des débentures provinciales et autres apparte-

No.	Dénomination.	Date.	Débetures.	Montant.
				£ s. d.
273.....	Chemins York	Avril 25, 1837.....	1	500 0 0
363.....	do	Mai 14, 1845.....	1	500 0 0
321.....	do	Mai 14, 1835.....		400 0 0
342.....	Canal Welland.....			500 0 0
223 à 228.....	7 Vic., chap. 24.....	Mars 9, 1852.....	6	3000 0 0
314.....	Canal Welland.....	Mars 16, 1853.....	1	2025 0 0
4.....	Navigation de la Tay.....	Juillet 27, 1843... ..	1	250 0 0
5.....	do	do	1	250 0 0
2835 à 2853... ..	12 Vic., chap. 5	Avril 2, 1851.....	19	9500 0 0
2854.....	do	Avril 9, 1851.....	1	592 12 1
2911 à 2914... ..	do	Juin 13, 1851.....	4	2000 0 0
2917 à 2926... ..	do		10	1000 0 0
613.....	Cité de Toronto	Mars 26, 1851.....	1	100 0 0
3005 à 3008... ..	13 et 14 Vic., chaps. 2 et 68.....	Déc. 27, 1851.....	4	2000 0 0
3121 à 3125... ..	13 et 14 Vic., chap. 2	Avril 26, 1852	6	3000 0 0
3213 à 3218... ..	13 et 14 Vic., chap. 2	Mai 10, 1852	6	3000 0 0
12 à 20.....	Hôpital-général de Toronto.....	Janv. 1er, 1856	9	4000 0 0
3147 à 3148... ..	Septembre 5, 1860, date d'achat; 13 et 14 Vic., chap. 2, décembre 14, 1860.....	Déc. 24, 1859.....	2	2000 0 0
35.....	Canal Welland, 7 Vic.....	Janv. 1er, 1843	1	1000 0 0
	Décembre 10, 1860, date d'achat.			
25.....	16 Vic., chap. 24, sec. 25	Déc. 20, 1853.....	1	200 0 0
	Décembre 10, 1860, date d'achat.			
60.....	18 Vic., chap. 143, sec. 23	Juillet 1er, 1856... ..	1	259 0 0
	Décembre 10, 1860, date d'achat.			
18.....	18 Vic., chap. 143, sec. 23.....	Mars 2, 1857	1	250 0 0
	Décembre 10, 1860, date d'achat.			
17	18 Vic., chap. 143, sec. 23.....	do	1	250 0 0
	Décembre 29, 1860, date d'achat.			
54.....	18 Vic., chap. 143, sec. 23.....	do	1	500 0 0
	Décembre 29, 1860, date d'achat.			
58.....	18 Vic., chap. 143, sec. 23	do	1	1000 0 0
	Janvier 8, 1861, date d'achat.			
80.....	16 Vic., chap. 24, sec. 25.....	Juin 5, 1854	1	250 0 0
	Avril 2, 1861, date d'achat.			
29.....	18 Vic., chap. 24, sec. 25.....	do	1	250 0 0
112 à 120.....	{ Statuts refundus du H.C., 22 Vic., chap. 90; Oct. 9, 1861, comté de Grey.....	Janvier 28, 1859.. ..	9	2737 10 0
130 à 137.....	Débetures sterling; Novembre 18, 1861, do do.. ..	do	8	2433 6 8
2329 à 2386... ..	{ Cité de Toronto, débetures sterling; Octobre 31, 1861; 22 Vic., chap. 71; Acte de corporation, 309	Mars 1er, 1860.....	58	35283 6 8
2389 à 2418... ..	Octobre 31, 1861, do do.....	do	30	9125 0 0
2449 à 2451... ..	do do do.....	do	3	365 0 0
				89011 15 5

BUREAU DE L'ÉCONOME,
Toronto, 24 novembre, 1861.

No. 6.

nant à l'Université de Toronto, et détails sur chaque débenture.

Montant.	Intérêt, quand payable	Echéance.	Taux.	Com. il en a été disposé.	REMARQUES.
\$ cts.			P. c.		
2000 00	Janvier 1, juillet 1..	Juillet 27, 1860.....	6	} Dég. à la bq. du H.C.	Nulles. do.
2000 00	Mai 14, nov. 14.....	Mai 14, 1865.....	do		
1600 00	do	do	do		
2000 00	Janvier 18, juillet 18..	Juillet 18, 1874.....	do		
12000 00	Janvier 1, juillet 1..	Janvier 1, 1872.....	do		
8100 00	do	Janvier 1, 1863	do		
1000 00	do	Juillet 1, 1847.....	do		
1100 00	do	do	do		
38000 00	Avril 1, octobre 1....	Avril 2, 1871.....	do		
2370 42	do	do	do		
8000 00	Juin 1, décembre 1..	Juin 13, 1871.....	do		
4000 00	Janvier 1, juillet 1..	Juillet 1, 1871.....	do		
400 00	do	Mars 26, 1868..	do		
8000 00	Juillet 1, janvier 1..	Janvier 1, 1872.....	do		
12000 00	Avril 1, octobre 1..	Avril 1, 1872	do		
12000 00	Mai 1, novembre 1..	Mai 1, 1872	do		
16000 00	Janvier 1, juillet 1..	Janvier 1, 1861.....	do		
					Débentures 12 à 20, et 1862—3—6—7—8—9 et 1871.
8000 00	Avril 1, octobre 1..	Juillet 1, 1872.....	do	do	Commission et courtage \$65 46
4000 00	Janvier 1, juillet 1..	Janvier 1, 1863	do	do	Achetées à 106½ pour cent. Commission et courtage 10 27
800 00	Janvier 5, Juillet 5..	Janvier 5, 1864	7	do	do 101½ do
1000 00	do	do 1866.....	8	do	do 108½ do
1000 00	do	do 1867.....	do	do	do do do
1000 00	do	do 1867.....	do	do	do do do
2000 00	do	do 1867.....	do	do	do do do
4000 00	do	do 1867.....	do	do	Commission et courtage \$31 31
1000 00	do	July 5, 1864	7½	do	Achetées à 109 pour cent. Commission et courtage 7 74
1000 00	Juillet 5, janvier 5..	do	7	do	Achetées à 105 pour cent. Commission et courtage 2 68
10950 00	Janvier 1, juillet 1..	January 1, 1879.....	6	do	Achetées à 105 pour cent. Commission et courtage 123 50
9733 33	do	do	do	do	Achetées à 90 pour cent. Commission et courtage 97 34
141733 33	Avril 1, octobre 1..	Avril 1, 1885	do	do	do do do
36500 00	do	do	do	do	do do do
1460 00	do	do	do	do	do do do
356047 08					

(Signé,)

M. DRUMMOND,
Teneur de livres.

No. 7.

RÉPONSE A LA DEMANDE No. 21.

UNIVERSITÉ DE TORONTO.

TABLEAU DU REVENU TOTAL REÇU CHAQUE ANNÉE.

SOURCES.	1853.	1854.	1855.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Intérêt sur prix d'achat et argent placé.....	32119 88	21043 30	21513 72
Intérêt sur débiteures.....	12013 32	11447 03	18684 13
do balances de banque.....	412 52	2023 73	1113 86
do prêts.....	5306 70	4690 20	6132 78
do billets promissoires.....	676 27	401 73	270 59
do remboursements de frais de justice.....			
do assurance.....		15	
Loyer de terres affermées.....	15547 02	12411 10	8756 15
Dividendes et bonus sur parts de banque.....	149 00	100 00	81 00
Honoraires de transport—Pour contrats et marché (la plus grande partie est payée à l'avocat).....	702 55	865 55	822 68
Honoraires d'anatomie.....	142 50		
Infractions aux droits de propriété.....	7 00		102 00
	\$ 67076 76	52982 79	57476 91

BUREAU DE L'ECONOME,
Décembre 1861.

No. 7.—(Suite.)

REPOSSE A LA DEMANDE No. 5.

UNIVERSITÉ DE TORONTO.

TABLEAU DU REVENU TOTAL REÇU CHAQUE ANNÉE.

SOURCES.	1856.	1857.	1858.	1859.	1860.
	\$ cts.				
Intérêt sur prix d'achat.....	22510 01	18140 30	17091 36	17567 26	18403 86
do argent placé.....	6745 07	3774 89	2829 70	2344 95	2739 32
do débiteures.....	20887 03	25627 04	27293 04	23470 24	22071 44
do balances de banque.....	1697 22	4695 32	1321 86		
do prêts.....	8560 56	3886 00	5128 96	4956 98	3757 31
do billets promissoires.....	136 05	93 89			
do remboursements de frais judiciaires.....				7 50	
do compte d'assurance, compagnie de ch. de fer B. et G.....	16 70				
do loyers perçus par l'avegal.....		322 69			
Loyer de lots affermés.....	5025 00	3016 05	1822 95	2632 50	1971 40
do de l'école de médecine.....					300 00
Dividendes et bonus sur parts de banque.....	888 50	149 60	56 10	194 00	155 40
Pensions des élèves.....					3861 84

Réponse à la demande No. 5.—Université de Toronto.—Tableau du revenu total reçu chaque année.—(Suite.)

SOURCES.	1856.	1857.	1858.	1859.	1860.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Immatriculation et honoraires de degrés				226 00	601 00
Honoraires de transport, et honoraires pour contr't et actes (payés à l'avoc.)	663 08	426 38	190 00	236 60	313 74
Vente de la charpente de la bâtisse appartenant à l'école de médecine.					200 00
	\$ 66577 22	60132 16	55733 97	51585 53	54375 31

BUREAU DE L'ÉCONOME,
Décembre 1861.

No. 7.—Suite.

REPONSES AUX DEMANDES Nos. 5 et 21.
Supplément No. 2 au Rapport du Trésorier No. 1.

UNIVERSITE DE TORONTO.

TABLEAU du Revenu total de l'année 1861.

SOURCES.		
		\$ cts.
Intérêt sur prix d'achat et argent placé		18440 02
do Débentures.....		20251 71
do Balances de Banques		835 20
do Prêts.....		4435 65
do Billets promissoires		48 00
do Vieux frais.....		14 00
Loyer de terres affermées.....		2921 21
Loyer de l'école de médecine, parc de l'Université.....		400 00
Dividende sur parts de banque.....		92 10
Honoraires de transports, d'actes et de contrats—moins \$30 payées à l'avocat		89 37
Pension des élèves		2784 40
Remboursements de frais judiciaires		43 50
		\$50355 16

BUREAU DE L'ÉCONOMIE,
Toronto, février 1862.

REPONSE A LA DEMANDE No. 7.—UNIVERSITÉ DE TORONTO.

TABLEAU des dépenses depuis 1853 à 1861, inclusivement, à compte du fonds de revenu.

COMPTÉ.	1853.		1854.		1855.	
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Salaires du bureau du trésorier.....	5731	18	6147	88	6940	00
Dépenses incidentes.....	2060	20	1111	70	1426	50
	7791	38	7259	58	8366	50
En moins—Part d'administration collective payée par le collège du Haut-Canada, et frais de port remboursés.....	1299	20	1352	78	1620	55
Salaires—Université de Toronto.....	6492	18	5906	80	6745	95
do Collège de l'Université.....	1157	85	858	10	4086	95
do Professeur de droit, de médecine et compensation pour perte de professorat.....	15143	33	19985	34	20824	17
Honoraires des examinateurs.....	13925	00	1440	00	2160	00
Honors des écoles.....	1540	00	2086	67	3200	00
Prix et médailles.....	529	55	747	80	464	00
Impression et papeterie—Université de Toronto.....	4068	15	924	19	1178	95
do Collège de l'Université.....	287	10	505	90	195	32
Ameublement—Université de Toronto.....	924	82	657	78	319	56
do Collège de l'Université.....	910	39	833	40	2321	00
Combustible.....	441	93	589	57	330	42
Taxes.....			70	62		
En moins—Somme remboursée à ce compte.....	787	13	602	15	1148	22
Frais judiciaires.....			235	88	74	65
En moins—Somme remboursée à ce compte.....			366	27		
Terrains.....	572	80				
Annouces.....	275	30				
Montant à reporter.....	44355	63	36535	39	1073	67
						1032
						93
						43563
						26

No. 9.—*Suite.*

Réponse à la demande No. 7.—Université de Toronto.—Tableau des dépenses de chaque année, inclusivement, à compte du fonds de revenu.—(*Suite.*)

COMPTE.	1856.		1857.		1858.		1859.		1860.	
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.						
<i>Report</i>	966 08	52283 73	787 97	56212 16	688 49	52252 75	577 33	55766 56	57823 23	372 45
En moins—Remboursé, compte payé deux fois.....	51 26
Dépenses incidentes—Université.....	914 82	549 16	949 79	638 59	1365 37
do Collège.....	821 62	1217 20	847 72	618 35	1155 09
do Générales.....	778 25	1347 02	174 40	56 60	103 01
En moins—Taxes remboursées, 1857.....	1930 52	21 35
Commissionnaires—Affaire Dr. McCaul.....	3202 30	1325 67
Assurance.....	1675 00	358 00	472 50	1091 74	675 00
En moins—Remboursé par la compagnie du ch. de fer B. B. et G.	1200 00	467 50	50 00
Intérêt sur les balances de banque.....	475 00	1041 74
En moins—Somme reçue à ce compte.....	477 04	1207 01
Fonds du revenu de surplus.....	1370 98	311 31	76 07
Vieille bâtisse—Ecole de médecine.....	165 73	1131 54
Observatoire, "demeure du directeur".....	74 65
Intérêt sur pi. s. de déventures.....	4340 00	28 93
Commission et courtage.....	341 53
Affecté au musée.....	4800 00	76 47

	66577 22	60917 66	55886 25	70154 39	63153 27

BUREAU DE L'ECONOME,
Toronto, décembre 1861.

No. 9.—*Suite.*

SUPPLEMENT No. 2 AU RAPPORT DU TRESORIER, No. 6.

UNIVERSITE DE TORONTO.

TABLEAU des dépenses, à compte du Fonds de Revenu, 1861.

COMPTE.		
Salaires—du Bureau du trésorier.....	\$7670 00	\$
Dépenses incidentes	884 07	cts.
	<u>\$8554 07</u>	
A déduire la part d'administration collective par le Collège du H.- C., et les f. ais de poste remboursés	\$1602 91	
Less—Surcharge au collège depuis 1857 à 1860, inclusivement.....	<u>1239 00</u>	
	363 91	
Salaires—Université de Toronto		8190 16
do Collège de l'Université.....		3273 09
Examineurs		28403 91
Bourses.....		1200 00
Prix et médailles.....		5719 97
Papeterie et impression—Université.....		683 13
do Collège de l'Université		1699 33
Demeure.....		611 76
Travaux à l'intérieur, etc.—Université		2694 92
do Collège de l'Université.....		349 75
Combustible.....		814 35
Gaz et eau		2538 37
Taxes		442 61
Terrains		1131 83
Annonces.....		382 65
Dépenses incidentes—Université		161 05
do Collège de l'Université.....		1185 94
do Générales		976 51
Assurance		194 42
Vielles bâtisses—Ecole de médecine		675 00
(Payé pour clôture et pour un petit bâtiment, cette somme étant balancée par la vente d'une charpente)		180 00
Commission de visite.....		00 10
Courtage et commission.....		320 29
Total.....		<u>\$61829 11</u>

BUREAU DE L'ECONOME,
Toronto, février 1862.

No. 10.

RÉPONSE A LA DEMANDE No. 9.

(LETTRE DE L'AUDITEUR DU COLLÈGE AU PRÉSIDENT.)

COLLÈGE DE L'UNIVERSITÉ,
TORONTO, 30 novembre 1861.

CHER MONSIEUR,—Conformément à votre demande, je vous transmets ci-inclus les tableaux exigés de vous par les commissaires,—et qui suivent, savoir :—

“ 1. Un tableau de la dépense du collège de l'Université pour l'année expirée le 23 novembre, donnant en détail la nature de chaque demande, le nom du demandeur et les sommes payées ; le nom des professeurs et lecteurs et leurs appointements ; le nom des autres employés et leurs salaires ; le nom des domestiques et leurs salaires.”

" 4. Un tableau des dépenses de la pension pour l'année dernière, le nom des élèves internes; la somme reçue en honoraires, et quel personnel y est attaché."

Les comptes ci-inclus sont extraits de notre année classique, du 1er octobre 1860 jusqu'en octobre 1861, et donneront, je crois, tous les renseignements que désirent les commissaires.

J'ai donné les comptes du pensionnat exigés dans le No. 4, dans la même forme que pour le conseil.

Vous n'ignorez pas qu'il est impossible de les diviser tout à fait de ceux des dépenses générales du collège; nous n'avons aucun moyen de déterminer quelle portion de certaines dépenses nous devons porter contre le pensionnat et de le considérer comme établissement indépendant. Par exemple, il y a certains domestiques du Collège qui ont des devoirs à remplir durant les cours au pensionnat de même qu'il y a des dépenses communes d'eau, de gaz, de chauffage, de réparation générale d'égouts, et de soin de terrains et du quadrangle. Par conséquent le bilan No. 4 ne peut pas être regardé comme complet, quoique rapporté aux autres dépenses du Collège il donne un état général très-exact.

No. 10 (a).

APERCU GÉNÉRAL DES DÉPENSES DU COLLÈGE DE L'UNIVERSITÉ, DURANT L'ANNEE CLASSIQUE DE 1860-61.

A				
	\$	cts.	\$	cts.
(1) Appointements du président, des professeurs et des officiers	24,280	00		
(2) Salaires de domestiques, \$2971, en moins par allocation de l'Université\$100	2,871	00		
(3) Dépenses incidentes.....	3,132	95		
	30,283	95		
(3) En moins, par balance au crédit du compte du pensionnat.....	142	60		
			30,141	35

No. 10 (b).

I. TABLEAU DES PROFESSEURS ET DES OFFICIERS, ET DE LEURS APPOINTEMENTS RESPECTIFS.

	\$	cts.
Rév. Dr. McCaul, président, professeur de classiques.....	4,000	00
Rév. Dr. Beaven, professeur de métaphysique et de morale.....	2,600	00
Dr. Croft, " de chimie.....	2,600	00
M. Buckland, " d'agriculture.....	1,200	00
M. Cherriman, " de philosophie naturelle.....	2,200	00
Dr. Wilson, " d'histoire et de littérature anglaise.....	2,200	00
M. Hincks, " de botanique et d'histoire naturelle.....	2,200	00
M. Chapman, " de minéralogie et de géologie.....	2,200	00
Dr. Forneri, " de langues modernes.....	2,200	00
M. Kingston, " de météorologie.....	680	00
M. Hirschfelder, lecteur sur les langues orientales.....	1,200	00
Rév. M. Wickson, répétiteur classique et régistrare.....	1,000	00
	\$ 24,280	00

No. 10 (c).

II. DOMESTIQUE, ET LEURS SALAIRES.

	\$	cts.
J. C. Joy, appariteur	320	00
† J. Coady, (ci-devant aide)	233	50
C. Drea, aide	425	00
D King, réglemantaire et huissier	425	00
T. Nelson, messager et aide	350	00
P. Miller, aide	350	00
R. Keown, journalier	350	00
* F. Somers, gardien de la porte	180	00
* F. Young, mécanicien— $\frac{1}{4}$ \$450	337	50
	\$2.971	0 0

† L'envoyé—Salaire jusqu'en avril seulement.

* Pas employé permanent.

Pour les autres domestiques temporaires, voir les comptes du pensionnat.

No. 10 (d).

III. TABLEAU DES DEPENSES INCIDENTES EN DETAIL POUR 1860-'61, ANNÉE CLASSIQUE.

A	\$	cts.
Loyer d'eau	150	00
Gaz	263	43
Bureau de poste	62	46
Bois et charbon (par le trésorier)	1734	53
Annonces—"Globe," \$15.50; "Leader," \$8.41	23	91
H. Rowsell, pour prix, impression et papeterie	733	76
J. Ellis, " impression des diplômes	8	00
Wheeler, " graveur	14	40
Beckitt, " ingrédients chimiques	107	76
Harding, " plombier	15	95
Carr, " peintre et vitrier	10	50
Morrow, " travail	9	75
Sturgeon, " "	2	50
Lotter, " boule de cuivre	2	00
	\$3132	95

No. 10 (e).

IV. BILAN DU PENSIONNAT POUR L'ANNEE ACADEMIQUE 1860-'61.

Dr.	\$	c.	Av.	\$	c.
Par argent reçu des élèves.....	3979	08	Au professeur Buckland comme		
Par divers do par le doyen..	169	89	doyen de Résidence, salaire..	800	00
Par arriérés dûs par les élèves			* (1) Dépenses courantes.....	2904	45
de 1860-'61.....	286	87	* (2) Gages.....	548	10
			Perte sur arriérés de 1859-'60	40	69
				4293	24
			Balance au crédit du collège	142	60
	\$4435	84		\$4435	84

*Pour les détails, voir la feuille suivante.

No. 10 (f).

(I.) DEPENSES COURANTES EN DETAIL.

A	\$	c.
Viande.....	1,059	53
Epiceries.....	692	96
Bourre, œufs, légumes, etc.....	545	98
Pain.....	226	40
Fleur et nourriture.....	80	10
Nettoyage de la maison.....	261	68
Divers.....	37	80
	2,904	45

(II.) GAGES EN DETAIL.

A	\$	c.
Mme. Orris, ménagère.....	96	00
Mme. Joy, cuisinière ..	72	00
F. Somers, pour gages de pension pendant la vacance.....	34	85
Mme. Joy.....	55	00
Autres gages.....	310	25
	048	10

Le personnel des domestiques du pensionnat n'est pas toujours le même. La ménagère et la cuisinière sont des domestiques à l'année, et reçoivent, à part leur gages respectifs : la cuisinière, sa pension et ses gages de pension pendant la vacance ; la ménagère, sa pension, ou l'équivalent, pendant l'année scolaire seulement. On emploie encore, dans le temps des classes, comme domestiques temporaires, deux aides-cuisinières, un homme et quelque fois un garçon. Ces derniers reçoivent leur pension et sont payés par le doyen sur un bon mensuel tiré sur le trésorier par le président et le conseil. Les domestiques suivants du collège ont de temps à autre quelque travail à faire dans le temps des classes

l'appariteur, F. Somers, Kerwin et Miller. La pension qu'ils reçoivent au pensionnat est regardée comme équivalent aux devoirs qu'ils y remplissent. Le gardien de la porte (Somers), a soin de l'aile ouest pendant la vacance et reçoit alors des gages de pension.

No. 10 (g).

REPONSE A LA QUESTION No. 12.

ETAT indiquant le nombre et les noms des étudiants internes pendant l'année scolaire de 1860-61.—Période de pensionnat, montants payés et arriérés dûs.

	NOM.	No. de se- mainc.	Montant pa. é		Arriérés.	
			\$	cts.	\$	cts.
1	Hume.....	12 $\frac{1}{2}$			49	70
2	Glassco.....	11 $\frac{1}{2}$	45	71		
3	Perchard.....	13	46	40		
4	Kelly.....	12	46	97		
5	McDonald.....	14	50	00	6	65
6	Craig.....	12	43	59		
7	Gibson.....	18	63	00		
8	Ross.....	31	120	69		
9	Sharp.....	5	19	04		
10	Winn.....	12	50	48		
11	Schofield.....	18 $\frac{1}{2}$	70	30		
12	Elliot.....	25 $\frac{1}{2}$	100	81		
13	Buchan.....	18 $\frac{1}{2}$	66	94		
14	Thom.....	22 $\frac{1}{2}$	84	42		
15	Orton.....	21 $\frac{1}{2}$	84	96		
16	Thornton.....	14	50	02		
17	Covernton.....	23	90	08		
18	Jackson.....	33	133	33		
19	Woods.....	31 $\frac{1}{2}$	120	05		
20	Ormiston.....	32	121	60		
21	McWilliams.....	31	118	99		
22	Boyd.....	30	109	02		
23	Smith.....	32	134	89		
24	Magee.....	34	126	78		
25	Bellairs.....	29 $\frac{1}{2}$	115	97		
26	Fitch.....	21 $\frac{1}{2}$	81	71		
27	Mulock.....	34	137	26		
28	Potts.....	23 $\frac{1}{2}$	60	56	36	25
29	Grover.....	27 $\frac{1}{2}$	100	00	6	57
30	Manly.....	23 $\frac{1}{2}$	92	72		
31	Hudson.....	24	90	25		
32	J. Ferguson.....	33	207	82		
33	L. Ferguson.....					
34	Holme.....	32	128	68		
35	Kirkland.....	33	129	12		
36	Farewell.....	32	123	04		
37	Keefer.....	32	119	04		
38	King.....	31 $\frac{1}{2}$	68	05	48	30
39	Osborne.....	29 $\frac{1}{2}$	67	30	47	95
40	Rutledge.....	34	128	30		
41	Rolls.....	22	43	61	41	15
42	Rae.....	30	105	17		
43	Irwin.....	28 $\frac{1}{2}$	106	00		
44	Hill.....	19	74	55		
45	Wright.....	13 $\frac{1}{2}$	53	05		
46	Gillespie.....	13 $\frac{1}{2}$			59	30
	Temporaires.....		48	81		
			3979	08	286	87

No. 15.

REPOSE A LA QUESTION No 10.

TABLEAU No. 2.

Etat des honoraires du 1er octobre 1860 au 1er octobre 1861.

Les seuls honoraires payables au collège excepté ceux pour l'internat, sont ceux qu'on exige des étudiants non-immatriculés pour suivre les lectures.

	\$	cts.
Professeur de classiques	24	50
“ métaphysique et morale.....	2	00
“ physique et chimie.....	212	00
“ agriculture.....	0	00
“ physique et mathématiques	12	20
“ histoire et littérature anglaise.....	52	27
“ histoire naturelle.....	6	36
“ minéralogie et géologie.....	9	66
“ Langues modernes	2	70
“ météorologie	0	00
Lecteur langues orientales.....	135	00
Répétiteur classiques.....	95	00
	<u>\$551</u>	<u>69</u>

Il est juste de dire que la liste précédente des étudiants, etc., a été faite à la fin de l'année scolaire au mois de juin, et que, d'après le doyen, la plupart des arriérés ont été payés depuis cette époque.

Veuillez me croire,

Votre tout dévoué,

(Signé,)

J. B. CHERRIMAN,

Auditeur, collège de l'Université.

Au Rév.

J. McCaul, D.L.,

Président, collège de l'Université.

No. 11.

RÉPONSE A LA QUESTION NO. 11

TABLEAU No. 3.

Etat des dépenses courantes par année.

*SALAIRES.

Professeurs et officiers	\$24,280	00
Domestiques.....	2,637	50

†DÉPENSES INCIDENTES.

Eau, gaz, charbon et bois.....	2,000	00
Prix, papeterie, impressions, annonces, poste.....	800	00
Items divers.....	282	50
	<u>\$30,000</u>	<u>00</u>

(*) Voir page 74, rapport de l'auditeur.

(†) Voir page 75, rapport de l'auditeur.

En outre, il faudrait garantir des fonds pour "réparations," et pour le traitement d'un répétiteur qui est aujourd'hui nécessaire dans la classe de mathématiques.

En 1863, cinq professeurs auront droit chacun à une augmentation de traitement de \$200 ; ce sont messieurs Cherriman, Wilson, Hincks, Chapman et Forneri.

No. 12.

A l'honorable JAMES PATTON,

Président de la commission de l'Université de Toronto et du collège de l'Université.

MONSIEUR,—Lorsque je terminai si brusquement ma lettre du 6 courant, j'étais sous l'impression que la commission dont vous êtes président allait se réunir dans quelques minutes.

J'ai aujourd'hui l'honneur de vous écrire de nouveau, et de vous adresser un autre des tableaux demandés par M. Patton, savoir : No. 6, état des dépenses au compte du fonds de revenu de l'Université, chaque année, depuis 1856 jusqu'à 1860, inclusivement.

De cette façon, j'aurai répondu à toutes les questions indiquées dans la liste qui m'a été remise, à l'exception d'une : celle qui a trait à la balance due sur les terres vendues. J'ai déjà expliqué pourquoi je ne pouvais répondre à cette question à présent, mais je tâcherai de faire mon rapport peu de temps après la fin de l'année.

En commençant ma lettre précédente, j'ai cru que probablement je serais obligé d'entrer dans des explications sur chacun des rapports en particulier. Je ne les avais pas encore reçus, du moins pas tous. Après réflexion, j'ai adopté un autre moyen et j'ai inscrit mes observations sur les rapports mêmes.

Je serai heureux de répondre oralement ou par écrit à toutes les questions que la commission jugera à propos de me faire.

Il me reste maintenant à établir devant la commission en vertu de quelles autorisations les fonds, soit de revenu soit permanents, sont dépensés.

En consultant l'acte de l'Université on se convaincra que l'intention de la législature (sec. 51-2) était, après avoir pourvu aux dépenses nécessitées par la dotation et autres charges annuelles, d'accorder une allocation annuelle pour défrayer les dépenses courantes du collège de l'Université. On avait ainsi un double but : faire connaître à ces corporations ce qu'elles peuvent dépenser par année, et guider l'économiste dans les paiements qu'il aurait à faire à leur compte.

Mais on n'a jamais observé la loi à cet égard ; il en est résulté que l'Université et le collège de l'Université n'ont plus mis de bornes aux demandes qu'elles m'adressaient.

Les seules instructions que j'aie jamais reçues sont celles contenues dans l'ordre en conseil passé peu après l'acte qui établissait la charge que je remplis.

Voici ce qui a trait au revenu : " Sur les deniers appartenant aux fonds de revenu de l'Université et du collège du Haut-Canada, il paiera de temps à autre les dépenses courantes nécessaires de ces institutions et du collège de l'Université."

Tant que le revenu est abondant l'exécution de cet ordre ne présente aucune difficulté, bien qu'il soit conçu en termes très-vagues ; aussi, jusqu'au mois d'avril 1859, je réussis à maintenir la balance en faveur du fonds de revenu. Toutefois, vers le milieu de ce mois, le compte indiqua une tendance permanente à dépasser le crédit. Au mois de juin de la même année, je portai ce fait à la connaissance du bureau de dotation qui adopta la résolution suivante : " De plus, comme à l'avenir le fonds de revenu sera beaucoup plus limité qu'il ne l'a été jusqu'à présent, par suite de l'absorption du capital dans la nouvelle bâtisse et la bibliothèque, et aussi à cause de la crise financière, le bureau recommande respectueusement que Son Excellence en conseil exerce aussitôt que possible les prérogatives qui lui sont attribuées par l'acte, et qu'il fixe le montant que l'Université et le collège de l'Université devront dépenser respectivement."

Le même jour, 30 juin 1859, la résolution fut communiquée à l'honorable procureur-général au département duquel j'avais transmis des papiers relatifs à certaines questions discutées devant le bureau. Mais jusqu'à présent je n'ai reçu aucunes instructions sur la manière dont je devais agir dans ces circonstances. A différentes reprises, officiellement ou non,

j'ai demandé qu'on réglât cette question. Dernièrement je cessai d'insister, parce que je m'attendais à voir nommer la commission dont un des devoirs sera, je présume, de proportionner les dépenses au revenu. Je saisis donc cette occasion de vous soumettre la question.

Mais avant d'aller plus loin, je dois revenir sur l'assertion que j'ai faite au commencement de cette lettre, savoir : que je n'avais jamais reçu d'autres instructions sur les dépenses et le revenu que celles contenues dans l'ordre en conseil qui établissait ma charge. On m'a, sans doute, communiqué copies de tous les ordres en conseils établissant ou augmentant les salaires et traitements, les bourses et honoraires d'examens, etc. ; mais bien qu'on m'ait donné à entendre qu'il existait entre l'Université et le collège de l'Université une convention en vertu de laquelle chacune de ces deux institutions ne devait pas excéder une certaine proportion du revenu supposé, je n'ai reçu aucunes instructions m'autorisant à limiter mes paiements de façon à ne pas dépasser le revenu.

En ce qui concerne la dépense du fonds permanent on verra par les sections 49, 56 et 57 de l'acte que ce fonds ne peut être dépensé ou diminué, assigné ou appliqué qu'avec la sanction expresse du gouverneur en conseil ; aussi, jamais je n'ai accepté de compte sur ce fonds avant d'avoir reçu communication officielle de l'autorisation sus-mentionnée.

La dépense du fonds permanent a été, depuis cinq ans, fort considérable. Cela est dû à l'érection d'une nouvelle bâtisse dans le parc, et aussi, en partie, à la construction de la bibliothèque et du musée.

A raison de cette dépense et de cet excédant sur le fonds de revenu, le revenu annuel s'est trouvé réduit d'environ \$25,000 sur ce qu'il serait maintenant si on n'avait pas fait cette dépense. Il y aura encore à faire, temporairement du moins, une déduction importante par suite des retards de plusieurs personnes à remplir les conditions de leurs contrats dans l'achat des terres. Toutefois, je rentrerai en possession de ces terres, et elles seront de nouveau offertes en vente. Cette réduction du revenu nous cause actuellement des embarras sérieux, mais il faut se rappeler qu'à l'époque où on décida de construire l'édifice et même quelque temps après l'exécution du contrat, les finances de la province étaient dans l'état le plus florissant, et alors il était permis de croire que les fonds suffiraient amplement même en y comprenant une forte somme pour l'édifice.

Il ne faut pas oublier non plus qu'à pour chaque chelin de cette dépense il existe une autorisation de Son Excellence en conseil. Avant que le plan actuel fût adopté, et que l'exécution du contrat passé avec le constructeur fût autorisée, le gouvernement, par l'intermédiaire du secrétaire provincial, et le gouverneur, par son secrétaire privé, me firent les questions les plus détaillées.

A ces questions je fis des réponses zoologiques à celles que je donne aujourd'hui. Je déclarai que si le montant des bourses n'excédait pas mille livres par année, et si les autres dépenses ne dépassaient pas les limites de l'année précédente, on pourrait, selon moi, économiser une somme de £50,000 à £60,000 pour l'édifice, et je m'engageais à fournir cette somme quand on la demanderait.

Je mentionne ces faits afin de bien établir que quand on commença les travaux Son Excellence et le conseil connaissaient parfaitement l'état des fonds. Bien que le contrat excédât un peu le montant des fonds disponibles, la différence n'était pas assez grande pour empêcher qu'on exécutât le plan proposé pour l'édifice, surtout à une époque de prospérité comme celle où nous étions alors, et avec près de 40,000 acres de terres à vendre parmi lesquelles plusieurs étaient quotées fort haut.

En terminant cette lettre, je vous informe qu'aussitôt que possible après le 1er janvier, je vous fournirai un état des terres vendues, et vous donnerai une évaluation des dépenses pour 1862.

J'ai l'honneur, etc.,
(Signé)

DAVID BUCHAN,
Econome.

TORONTO, le 12 décembre 1861.

No. 13.

RÉPONSES AUX QUESTIONS Nos. 13 ET 14.

TORONTO, le 15 mars 1862.

MONSIEUR,—En examinant les questions qui m'ont été posées de temps à autre par les commissaires chargés d'inspecter l'Université et le collège de l'Université, j'en trouve trois auxquelles je n'ai pas répondu directement. On me les fit, le 14 décembre dernier, dans les termes suivants :—

1. Voulez-vous donner votre opinion sur les terres non encore vendues, et sur leur valeur probable ?

2. Dans l'évaluation que vous pourrez donner sur quelles données vous baserez-vous ?

3. Voulez-vous indiquer le montant des taxes payées sur ces terres ?

Pour répondre à la première et à la seconde de ces questions il suffira, je pense, de renvoyer les commissaires à mon évaluation de ces terres dans mon premier rapport, mon évaluation du revenu probable de l'Université, et ma réponse à la question No. 11 qui me fut faite le 15 février.

Comme réponse à la troisième question, je vous transmets ci-joint un état des taxes payées de 1853 à 1861 inclusivement, en déduisant les montants reçus des occupants ; on verra par ce tableau que la moyenne des taxes pendant cette période a été de \$460.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé,)

DAVID BUCHAN,

Econome.

A l'honorable JAMES PATTON,
Président de la commission de l'Université,
Etc., etc., etc.

No. 14.

REPONSE A LA QUESTION No. 15.

ETAT des taxes payées depuis 1853 à 1861 inclusivement (en déduisant les montants remis) indiquant la moyenne payée chaque année pendant la même période.

	\$	cts.
Montant des taxes payées en 1853.....	441	93
do do do 1854.....	518	95
do do do 1855.....	330	42
do do do 1856.....	300	65
do do do 1858.....	428	39
do do do 1859.....	242	45
do do do 1860.....	737	52
do do do 1861.....	1181	83
	<u>\$4132</u>	<u>14</u>
Moyenne annuelle du paiement pendant cette période.....	\$459	13

RÉPONSES AUX QUESTIONS Nos. 16, 17, 18, 19 et 20.

TORONTO, le 17 décembre 1861.

A l'hon. JAMES PATTON,

Président de la commission de l'Université,
etc., etc., etc.

MONSIEUR,—J'ai aujourd'hui l'honneur de répondre à certaines questions que vous m'avez adressées par écrit samedi, au sujet de quelques uns de mes rapports qui sont actuellement sous vos yeux.

Celles qui ont trait à mou rapport No. 1, au moins deux d'entre elles et surtout la première, demandent une sérieuse réflexion. Je différerai donc les réponses à ces questions.

Relativement à mon rapport No. 2 (hypothèques) voici les questions et les réponses :

Question 1.—“ Quel taux d'intérêt portent les hypothèques ? ”

Réponse.—Six pour cent. Peu après la passation de la loi relative à l'intérêt de l'argent, je consultai le docteur Connor, alors avocat de l'Université, pour savoir si j'étais en droit d'exiger plus de six pour cent. Sa réponse fut négative.

Question 2.—A-t-on quelque moyen de recouvrer les intérêts arriérés ? A-t-on commencé des poursuites et, sinon, pourquoi ?

Réponse.—Tous les intérêts arriérés peuvent être recouvrés ; sur 22 hypothèques les intérêts sont en arriéré pour cinq seulement, bien que, à deux ou trois exceptions, ils soient payables par trimestre. Parmi les personnes arriérées aucune ne doit plus de six mois d'intérêt. Une autre, qui a consenti deux des hypothèques, est en arriéré d'un semestre sur l'une et d'un peu plus sur l'autre. Dans ces circonstances je n'ai pas voulu poursuivre. Les autres cas sont le juge McLean et les représentants de la succession de M. Radenhurst. Dans le premier, la poursuite dure depuis plusieurs années. Dans le second cas, je n'ai pas poursuivi parceque M. Ridout, exécuteur testamentaire, m'a répété qu'il était sur le point de vendre toutes les propriétés pour liquider toutes les dettes ; depuis que ce monsieur a fait banqueroute, M. Alexandre Grant, qui appartient à la famille, m'a prié de prendre patience, parceque M. Ridout avait si mal dirigé leurs affaires qu'elles étaient dans la plus grande confusion et qu'il faudrait plusieurs années pour les débrouiller. Dans de telles circonstances je me suis contenté d'envoyer de temps à autre une lettre d'avis, d'autant plus que la dette est parfaitement sûre ; mais cet état de choses ne saurait durer longtemps.

Suivent maintenant les questions et réponses au sujet de mon rapport sur les débetures, (No. 3.)

Question 1.—“ Expliquez la nature des débetures du chemin d'York, et en vertu de quelle autorisation elles ont été émises ? ”

Réponse.—Ce sont des débetures du gouvernement émises en vertu de l'acte de la troisième année du règne de Sa Majesté, intitulé : “ Acte autorisant l'emprunt d'une somme d'argent pour améliorer certains chemins dans le voisinage de la ville d'York, etc.,” elles sont datées du 27 juillet 1833, signées par le receveur-général Dunn, et payables au moyen de péages transmis par le receveur-général.

Question 2.—“ Qu'est-ce que les débetures de la navigation de la Rivière Tay ? ”

Réponse.—Des obligations par lesquelles les directeurs de la compagnie de navigation de la Tay, ou leurs successeurs, s'engagent, au montant de £500, à payer £250 au président et directeurs de la banque du Haut-Canada ou leurs ayant-cause au 1er juillet 1837, et l'intérêt tous les six mois à partir du 3 octobre 1833.

Question 3.—“ Qu'est-ce que les débetures de l'hôpital-général de Toronto, par qui ont-elles été émises, et en vertu de quelle autorité ? ”

Réponse.—Ces débetures furent émises par les syndics de l'hôpital-général de Toronto, en vertu d'un acte du parlement du Canada, 16 Vic., ch. 220. Le placement fut fait en vertu d'une ordre en conseil daté du 17 novembre 1855, et passé sur la demande adressée au gouvernement par le secrétaire de l'hôpital. Cet ordre m'autorisait à acheter au pair.

Espérant que ces réponses satisfieront les commissaires.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

(Signé)

DAVID BUCHAN.

Econome.

No. 16.

RÉPONSES AUX QUESTIONS Nos. 24, 25 et 26.

TORONTO, le 20 décembre 1861.

A l'honorable James Patton,
Président de la commission de l'Université, etc.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de répondre aux questions qui m'ont été remises à la dernière assemblée des commissaires chargés d'inspecter l'Université de Toronto et le collège de l'Université.

ECOLE DE MEDECINE DE TORONTO.

Question 1.—L'Université ou le Collège ont-ils quelque chose à payer pour cette école ?

Réponse.—Absolument rien.

Question 2.—“ Quel est le local occupé par la dite école et à quelles conditions est-il occupé en ce qui concerne le loyer, les réparations, les assurances, etc ? ”

Réponse.—D'après les termes du bail, le local est un édifice “ construit en brique et qui fut érigé pour la faculté de médecine de l'Université de Toronto, avant que cette faculté eût été abolie ; à la dite école sont également attachés des hangars et autres dépendances ; il y a une exception des réserves dont on ne tient pas compte depuis qu'on a fait disparaître les constructions provisoires en bois.”

Voici les conditions du bail :

Le bail est renouvelable le 30 avril de chaque année sur avis de l'économe, le ou avant le 1er jour de janvier précédent. Le loyer est de \$400 par année, payable le 24 décembre. Les locataires s'engagent à *payer toutes les taxes*, ils doivent entretenir convenablement les édifices et les remettre à l'économe dans les conditions où ils les ont pris ; on tient raisonnablement compte des détériorations naturelles et des accidents par le feu ; ils *sont obligés d'assurer* pour \$400, au nom de la Reine, à une compagnie approuvée par l'économe.

SUCCURSALE DE L'ASILE DES ALIENÉS.

Pour répondre aux questions que les commissaires me font à ce sujet et pour mieux définir la position de l'Université et la mienne, comme économe, vis-à-vis du gouvernement et des autorités de l'asile, je mettrai devant les commissaires copie d'une lettre que j'adressais il y a quelques jours au secrétaire provincial.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé),

DAVID BUCHAN,
Econome.

No. 17.

BUREAU DE L'ECONOME DE L'UNIVERSITE,

Toronto, 14 décembre 1861.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous prier de mettre sous les yeux de Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil, l'exposé suivant des faits relatifs à l'occupation de l'ancien édifice de l'Université et d'une partie considérable du parc de l'Université, pour l'avantage des aliénés de la province.

A l'époque où on était en négociations avec la ville de Toronto, pour lui louer une partie du parc de l'Université qui devait être convertie en promenade publique, et où le statut du sénat à cet effet était soumis à l'approbation de Son Excellence en conseil, l'honorable procureur-général pour le Haut-Canada, recommandait l'approbation du statut, en réservant au gouvernement le droit d'occuper l'édifice réservé temporairement pou

les aliénés, lequel droit pourra être spécifié dans le bail. C'est à ces conditions que l'ordre en conseil fut passé.

Comme la condition précédente suggérée par l'honorable procureur-général a trait à une réserve prévue dans le statut, il sera bon de citer les termes du statut à ce sujet. Les voici : " Par le bail en question seront réservés l'édifice en pierre et le terrain qui l'entoure " comme il est indiqué dans ledit plan avec la marque : *réserve*."

Afin que Son Excellence puisse voir clairement de quoi se compose cette réserve, et sa position par rapport au parc affermé à la cité, je vous adresse ci-jointe une esquisse d'une partie du plan.

A la fin de 1859 le bail fut signé. Il contient des clauses très précises obligeant la cité à planter le parc, à faire des clôtures, allées, etc. ; mais les autorités de l'Université ne peuvent pas faire exécuter ces clauses parce que le médecin surintendant de l'asile des aliénés a la possession d'une étendue de terrain beaucoup plus considérable que celle qui est réservée par le bail et par l'ordre en conseil autorisant le bail. Ce surplus de terrain se trouve en partie dans les limites du parc de la cité, et en partie dans celles d'une autre pièce de terre qu'on m'a confiée pour l'affermier par lots de construction autour du parc de la cité ou parc de la Reine, comme on l'appelle maintenant.

Quelques membres du conseil exécutif se rappelleront peut-être que le plan du terrain destiné à être affermé, les conditions du bail, et les plans des maisons qu'on devait bâtir ont été soumis à Son Excellence Sir Edmund Head, et par lui approuvés. Après beaucoup de peines et de démarches, je suis parvenu à passer bail avec un citoyen respectable pour deux lots sur lesquels il s'engage à ériger une maison d'après un plan donné deux ans après la date du bail. Le plan du terrain divisé en lots a aussi été déposé au bureau du registraire de la cité.

Je suis donc actuellement en position de vendre les autres lots, mais j'hésite à procéder tant que la difficulté provenant de l'occupation du surplus de terrain par les autorités de l'asile n'aura pas été aplanie, ou au moins tant que je n'aurai pas l'assurance qu'elle le sera à une époque déterminée.

Je crains même d'avoir des difficultés avec la personne qui a passé bail, car elle ne peut avoir accès en avant de son lot tant qu'on n'y aura pas fait une route.

Je serai très-agréablement surpris si le locataire paie son loyer lorsque l'époque sera venue.

En présence de ces faits, je demanderai au nom de l'Université qu'on retire à l'asile des aliénés au moins le terrain qui n'est pas compris dans la dite réserve, et même qu'on vende la bâtisse et le terrain compris dans la réserve, car il semble étrange que la propriété de l'Université serve à un but tout-à-fait étranger à sa destination première, et que ce terrain reste ainsi occupé au grand détriment de l'Université.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé,)

DAVID BUCHAN,
Econome.

A l'honorable SECRETAIRE PROVINCIAL,
Québec.

No. 18,

RÉPONSE A LA QUESTION No. 27.

MONTANT dépensé sur les terrains ; comment il a été divisé entre l'Université de Toronto et le collège de l'Université, de 1853 à 1861 inclusivement.

		\$ cts.
1853.....	Université.....	572 80
1854.....	Néant.	
1855.....	Néant.	
1856.....	Université.....	\$1141 58
	Collège de l'Université.....	96 25
		<hr/> 1237 83
1857.....	Université.....	945 20
1858.....	“.....	1358 81
1859.....	“.....	6256 20
1860.....	Université.....	\$647 73
	Collège de l'Université.....	128 07
		<hr/> 774 80
1861.....	Université.....	382 65
		<hr/> \$11528 29

Bureau de l'Économe,
Toronto, janvier 1862.

PARTIE DU No. 28 ET Nos. 29 JUSQU'À 37.

RÉPONSES AUX QUESTIONS POUR LE CHANCELIER DE L'UNIVERSITÉ DE TORONTO.

QUESTION I.—*Réponse.*—Les détails nécessaires pour répondre à la plupart des sections de cette demande ne sont pas en la possession du chancelier et on ne peut se les procurer qu'en consultant les livres de l'économe. Les commissaires savent très-bien que toutes les recettes et paiements se font par l'intermédiaire de l'économe qui est employé du gouvernement et nullement responsable vis-à-vis du chancelier et du sénat. Bien que l'économe ait toujours communiqué au sénat tous les renseignements et rapports qui pouvaient guider cette assemblée dans le règlement des dépenses proportionnellement au revenu, les communications n'étaient pas officielles et le sénat prend connaissance officielle de ces documents que dans les rapports parlementaires. C'est pour cela que le chancelier et le sénat se sont adressés à l'économe pour donner des renseignements qui ne sont pas en leur possession. L'économe a prétendu que tout son temps était occupé par d'autres travaux, et a refusé les renseignements demandés. Le chancelier et le sénat n'ont donc qu'à prier les commissaires de s'adresser directement à lui.

Les noms des élèves et des examinateurs pour les différentes branches, ceux des officiers et serviteurs, forment une liste ci-jointe conformément aux sections 2, 3, 4 et 5. L'économe peut indiquer ce que chacun d'eux reçoit.

QUESTION II.—*Réponse 1.*—Tous les paiements étant faits par l'économe, et les comptes et reçus se trouvant entre ses mains, le coût des nouvelles bâtisses de l'Université pourra être exactement indiqué par lui.

2. Au commencement de l'année 1856, Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil voulut bien accorder une somme de £75,000 pour la construction de l'Université et du Collège de l'Université. Le 7 février, le sénat nomma un comité de construction avec

le pouvoir de déterminer l'emplacement, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour commencer les constructions, et d'autoriser les dépenses nécessaires. Le 8 août, le comité fit rapport au sénat et soumit un plan des édifices de l'Université dressé par MM. Cumberland et Storm. Ce plan était accompagné d'une évaluation des architectes s'élevant à environ £65,000; aussitôt, les architectes furent autorisés à dresser une évaluation des édifices et des plans de détail avant de passer le contrat.

Le sénat ayant approuvé ces plans et cette approbation ayant été confirmée par Son Excellence le Visiteur, le comité commença alors son service, surveillant les détails des travaux et maintenant les dépenses dans les limites de l'allocation première. Les architectes furent autorisés à publier des avis de soumissions, et la même année on jeta les fondations de la façade principale et de la partie Est de l'aile Est. Au commencement de l'année suivante, on reçut des soumissions pour la construction de la bâtisse Sud et de l'aile Est; celle de MM. Worthington fut trouvée la plus basse. Le comité examina les proportions de cette soumission partielle et les appliquant au tout adopta le 30 mars 1857 les résolutions suivantes destinées à guider les architectes et les entrepreneurs :

“ Le coût des travaux aujourd'hui adjugés, réuni au montant de la soumission de MM. Worthington et à l'évaluation du coût des édifices qui restent à construire, excédant la somme votée, on a résolu de renoncer pour le moment à la salle de convocation, en d'autres termes, de réduire le coût des travaux pour lesquels MM. Worthington ont adressé une soumission.” Dans ce but, le procès-verbal suivant fut adopté :

“ Le comité acceptera une soumission aux conditions suivantes :

- (1). Les soumissionnaires déposeront leurs livres d'évaluation chez le régistreur.
- (2). Dans l'évaluation, on devra tenir compte de la suppression de la salle de convocation et de l'école de chimie.
- (3). On devra également tenir compte des suppressions et changements suivants : parquets de bois au lieu de parquets de tuile et de pierre ; marches de chêne au lieu de marches de pierre dans l'escalier principal des corridors ; pin blanc au lieu de pin rouge partout excepté dans les planchers (on a fini par employer le pin blanc même dans les planchers) ; bois au lieu de pierre dans les châssis intérieurs des fenêtres à l'entre-sol de la bibliothèque.
- (4). Nouvelle cédule basée sur les prix originaux indiqués dans les registres.
- (5). Le contrat doit laisser au comité la faculté d'omettre ou non la salle de convocation.
- (6) Le comité aura la faculté d'ériger ou non la salle de chimie ou de faire des modifications dans le plan actuel, toutes les déductions et modifications devant être basées sur les évaluations des registres, etc.

Le comité avait l'intention de substituer un édifice de brique simple à l'édifice, d'une architecture ornée, pour la salle de chimie qui forme le coin Sud-Ouest des édifices de l'Université; mais on n'a pas exécuté ce projet, parce que l'édifice actuel était trop avancé. Les architectes ayant, contrairement aux instructions du comité, commencé d'abord cette partie des édifices.

(7) Les devis devront être accompagnés d'un appendice où seront définitivement réglés les changements et suppressions indiqués dans l'article 3.

(8) Les architectes seront autorisés à faire d'autres changements de détail, dans le but de réduire les dépenses.

Conformément à ces conditions, la soumission des MM. Worthington fut acceptée.

Le 4 juillet 1857, le comité de construction examina de nouveau l'évaluation du coût et ayant découvert que les architectes avaient, sans autorisation, commencé la construction de la salle de chimie et d'autres parties des travaux, il fut résolu : “ Que l'architecte ne devra sanctionner aucun extra sans une résolution du comité de construction et une autorisation écrite du président du dit comité.” Et afin d'assurer l'économie qu'on s'était proposée dans la construction de la salle de chimie, il fut encore résolu : “ Qu'on ne continuerait pas la maçonnerie de blocaille dans le quadrilatère, mais qu'on continuerait cette portion en brique;” c'est ce qui a été fait. A la même réunion, fut approuvée une liste

des économies réalisées sur le devis primitif ; cette économie se trouva être de £3,388 Os. 10d., ce qui réduisait le coût total des édifices à £72,296.

Au mois de janvier 1858, les architectes donnèrent des plans révisés pour l'aile ouest, avec instruction d'omettre tout ornement inutile, et de construire cette partie dans le style le plus simple et le plus économique, pour la mettre en rapport avec le corps principal de bâtiment.

Ils reçurent aussi instruction de supprimer la résidence du doyen, indiquée dans les plans originaux, et de la remplacer par une partie de la résidence des élèves, dans le but de réduire les dépenses ; le 31 mai, les soumissions de MM. Worthington, pour l'exécution des plans modifiés, furent acceptées. Les architectes furent de nouveau invités à fournir une évaluation totale du coût des travaux ; cette évaluation se trouva dépasser la somme votée. La question fut de nouveau renvoyée aux architectes, en les priant de faire les modifications nécessaires pour maintenir les dépenses dans les limites de la somme mise à la disposition du sénat. Dans les plans d'achèvement de l'aile Est, furent révisés avec soin, d'après les instructions détaillées du comité, comme il est dit dans le procès-verbal suivant :

“ Le comité, prenant en considération que l'évaluation actuelle du coût de la salle de convocation est £7,633, est d'opinion que si cette salle pouvait être construite pour £5,000 qui, d'après l'évaluation réduite, porteraient le coût total de l'édifice à £74,844, il se croirait justifiable d'en autoriser la construction.”

Mais considérant que cette évaluation est faite au point de vue le plus favorable ; qu'on n'a laissé aucune marge pour des dépenses extraordinaires, bien qu'il soit certain que l'ameublement, le laboratoire, les abords, etc., viendront augmenter la dépense, le comité a résolu de ne point construire une salle de séances si on ne peut limiter la dépense à £5,000.

Dans ce but l'architecte fut invité à reviser ses plans et à faire rapport aussitôt que possible. Entre autres changements qui devaient réduire les dépenses le comité suggéra les suivantes qui ont toutes été exécutées à l'exception des encorbellements des colonnes :

- Supprimer la travée.
- Supprimer la lanterne du toit.
- Supprimer la galerie sur la façade quadrangulaire.
- Supprimer la galerie des fenêtres à l'extrémité nord.
- Supprimer l'avant mur du vestibule.
- Supprimer les colonnes et encorbellements.
- Construire plus simplement le toit de bois.
- Opérer une réduction dans le contrat pour l'aile ouest.

On différa et finalement on abandonna la construction d'une résidence pour le principal du collège.

Les architectes ayant dressé des plans modifiés, le coût total se trouva réduit à £68,094 ou, en tenant compte des appareils de chauffage, du gaz, de l'eau, des salles de lectures, des tuyaux, terrasses, allées, abords à £74,914. Alors on ordonna de commencer les travaux d'après cette évaluation réduite.

Dans le cours de la construction de l'édifice on fit des modifications de différentes espèces ; la plus coûteuse fut l'addition de mansardes aux extrémités Est et Ouest de la façade Sud, dans le but d'obtenir une plus grande élévation ; mais c'est à regret que le comité sanctionna cette modification lorsqu'il s'aperçut qu'on avait fait, sans son autorisation, la maçonnerie nécessaire pour les nouveaux toits. Ces changements et d'autres faits par les architectes pendant la construction dans le but d'améliorer l'aspect général, étaient tels que nul autre qu'un homme spécial, architecte ou constructeur, n'aurait pu en découvrir la nécessité ; d'autres changements ont nécessité la construction de vastes tuyaux pour les appareils de chauffage, et plusieurs autres choses oubliées dans les plans originaux. Mais tous ces changements furent inclus dans les évaluations finales des architectes dont on

a parlé plus haut. Ce n'est que lorsqu'on a réglé finalement les comptes qu'on s'est aperçu que les dépenses excédaient l'allocation primitive.

Malgré tous ces changements, les édifices de l'Université, tels qu'achevés aujourd'hui sont loin d'atteindre les proportions et la richesse de ceux qui avaient été approuvés par Son Excellence et par le sénat, au montant réduit indiqué dans l'évaluation de MM. Cumberland et Storm. On les a graduellement réduits dans le but de ne pas dépasser les limites de l'évaluation première.

3. L'excédant final sur les dernières évaluations provient surtout des détails coûteux exécutés par les architectes en dehors des termes du contrat, chose dont le comité n'avait aucun moyen de s'assurer; les architectes ont toujours assuré, lorsqu'ils étaient questionnés à cet égard, que tous ces détails étaient indiqués dans le contrat.

Le 19 mars 1858, le comité, conformément à une résolution précédente, adopta celle qui suit: "Le comité de construction n'autorisera dorénavant le paiement d'aucun ouvrage supplémentaire pour lequel la sanction du président n'aura pas été communiquée aux architectes antérieurement au commencement des travaux, et tous les documents relatifs à une autorisation de ce genre devront être communiqués au comité avant que ces comptes soient payés. Plusieurs travaux de ce genre n'ont été reconnus comme tels, même par les architectes, qu'après achèvement, ils prétendaient qu'ils étaient compris dans le contrat; on les a ultérieurement admis ou fait évaluer par des arbitres.

Les entrepreneurs et sous-entrepreneurs peuvent témoigner de la vigilance incessante du comité, ils l'ont même trouvée excessive. Mais en comparant les résultats obtenus par le comité de construction avec le coût d'édifices de mêmes dimension, on verra avec quel soin et quelle activité on a surveillé la construction des édifices de l'Université.

4. La somme accordée aux architectes était £3,000 qui, d'après résolution du sénat en date du 23 février 1856, devait payer tous les services de MM. Cumberland et Storm. Depuis l'achèvement des édifices, ces messieurs ont réclamé un pourcentage sur les *extra*, mais après avoir examiné avec soin les motifs de leur réclamation le sénat a rejeté leur demande.

QUESTION III.—*Réponse.*—Les plans adoptés d'après l'avis des architectes pour chauffer les édifices de l'Université sont analogues à ceux qui ont été suivis pour Osgood Hall, Rossin House et d'autres édifices publics à Toronto. L'appareil doit chauffer tout l'édifice. Le musée, la bibliothèque, la salle de convocation, et tous les appartements dépendant exclusivement de l'Université sont chauffés par les serpentins qui reçoivent la vapeur des chaudières communes et la dépense sera partagée entre l'Université et le Collège d'après les conditions spécifiées dans le rapport ci-annexé du "Comité conjoint des dépenses." Si on jugeait indispensable de séparer l'appareil de l'Université de celui du Collège, il faudrait construire et entretenir un nouvel appareil pour le premier de ces établissements.

QUESTION IV.—*Réponse.*—Il est impossible au sénat de donner une réponse précise à la première partie de cette question. L'édifice a été construit solidement et n'exigera pas d'ici plusieurs années des réparations bien coûteuses. Un homme spécial pourrait peut-être donner une réponse plus précise à cet égard.

Quant à la seconde partie de la question, la réponse se trouve dans la copie ci-jointe d'une convention passée entre l'Université et le collège de l'Université, et par laquelle ces deux corporations s'engagent à supporter parts égales des réparations.

QUESTION V.—*Réponse.*—Les dépenses de l'Université ont été évaluées en 1859 à \$15,000, et en 1860 à \$16,000. Dans la seconde de ces deux années, le vice-chancelier fit rapport au sénat que le revenu était beaucoup moindre que celui qu'espérait l'économiste, et qu'il était urgent de réduire les dépenses. Un comité d'enquête ayant été nommé recommanda les réductions suivantes:—Réduire le nombre des bourses de 61 à 32; supprimer le service des messagers; réduire le traitement du vice-chancelier de \$800 à \$400. Adopter pour le paiement des examinateurs un nouveau système par lequel on économiserait £500. Prendre de nouvelles dispositions pour les prix et médailles de façon à déduire les dépenses, et apporter toute l'économie possible dans les dépenses de détail.

L'échelle de dépense avec les réductions approximatives suivantes, est annexée :

	Salaires.
Vice-chancelier	\$ 400
Bibliothécaire	1200
Réglstrateur.....	750
Gardien du musée	240
Aide du bibliothécaire.....	160
Appariteur.....	80
	2830
Paiement des examinateurs.....	1500
Bourse	3840
Médailles et prix.....	400
Bibliothèque	400
Terreins et chemins.....	800
Combustible et serviteurs.....	850
Dépenses incidentes... ..	2000
	\$12000

Il est bon de faire remarquer qu'il n'est ici fait aucune allocation pour l'accroissement du musée et de la bibliothèque, bien que la somme qui leur est affectée soit à peine suffisante à leurs dépenses.

A la réception de ce rapport, le sénat a passé des règlements dans le but de mettre à effet ses principales recommandations. On a trouvé qu'il était possible de se passer des services du gardien du musée; l'aide du bibliothécaire a été chargé de ce service et son salaire a été porté depuis à \$200. Le salaire du vice-chancelier, n'a pas, ainsi qu'on le projetait, été diminué. Lorsque toutes les réductions seront opérées (ce qui aura lieu cette année, la dépense totale sera d'environ \$13,000, et cette somme, quant à présent, peut être considérée comme étant celle nécessaire pour subvenir à la dépense annuelle de l'Université.

Cependant, ce n'est pas sans regret que le comité a recommandé et que le sénat a sanctionné quelques unes des réductions, surtout dans le nombre des bourses, et cette mesure a été regardée comme étant d'une nécessité temporaire, mais qui n'aura plus raison d'être, dès que le fonds de revenu sera dans une meilleure condition.

QUESTION VI.—*Réponse.*—Pour une construction aussi considérable, il s'est rencontré moins de défauts qu'on ne s'y attendait; cependant, il en est qui auraient pu être évités dans les commencements et qui ont donné et d'autres qui donneront lieu à des dépenses. Par exemple, les cheminées de l'aile ouest fumaient, et pour remédier à cet inconvénient, il a fallu faire des déboursés soit pour placer des mitres sur ces cheminées ou pour les exhausser. Le drainage n'est pas complet, car les grilles d'égoût sont sans trappes, et l'eau tombant des gouttières mine les fondations faute de dalles pour la conduire plus loin. Le principal égoût n'a pas de débouché, la corporation n'ayant pas continué son système de drainage jusque-là; et c'est là un embarras d'autant plus grand que l'architecte refuse de donner au sénat le plan des égouts. Le toit fait eau en plusieurs endroits, et il est douteux que l'ardoise qui le recouvre résiste aux effets du climat. Peut-être serait-il mieux, par conséquent, de la remplacer graduellement par le ferblanc.

Le toit de vitrage à l'extrémité Est de la bibliothèque est une source continuelle d'embarras, et l'on peut en dire autant du musée de minéralogie. Les carreaux en métal ne sont pas assez forts. On a fait quelques améliorations à l'appareil de chauffage, et il serait à propos de lui en faire encore; car il en résulterait une économie, ainsi qu'on peut le voir par les rapports de l'ingénieur, lesquels sont entre les mains du président du collège de l'Université. Le puits à l'aide duquel les chaudières devaient être alimentées étant trop bas pour que les pompes pussent atteindre l'eau, il en est résulté une dépense annuelle de \$200. Une meilleure manière d'apporter le combustible dans l'édifice eut aussi économisé

un déboursé annuel, et il n'y a aucun doute que l'on aurait pu éviter quelques autres petites dépenses si l'on ne s'en était pas toujours tenu à la routine. Le sénat n'est pas en mesure de dire quelle somme serait nécessaire pour remédier à ces défauts.

QUESTION VII.—“ Quelle est la part des dépenses de la bibliothèque pour laquelle contribue le Collège ? ”

Il n'y contribue aucunement.

“ Faites connaître les noms des employés et le salaire qu'ils reçoivent. ”

Rév. M. Lorimer, bibliothécaire, £300.

M. Alexander Brown, employé à la bibliothèque le matin, et l'après-midi au musée, salaire, £40.

“ Donnez un état complet de la dépense annuelle. ”

Cette dépense varie grandement, ainsi qu'on peut le voir par celle de 1853 à 1860 :

1853.....	\$ 592 88	1857.....	\$ 8729 42
1854.....	3198 10	1858.....	11170 07
1855.....	207 22	1859.....	6674 45
1856.....	2684 34	1860.....	2228 30

Je ne saurais dire à combien s'élève celle de 1861, bien que j'aie tout lieu de croire qu'elle soit très peu considérable. Le rapport du sénat pour 1854 renferme une requête à Son Excellence le visiteur, demandant l'autorisation de construire des édifices pour l'Université et d'établir une grande bibliothèque sous le contrôle de cette institution, et dans le rapport annuel soumis au parlement l'année suivante, on lit ce qui suit : “ Nos meilleures bibliothèques publiques, si dans le fait nous pouvons dire que nous avons quelque chose qui mérite ce nom, sont absolument insignifiantes et ne peuvent pas être comparées à la collection de livres que des particuliers ont ordinairement dans les vieux pays ; cet état de choses a évidemment une forte tendance à arrêter tout développement intellectuel parce qu'il oppose une barrière presque insurmontable à tout ce qui peut ressembler à des connaissances littéraires d'un ordre élevé. ”

Le sénat demanda en conséquence l'autorisation de “ poser les fondements d'une bibliothèque provinciale qui se rattacherait à l'Université, et de concentrer vers cet objet tous les moyens disponibles jusqu'à ce que la collection devienne digne de cette institution nationale, et puisse répondre aux besoins de la province. ”

Conformément à cette requête, Son Excellence en conseil a bien voulu affecter, à même les fonds de l'Université, une somme libérale pour la bibliothèque ; et par l'emploi de cette somme sous la direction d'un comité de la bibliothèque nommé chaque année par le sénat, la collection a été portée de 4,692 qu'elle avait en 1854, à 15,064 volumes d'ouvrages choisis avec soin dans les diverses branches de la science et de la littérature.

QUESTION VIII.—*Réponse.*—Les commissaires trouveront la réponse à cette question en consultant le rapport du comité collectif du sénat, et du conseil du Collège sur la part des dépenses auxquelles ces deux institutions doivent subvenir pour l'entretien de l'édifice, ainsi que sur d'autres points de régie collective, et dont le sénat a donné copie aux commissaires avec ses réponses aux questions qui lui ont été posées.

QUESTION IX.—*Réponse.*—La subvention du gouvernement pour le soutien de l'observatoire est suffisante pour les dépenses de cet établissement. Des crédits spéciaux ont été votés par le sénat pour construire des cottages pour les assistants, et une nouvelle résidence pour le directeur. Ces constructions étaient devenues nécessaires, non seulement par rapport à la condition des anciennes bâtisses à cet usage, mais aussi parce que leur déplacement était nécessaire pour faire les chemins, etc., indiqués sur les plans de l'Université. Un crédit spécial a été aussi voté pour la publication des observations, mais il n'a pas été employé, et l'on espère qu'il ne sera pas nécessaire d'employer cette somme.

La liaison entre l'observatoire et l'Université consiste dans ce fait que le premier a été placé par le gouvernement sous le contrôle et la direction du sénat, et qu'il est régi par des règlements adoptés à cet effet par ce sénat. Cette institution est subventionnée par le

parlement, et il paraît que cette subvention, employée avec économie, suffit à ses dépenses ordinaires.

Il n'existe aucune liaison entre l'observatoire et le collège de l'Université, excepté lorsqu'il arrive que le directeur du collège remplit la chaire de météorologie de cette institution.

QUESTION X.—*Réponse.*—Conformément à la 18e section de l'acte de l'Université de 1853, le sénat fit rapport, en 1854, de l'école de médecine de Toronto et de quatre autres comme écoles de médecine, recommandant qu'il serait à propos de les autoriser à admettre des aspirants pour les degrés de médecine, et Son Excellence le Gouverneur-Général a bien voulu approuver ce rapport.

L'école de médecine de Toronto s'est prévaluée des avantages qui lui étaient ainsi offerts en assimilant ses cours à ceux établis par le sénat de l'Université pour la faculté de médecine. Les relations de l'Université avec ce collège ou toute autre ou école de médecine qui lui est affiliée n'ont pas changé depuis.

No. 20.

COPIE DU RAPPORT DU COMITÉ COLLECTIF DU SÉNAT ET DU COLLÈGE DE L'UNIVERSITÉ, SUR LA PART DES DÉPENSES MENTIONNÉES DANS K 19.

Le comité nommé pour conférer avec celui du sénat de l'Université de Toronto sur le partage des frais d'entretien des édifices entre ces deux institutions, et sur d'autres points de régie collective, a l'honneur de faire rapport :

Que le comité s'est réuni et qu'il est tombé d'accord sur les points suivants :

Les parties suivantes des édifices devant être sous le contrôle de l'Université, et tous les frais de réparation, etc., devant être supportés par cette institution, savoir :

La bibliothèque.

Le musée.

Les cabinets de lecture.

La tour octogone et les appartements qui y conduisent.

Les chambres du chancelier, vice-chancelier, les anti-chambres, et la chambre du registraire.

Les parties suivantes devant être sous le contrôle du Collège, et les frais de réparation, etc., devant être supportés par lui, savoir :

L'aile ouest, y compris le toit.

Le laboratoire et les cabinets y adossés, y compris le toit.

Les cabinets de lecture et passages y conduisant.

Les terrains du carré, y compris la clôture nord ainsi que les traverses en dehors de l'édifice.

Les parties suivantes devant être sous la direction collective de l'Université et du Collège, et les frais de réparation supportés dans une égale proportion par chacun d'eux, tout ordre sur le trésorier à compte de travaux devant être signé par le président du comité des édifices que nomme le sénat, et par le président du Collège :

La salle des séances académiques.

La chambre du sénat.

La salle du centre, l'entrée du sénat, l'escalier, etc.

La tour principale et celle du sénat.

La cloche.

Le soubassement, les égouts, le toit, les conduits d'eau, etc., du principal corps de bâtiment et de l'aile Est.

Les appareils de chauffage.

Les trois-quarts des frais annuels de chauffage, y compris les gages du mécanicien et du chauffeur, l'eau et le combustible (excepté le combustible pour l'aile ouest et les chambres des professeurs) seront à la charge du Collège, et un quart à celle de l'Université.

L'Université allouera \$100 par année au Collège pour le nettoyage des parties de l'édifice sous le contrôle de l'Université, cet item devant comprendre une partie du compte

de gaz d'ici à ce que la bibliothèque et le musée soient ouverts après la brune, car alors il faudra faire un nouvel arrangement quant au gaz. L'assurance sera portée au compte des dépenses générales payées par le trésorier, et non à la charge de chaque institution. L'Université devant nommer un curateur du musée, lequel sera sous le contrôle des directeurs du musée, et pourra être par eux suspendu de son service, sujet à la décision du sénat ; le curateur sera chargé de tels échantillons venant du musée, que les professeurs exigeront pour les démonstrations de leurs cours. Les appareils seront sous la responsabilité des différents professeurs qui en ont l'usage, et toutes les réparations qu'il faudra leur faire faire seront à la charge du Collège.

Le comité collectif prie le conseil de vouloir bien adhérer aux recommandations ci-dessous mentionnées.

No. 21

REPONSE A LA QUESTION No. 38.

Réponses du Président du Collège de l'Université.

I.—PENSIONNAT.

Question 1.—Donnez un état détaillé des dépenses et de la recette du pensionnat pour chaque année de son établissement. Cet état devant indiquer les divers items de dépense.

Réponse.—L'état pour l'année 1860-61 a déjà été communiqué aux commissaires. Celui pour 1859-60 est annexé comme figurant dans les comptes présentés au conseil par l'auditeur.

ETAT des recettes et dépenses du pensionnat pour l'année académique 1859-60.

Av.	RECETTES.	\$	cts.	Dt.	DEPENSES.	\$	cts.
	Des étudiants pour pension, charbon et chandelle.....	2398	59	Viandes	784	42	
	Frais de port	3	15	Epiceries	526	42	
	Vente de billets de collation....	43	27	Beurre, œufs, etc	247	91	
	* Arrérages payés par des étudiants, soit	150	00	Pain	197	01	
				Fleur de farine, etc.....	69	91	
				Nettoyage de maison	153	86	
				Gages et items divers	511	72	
				Salaire du doyen	800	00	
		2595	01		3291	25	

* Cette somme a été exagérée de \$40 69. La correction est faite dans les comptes de l'année dernière.

Novembre 5, 1860.

No. 21.—*Suite.*

RÉPONSE A LA QUESTION No. 39.

Question 2.—Donnez un état du nombre des étudiants au pensionnat chaque année, du nombre de semaines payées par chacun d'eux, et du montant par eux payé pour combustible, éclairage et blanchissage?

Réponse.—Ci-suit les sommes payées par les étudiants.

Années	Charbon.	Chandelle.
1859-60.....	\$131.40.....	\$54 49
1860-61.....	268.50.....	73.59

Les étudiants donnent eux-mêmes leur blanchissage à faire.

L'état pour 1860-61 a déjà été donné aux commissaires. Celui pour 1859-60 est annexé.

No. 21.—*Suite.*—Pensionnat des étudiants pour l'année académique 1859-60.

Noms des Etudiants.		Nombre de semaines pass. au pensionnat.	Montant dû et payé.	
			\$	cts.
1	Buchan	31	118	54
2	Ross	5	18	52
3	McGee	19	72	65
4	Craig	19	71	25
5	Boyd	24	90	55
6	Potts	19	72	74
7	Rolls	32	120	17
8	J. M. Gibson	29	103	28
9	Fitch	24	91	15
10	Ormiston	27	103	37
11	Coventon	30	117	07
12	Corbett	29	106	57
13	J. M. Gibson	8	28	36
14	McWilliams	30	112	88
15	Woods	22	84	35
16	Sill	24	111	92
17	C. Warren	29	115	35
18	B. Warren	14	54	73
19	Mulock	30	114	22
20	Shaw	4	14	00
21	O'Dea	2		
22	Grover	16	60	00
23	McFayden	8	59	30
24	Manly	8	30	25
25	Orton	4	14	90
26	Tempest	5	19	60
27	Thom	11	41	66
28	Hall	15	55	80
29	Hudson	9	34	26
30	Elliott	9	35	61
31	Morton	8	30	16
32	Bain	13	50	42
33	Martin	12	46	20
34	Smith	27	105	86
35	Chandler	13	51	20
36	Bellairs	11	43	12
37	Winn	20	68	57
38	Grange	10	39	32
			\$2507 90	

No. 21.—*Suite.*

REPONSES AUX QUESTIONS Nos. 40, 41 et 42.

No. 3.—Le combustible servant au pensionnât est-il pris sur la provision de l'Université? Si oui, indiquez la quantité et la valeur qu'elle représente prise chaque année.

Réponse.—Non; l'Université et le Collège ont chacun leur provision de combustible; les trois quarts de cette dépense sont payés par le Collège et un quart par l'Université.

No. 4.—Le gaz et l'eau consommés par le pensionnat sont-ils portés au compte de ce département, et si oui, dans quelle proportion pour chacun?

Réponse.—Non. La consommation du gaz dans le pensionnat peut bien être constatée, mais il serait presque impossible d'en faire autant pour l'eau. La plus grande consommation d'eau de l'aqueduc se fait par les chaudières des appareils de chauffage.

No. 5.—Indiquez pour chaque année le nombre d'étudiants venant d'autres lieux que Toronto qui auraient été admis au pensionnat mais qui ont préféré aller ailleurs?

Réponse.—Je suis incapable de faire une réponse positive à cette question sans me renseigner auprès des étudiants eux-mêmes. La différence entre le nombre au pensionnat et le nombre des étudiants immatriculés qui suivent les cours n'en donnerait pas non plus une idée exacte, car, à ma connaissance, il en est qui préféreraient habiter ce Collège, mais qui n'ont pas les moyens de subvenir à cette dépense. Cette année même je sais que plusieurs élèves sont dans ce cas, et j'ai entendu dire que quelques-uns d'eux obtenaient en ville la pension et le logement à \$1 de moins par semaine que nous pouvons les donner, savoir: \$3.50.

No. 21.—*Suite*

REPONSES AUX QUESTIONS Nos. 43 et 44.

Question 6.—De quelle source le doyen du pensionnat retire-t-il le revenu de \$169.89 indiqué dans les comptes du Collège fournis aux commissaires?

Réponse.—Provenant de

Vente de billets de collation	\$64 27
Frais de ports.....	7 62
Escompte sur les comptes de marchands.....	14 00
Vente de deux vaches.....	80 00
	\$169 89

Question 7.—Quelles parties du pensionnât sont chauffées par les appareils?

Réponse.—La salle à manger, le cabinet de lecture et la salle d'entrée de chaque maison.

No. 21.—*Suite.*

REPONSES AUX QUESTIONS Nos. 45, 46 et 47.

No. 8.—Quelle somme pour réparation devrait être portée au compte du pensionnat, et quelle somme pour les terrains en dépendant, y compris le drainage? Aussi, quelle somme devait être annuellement affectée aux objets ci-dessus?

Réponse.—Il n'y a pas de terrains appartenant exclusivement au pensionnat, et il semble aussi impossible de séparer les frais de drainage que d'évaluer la part appartenant au pensionnât. Toutes les réparations de la partie des édifices occupée par le pensionnat, c'est-à-dire la rangée nord-ouest, doivent être faites aux frais du Collège. Je ne suis pas en mesure de faire une juste estimation de la somme annuelle nécessaire aux objets ci-dessus.

Jusqu'ici, la plus grande partie de la dépense n'a pas été pour réparations, mais pour remédier à des défauts de construction.

No. 9.—Combien ont coûté l'installation et l'ameublement des édifices, y compris le pensioat.

Réponse.—Je ne suis pas en mesure de répondre d'une manière satisfaisante à cette question ; il me faudrait pour cela consulter les livres du trésorier.

No. 10.—Serait-il possible de faire quelque réduction dans le personnel et les dépenses de ce département ?

Réponse.—Le conseil du collège s'est souvent occupé de cette question.

Quant à présent, la seule économie qu'il semblerait possible serait de se dispenser des services du concierge. Une recommandation à cet effet a été faite au gouvernement, et elle a été renvoyée au sénat pour qu'il eût à décider à cet égard. Le conseil a toujours été sous l'impression que le pensionnat subviendrait à ses propres frais.

No. 21.—*Suite.*

REPONSE A LA QUESTION 48.

No. 11.—Veuillez faire une estimation des frais nécessaires au maintien du pensionnat, tout en allouant une somme pour toutes ses dépenses, y compris le loyer pour les appartements qu'il occupe ?

Réponse.—Je suis incapable de faire aucune estimation probable à cet égard.

Il n'est jamais venu à ma connaissance que dans le Royaume-Uni un collège ait porté au compte de ses dépenses le loyer des édifices occupés par ses élèves, ni qu'il ait proportionné le prix de la pension à la valeur de son édifice.

REPONSE A LA QUESTION 52.

Question 4.—Dans quelle proportion la dépense se trouve-t-elle augmentée par le défaut de bons moyens pour amener le combustible dans l'édifice ?

Réponse.—Pour amener le charbon cette année, la dépense a été de \$92.50, et il est probable que la moitié de cette somme aurait pu être épargnée par une meilleure disposition de la construction de l'édifice.

No. 23.

REPONSE A LA QUESTION 55.

REVEREND ARTHUR WICKSON, L.L.D.,

REPETITEUR ET REGISTRATEUR.

CLASSIQUES.

Année.	Salaire.	Année.	No. de leçons.		No. d'étudiants.		Honoraires.
			Par semaine.	Par année.	Immatriculés.	Tempor.	
*1856....	\$ 480	1856-57....	20	460	20	11	Moyenne probable des câux sources de \$70 à \$80.
†1857....	1000	1857-58....	19	418	27	5	
1858....	1000	1858-59....	19	399	40	29	
1859....	1000	1859-60....	19	456	51	30	
1860....	1000	1060-61....	23	575	60	25	
1861....	1000						

* Date de la nomination comme répétiteur.—six mois de salaire.

† do do do comme registrateur.

J. M. HIRSCHFELDER, ECR.,

LECTEUR.

LANGUES ORIENTALES.

Année.	No. de Leçons.		No. d'étudiants.		Honoraires.
	Par semaine.	Par année.	Immatriculés.	Temporaires.	
1853-54.....	19	437	5	19	\$120 à \$160 est la moyenne probable des honoraires.
1854-55.....	19	437	4	21	
1855-56.....	19	418	5	27	
1856-57.....	19	437	4	23	
1857-58.....	19	418	10	14	
1858-59.....	19	339	12	14	
1859-60.....	19	456	15	14	
1860-61.....	19	475	13	15	

SALAIRE.

1853.....	£ 150	1857.....	£ 300	
1854.....	150	1858.....	\$1200	
1855.....	150	1859.....	1200	
1856.....	450	1860.....	1200	
	{ 300 100 d'augmentation pour 1855. 50, 20 pour cent sur £250 pour 1855.		1861.....	1200

G. P. KINGSTON, M.A.,

PROFESSEUR.

METEOROLOGIE.

Année.	No. de leçons.		No. d'étudiants.		Honor.
	Par semaine.	Par année.	Immatriculés.	Temporaires.	
1856-57.....	1	10	1	0	Prof. Kingston n'a pas reçu d'honoraires.
1857-58.....	1	9	4	3	
1858-59.....	1	9	4	1	
1859-60.....	1	12	4	0	
1860-61.....	1	12	6	1	

SALAIRE.

1855.....£ 14 15s. (36 jours de salaire à £150.)	1857.....\$680
75 (6 mois " " " ")	1858..... 680
£ 89 15s.	1859..... 680
1856.....£170	1860..... 680
20	1861..... 680
Augmentation par O. C. F.	
£190	

En sus du cours de météorologie, le professeur Kingston a fait en moyenne huit lectures chaque année à l'observatoire, lesquelles avaient pour but principal d'expliquer l'usage des instruments et des registres employés dans cet établissement.

JAMES FORNERI, D.LL.

PROFESSEUR.

LANGUES MODERNES.

Année.	No. de leçons.		No. d'étudiants.		Honoraires.
	Par semaine.	Par année.	Immatriculés.	Temporaires.	
1853-54.....	17	391	20	15	Prof. Forneri n'a tenu aucun compte des honoraires reçus des étudiants immatriculés ou temporaires.
1854-55.....	17	391	16	13	
1855-56.....	17	374	20	6	
1856-57.....	24	552	31	2	
1857-58.....	23	506	39	4	
1858-59.....	26	546	41	4	
1859-60.....	26	614	60	6	
1860-61.....	27	672	76	2	

SALAIRE.

1853...\$ 826.60 (6 mois et 33 jours.)	1857...\$2040.00
1854... 1800.00 3 " à £350—£ 87.10s.	1858... 2080.00 9 mois à \$2040—\$153
3 " 100— 25. 0s.	3 " à 2200— 55
3 " 450— 337.10s.	
1855... 1800.00	1859... 2200.00
1856... 2280.00 12 mois à £510—£510	1860... 2200.00
Augmentation pour 1855 60	1861... 2200.00

E. J. CHAPMAN, ECUYER.
PROFESSEUR.

MINÉRALOGIE ET GÉOLOGIE.

Année.	No. de leçons.		No. d'étudiants.		Honoraires. \$25 est la moyenne probable provenant des deux sources.
	Par semaine.	Par année.	Inmatriculés.	Temporaires.	
1853-54.....	7	161	20	6	
1854-55.....	7	161	16	8	
1855-56.....	7	154	17	11	
1856-57.....	7	184	19	17	
1857-58.....	7	176	8	31	
1858-59.....	7	168	21	24	
1859-60.....	7	192	30	18	
1860-61.....	7	200	30	21	

SALAIRE.

1853...£ 206 12s. 11d.	(6 mois 33 jours à £350.)
1854... 450	£ 87 10—3 mois à 350
	25 0—3 " à 100
	337 10--0 " à 450

1855...£ 450

1856...£ 570

£510

60 augmentation par O.C.

1857...\$2040

1858...\$2080

}	\$1530—9 mois à \$2040
	550—3 " à 2200

1859... 2200

1860... 2200

1861... 2200

Depuis 1855-56, le professeur Chapman a donné un cours additionnel de leçons (de 25 à 30) sur l'arpentage et l'architecture.

Ce professeur est aussi chargé du musée de minéralogie et de géologie; comme tel, il a déjà classé plus de six mille échantillons et dévoué beaucoup de temps à ce travail, tant durant les cours que pendant les vacances.

Vu que la collection des matériaux de ce musée augmente constamment et que leur catalogue détaillé reste encore à faire, ce travail va encore exiger de lui beaucoup d'occupation.

No. 23.—*Suite.*

COLLEGE DE L'UNIVERSITE,

Toronto, 24 janvier 1862.

Aux commissaires nommés pour faire rapport sur les dépenses, etc., de l'Université et du Collège de l'Université, Toronto.

MESSIEURS,—Je prends la liberté de vous soumettre les observations suivantes à gard de certains rapports concernant le Collège de l'Université, et à vous récemment mis sur la demande que vous en avez faite.

Les rapports dont je fais mention ont trait au nombre de leçons données par semaine par les personnes du Collège.

Les leçons de géologie, etc., ainsi que vous le verrez, s'élèvent à 8 par semaine, tandis que celles d'autres classes d'étude s'élèvent à dix, douze et même plus. Je désire faire savoir que je n'ai aucun contrôle sur cela, obligé que je suis de me conformer aux arrangements arrêtés par le sénat de l'Université, conseil dans lequel, au contraire de plusieurs de mes collègues, je n'ai aucune voix délibérative, et où je n'ai, par conséquent, aucune occasion d'obtenir une modification des arrangements qui peuvent opérer directement ou indirectement à mon désavantage. Deux fois, j'ai formellement protesté auprès du gouverneur en conseil contre mon exclusion du sénat; et je ne dois être par conséquent, nullement responsable à l'égard d'arrangements avec lesquels je n'ai rien eu à faire.

Je dois aussi faire observer que durant plusieurs saisons j'ai donné un cours additionnel de leçons (de 20 à 25) aux étudiants en arpentage, ce qui me faisait à cette époque treize leçons par semaine.

En sus de cela, je dois dire que le musée de minéralogie et de géologie est sous ma direction immédiate. En cette qualité, j'ai déjà commandé par lettre (ce qui exige une correspondance en France et en Allemagne) ou acheté directement, un nombre d'échantillons s'élevant à plus de cinq mille, que j'ai déballés et classés sans aide ni rémunération.

Si le temps que j'ai ainsi passé était réparti sur le temps des cours des deux ou trois dernières années, cela équivaldrait pour le moins à 14 ou 15 leçons par semaine. De plus, il est constamment ajouté à la collection, et à l'heure qu'il est, j'ai plus de cent échantillons (sans compter 200 autres à la veille de m'être envoyés de l'exploration géologique de Montréal), à étiqueter et classer. Il y a aussi le catalogue que j'ai commencé, et qui va me prendre un temps considérable.

Après cela, je pense qu'on voudra bien admettre que mes devoirs ne sont pas moins onéreux que ceux des autres professeurs du Collège de l'Université.

Tout en vous priant de me pardonner la liberté que j'ai prise en vous écrivant,

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

EDWARD J. CHAPMAN.

REVEREND WILLIAM HINCKS, F.L.S.,

PROFESSEUR.

ZOOLOGIE ET BOTANIQUE.

Année.	No. de leçons.		[No. d'étudiants.		Honor's
	Par semaine.	Par année.	Immatriculés.	Temporaires.	
1853-54.....	11	253	13	2	\$20 est le moyenne probable des honoraires prov. des 2 an.
1854-55.....	11	253	12	2	
1855-56.....	11	244	13	4	
1856-57.....	11	253	14	6	
1857-58.....	11	142	36	7	
1858-59.....	11	231	38	4	
1859-60.....	11	264	47	5	
1860-61.....	11	275	43	4	

SALAIRE.

1853	£ 206 12s. 11d.	(6 mois 33 jours à £350.)
1854.....	£ 450	£ 89 10s. (3 mois à ") 25 0s. (3 " à 100) 337 10s (9 " à 450.)
1855.....	£ 450	
1856.....	570	£510 60 augmentation pour 1855 par O.C.E.
1857.....	\$ 2040	
1858.....	2080	\$1530 (9 mois à \$2040.) 550 (3 " à 2200.)
1859	2200	
1860	2200	
1861	2200	

En été, le professeur Hincks donne un cours additionnel de botanique d'environ trente leçons. Comme professeur d'histoire naturelle, il est aussi chargé du musée de zoologie et de botanique, et en cette qualité, il donne en moyenne trois heures par jour de son temps, les vacances non déduites.

DANIEL WILSON, LL.D.,

PROFESSEUR.

HISTOIRE ET LITTÉRATURE ANGLAISE.

Année.	No. de Leçons.		No. d'étudiants.		Honoraires. <small>La moyenne des honoraires recus des étudiants tem- poraires par le prof. Wil- son, a été de \$45 à \$50.</small>
	Par semaine.	Par année.	Immatriculés.	Temporaires.	
1853-54.....	21	443	35	23	
1854-55	21	443	28	26	
1855-56.....	17	374	35	33	
1856-57.....	13	299	35	11	
1857-58.....	10	220	46	13	
1858-59.	10	210	50	32	
1859-60.....	11	264	66	33	
1860-61.....	12	300	75	25	

SALAIRE.

1853.....	£206 12s. 11.	(6 mois 33 jours à £350.)
1854.....	450	£87 10 (3 mois à £350.) 25 (3 mois additionnels à £100) 337 10 (9 mois additionnels à 450)
1855.....	450	
1856.....	670	£510 60 augment. pour 1855 par O.C.E.
1857.....	510	
1858.....	510	
1859.....	\$2200	
1860.....	2200	
1861.....	2200	

En 1857-58, le sénat a changé le programme des examens à l'Université pour les sujets d'histoire et de littérature anglaise, et l'histoire a été remise pour la quatrième année, et l'anglais pour la troisième. Conséquemment, les leçons sur ces sujets ont cessé dans ces années-là.

J. B. CHERRIMAN, M.A.,

PROFESSEUR.

MATHEMATIQUES ET HISTOIRE NATURELLE.

Année.	No. de leçons.		No. d'étudiants.		Honoraires.
	Par semaine.	Par année.	Immatric.	Temporaires.	
1853-54.....	17	391	35	2	La moyenne est au-dessous de \$10 p. ann.
1854-55.....	17	391	28	3	
1855-56.....	16	352	25	2	
1856-57.....	17	391	18	0	
1857-58.....	16	352	35	3	
1858-59.....	17	337	44	5	
1859-60.....	17	408	63	11	
1860-61.....	*16	400	85	9	

SALAIRE.

1853...£262.10s. (9 mois à £350.)			
1854... 450 £87 10s. (3 mois à £350.)		1857...2080....1550 (9 mois à \$2040.)	
	25 (3 mois à 100.)		550 (3 mois à 2200.)
	337 10 (3 mois à 450.)	18582040	
1855... 450		1859.....2200	
1856... 570 510		1860.....2200	
	60 augmentation O. C. E.	1861.....2200	

* Professeur Cherriman donne souvent des leçons extra qui ne sont pas comprises dans l'état ci-haut.

GEORGE BUCKLAND, Ecr.,

PROFESSEUR.

AGRICULTURE.

Année.	No. de leçons.		No. d'étudiants.		Honoraires.
	Par semaine.	Par année.	Immatric.	Temporaires.	
1853-54.....	7	161	2	5	Profes. Buckland gratuite à \$8 la moyenne probable des honoraires à lui payés.
1854-55.....	7	161	2	6	
1855-56.....	7	154	3	8	
1856-57.....	7	161	2	10	
1857-58.....	7	154	3	11	
1858-59.....	7	147	4	10	
1859-60.....	10	240	4	9	
1860-61.....	10	250	7	8	

SALAIRE.

1853.....	£ 250	1857.....	£ 300
1854.....	250	1858.....	300
1855.....	250	1859.....	\$1200
1856.....	350...300		200 (3 mois comme doyen.)
	50 augmentation suivant O.C.E.		<u>1400</u>
1860.....	\$1200	1861.....	\$1200
	800 comme doyen.		800 comme doyen.
	<u>\$ 2000</u>		<u>\$2000</u>

H. H. CROFT, D.C.L.,
PROFESSEUR.

CHIMIE ET PHYSIQUE.

Année.	No. de leçons.		No. d'étudiants.		Honoraires.
	Par année.	Par semaine.	Immatric.	Temporaires.	
1853-54.....	10	230	10	35	Professeur Croft n'a tenu aucun compte des honoraires lui payés, mais la moyenne probable peut être portée à environ \$200.
1854-55.....	10	230	8	37	
1855-56.....	10	220	15	40	
1856-57.....	11	253	17	37	
1857-58.....	11	242	41	63	
1858-59.....	11	231	43	50	
1859-60.....	11	264	53	42	
1860-61.....	11	275	66	41	

SALAIRE.

1853.....	£510.....	£450	60 pour loyer.
		<u>450</u>	
1854.....	510.....	450	60 pour loyer.
		<u>450</u>	
1855.....	510.....	450	do do
		<u>450</u>	
1856.....	630.....	510	60 do do
		<u>510</u>	
			60 augmentation pour 1855 suivant O.C.E.
1857.....	570.....	510	60 pour loyer.
		<u>510</u>	
1858..\$2360.....	\$1710	(9 mois à \$2280, et loyer \$240.)
		<u>650</u>	(3 mois à 2600.)
1859.....	2600		
1860.....	2600		
1861.....	2600		

LE REV. JAS. BEAVEN, D.D.,

PROFESSUR.

METAPHYSIQUE ET MORALE

Année.	No. de leçons.		No. d'étudiants.		Honoraires.
	Par semaine	Par année.	Immatric'és	Temp.	
1853-54.....	15	345	30	1	Le prof. Beaven n'a tenu aucun compte des honoraires à lui payés, et il lui est impossible d'en indiquer le montant, qu'il assure être très peu considérable.
1854-55.....	15	245	27	3	
1855-56.....	15	330	31	2	
1856-57.....	13	345	31	1	
1857-58.....	13	286	41	0	
1858-59.....	13	273	45	2	
1859-60.....	13	312	58	6	
1860-61.....	13	325	62	1	

SALAIRE.

1853.....	£ 517 15s. 2d.....	£ 7 15s. 2d. comme doyen.	450 0 0	
			60 0 0	Loyer.
1854.....	510 0 0.....		450 0 0	
			60 0 0	Loyer.
1855.....	510 0 0.....		450 0 0	
			60 0 0	do
1856.....	630 0 0.....		510 0 0	
			60 0 0	do
			60 0 0	augmentation d'après O.E.C.
1857.....	570 0 0.....		510 0 0	
			60 0 0	Loyer.
1858.....	\$1710.....	(9 mois à \$2280 loyer compris \$240.)	650	(3 mois à \$2600.)
1859.....			2600	
1860.....			2600	
1861.....			2600	

REV. JOHN McCAUL, LL.D.,

PRESIDENT ET PROFESSEUR.

LANGUES GRECQUE ET LATINE—RHETORIQUE ET LOGIQUE.

Année.	No. de leçons.			No. d'étudiants.		Honoraires.
	Par semaine	Par année.		Immatric.	Temp.	
1853-54.....	18	414	Classiques.	35	2	La moyenne probable des honoraires est de \$15 à \$20.
			Logiq. et Rhétoriq.	11	1	
1854-55.....	18	414	Classiques.	28	7	
			Logiq. et Rhétoriq.	10	4	
1855-56.....	18	396	Classiques.	26	6	
			Logiq. et Rhétoriq.	11	2	
1856-57.....	10	230	Classiques.	15	3	
			Logiq. et Rhétoriq.	12	0	
1857-58.....	10	220	Classiques.	20	2	
			Logiq. et Rhétoriq.	35	2	
1858-59.....	10	210	Classiques.	32	5	
			Logiq. et Rhétoriq.	21	6	
1859-60.....	10	240	Classiques.	40	6	
			Logiq. et Rhétoric.	26	4	
1860-61.....	14	350	Classiques.	50	3	
			Logiq. et Rhétoriq.	40	4	

SALAIRE.

1853, Comme président	£250	1855, Comme président	£250
do professeur.....	450	do professeur.....	450
Loyer.....	60	Loyer.....	60
	— £760		— 760
1854, Comme président	250	1856, Comme président	250
do professeur.....	450	do professeur.....	510
Loyer.....	60	Augm. d'après O.E.C... ..	60
	— 760	Loyer.....	60
			— 880
1857, Comme président.....	£250		
do professeur.....	510		
Loyer.....	50		
	—		£820
1858, Comme président et professeur.....	\$ 760		
Loyer.....	60		
9 mois à.....	\$4000	3000	
15 " arrérages à.....	720	900	
		—	4720
1859.....			4000
1860.....			4000
1861.....			4000

Le salaire et les honoraires de 1842 à 1851 sont indiqués dans l'Appendice des journaux de la Chambre d'Assemblée, Vol. XI, No. 2, 1852-53. La même remarque s'applique aux professeurs Beaven et Croft.

TABLEAU DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS AU COLLÈGE DE L'UNIVERSITÉ, DE 1853 A 1861.

Année.	Etudiants im- matriculés.	Etudiants.	Etudiants tem- poraires.	Total.
1853-54	35	0	78	113
1854-55	28	2	80	110
1855-56	35	0	110	145
1856-57	37	17	72	126
1857-58	56	32	104	192
1858-59	63	32	73	168
1859-60	80	39	69	188
1860-61	129	37	59	225

GRADUÉS DE 1854 A 1861.

Le nombre total des étudiants de ce collège auquel l'Université de Toronto a conféré des degrés, est de 69 ; et le nombre de degrés, 108, comme suit :

M.D.,	2
M.A.,	30
LL.D.,	5
M.B.,	5
B.A.,	66

No. 24.

RÉPONSES AUX QUESTIONS Nos. 56, 57 et 58.

RÉPONSES AUX QUESTIONS FAITES AU SÉNAT.

QUESTION I.—*Réponse.*—Relativement au projet suggéré à l'égard de la séparation des dépenses du collège de l'Université de celles de l'Université de Toronto, le sénat soumet aux commissaires que cette séparation (excepté pour les items ci-après mentionnés) est faite depuis 1854. Les dépenses de l'Université peuvent se décomposer comme suit :

Salaires,
Examineurs,
Boursiers,
Prix et médailles,
Papeterie, impressions et annonces,
Faux frais,
Terrains,
Musée,
Observatoire,

Et pour ces items, les dépenses de l'Université ont toujours été distinctes de celles du collège ; quant au collège, les comptes sont aussi tenus à part de ceux de l'Université et sans les divers chefs de

Salaires,
Gages,
Prix,
Papeterie, impressions, annonces et faux frais.

Les items de cette dépense sont classés, et ils peuvent être constatés en consultant les comptes du trésorier.

Toutes les dépenses relatives à la régie de la dotation et des propriétés de l'Université et du Collège, sont du ressort du trésorier et portées au compte du fonds de revenu avant que ce dernier puisse être affecté aux fins de l'Université et du collège.

Quant à la seconde partie de cette question, le sénat prend la liberté de renvoyer au rapport du comité collectif du sénat et du conseil du Collège, touchant la répartition des frais d'entretien de l'édifice entre ces deux institutions. Ce rapport a été adopté peu de temps après l'entrée en possession des nouveaux édifices, et la pratique a démontré l'efficacité de ses différentes stipulations. Copie de ce rapport est soumis ci-joint.

QUESTION II. Comme réponse à cette question, le sénat prend la liberté de renvoyer les commissaires aux différents rapports qu'il a de temps à autre présentés à Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil, au sujet des nouveaux édifices, et qui se trouvent dans l'appendice des journaux de la chambre d'assemblée, et particulièrement au rapport annuel sur les affaires de l'Université pour l'année 1856, et dans lequel se trouve ce qui va suivre au sujet de l'Université et du Collège :—“ Les édifices, dont la construction lui a été confiée, ayant été désignés comme devant servir à l'Université et au Collège de l'Université, le sénat a invité le conseil de cette dernière institution à coopérer dans ce travail, et un plan a été définitivement adopté et soumis à Votre Excellence, et il est à espérer qu'il répondra à tous les besoins des deux corporations. La salle de réunion, celle du sénat, la bibliothèque et le musée peuvent être désignés comme appartenant plus particulièrement à l'Université, tandis que le cabinet de lecture, le lois des étudiants et celui des officiers en charge de l'établissement sont plutôt attachés au Collège ; mais vu les relations intimes qui existent entre ces deux institutions, le sénat n'a pas cherché à établir aucune ligne de démarcation bien définie, et il a évité par cela les dépenses inutiles qu'il aurait fallu faire autrement pour chacune d'elle, tandis que les deux peuvent faire usage en commun des mêmes appartements ; et à en juger par la bonne entente qui a jusqu'ici existé entre les deux corporations, le sénat n'a aucune crainte que cette fusion donne lieu à des inconvénients.”

Avant l'adoption des plans d'après lesquels les nouveaux édifices ont été construits, il y eut beaucoup de discussion entre le Gouverneur-Général et les autorités du sénat et du Collège, et une fois d'accord sur les avantages des différents plans, il fut décidé que pour l'Université et le Collège on ne ferait qu'un seul édifice au lieu de plusieurs.

On peut affirmer que le Gouverneur-Général d'alors a spécialement recommandé le plan qui a été adopté.

Par le rapport du comité collectif ci-dessus mentionné et soumis ci-joint, les commissaires verront que l'Université et le Collège en sont venus à un bien simple arrangement quant à leur occupation des nouveaux édifices, dont la construction est spécialement adoptée à leurs besoins particuliers, et c'est pourquoi le sénat n'a pas jugé nécessaire de prendre les arrangements que semblent vouloir les commissaires. Pour l'Université, les désavantages sont évidents si elle doit occuper, autrement que comme propriétaire, cette partie de l'édifice qu'elle occupe plus particulièrement ; et un arrangement d'après lequel le Collège ne serait que locataire de la partie qu'il occupe doit être également repoussé ; attendu que cette nouvelle méthode d'occuper un édifice chargerait l'Université d'une surveillance tout à fait inutile pour le présent.

QUESTION III. Dans les réponses du sénat à ces questions pressantes, il appert qu'il n'a pu suggérer aucun arrangement de l'espèce indiquée par ces questions, et il ne peut en conséquence faire aucune estimation de la somme qui serait nécessaire pour les dépenses du Collège dans le cas où un semblable arrangement aurait lieu.

No. 25.

RÉPONSES AUX QUESTIONS Nos. 56, 57 et 58.

Le conseil du collège a pris en sa sérieuse considération les propositions des commissaires relatives aux comptes de l'Université et du Collège, mais il lui est impossible de suggérer aucune manière de séparer les dépenses qui serait plus efficace ou plus équitable que celle employée aujourd'hui. Il est d'opinion que l'arrangement recommandé, et d'après lequel le Collège "occuperait la partie de l'édifice comme locataire de l'Université," doit être repoussé pour bien des raisons. Il eut été peut-être plus avantageux pour les deux institutions si, tel que le voulait le président du Collège lorsque les plans étaient sous considération, elles eussent eu chacune un édifice distinct; mais dans les circonstances actuelles le conseil est persuadé qu'il vaut mieux que l'Université et le Collège continuent à occuper ensemble les édifices érigés à frais communs.

(Signé,)

JOHN McCAUL,
Président.CHAMBRE DU CONSEIL,
13 janvier 1862.

No. 26.

UNIVERSITÉ DE TORONTO.

ESTIMATION du revenu de l'année 1862.

	\$	cts.
Intérêts sur les balances dues sur ventes de terre :		
Lots de ferme, déduction faite des ventes douteuses et mauvaises	\$14637	42
Placements.....	854	82
Propriété de Port Hope, déduction faite des ventes mauvaises et douteuses	894	30
Propriété Hamilton.....	720	00
Réserve de la garnison.....	376	14
Propriété Ridout.....	86	16
	17565	84
Rentes foncières :		
Propriété dans Bay Street.....	\$ 210	00
Propriété Latham.....	280	00
Lot de parc, six mois de rente.....	60	00
	550	00
Rentes, lots à bail	1817	00
Edifice de l'école de médecine.....	400	00
Jardin du gouverneur.....	100	00
Intérêts sur bons à 6 par cent, excepté les bons de la compagnie de navigation de la Rivière Tay, qui ne valent plus rien.	21243	00
Intérêts sur hypothèques.....	3982	44
Dividendes sur actions de banque.....	soit 100	00
	25325	44
Intérêts sur balances en banque.....	soit 440	00
Honoraires sur instruments, déduction faite de l'honoraire de solliciteur....	soit 100	00
Immatriculation et degrés	do 600	00
	\$46898	28

Dans cette estimation ne sont pas comprises les recettes du pensionnat, avec lequel l'économiste n'a rien à faire.

(Signé,) DAVID BUCHAN,
Economiste.

BUREAU DE L'ECONOME,
Toronto, 3 février 1862.

No. 27.

REPONSE A LA QUESTION 59.

REPONSES AUX QUESTIONS FAITES PAR LES COMMISSAIRES AU REGISTRATEUR AU SUJET DE LA VISITE DE L'UNIVERSITE DE TORONTO.

Une liste des examinateurs, élèves, baccalauréats et médaillés de 1854 à 1861 inclusivement, est transmise ci-joint. Le sénat nommé en vertu de l'acte de l'Université n'a pas siégé avant mars 1854, et il n'a pu, par conséquent, exercer aucun contrôle sur les examens qui ont eu lieu en 1853 sous la direction des professeurs du Collège de l'Université.

Jusqu'à 1861, chaque examinateur a reçu vingt louis pour des services durant l'année.

LISTE des examinateurs et élèves de l'Université de Toronto mentionnée dans les réponses du sénat aux questions de la commission d'enquête.

1854.

EXAMINATEURS.

Faculté de droit.....	S. Connor, D.LL., O. Mowat, écr.
Faculté de médecine.....	Dr. Aikins, Dr. Beaumont.
Do	Dr. Nicol, Dr. Richardson, Dr. Small.
Do	Dr. Workman.
Faculté des arts.....	Reverend Dr. McCaul.
Do	Reverend A. Wickson, M.A.
Do	J. B. Cherriman, M.A.
Do	Révérend G. P. Young, M.A.
Do	D. Wilson, LL.D.
Do	T. J. Robertson, écr.
Do	H. H. Croft, D.C.L.
Do	Révérend W. Hincks, F.L.S.
Do	Révérend W. Ormiston, M.A.
Do	Dr. Mantovanni.

BOURSIERS.

Faculté de droit	Immatri-ulation.....	Blake, D. E.
Do	do	Fitzgerald, E.
Faculté de médecine.....	do	Francie, W. S.
Faculté des arts.....	Classiques, seconde année	Crombie, M. M.
Do	do première année.....	Kennedy, G.
Do	do Immatriculation.....	Moss, T.
Do	do	Rattray, W. J.

Faculté des arts.....	classiques	Mulligan G. K.
Do	mathématiques, 2ème année.....	Walker, N.
Do	do 1ère année	Bowly, W. H.
Do	do Immatriculation	Moss, T.
Do	do do	Barnhart, C. E.
Do	do do	McCabe, W.
Do	langues modernes, 2ème année	Cattanach, A. J.
Do	do 1ère année.....	Ross, J.
Do	hist. civile et polit, 2ème année	Sanderson, J. E.
Do	morale, etc.	Matheson, T.
Do	succès général	McNaughton, T.
Do	do	Young, P. H.
Hébreu	Hume, R.
Agriculture.....	Matriculation.....	Macnab, A.

MÉDAILLES ET PRIX.

Médailles.....	Mathématiques.....	McGregor, C. J.
	Physique	McGregor, C. J.
	Classiques.....	Crombie, E.
	Morale, etc	English, C. E.
	Médaille de Jameson	English, C. E.
Prix.....	Essai sur l'anglais	Hodgins, T.

N. B.—A l'assemblée qui a eu lieu en novembre 1854, les prix, bourses et médailles de 1853 ont aussi été décernés.

Le sénat nommé en vertu de l'acte actuel de l'Université, ne s'est pas assemblé avant 1854, et par conséquent il n'a exercé aucun contrôle sur les examens de 1853, qui ont été dirigés par les professeurs du collège de l'Université.

1855.

EXAMINATEURS.

LOI.

S. Connor, LL.D., Q.C.....	O. Mowat, Ecr., Q.C.
----------------------------	----------------------

MÉDECINE.

Anatomie pratique	J. H. Richardson, M.D.
Médecine	G. O'Reilly, M.D.
Anatomie et physiologie.....	C. W. C.
Chirurgie	W. R. Beaumont, M.D.
Thérapeutique, Pharmacologie et botanique médicale....	W. B. Nichol, M.D.
Chimie.....	{ H. H. Croft, D.C.L.
	{ Révérend N. Ormiston.
Obstétrique	G. Herrick, M.D.
Jurisprudence médicale	L. O'Brien, M.D.
Eléments d'histoire naturelle.....	{ Révérend W. Hincks, F.L.S.
	{ Robert Cheekley, M.D.

ARTS.

Classiques grecs et latins.....	{ Révérend J. McCaul, LL.D.
	{ Révérend A. Wickson, M.A.
Mathématiques et philosophie naturelle.....	J. B. Cherriman, M.A.
	{ Révérend G. P. Young, M.A.
Métaphysique et morale	{ Révérend J. Beaven, D.D.
	{ Révérend S. S. Nelles, M.A.
	{ D. Wilson, L.D..
Histoire et littérature anglaise.....	T. J. Robertson, Ecr.
	{ E. J. Chapman, Ecr.
Minéralogie et géologie	{ T. Ridout, Ecr.

Langues modernes	} James Forneri, LL.D. F. Mantovanni, LL.D.
Langues orientales.	
	} J. M. Hirschfelder, Ecr. Révérénd J. Taylor, M.D.

B O U R S E S .

FACULTÉ DE DROIT.

Première année.....	1, Blake, D. E. ; 2, Fitzgerald, E. ; 3, Wells, R. M.
Immatriculation.....	Mode 1...1, Stanton, W. J. ; 2, Benson, T. M. Mode 2...Bowlby, W. H. Mode 3..1, Huggard, J. T., B.A. ; 2, Bayley, R., B.A.

FACULTÉ DE MEDECINE.

Troisième année.....	McKenzie, J. T.
Seconde année.....	Walker, N. O.
Première année	1, Miller, T. ; 2, Francis, W. J.
Immatriculation.....	Barnhardt, C. E.

FACULTÉ DES ARTS.

Troisième année.

Grec et latin avec Histoire.....	Lister, B. P.
Politique civile et histoire.....	Hodging, T.
Hébreu.....	McDermid, P.

Deuxième année.

Grec et latin avec histoire.....	1, Ross, J. ; 2, Francis, W. J.
Sciences naturelles.....	Burns, N.
Langues modernes et histoire	1, Ross, J. ; 2, Oliver, W.
Métaphysique et morale.....	Kennedy, G.

Première année.

Grec et latin avec histoire	1, Moss, T. ; 2, Rattray, W. J.
Mathématiques	} 1, Moss ; 2, McCabe, W. ; 3 Barnhardt, C. E.
Langues modernes et histoire.....	
Morale et logique.....	Young, F. H.
Hébreu.....	Paul, C. D.
Succès général	Tisdell, F.
	McNaughton, T.

IMMATRICULATION.

Grec et latin avec histoire	} 1, Sullivan, R. ; 2, Fraser, J. T. ; 3, Keer, W. H. ; 4, Tassie, H.
Mathématiques	
	} 1, Monsarrat, N. ; 2, McDougall, J. L. ; 3, Fitch, B. T. ; 4, Applebi, R. A.

MEDAILLES D'OR.

Grec et latin avec histoire.....	Crombie, M. M.
Chimie, Zoologie et botanique	Walker, N. O.
Chimie, Minéralogie et Géologie.....	Walker, N. O.
Langues modernes et histoire	Cattanach, W. J.

P R I X.

CANDIDATS B.A.

Grec et latin.....	Walker, N. O.
Métaphysique et morale.....	Sanderson, J. E.
Minéralogie et géologie.....	Cattanach, A. J.

Troisième année.

Mathématiques.....	Bowlby, W. H.
Langues modernes.....	Bowlby, W. H.
Sciences naturelles.....	Ansforth, R.
Economie politique.....	Bowlby, W. H.

Deuxième année.

Mathématiques.....	Francis, W. S.
Sciences naturelles.....	Oliver, W.
Rhétorique et histoire.....	Kennedy, G.
Métaphysique et morale.....	Francis, W. S.

Première année.

Grec et latin avec histoire.....	McCabe, W.
Mathématiques.....	Mulligan, G. K.
Sciences naturelles.....	Moss, T.
Langues modernes.....	Moss, T.
Logique et morale.....	Moss, T.

P R I X D E C O M P O S I T I O N.

Vers grecs.....	Crombie, M. M.
Prose grecque.....	{ Crombie, M. M., Cd. B.A.
	{ Lister, B. P., troisième année.
	{ Kingsmill, N., Cd. B.A.
Vers latins.....	{ Mathesen, T., 3ème année.
	{ Lister, B. P., 3ème année.
Prose latine.....	{ Kennedy, G., 2ème année.
	{ Moss, T., 1ère année.....
	{ Sanderson, J. E., Cd. B.A.
Vers anglais.....	{ Hodgins, T., 3ème année.
	{ Milroy, W., 1ère année.
	{ Peterson, H. W., B.A.
Prose anglaise.....	{ Sanderson, J. E., Cd. B.A.
	{ Hodgins, T., 3ème année.
	{ Kennedy, G., 2ème année.

1856.

E X A M I N A T E U R S .

FACULTÉ DE DROIT.

S. Connor, D.LL,	O. Mowat, écr., C.R.
------------------------	----------------------

FACULTE DE MEDECINE.

Anatomie pratique.....	J. H. Richardson, D.M.
Médecine.....	G. O'Reilly, D.M.
Anatomie et physiologie.....	C. W. C.

Chirurgie	W. H. Bowman, D.M.
Thérapeutique, pharmacologie et botanique médicale	W. B. Nicol, D.M.
Chimie	H. H. Croft, D.C.L.
Obstétrique	G. Herrick, D.M.
Jurisprudence médicale	L. O'Brien, D.M.
Anatomie comparée	Robert Checkley, D.M.
Eléments d'histoire naturelle	{ Rév. W. Hincks. R. Checkley, D.M.

FACULTE DES ARTS.

Classiques grecs et latins	{ Rev. J. McCaul, D.LL. A. Crooks, M.A.
Mathématiques et philosophie naturelle	{ J. B. Cherriman, M.A. James Brown, M.A.
Métaphysique, etc.	{ Rev. James Beaven, D.D. Rev. G. P. Young, M.A.
Histoire et littérature anglaise	{ D. Wilson, D.LL. T. J. Robertson, écr.
Minéralogie et géologie	{ E. J. Chapman, écr. T. Ridout, écr.
Langues modernes	{ James Forneri, D.LL. F. Mantovanni, D.LL.
Langues orientales	{ J. M. Hirschfelder, écr. Rev. M. Willis, D.D.

BOURSES.

LOI.

Deuxième année	Fitzgerald, E.
Première année	{ Benson, T. M. English, C. E. Bayley, R.
Immatriculation	Crombie, M.

MEDECINE.

Deuxième année	{ Oille, L. S. Miller, T.
Première année	Barnhardt, C. E.
Immatriculation	{ Matheson, T. G. Young, F. H. McCabe, W.

ARTS.—Troisième année.

Classiques	Ross, J.
Langues modernes	Ross, J.
Mathématiques	Kennedy, G.
Métaphysique, etc.	Kennedy, G.
Sciences naturelles	Francis, W. J.
do	Burns, N.
Langues modernes	Oliver, W.

Deuxième année.

Classiques	Moss, T.
do	Rattray, W. J.
Mathématiques	Moss, T.

Mathématiques.....	Mulligan, G. K.
Langues modernes.....	Fraser, D.
do	Moss, T.
Sciences naturelles	McNaughton, T.
Métaphysique, etc	Paul, C. D.
Langues orientales	Fraser D.

Première année.

Classiques.....	Kerr, W. H., Tassie, H.
Mathématiques.....	{ McDougall, J. L., Monserrat, N.
	{ Applebi, R. S.
Langues modernes	McDougall, J. L., Sullivan, R.
Sciences naturelles	Mitchell, J.
Logique et morale	Holcomb, J. W.
Hébreu	White, J.

IMMATRICULATION.

Classiques	Sampson, D. A.
Mathématiques	McGregor Rock, W.
Physique et chimie	McGregor.
Langues modernes	Sampson, D. A., Boyd, J. A.

MÉDAILLES.

Chimie, zoologie, botanique.....	Matheson, R.
----------------------------------	--------------

PRIX.

Hébreu et chaldéen	Hume, R.
Vers latins.....	Candidats B. A.
	Lister, B. P.
	Seconde année
	Moss T.
Prose latine.....	Seconde année.....
	Moss, T.
	Première année
	Kerr, W. H.
Prose anglaise.....	Gradués
	Cattanach, A. J.
	Candidats B. A.
	Hodgins, T.
	Seconde année
	Moss, T.
Prose française.....	Moss, T.
Latin et grec.....	Candidats B. A.
	Hume, R.
	Troisième année.....
	Francis, W. J.
	Seconde année
	Paul, C. D.
Grec et latin.....	Première année.....
	Monserrat, N.
Mathématiques.....	Candidats B. A.
	Bowlby, W. H.
	Troisième année.....
	Burns, N.
	Seconde année
	Young, F. H.
	Première année
	Tassie, H.
Sciences naturelles	Seconde année
	Rattray, W. J.
	Première année.....
	Kerr, W. H.
Langues modernes.....	Candidats B. A.
	Bowlby, W. H.
	Troisième année
	Kennedy, G.
	Seconde année
	Blake, S. H.
	Première année
	Applebi, R. S.
Métaphysique, etc	Candidats B.A.
	Matheson, T. G.
	Troisième année.....
	Ross, J.
	Seconde année.....
	Rattray, W. J.
	Première année.....
	Monserrat, N.
Economie politique et histoire	Troisième année.....
	Kennedy, J.
Rhétorique et histoire.....	Seconde année
	Paul, C. D.

1857:

EXAMINATEURS.

LOI.

Secker Brough, écr..... Adam Crooks, écr., B.C.L.

MÉDECINE.

Anatomie pratique..... W. T. Aiken, D.M.
 Médecine..... N. Bethune, D.M.
 Anatomie et physiologie..... C. W. Covernton, D.M.
 Chirurgie..... C. W. Philbreck, D.M.
 Thérapeutique, pharmacologie, et botanique médicale..... James J. Hayes, D.M.
 Obstétrique et jurisprudence médicale..... W. B. Nicol, D.M.
 Anatomie comparée..... R. Checkley, D.M.

MEDECINE ET ARTS.

Chimie..... { H. H. Croft, D.C.L.
 M. Barrett, D.M.
 Eléments d'histoire naturelle..... { Rév. W. Hincks, A.S.L.
 T. J. Cottle, écr.

ARTS.

Grec et latin..... { Rév. J. McCaul, D.L.L.
 E. Crombie, B.A.
 Mathématiques et philosophie naturelle..... { J. B. Cherriman, M.A.
 J. Brown, B.A.
 Métaphysique et morale..... { Rév. J. Beaven, D.D.
 Rév. G. P. Young, M.A.
 Histoire et anglais..... { D. Wilson, D.L.L.
 Rév. W. Stennett, M.A.
 Minéralogie et géologie..... { E. J. Chapman, écr.
 E. Billings, écr.
 Langues modernes..... { James Forneri, D.L.L.
 Rév. E. Schluter, M.A.
 Langues orientales..... { J. M. Hirshfelder, écr.
 Rév. A. Lillie, D.D.

BOURSES.

LOI.

Cinquième examen..... 1, Bowlby, W. H. ; 2, English, C. E. ; 3, Sampson, D. A.
 Quatrième examen..... 1, Huggard, J. ; 2, Crombie, M.
 Troisième examen..... 1, Matheson, T. G. ; 2, Cattanach, A. J.
 Immatriculation..... McKelcan, F.

MEDECINE.

Troisième année..... Oille, L. S., Miller, T
 Seconde année..... Barnhardt, C. E.
 Première année..... Ogden, W. W.
 Immatriculation..... Pollock, D. J.

ARTS.

Candidats B.A

Sciences naturelles.....	Burns, N.
Langues modernes et histoire.....	Ross, J.
Métaphysique morale et politique civile.....	Kennedy, G.

Troisième année.

Grec et latin avec histoire.....	Moss, T., Rattray, W. J.
Mathématiques.....	Moss, T.
Langues modernes et histoire.....	Moss, T.
Sciences naturelles.....	Rattray, W. J.
Métaphysique et morale.....	Paul, C. D.
Économie politique et histoire.....	Rattray, W. J.
Langues orientales.....	Fraser, D.

Deuxième année.

Grec et latin avec histoire.....	Tassie, H., Kerr, W. H. C.
Mathématiques.....	McDougall, J. L.
Langues modernes et histoire.....	Sullivan, R.
Sciences naturelles.....	Mitchell, J.
Métaphysique et morale.....	Sullivan, R., Holcombe, J. M.
Langues orientales.....	Tisdell, F. B.

Première année.

Grec et latin avec histoire.....	Fraser, J. T.
Mathématiques.....	Rock, W.
Langues modernes et histoire.....	Boyd, J. A.
Sciences naturelles.....	Sinclair, W.
Logique et morale.....	Gillespie, A. C.
Succès général.....	Sampson, D. A.

IMMATRICULATION.

Grec et latin avec histoire.....	Ridout, J. G., Miller, A. E.
Mathématiques.....	Northgrave, G. R., Thom, J.
Langues modernes avec histoire.....	Livingston, R. A.
Éléments de physique et de chimie.....	McCallum, A.
Succès général.....	McGee, R.

MÉDAILLES D'OR.

Métaphysique, morale et politique civile.....	Kennedy, G.
Géologie et minéralogie.....	Oliver, W.
Chimie, zoologie et botanique.....	Burns, N.
Langues modernes.....	Ross, J.

PRIX.

Langues orientales.....	McDermid, P.
Prose grecque.....	Lister, B. P.
Vers grecs.....	Moss, T.
Prose grecque.....	Moss, T.
Prose latine.....	Tassie, H.
Vers latins.....	Tassie, H.
Vers anglais.....	Boyd, J. A.

1858.

EXAMINATEURS.

LOI.

Secker Brough, écrivain..... Adam Crooks, écrivain, B.C.L.

MEDECINE.

Anatomie et physiologie..... Thomas Reynolds, D.M.
 Médecine..... Edward Hodder, D.M.
 Chirurgie..... Wm. Beaumont, D.M.
 Obstétrique et jurisprudence médicale..... C. J. Filbrick, A.C.R., S.L.
 Matière médicale..... Charles Moore, D.M.
 Anatomie comparée..... W. C. Gwynne, D.M.
 Anatomie pratique..... W. T. Aikins, D.M.

MEDECINE ET ARTS.

Chimie..... H. H. Croft, D.C.L., A.S.C.; M. Barrett, M.A., D.M.
 Histoire naturelle..... Rév. W. Hincks, A.S.L.; W. Craigie, D.M.

ARTS.

Grec et latin..... { Rév. J. McCaul, D.LL.
 { E. Crombie, M.A.;
 Mathématiques..... { J. B. Cherriman, M.A.; J.
 { Brown, M.A.; L. S. Oille, B.A.
 Langues modernes..... { James Forneri, D.LL.
 { Rév. E. Schluter, M.A.
 Anglais et histoire..... { Daniel Wilson, D.LL.
 { Rév. W. Stennett, M.A.
 Morale, métaphysique, logique et politique civile..... { Rév. J. Beaven, D.D.
 { Rév. G. P. Young, M.A.
 Minéralogie et géologie..... E. J. Chapman, écrivain.
 Langues orientales..... { J. M. Hirschfelder, écrivain.
 { Rév. A. Lillie, D.D.

BOURSES.

LOI.

Seconde année..... { Cattanach, A. J.
 { Trew, N. M.
 Première année..... Adams, R., Papps, G. S. S., Spencer, T. H.
 Immatriculation,—Miller, W. W., Smith, R., O'Brien, W. E., Robertson, H.

MEDECINE.

Troisième année..... Barnhart, C. E.
 Seconde année..... Ogden, W. W.
 Première année..... { Pollock, D. J.
 { Hudson, A.
 { Sinclair, W.

ARTS.

Candidats B. A.

Grec et latin..... Moss, T.
 Mathématiques..... Moss, T.

Langues modernes	Moss, T.
Logique, Morale, Métaphysique et Economie politique...	Rattray, W. J.

Troisième année.

Grec et Latin	Kerr, W. H. C., Tassie, H.
Mathématiques	McDougall, J. L.,
Langues modernes	{ Sullivan, R., McDougall, J. L., Fitch, B. F.
Sciences naturelles	Mitchell, J.
Morale, Métaphysique et politique civile.....	{ Sullivan, R.
Langues orientales	{ Waters D.

Deuxième année.

Grec et Latin	Fraser, J. T., Ogden, J. O.
Mathématiques	McMurchy, A.
Langues modernes	Boyd, J. A.
Sciences naturelles	Sinclair, W., Wadsworth, J. J.
Succès général	Sampson, D. A.
Langues orientales	White, J.

Première année.

Grec et Latin	Miller, A. E., Turnbull, J.
Mathématiques	Thom, J., Ormiston, D.
Langues modernes	Livingston, R. T.
Sciences naturelles	Grant, A.
Succès général	McGee, R.
Langues orientales	Grant, G.

IMMATRICULATION.

Grec et Latin	Loudon, J. ; Crawford, W. G.
Mathématiques	{ Loudon, J. ; Kirkland, T. Hubbart, J.
Langues modernes	Gibson, J. M.
Succès général	{ Buchan, J. M. Roger, W. M. McLellan, J. A.

AGRICULTURE.

Première année.....	Farewell, J. E.
Immatriation	Reazin, H.

GÉNIE CIVIL.

Immatriation	Braithwaite, F.
--------------------	-----------------

MEDAILLES.

Loi	Bowlby, W. H. . . . Médaille d'or.
"	English, C. E. . . . Médaille d'argent.
"	Sampson, D. A. . . . Médaille d'argent.
Médecine.....	Oille, L. S. . . . Médaille d'or.
"	Aikins, M. H. . . . Médaille d'argent.
"	Miller, T. . . . Médaille d'argent.
Grec et Latin	Moss, T. . . . Médaille d'or.
Mathématiques	Moss, T. . . . Médaille d'or.
Langues modernes	Moss, T. . . . Médaille d'or.
Logique, Morale, Métaphysique et Econ. polit. .	Rattray, W. J. . . . Médaille d'or.

PRIX.

Langues orientales.....	Tisdell, F. B.
Vers grecs.....	{ Tassie, H.
	{ Tassie, H.
Vers latins.....	Kerr, W. H. C.
Vers anglais.....	Boyd, J. A.
Prose anglaise.....	"OIKISTES."
Thèse pour M. A.....	Oille, L. S.

1859.

EXAMINATEURS.

LOI.

Adam Crooks, B.C.L.....Secker Brough, écr.

MEDECINE.

Anatomie et Chirurgie.....	J. H. Richardson, D.M.
Médecine et Pharmacologie.....	Norman Bethune, D.M.
Principes de Médecine et Anatomie comparée.....	W. G. Gwynne, D.M.
Obstétrique et Jurisprudence médicale.....	Thomas Reynolds, D.M.

MEDECINE ET ARTS.

Chimie.....	H. H. Croft, D.C.L.
Histoire Naturelle.....	{ Revd. W. Hincks, A.S.L.
	{ Wm. Craigie, D.M.

ARTS.

Grec et Latin.....	{ Revd. J. McCaul, D.LL.
	{ W. Wedd, M.A.
Mathématiques.....	{ J. B. Cherriman, M.A.
	{ Rev. E. J. Senkler, M.A.
Anglais et Histoire.....	{ D. Wilson, D.LL.
	{ G. R. R. Cockburn, D.M.
Langues modernes.....	{ James Forneri, D.LL.
	{ H. Haacke, Ecr.
Minéralogie et Géologie.....	{ E. J. Chapman, Ecr.
	{ Rev. J. Beaven, D.D.
Métaphysique et Morale.....	{ Rev. S. S. Nelles, M.A.
	{ J. M. Hirschfelder, Ecr.
Langues orientales.....	{ Rev J. Taylor, D.M.

BOURSES.

LOI.

Immatriculation.....	{ McLellan, D., Wethey, H.,
	{ Read, F., Meredith, W. R.
Seconde année.....	Spencer, T. H.

MEDECINE.

Immatriculation.....	Kilpatrick, G.
Première année.....	Bolster, J.
Seconde année.....	{ Hudson, A.
	{ Playter, E.

ABTS.

CANDIDATS POUR B.A.

Langues modernes, morale, métaphysique, et écon. politi.	Sullivan, R.
Grec et latin.....	Kerr, W. H. C.
Mathématiques.....	McDougall, J. L.
Sciences naturelles.....	Mitchell, J.
Morale, métaphysique, et économie politique.....	Holcombe, J. W.

Troisième année.

Grec, latin, et langues modernes.....	Fraser, J. T.
Mathématiques.....	McMurchy, A.
Langues modernes.....	Boyd, J. A.
Sciences naturelles.....	Wadsworth, J. J.
Morale, métaphysique, et économie politique.....	Ogden, J. O.
Langues orientales.....	White, J.
Succès général.....	Sampson, D. A.

Seconde année.

Mathématiques et langues modernes.....	Ormiston, D.
Langues orientales, morale, métaphysique et écon. politi..	Grant, G.
Grec et latin.....	Reeve, W. ; Ross, J. W.
Mathématiques.....	Thom, J. H.
Sciences naturelles.....	Grant, A.
Morale, métaphysiques, et logique.....	Livingston, R. T.

Première année.

Grec, et latin, et mathématiques.....	Loudon, J.
Grec et latin, et langues modernes.....	Woods, S.
Langues orientales et sciences naturelles.....	Roger, W. M.
Mathématiques.....	Kirkland, T. ; Fisher, J.
Langues modernes.....	Gibson, J. M.
Sciences naturelles.....	McCool, D. B.
Succès général.....	McNish, N.

IMMATRICULATION.

Grec et latin.....	Wright, T. W.
Mathématiques.....	Lafferty, A. M. ; Frisly, E.
Succès général.....	{ Ledyard, T. D. Gibson, J. M. Thompson, W.

AGRICULTURE.

Première année.....	Thorburn, D.
---------------------	--------------

MEDAILLES.

Grec et latin.....	Kerr, W. H. C.	Médaille d'or.
Mathématiques.....	McDougall, J. L.	do.
Sciences naturelles.....	Mitchell, J.	do.
Morale, métaphysique, et écon. politi.	Sullivan, R.	do.
Grec et latin.....	Tassie, H.	Méd. d'argent.
Langues modernes.....	{ Sullivan, R. Fitch, B. F.	do. do.
Morale, métaphysique, et écon. politi.	{ McDougall, J. L. Holcomb, J. W.	do. do.

PRIX.

Langues orientales.....	Waters, D.
Agriculture.....	Farewell, J. E.
Vers latins.....	Kerr, W. H. C.
Prose anglaise.....	Boyd, J. A.
Vers anglais.....	Boyd, J. A.

1860.

EXAMINATEURS.

LOI.

Adam Crooks, écr., M.A., B.C.L. ; D. McMichael, écr., B.C.L.

MEDECINE.

Medecine et Thérapeutique	E. M. Hodder, F.R.C.S.
Accouchements et jurisprudence médicale.....	W. B. Nicol, M.D.
Chirurgie et Anatomie.....	A. Buttan, M.D.
Physiologie et anatomie comparée	R. Checkley, M.D.

MEDECINE ET ARTS.

Chimie	H. H. Croft, D.C.L.
Histoire naturelle.....	{ Révérend W. Hincks, F.L.S. R. Checkley, M.D.

ARTS.

Grec et latin.....	{ Révérend J. McCaul, LL.D. W. Wedd, M.A.
Mathématiques.....	{ J. B. Cherriman, M.A. Révérend E. J. Senkler, M.A.
Histoire anglaise	{ D. Wilson, LL.D. G. R. R. Cockburn, M.A.
Langues Modernes	{ James Forneri, LL.D. E. Conlin, écr.
Minéralogie et Géologie	{ E. J. Chapman, écr. Révérend J. Beaven, D.D.
Métaphysique et morale.....	{ Révérend A. Lillie, D.D. J. M. Hirschfelder, écr.
Langues orientales	{ Révérend J. Taylor, D.D., M.D. G. T. Kingston, M.A.
Météorologie.....	{ G. T. Kingston, M.A. S. Fleming, C.E.
Génie civil	{ S. Fleming, C.E.

BOURSES.

LOI.

Immatriculation	Selby, S. B. J.
Seconde année.....	Hamilton, J. C.

MEDECINE.

Immatriculation	Whiteside, W. N. ; Honley, J.
Première année.....	{ Thom, J. C. McCool, D. B.
Seconde année.....	{ Tisdell, J. C. Bolster, J.
Troisième année.....	{ Elliott, J. Hudson, A.

ARTS.

Première année.

Grec et latin, avec histoire	Kilpatrick, G. ; Harbottle, R.
Mathématiques.....	Wright, T. W. ; Lafferty, A. M.
Langues modernes	McWilliams, W. G.
Sciences naturelles	McMurrich, W. B.
Succès général.....	Hamilton, W. W.

Seconde année.

Classiques.....	Crawford, W. G. ; Woods, S.
Mathématiques.....	Loudon, J.
	Fisher, J.
	McClellan, J.
Langues modernes	Gibson, J. M.
Sciences naturelles.....	Roger, W. M.
Métaphysique, morale et logique.....	Buchan, J. M.

Troisième année.

Grec et latin, avec Ethnologie.....	Reeve, W. A. ; Ross, J. B.
Mathématiques.....	Thom, J. H. ; Ormiston, D.
Sciences naturelles	Grant, A.
Métaphysique et morale	Grant, G.
Langues orientales.....	Grant, G.

CANDIDATS POUR B.A.

Grec et latin.....	Fraser, J. T.
Langues modernes	Boyd, J. A.
Sciences naturelles	Sinclair, W.
Métaphysiques, etc	Ogden, J. O.

IMMATICULATION.

Grec et latin, avec histoire	Connor, J. ; Robertson, T. G.
Mathématiques.....	Magee, J., Lount, G.
	Wilson, J.
Succès général	Snider, E. T.
	Rutledge, J.

AGRICULTURE.

Imatriculation	Forneri, C.
Première année	Reazin, H.

GÉNIE CIVIL.

Imatriculation	Gaviller.
----------------------	-----------

MÉDAILLES.

Faculté de droit.....	Spencer, T. H.	Méd. d'argent.
do. do.....	Livingston, J.	do.
Faculté de médecine.....	Bascom, J.	Médaille d'or.
do. do.	Playter, E.	Méd. d'argent.
do. do.	Tisdell, F. B.	do.
do. do.	Morton, E. D.	do.
do. do.	Ogden, W. W.	do.
do. do.	Martyn, D. W. H.	do.

ARTS.

Classiques	Frazer, J. T.	Médaille d'or.
Langues modernes	Boyd, J. A.	do.
Sciences naturelles.....	Wadsworth, J. J.	do.
Métaphysiques	Ogden, J. O.	do.
Sciences naturelles.....	Sinclair, W.	Méd. d'argent.

1861.

EXAMINATEURS.

LOI.

Adam Crooks, Ecr., M.A., B.C.L. ; John Helliwell, Ecr., M.A.

MÉDECINE.

Chirurgie et anatomie	J. H. Richardson, M.D.
Médecine et thérapeutique	W. Ogden, M.D.
Physiologie et anatomie comparée	C. V. Berriman, M.D.
Accouchements et jurisprudence médicale.....	Jas. Thornburn, M.D.

MEDECINE ET ARTS.

Chimie	T. S. Hunt, M.A., F.R.S.
Histoire naturelle.....	Révèrent W. Hincks, F.L.S.

ARTS.

Grec et latin.....	{ Reverend J. McCaul, LL.D. M. Howe, LL.D.
Mathématiques.....	
Anglais et histoire.....	{ Reverend G. C. Irving, M.A. Reverend A. Lillie, D.D.
Langues modernes.....	
Minéralogie et Géologie.....	{ G. R. R. Cockburn, M.A. Jas. Forneri, LL.D.
Métaphysique et morale.....	
Langues orientales.....	{ E. Conlin, Ecr. T. S. Hunt, M.A.
Météorologie.....	
Génie civil.....	{ H. Y. Hind, M.A. Reverend S. S. Nelles, D.D.
Agriculture.....	
	{ Reverend G. P. Young, M.A. J. M. Hirschfelder, Ecr.
	{ Reverend M. Willis, D.D. G. T. Kingston, M.A.
	{ S. Fleming, C.E. Professeur Buckland.

BOURSES.

LOI.

Immatrication.....	Smith, R. W.
Première année.....	Hamilton, W. W.

MEDECINE.

Immatrication	Bigelow, A. ; Kelly, M. J.
Première année	Whiteside, W. N. ; Rolls, J. F. ; McLaughlin, J. W.
Seconde année	Ramsay, S. F. ; McCool, D. B.
Troisième année	Bolster, J. ; Manly, H.

ARTS.

Grec et latin	Immatriculation.....	Tamblyn, W.
do.	Première année.....	Connor, J. W.; Robertson, T. J.
do.	Seconde année.....	McNish, A.
do.	do.....	Gibson, J. Morrison.
do.	Troisième année.....	Woods, S.
Mathématiques	Immatriculation.....	Fitzgerald, W.; Goodwill, G. S.
do.	Première année.....	Robertson, T. J.; Rutledge, J.
do.	Seymour, J. E.
do.	Seconde année.....	Wright, T. W.; Lafferty, A. M.
do.	Troisième année.....	Loudon, J.; McClellan, J.
do.	Quatrième année.....	Thom, J.
Langues modernes.....	Immatriculation.....	Campbell, J.
do.	Seconde année.....	Mulock, W.
do.	Troisième année.....	Gibson, T. Munro; Buchan, J.
do.	Quatrième année.....	Turnbull, J.
Sciences naturelles.....	Seconde année.....	Harbottle, R.
do.	Troisième année.....	Reeve, R.
do.	Quatrième année.....	Grant, A.
Morale, métaphysique, &c.....	Seconde année.....	Craig, T. D.
do.	Troisième année.....	Gibson, J. Munro.
do.	Quatrième année.....	Grant, G.
Succès général.....	Première année.....	McMillan, J.
do.	Immatriculation.....	Morgan, J.
do.	do.....	Corbould, C.
do.	do.....	Preston, J.
Langues orientales.....	Première année.....	Patton, F. L.
do.	Seconde année.....	Gibson, J. Morrison.
do.	Troisième année.....	Hubbard, J.
Génie civil.....	Première année.....	Irwin, B.
do.	Immatriculation.....	Burkitt, T.
Agriculture.....	Première année.....	Forneri, C.

PRIX.

Thèse pour M.A.....	Sullivan, R.
---------------------	--------------

No. 28.

RÉPONSES AUX QUESTIONS Nos. 60 et 61.

2. La liste pour 1861 est incluse dans la liste dont il est question dans mes réponses à la demande I.

Les messieurs suivants ont été nommés examinateurs pour l'année 1862 :

FACULTÉ DE DROIT.

John Helliwell, écr., M. A.; E. Blake, écr., M. A.

FACULTE DE MEDECINE.

Physiologie et anatomie comparée.....	Dr. Barrett.
Obstétrique et jurisprudence médicale.....	Dr. Thorburn.
Chirurgie et anatomie.....	Dr. Small.
Médecine et thérapeutique.....	Dr. Berryman.

FACULTE DES ARTS.

Grec et latin	}	Révérénd A. Wickson, D.LL.
		M. Crombie, M.A.
Mathématiques	}	Révérénd G. C. Irving, M.A.
		T. Moss, M.A.
Anglais et histoire	}	Révérénd Dr. Leitch.
		Révérénd Dr. Willis.
Langues modernes.....	}	Dr. Forneri.
		Révérénd Mr. Schluter.
Minéralogie et géologie		T. S. Hunt, écr.
Métaphysique et morale.....	}	Révérénd G. P. Young.
		Révérénd Dr. Nelles.
Langues orientales	}	J. M. Hirschfelder, écr.
		Révérénd Dr. Lillie.
Génie civil		S. Fleming, écr.

Dans chaque département les examinateurs s'arrangent entre eux pour la préparation des papiers, de sorte qu'il m'est impossible de spécifier ce que chacun d'eux a préparé, hors le cas où un seul examinateur se trouve dans le département.

Ainsi les examinateurs dans la minéralogie et la géologie ont préparé *cinq* papiers, mais je ne puis savoir combien M. Hunter et M. Hind en ont préparés respectivement.

Je ne puis pas dire non plus le nombre de réponses examinées par chacun, parce que les examinateurs ne mettent point sur chaque papier le nombre de questions auxquelles chaque élève a répondu, mais simplement le nombre de points que chacun a obtenus. Je ne puis cependant fournir un état du nombre de papiers que les élèves ont envoyés dans chaque département.

En 1861, on a payé aux examinateurs les sommes qui correspondent à leurs noms respectifs :—

M. Crooks	\$80	Dr. Ogden	\$20
Dr. Richardson	20	Dr. Thorburn	20
Dr. Berryman.....	20	M. Fleming	20
M. Hunt (Examinateur pour la chimie)	40	Dr. Howe.....	80
M. Hincks	40	M. Irving	80
Dr. McCaul.....	80	M. Cockburn	80
M. Cherriman	80	M. Conlin	60
Dr. Lillie.....	80	Professeur Hind.....	20
Dr. Forneri.....	60	Rév. Dr. Nelles (\$20 pour frais de voyage)	80
T. S. Hunt, écr., comme examinateur dans la minéralogie et la géologie (\$20 pour frais de voyage).....	40	Rév. M. Young	60
Mr. Helliwell.....	80	M. Hirschfelder	20
		Dr. Willis.....	20

RÉPONSE A LA QUESTION No. 62.

STATUT AMENDANT LE STATUT DES "EXAMINATEURS ET EXAMENS."

Par le Sénat de l'Université de Toronto.

Qu'il soit ordonné:—

I. La seconde section du statut No. XIV, intitulé, "des examinateurs et examens," est abrogée.

II. Les examinateurs seront payés de leurs services d'après le nombre de papiers qu'ils ont pour leurs rapports, dans l'ordre suivant:—

Le minimum du salaire sera de Vingt piastres.

Si le nombre de papiers excède 50, le salaire sera de... Quarante piastres.

Si le nombre des papiers dépasse 100, la rémunération Soixante piastres.
 sera de - - - - -
 Si le nombre des papiers dépasse 200, la rémunération Quatre-vingt piastres.
 sera de - - - - -

III. Le régistrateur devra, après chaque examen, préparer un état du nombre des papiers mentionnés par les examinateurs de chaque département; en y ajoutant le nombre des candidats qui ont paru à chacune des divisions dont ces examinateurs ont dirigé l'examen, lequel état sera soumis par lui au vice-chancelier et là-dessus, le vice-chancelier assignera à l'économiste le montant payable à chaque examinateur.

IV. Le vice-chancelier peut, en sus de la somme telle qu'établie dans la section ci-dessus, certifier que chaque examinateur, demeurant à plus de 10 miles de Toronto, aura droit à recevoir 5 piastres pour chaque jour qu'il aura été nécessairement absent de chez lui pour diriger les examens.

[L. s.] (Signé,) ROBERT BURNS,
 Chancelier.

Passé par Sénat, 15 janvier 1861. . (Signé,) THOMAS MOSS,
 Régistrateur.

3. Les examinateurs sont nommés par une résolution du sénat ; mais tout ce que je sais officiellement touchant le principe qui dirige le sénat dans ses choix vient des discussions que j'ai entendues dans ses assemblées, mais dont je ne puis faire connaître la teneur sans la permission du sénat. Je lui demanderai cette permission à sa première réunion.

4. On ajoute à cet état une copie du statut auquel on a référé ; et le moyen d'établir le montant payable à chaque examinateur y est indiqué.

(Signé,) THOS. MOSS,
 Régistrateur.

No, 29.

RÉPONSES AUX QUESTIONS 63 à 67½.

BIBLIOTHÈQUE, UNIVERSITÉ DE TORONTO,

10 février 1862.

MONSIEUR,—Permettez-moi de vous transmettre ci-inclus les réponses à la demande des commissaires de visiter l'Université de Toronto.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,) ALEX. LORIMIER,

Bibliothécaire.

D. BUCHAN, écuyer,
 Secrétaire, etc.

TORONTO, 13 février 1862.

CHER MONSIEUR,—Je vous envoie par le porteur une copie de mes réponses aux questions des commissaires.

Si vous avez en main la première copie, je désirerais que vous me la renvoyiez par M. A. Brown ; sinon, veuillez l'envoyer par la poste quand bon vous semblera.

Tout à vous,

(Signé,) ALEX. LORIMIER.

D. BUCHAN, écuyer.

QUESTIONS AU REV. M. LORIMER, BIBLIOTHÉCAIRE.

QUESTION I.—“ Voulez-vous donner un compte exact du nombre de ceux qui ont demandé des livres de la bibliothèque dans les années 1859, 1860, et 1861 ? ”

REPONSE.—En l'année 1859, la bibliothèque était dans l'édifice maintenant occupé par l'école de médecine de Toronto, où elle resta jusqu'au 4 décembre; elle fut alors fermée afin d'être transportée à sa demeure actuelle. Dans le cours de cette année, comme précédemment, les officiers, les gradués, et les étudiants de l'Université ou du Collège, jouirent du privilège de lire dans la bibliothèque; registre était tenu de leur présence quotidienne. Le 7 janvier 1860, à l'ouverture de la bibliothèque et de la chambre de lecture dans l'édifice nouvellement construit, les règles suivantes furent mises en force :

“ Les membres et officiers du sénat, les officiers de l'Université-Collège, et de toute autre institution affiliée, ont la permission de lire dans la bibliothèque.

“ Toute personne qu'incrimera son nom et son adresse sur le registre du régistrateur pourra être admise à lire dans la chambre de lecture.”

Je ne puis donc donner que le nombre de ceux qui ont demandé des livres dans l'année 1859 jusqu'au 14 décembre; mais quant aux deux années suivantes, je puis faire connaître le nombre des demandes de livres, attendu que les papiers qui contiennent le titre du livre, le nom du demandeur, et la date ont été imprimés, sont tous conservés, et forment des paquets mensuels que l'on recueille pour y référer dans l'occasion.

Le nombre des lecteurs en 1859 était de 5,340, ce qui fait une moyenne de 21 lecteurs présents pour chaque jour que la bibliothèque était ouverte, ou de 37 pour chaque jour de cette période de l'année pendant laquelle on donne des lectures. Le nombre des demandes de livres de la chambre de lecture, pendant les années 1860 et 1861, fut de 8,975 et de 9,525, ce qui faisait une moyenne annuelle de 34 par jour, ou de 60 pour chaque jour de la partie de l'année pendant laquelle on donne des lectures.

La sixième section du vingt-deuxième statut établit que : “ les membres du sénat et les professeurs de l'Université-Collège auront la permission d'emporter des livres de la bibliothèque.” Le registre qui contient les livres ainsi empruntés et rendus n'est pas compris dans les chiffres ci-dessus.

QUESTION II.—“ A combien s'élevait le nombre des demandeurs qui, pendant ces années, n'avaient de relation ni avec l'Université, ni avec le Collège ? ”

REPONSE.—La bibliothèque n'a été ouverte à ceux qui n'avaient de relation ni avec l'Université ni avec le Collège que pendant les années 1860 et 1861. Comme on ne fait pas de différence dans la forme de la demande de livres entre les lecteurs liés à l'Université ou Collège, et ceux qui ne le sont pas, je ne puis répondre à cette question. La plus grande partie des lecteurs appartient à la première classe; mais, presque tous les jours de l'année, il y a des lecteurs non affiliés à l'Université ou Collège, dont on peut voir les noms dans le registre du bibliothécaire.

QUESTION III.—“ D'après quel système les livres sont-ils livrés au dehors, et quelle est la responsabilité qui garantit de leur bon usage et de leur remise à la bibliothèque ? ”

REPONSE.—Aux personnes du cabinet de lecture, qui ont préalablement écrit leurs nom et adresse sur le registre du bibliothécaire, les livres sont donnés après qu'elles ont signé un reçu sur des blancs imprimés destinés à cet objet. Sur le revers de ces blancs, il y a un avis rappelant au lecteur qu'il est responsable des livres tant que son reçu n'est pas biffé; et de plus, qu'aucun livre ne peut être emporté de la bibliothèque, et que toute personne enfreignant cette règle, ou écrivant dans les livres, ou les détériorant d'une autre manière quelconque, perdra le privilège d'avoir des livres de la bibliothèque.

Je suis en mesure d'affirmer que depuis que le cabinet de lecture a été ouvert jusqu'aujourd'hui, tous les livres qu'on en a emportés ont été fidèlement remis; et que, si l'on fait abstraction de la détérioration forcée amenée par l'usage, aucun livre n'a été trouvé déchiré ni altéré. Le caractère et la position de ceux auxquels le statut donne le privilège d'emporter des livres de la bibliothèque, sont une garantie suffisante de leur bon usage, et de leur remise. Les règles sont comme suit : “ avant qu'aucun livre ne soit emporté de la bibliothèque par ceux auxquels le statut en donne le privilège, l'insertion doit en être faite par le bibliothécaire dans le registre destiné à cet effet, tous les livres empruntés doivent être remis à la bibliothèque le ou avant le 31 mai, et pendant les deux

semaines qui suivront cette date, il ne sortira aucun livre de la bibliothèque. Le bibliothécaire peut exiger la remise de tout livre quelconque si on le lui demandait.

QUESTION IV.—“ Quels sont les devoirs de l'assistant ? ”

RÉPONSE.—De neuf à dix heures A. M. l'assistant doit préparer la bibliothèque et le cabinet de lecture pour la journée, en enlevant la poussière qui peut se trouver sur les livres et les tables et en disposant dans leur ordre les ouvrages périodiques qui y sont placés. De 10 heures à 2 P. M., heure à laquelle il laisse la bibliothèque pour avoir soin des musées, il s'occupe surtout de chercher les livres qui ont été demandés ; ou bien, si des livres sont remis à la barrière près de l'extrémité est de la bibliothèque, il doit en biffer les reçus, et les remettre dans leurs rayons respectifs. Comme en général plus de 90 demandes sont faites tous les jours, les occupations de l'assistant deviennent très nombreuses. Il doit aussi couper les feuilles des nouvelles revues et des brochures à mesure qu'elles arrivent à la bibliothèque, les estampiller, et après avoir écrit les titres des livres ajoutés à la collection générale, il les inscrit dans les catalogues.

QUESTION V.—“ Le bibliothécaire pourrait-il remplir d'autres fonctions que celles qui lui sont maintenant assignées ? ”

RÉPONSE.—Pendant la meilleure partie du jour, de 10 heures A. M. à 5 heures P. M., les fonctions du bibliothécaire exigent sa présence à la bibliothèque. En sus de ses autres fonctions, le système de cataloguer les livres qui est adopté depuis trois années, et qu'il est bon de continuer, exige qu'il écrive beaucoup.

Les livres reçus à la bibliothèque, après être estampillés, sont d'abord inscrits sur le registre des additions faites à la collection générale ; ensuite les titres sont écrits tout au long sur un duplicata pour les catalogues disposés alphabétiquement ; dont l'un est gardé dans le cabinet de lecture, et l'autre dans la bibliothèque ; un abrégé de chaque titre est ensuite écrit dans le catalogue d'ordre.

Quand l'accroissement des lecteurs rendra nécessaire l'ouverture du cabinet de lecture du côté sud, de nouvelles copies des catalogues alphabétiques et d'ordre devront être écrites.

REPOSE A LA QUESTION No. 67½.

TABLEAU SYNOPTIQUE des gradués des arts dans l'Université de Toronto, depuis 1863, d'après l'archiviste.

Année.	NOM.	B. A.	M. A.	Si B. A. année d'obtenir M.A.	REMARQUES.
1854	Light, R. A.		M. A.		B. A. 1850, étudiant à l'Université de Toronto, avocat.
do	Clark, A. M.		do		do 1851.
do	Morris, J. H.		do		do 1851. Collège Royal et Université de Toronto, avocat.
do	Brown, James.....	B. A.	do	1850	Université de Toronto et Collège de l'Université, maître au U. C. Collège.
do	Marling, J. A.	do	do	1856	Université de Toronto et Collège de l'Université, maître à l'école de grammaire, Newmarket.
do	Bayley, R.	do	do		Université de Toronto et Collège de l'Université, avocat.
do	Oille, L. S.	do	M. A.		do do docteur.
do	Blake, D. E.	do	do	1858	do do avocat.
do	Wells, R. M.	do	do		do do do
do	Jones, C.	do	M. A.	1858	do do do
do	McKewn, J.	do	do	1856	do do do
do	Boulton, J. F.	do	do	1857	do do do
do	Thom, James.....	do	do		do do ecclésiastique.
do	Trew, N. M.	do	do		do do avocat.
do	McGregor, C. J.	do	M. A.	1857	do maître à l'école de grammaire. Stratford.
do	Crombie, E.	do	do	1857	do Collège de l'Université, avocat.
do	English, C. E.	do	do	1857	do do do
1856	Crombie, M.	do	do	1858	Collège de l'Université.
do	Walker, W. O.	do	do	1859	do docteur.
do	Kingsmill,	do	do	1858	do avocat.
do	Sanderson, J. E.	do	do	1858	do ecclésiastique.
do	Macraeb, A.	do	M. A.	1858	do avocat.
do	Tassie, W.	do	do	1858	Non-étudiant au Collège de l'Université, maître à l'école de grammaire, Galt.
do	Boyd, W. T.	do	do		Université de Toronto, avocat.
do	Peterson, H. W.	do	do		do do
do	Crombie, C.	B. A.	do	1856	Ad eundem du Trinity-Collège, Dublin.
do	Taylor, T. W.	do	do	1856	do Université d'Edinburgh, avocat.
do	Catanaeb, A. J.	do	do	1858	Collège de l'Université, avocat.
do	Matheson, R.	do	do		do maître à l'école de grammaire.
do	Hodgins, T.	do	M. A.	1859	do avocat.
do	Hume, R.	do	do	1859	do ecclésiastique.
do	Bowlby, W. H.	do	do	1858	do avocat.
do	Matheson, T. G.	do	do		do do
do	Unsworth, R.	do	do		do maître à l'école de grammaire.
1857	Barber, G. A.	do	M. A.		B. A. du Collège Royal, Toronto, décédé.
do	Eyers, n. E. F.	do	do		B. A. 1848, do do avocat.
do	Elliott, C. F.	do	do		B. A. 1851, Université de Toronto, avocat.
do	Laurason, W. L.	do	do		B. A. 1853, do do
do	Windeat, J.	do	do		Ad eundem Trinity-Collège, Dublin.
do	Fitzgerald,	do	do		B. A. 1852, Université de Toronto, avocat.
do	Oliver, W.	B. A.	do		Collège de l'Université, maître à l'école de gramm.
do	Burus, W.	do	do		Etudiant de do do do
do	Ross, G.	do	do		do do 4 ans maître à l'école de grammaire. aujourd'hui étudiant en droit.
do	Kenneday, G.	do	M. A.	1860	Etudiant du Collège de l'Université.
do	McDunnat, P.	do	do		do do ecclésiastique.
do	Bull, T. H.	do	do		Admis au degré de la 3ème année au U. C. Collège, a passé un an au collège de l'Université, avocat.
do	Smith, J. F.	do	do		[Même degré que ci-dessus.] Avocat.
do	Francis, T. F.	do	M. A.	1858	Etudiant du Collège de l'Université, médecin.
1858	Moss, T. A.	do	do	1859	do do avocat.
do	Rathay, W. J.	do	do		do do étudiant en droit.
do	Tisdell, F. B.	do	M. A.	1859	do do décédé.

TABLEAU SYNOPTIQUE des diplômés des arts, etc.—*Suite.*

Année.	NOM.	B. A.	M. A.	Si B. A., année d'obtenir M. A.	REMARQUES.
1858	McNaughton, T.....	B. A.			} Etudiant, a fait deux années de cours au Collège de l'Université, avocat, rédacteur, Cobourg.
do	Paul, C. D.....	do	M. A.	1859	
do	Blake, J. A.....	do			} Non-étudiant du Collège de l'Université, do
do	Bernard, R.....	do			
do	Destoux, G. W.....	do			do do do
do	Hill, Revd. G.....	do	M. A.	1859	} Autrefois étudiant du Collège Royal, recteur de Markham.
do	Melroy, W.....	do			
do	Craigie, W.....		M. A.		B. A. du Collège Royal, Toronto, 1848, avocat.
do	Montgomery, D. E.		do		} <i>Ad eundem</i> du Collège de Mareschal, Aberdeen, avocat.
do	Watts, W. A.....		do		
1859	Grant, A. J.....		do		B. A. du Collège Royal, Toronto, avocat.
do	Kerr, W. H. C.....	B. A.	do	1860	} Elève du Collège de l'Université, étudiant en droit.
do	McDougall, T. L.....	do			
do	Mitchell, J.....	do			do do étudiant en théologie.
do	Sullivan, R.....	do	M. A.	1861	do do étudiant en droit.
do	Tassie, H.....	do			do do professeur.
do	Filch, B. F.....	do	M. A.	1860	do do do
do	Holcomb, J. W.....	do	do	1 60	do do étudiant en droit
do	Waters, D.....	do	do	1860	} do do (la plus grande partie de son temps) ecclésiastique.
do	Appelbi, R. S.....	do			
do	Monserat, N.....	do			do do (partie de son temps) avec.
1860	McMichael, D.....		M. A.		B. A. du Collège Royal, Toronto, avocat.
do	Cameron, H.....		do		
do	Frazer, J. F.....	B. A.	do	1861	} Elève du Collège de l'Université, étudiant en droit.
do	Boyd, J. A.....	do	do	1861	
do	Wadsworth, J. J.....	do			do do étudiant en médecine.
do	Ogden, J. O.....	do			} Admis au degré de deuxième année du H. C. Collège, étudiant au collège de l'Université, décédé.
do	Sinclair, W.....	do			
do	White, J.....	do			do do étudiant en théologie.
do	Sampson, D. A.....	do	M. A.	1861	Non inscrit au Collège de l'Université, avocat.
do	Rock, W.....	do			} Etudiant du Collège de l'Université, part. du cours, do
do	Scott, W. H.....	do			
do	Green, G.....	do			do do do do
do	Ross, D. W.....	do			do do pour une grande partie du cours, avocat.
do	Cameron.....	do			<i>Ad eundem</i> , Trinity-Collège, Dublin.
1861	Turnbull, J.....	do			} Elève du Collège de l'Université.
do	Grant, A.....	do			
do	Grant, G.....	do			do do do
do	Thom, J. H.....	do			do do do
do	Ormiston, D.....	do			do do professeur.
do	McMurphy, A.....	do			do do do
do	Hunter, J. H.....	do			} Admis au degré de troisième année au Collège de l'Université, de Queen's University, Irlande, prof.
do	Reeve, W. A.....	do			
do	McGee, R.....	do			} Etudiant au Collège de l'Université, pour une partie du cours, étudiant en droit.
do	Gillespie, A. J.....	do			
do	Lount, S.....	do			do do do
do	Ross, J. B.....	do			do do do
do	Hatton, J. C.....	do			} Admis au degré de troisième année, du H. C. Collège, au Collège de l'Université pour le reste du cours.

No. 31.

REPONSES AUX QUESTIONS 68 à 72.

RÉPONSES A L'INTERROGATOIRE FAIT AU SOLLICITEUR PAR LES COMMISSAIRES DE L'UNIVERSITÉ

Je fus nommé solliciteur en janvier 1859.

Ma manière ordinaire de percevoir les paiements en retard, est de m'enquérir si les parties peuvent payer, le jugement étant rendu, sinon, je conseille un renvoi pour éviter de payer les frais, attendu que c'est toujours là le résultat inévitable.

Je ne reçois d'autres honoraires pour ma profession que les frais de procès, si ce n'est un émolument pour mon approbation écrite sur chaque contrat ou acte de 10 chelins, et pour des consultations ayant trait directement à ma profession.

Quant aux opinions données relativement aux acquéreurs ou aux actes spéciaux préparés pour les parties contractantes, l'économe exige que les parties elles-mêmes les paient.

Je donne des comptes-rendus périodiques de tous les procès, et l'état dans lequel sont ces procès quand les comptes-rendus sont livrés à l'économe.

Les principales poursuites consistent en actions de renvoi contre des parties qui sont ou *squatters*, ou qui sont devenus cessionnaires des baux faits par le vieux collège royal, et qui n'ont probablement jamais payé que le premier quartier de la rente; quand ces cas se sont présentés, l'économe a reçu de nombreuses demandes d'achat de la part d'autres parties pour la valeur actuelle, et a été obligé de renvoyer des personnes incapables soit de payer, soit d'acheter.

Les seules poursuites que j'ai intentées pour recouvrer des paiements depuis que je suis solliciteur de l'université, et qui ont été menées à fin, sont :

Alex. Cameron, bref émis le 4 janvier 1859. *Fi. Fa.* retourné *Nulla Bona.*

Il y a eu antérieurement des sommes recueillies après procès par le Dr. Connor, solliciteur.

J'envoie un memorandum des sommes reçues par moi en ma capacité de solliciteur, et de celles qui ont été payées entièrement.

Une poursuite est intentée contre le juge McLean pour le recouvrement d'une balance due sur hypothèque. La principale partie en a été versée au crédit du caissier de la banque.

(Signé.)

GEO. BOOMER,
Solliciteur.

MEMORANDUM des sommes reçues par George Boomer, solliciteur de l'université, depuis sa nomination.

		£.	s.	d.	£.	s.	d.
1859.							
Mars 24.....	A compte payé par Rycerson.....	51	19	6
Juillet 4.....	Reçu de Collins.....	50	0	0
Sept. 5.....	“ “ Good.....	50	4	3
“ “.....	Payé au trésorier.....	50	4	3			
Novembre.....	Payé comptant par Good.....	25	0	0
1860.							
Fév. 24.....	Payé par bon.....	125	0	0			
Mars.....	Payé comptant par Collins.....	45	0	0
Oct. 6.....	“ “ “.....	45	0	0
Déc. 6.....	Payé au trésorier.....	90	0	0			
“ 26.....	En espèces.....	100	0	0
1861.							
Déc.....	Payé au trésorier.....	100	0	0			
		£365	4	3	£367	3	9

RÉPONSE À LA QUESTION No. 73.

UNIVERSITÉ DE TORONTO.

ETAT COMPARATIF des recettes estimatives * et des recettes réelles à compte sur l'intérêt du prix d'achat pour chaque année depuis 1853 jusqu'à 1861 inclusivement. Cet état renferme les "ventes générales, et les propriétés de Port Hope, Garrison Reserve, Hamilton et Ridout."

1853.		1854.		1855.	
Recettes estimatives.	Recettes réelles.	Recettes estimatives.	Recettes réelles.	Recettes estimatives.	Recettes réelles.
\$ 16551	\$ 32119	\$ †15000	\$ 21043	\$ 20636	\$ 21514
16551	32119	15000	21043	20636	21514
1856.		1857.		1858.	
Recettes estimatives.	Recettes réelles.	Recettes estimatives.	Recettes réelles.	Recettes estimatives.	Recettes réelles.
\$ 27376	\$ 29255	\$ 28215	\$ 21915	\$ 27030	\$ 19921
A déduire des recettes estimatives l'intérêt sur les ventes mauvaises et douteuses.					
		3784		4360	
27376	29255	24432	21915	22670	19921
1859.		1860.		1861.	
Recettes estimatives.	Recettes réelles.	Recettes estimatives.	Recettes réelles.	Recettes estimatives.	Recettes réelles.
\$ 25593 4360	\$ 19912	\$ 24983 4360	\$ 21143	\$ 22841 4360	\$ 18440
21233	19912	20623	21143	18481	18440

* Par "recettes estimatives," on entend le montant de l'intérêt qui serait échu chaque année sur les balances du prix d'achat telles qu'elles étaient le 1er janvier de cette année, laissant de côté tous arrérages d'intérêt.

† Dans ce dernier cas excepté, l'évaluation est plus ou moins approximative. En 1853, il y eut peu de ventes, pour £9,000 environ, tandis que plus de £16,000 furent reçus, diminuant ainsi le montant représentant la balance due sur des ventes de terres.

BUREAU DE L'ÉCONOME,
Toronto, février, 1862.

No. 32.

REPONSES DE L'ECONOME AUX QUESTIONS QUI LUI FURENT FAITES PAR LA COMMISSION DE VISITE, 14 FEVRIER 1862.

QUESTION I.—Veuillez expliquer le montant considérable en principal et en intérêts dû sur la vente des terres?

REPONSE.—Pour ce qui concerne le capital, j'ai déjà tenté d'expliquer, dans ma lettre du 6 décembre dernier (et avec assez de clarté, pouvais-je croire), que dans les cas ordinaires, et ce tout récemment encore, non seulement le but n'était pas de forcer au paiement du capital, mais encore que ce paiement faisait éprouver dans l'occasion des pertes réelles au revenu (voyez page 58 de ce rapport.) C'est pourquoi, je me suis toujours contenté, excepté pendant le temps de la construction de l'édifice, de menacer de poursuivre pour le paiement du principal arriéré, sorte d'aiguillon qui servait à faire payer exactement l'intérêt.

Mais je ne suis pas prêt à admettre que dans les circonstances actuelles, les arrérages de principal soient si considérables. Le rapport, tel qu'il est maintenant, montre que le totalité du prix d'achat n'a pas été payé. Il faut se rappeler aussi que dans le plus grand nombre de cas, les terres que je suis chargé de vendre sont ou incultes ou détériorées, souvent gâtées par la main des *squatters*, d'autre fois par des fermiers peu dignes de les cultiver. Les acquéreurs aussi possèdent en général peu de moyens, quelques-uns même n'en possèdent plus du tout après avoir payé le premier quartier; de sorte que, à moins que la moisson de la première année ne soit abondante (et il faut deux ans pour réaliser le prix d'une moisson de blé), ils sont assurés de pouvoir difficilement payer l'intérêt, loin de pouvoir payer le capital. Mais, par la suite, en quelques années, ceux même qui sont en retard commencent à payer, réduisant d'abord les arrérages d'intérêt, et puis quelquefois payant rapidement la balance du capital.

Ceci peut être démontré par des exemples tirés du rapport lui-même. Il y a eu en tout 1905 ventes depuis que la dotation a été accordée; je veux dire des ventes de terres à ferme, car mes observations n'ont trait qu'à celles-là. En consultant le rapport, on remarquera que les acquéreurs n'ont pas encore passé leurs actes pour les terres qui ont été vendues avant janvier 1853, au nombre de 1350 (y compris une terre rejetée comme mauvaise), quoique pendant cinq ans, sur les neuf années qui se sont écoulées depuis cette époque, le pays ait subi une crise financière qui, je le crois, est sans égale dans l'histoire du Canada, pour le grand nombre de désastres qu'elle a causés, désastres dont le pays ne fait que commencer à se relever. Les fermiers aussi, auxquels seulement on prétend que j'ai affaire pour ce qui concerne les propriétés rurales, ne font que commencer à se faire aux changements qu'a amenés le manque de blé détruit par le charançon.

Il faut se rappeler aussi que le rapport fait aux commissaires ne mentionne pas les cas où les terres ont été entièrement payées et les titres livrés. Comme je l'ai dit plus haut, le plus grand nombre de ventes de propriétés rurales qui ait été fait à la fin de l'année dernière était de

	1905
La première vente accomplie par moi en ma qualité d'économe, et qui est indiquée sur la liste, est de 1396—à déduire	1396
Reste	509
Desquels j'ai retranché comme irréalisables	6
Reste	503
Mais il y a dans le rapport sur ces ventes seulement	373
Restant, non indiquées dans le rapport	130

Ventes où les acquéreurs ont payé le prix entier de leur terre, et obtenu leurs titres; quoique la plus ancienne de ces 503 ventes soit encore à plus d'une année du terme de 9 ans fixé pour le paiement du dernier quartier, je ne m'en fais pas un titre à la considération. Les acquéreurs ont désiré payer, et j'ai accepté leur argent; j'attire l'attention sur le fait seulement pour faire voir que le résultat est plus favorable que le prétend le rapport, si l'on considère les ventes générales des terres, et non seulement celles sur

lesquelles une balance est encore due. En même temps, je confesso sincèrement qu'il y a des cas qui nécessitent certains procédés ; je les eusse faits moi-même, n'eût été la crise que le pays a essuyée, et d'autres raisons spéciales que j'ai fait connaître verbalement aux commissaires.

Pour ce qui concerne les arrérages d'intérêts, j'ai déjà expliqué aux commissaires dans mes entretiens avec eux que le rapport est à cet égard une simple copie du rapport annuel préparé pour l'auditeur-général, dans lequel l'intérêt est pour tous les cas calculé jusqu'au 31 décembre, quoique les paiements annuels soient dus par les différents acquéreurs à toute époque de l'année excepté pour les lots de ville que nous vendons à certains jours fixés. Le montant indiqué est l'intérêt non payé, et non l'intérêt arriéré.

Aussitôt que les comptes et rapports annuels qui prennent beaucoup de temps, sont finis, j'enjoins à un clerc, ordinairement vers le mois de mars, d'envoyer des circulaires à tous ceux qui sont en retard ; et comme dans la plupart des cas, il n'y a pas lieu de demander aux fermiers de payer quelque chose l'été, je leur accorde jusqu'au 1er octobre pour me payer : une deuxième circulaire est ensuite adressée à tous ceux qui ne satisfont pas à ma demande.

Enfin, plutôt que de me fier au calcul d'intérêts fait à la hâte pour les circulaires, et qui indique le montant dû quand les circulaires sont envoyées (calcul qui, quoique fait à la hâte, absorbe beaucoup de temps), j'ai préféré adopter la somme établie dans le rapport annuel, parce qu'elle est exacte et vérifiée avec soin : — quoique, en ce faisant, le paiement de l'intérêt accumulé soit un peu plus retardé que dans la première méthode.

Dans ces circonstances, je crois que les commissaires me rendraient justice en déduisant une année d'intérêts sur le total des intérêts non payés, afin d'établir ce qui peut raisonnablement être considéré comme le montant des arrérages. Si cela a lieu, le montant sera de beaucoup diminué.

Le montant entier des intérêts non payés au 31 décembre dernier, tel qu'établi par le rapport, y compris la rente foncière est de.....	\$33,901 73
Une année d'intérêts et rente foncière.....	17,775 84

Laisant en plus presque les arrérages réels.....	16,125 89
--	-----------

Il y a encore une autre manière d'envisager la question. Aussitôt après mon entrée en fonctions comme président du bureau de dotation, en 1855, je demandai un compte-rendu des arrérages ; et le résultat (relativement aux ventes de fermes seulement, non compris les propriétés de la cité et de Hamilton) fut que sur une balance de prix de vente s'élevant à seulement £30,709 11s., il y avait un arrérage réel d'intérêts de £12,190 9s. 0d., ou en d'autres termes, près de 7 années d'intérêt arriéré. J'avais donc une forte tâche en commençant ; c'est ce qu'il faut aussi prendre en considération pour juger de l'état actuel de ces arrérages.

Afin d'exposer la question plus clairement aux yeux des commissaires, j'ai fait préparer un état qui est ci-inclus, établissant pour les années 1853 à 1861 inclusivement, une comparaison entre les recettes estimatives à compte sur l'intérêt annuel des balances de prix d'achat, comprenant des lots de ville situés aux propriétés de la cité et de Port Hope, mais non ces rentes foncières, et le montant reçu sur cet à compte pendant l'année pour laquelle l'estimation fut faite.

On remarquera qu'en 1857 et les années suivantes, le montant dû sur des balances de prix de vente, pour les ventes mauvaises et douteuses, a été déduit ; je signale ces balances comme perdues sans ressource ; les terres retourneront à l'Université, et le plus tôt les ventes seraient annulées, le mieux ce serait, s'il y avait seulement espoir de revendre les terres. Cette déduction faite, on verra que j'ai recueilli plus que l'intérêt annuel tous les ans, excepté en 1857, 58, 59 et 61, pendant que dans cette dernière année (1861), le déficit est seulement de \$41 sur un montant excédant \$18,000. Je n'ai plus qu'une observation à faire en réponse à cette question. J'ai fait comparer le rapport avec les comptes du Grand Livre, afin de vérifier quand furent faits les derniers paiements dans le cas où les arrérages prennent une certaine importance.

On verra d'après les marques faites au crayon sous les "observations" en tête, que dans le plus grand nombre de cas, des paiements très-récemment ont été faits.

QUESTION II.—Veuillez donner une liste des montants déposés ès-mains du solliciteur pour la collection, avec la date des instructions et du recouvrement, ou avec des explications touchant le délai de la collection.

RÉPONSE.—Une réponse à cette question strictement conforme à ce qu'elle demande ne donnerait pas une idée exacte de la nature du travail que doit faire le solliciteur, dans les cas où ce travail émane de mon bureau. Il est rare qu'un compte soit mis entre ses mains pour la collection d'après la méthode ordinaire. Dans les cas où les preneurs ou acquéreurs se laissent arriérer au point de rendre nécessaires ou expédientes des mesures légales, le moyen le plus court et le plus sûr est d'intenter une action en expulsion.

Dans certains cas où des poursuites ont eu lieu contre les contracteurs pour leur faire payer le prix ou la rente (et nous avons cherché à recouvrer le montant au moyen d'un jugement), le shériff a rapporté "*nulla bona*", et nous avons eu à payer les frais. Ce serait un cas tout particulier, que celui où je recourrais à une action ordinaire pour dette, à propos de lots affermés.

Je suppose que le but principal de cette question est d'établir si des rapports ont été faits régulièrement par le solliciteur, et si j'ai quelque raison d'avoir fait des excuses verbales aux commissaires, pour n'avoir pas intenté des poursuites contre quelques uns des débiteurs lourdement arriérés envers l'Université.

Une des raisons de l'établissement du bureau de conseil appelé le bureau de dotation, auquel j'ai eu l'occasion de faire allusion dans d'autres réponses aux questions qui me furent posées, était de m'aider à décider quand et de quelle manière il conviendrait de poursuivre pour arrérages.

Pendant qu'il y avait quelque apparence de régularité dans les assemblées du bureau, il était assez facile d'avoir l'opinion ou l'avis des conseillers; mais à cause de la difficulté que j'ai éprouvée, surtout dans ces dernières années, à rassembler les conseillers pour un objet quelconque, j'ai été obligé le plus souvent d'agir sur ma propre responsabilité. M. Richards a depuis longtemps cessé de venir, même quand l'assemblée était convoquée longtemps avant sa réunion; et pendant quelque temps, les fonctions de M. Morrison ont exigé sa présence à Québec. Dans le commencement, M. Richards donnait beaucoup de son temps aux assemblées du bureau. Comme la charge de conseiller ne donnait aucun salaire, on peut difficilement le blâmer de ne prendre ni trouble ni responsabilité dans des affaires qui n'avaient pour lui aucun intérêt personnel.

Dans le cours de 1858, après la résignation du Dr. Connor, le sénat nomma M. Boomer pour le remplacer dans la charge de solliciteur de l'Université. Le 22 janvier 1859, le secrétaire provincial me donna avis de sa nomination, et m'engagea à l'employer dans toutes les affaires officielles où j'aurais besoin de l'avis d'un conseil.

M. Boomer a été pendant plusieurs années et était alors l'associé du Dr. Connor; comme tel, il avait pris la charge de la plus grande partie des affaires de l'Université mises aux mains du Dr. Connor, de sorte que le remplacement fut plutôt nominal que réel.

Pendant la première année de mes fonctions à la tête de ce bureau, et surtout pendant que le Dr. Connor dirigeait personnellement le détail des affaires d'une manière plus directe qu'il ne l'a fait dans ses dernières années de société avec M. Boomer, les rapports et surtout les paiements étaient faits avec une ponctualité remarquable. Dernièrement, j'eus souvent à me plaindre de ne pas recevoir avis de la conclusion des poursuites; et j'ai compris qu'en conséquence de ces retards on avait peut être perdu des ventes où des poursuites en renvoi avaient été intentées pour éliminer les *squatters* et autres, dont les possessions étaient un empêchement à la vente. Mon idée des devoirs d'un solliciteur dans de pareils cas est que, lorsqu'il reçoit ses instructions, il doit mener un procès à fin dans le plus court délai possible; et faire un rapport aussitôt le jugement obtenu: il devrait être affranchi de toute direction.

Sans entrer dans des détails minutieux, je puis constater que le premier état de frais préparé par M. Boomer, après sa nomination à la charge de solliciteur, parut à la fin de 1859 ou au commencement de 1860. Son bill ne renfermait aucun compte-rendu des montants recueillis, ni aucun rapport sur l'état des procès. J'exigeai donc, avant de le payer, que des rapports fussent faits. Le 18 février, un état établissant la situation des poursuites me fut envoyé. Le 24 du même mois, je reçus un bon pour \$500, sommes reçues de trois personnes. Dans cette circonstance, ma conférence avec M. Boomer a dû être verbale.

En avril 1861, M. Boomer rendit de nouveau ses comptes. Le 12 de ce mois, je lui écrivis ce qui suit :—

“ J’ai reçu votre compte d’honoraires pour des approbations d’actes, mais je n’ai pas reçu votre rapport sur les procès que vous avez en main, ni aucun état des montants reçus. Il y a maintenant, je crois, plus d’un an que je n’ai reçu de rapport sur ces deux matières.”

J’écrivis encore le 13 juin en ces termes :

“ Il y a aujourd’hui deux mois que je vous ai écrit pour vous demander un rapport de l’état des procès que vous avez en main, et un état des sommes reçues. Vous n’avez pas encore répondu un seul mot à ma lettre.”

De plus, le 2 août, je lui envoyai la lettre suivante :

“ Il y a maintenant près de quatre mois que je vous ai demandé votre rapport, et près de deux mois que je vous ai rappelé que vous n’aviez pas fait justice à ma demande. Je regrette d’être encore obligé d’appeler votre attention à ce sujet.”

J’avais eu de fréquentes conversations avec l’honorable M. Morrison, avant et après l’envoi de ces lettres, et je l’avais consulté en sa double qualité de membre du bureau de dotation et de solliciteur-général.

Après avoir attendu deux mois de plus, je compris que je n’étais plus justifiable de retarder plus longtemps à amener la question devant le gouvernement d’une manière formelle ; mais avant de faire ma plainte, par l’entremise du secrétaire provincial, j’écrivis à M. Morrison, qui était alors à Québec, et lui envoyai copie des lettres que j’avais cotées. Ma lettre est datée du 11 octobre 1861. Elle établissait qu’il me paraissait absolument nécessaire de procéder ; que je répugnais beaucoup à me plaindre par l’entremise du secrétaire provincial ; que je n’avais pas reçu un mot de réponse à mes trois lettres, soit verbal, soit écrit ; je demandai à M. Morrison son avis, et lui suggérai en même temps qu’il pouvait exposer la correspondance au procureur-général, et lui demander son opinion.

Deux jours après, je reçus en réponse que le procureur-général me recommandait d’écrire de nouveau à M. Boomer avant de faire une plainte formelle ; ce que je fis le 23 octobre, dans les termes qui me furent suggérés. Le jour suivant, je recevais son rapport sur l’état des poursuites, lequel, toutefois, était très-imparfait.

Depuis lors, M. Boomer a été nommé chef de police à Toronto. Je présume, d’après ce que j’ai entendu dire, qu’un nouveau solliciteur va être nommé : en conséquence, et à cause de la nature de la conversation que j’ai eue avec M. Morrison touchant les affaires de l’Université, j’ai seulement, ces jours derniers, renvoyé à M. Boomer les pièces de procès qui demandent, d’une manière urgente et absolue, l’intervention d’un solliciteur, j’ajouterai de plus ce que j’ai dernièrement péniblement éprouvé, c’est qu’il est peu juste de laisser un officier public dans la situation où j’ai été placé pendant quelque temps au sujet de cette question.

(Signé,)

DAVID BUCHAN,
Economiste.

Toronto, 3 mars 1861.

No. 33.

RÉPONSES AUX QUESTIONS 75, 76 ET 77.

REPONSES DU SÉNAT AUX QUESTIONS SUR L’AFFILIATION, ETC., ETC.

I. Le sénat est d’avis qu’il serait bon d’avoir, pour le Haut-Canada, un conseil universitaire qui pourrait être appelé l’Université du Haut-Canada, et auquel seraient affiliés les collèges ci-après mentionnés.

Parmi les avantages de cette entreprise, on peut citer : l’adoption d’une éducation uniforme ou semblable par chaque collège ; la fixation de la valeur des degrés, l’émulation répandue entre les collèges affiliés, et l’épreuve des avantages des différents modes d’instruction.

II. Le système actuel d’affiliation d’après le statut est insuffisant, ne pouvant être mis en œuvre d’une façon pratique ; on ne travaille pas assez à faire abandonner ou diminuer les pouvoirs universitaires par les collèges qui les possèdent ; un autre défaut est l’absence de limite précise quant au nombre et à la composition du sénat.

III. (1) Les collèges affiliés, placés sous la direction du conseil universitaire, devraient être ceux qui adoptent un cours commun, prescrit par un conseil universitaire général; qui soumettent leurs élèves à des examens simultanés, dirigés par des examinateurs nommés par le dit conseil; ils devraient aussi avoir un nombre proportionnel de professeurs pour le cours commun.

(2) Le sénat suggère que, quelles que soient les sommes que la législature juge convenable d'apporter au soutien des Collèges affiliés par l'acte universitaire, sans compter l'Université-Collège, ces sommes soient divisées en trois parties égales dont deux seraient également partagées entre ces Collèges, et la troisième distribuée en proportion des résultats avantageux obtenus par chaque Collège. Il faut remarquer que le but de cette suggestion n'est pas de mettre en jeu les liens de l'Université-Collège, puisque le sénat est d'avis que l'Université-Collège a droit avant tout à un fonds de revenus capable de la soutenir dans ses progrès actuels; qu'elle devrait avoir le pouvoir d'établir des facultés de droit et de médecine avec le même appui qui est accordé aux facultés analogues dans les autres collèges; et aussi, qu'elle devrait être placée, quant au pouvoir, sur le même pied que les Universités.

(3) L'exercice de ce pouvoir serait limité à la distribution des degrés à ceux des étudiants qui ont passé les examens prescrits dans l'Université du Haut-Canada, excepté à l'égard de la faculté de médecine.

(4) Le nombre des membres du sénat devrait être déterminé par le nombre des Collèges affiliés; le tiers d'entre eux comprendrait les chefs de ces Collèges, un autre tiers serait élu par les gradués de chaque Collège, et le dernier tiers serait nommé par le gouvernement provincial.

En sus de ces réponses, le sénat suggère que dans le cas d'un arrangement nouveau au sujet de l'Université projetée du Haut-Canada, une convocation soit faite des gradués de l'Université provinciale, avec tous les pouvoirs que la législature jugera convenable de lui accorder, et surtout celui d'élire le chancelier de l'Université.

No. 34.

RÉPONSES AUX QUESTIONS 75, 76 ET 77.

COPIE D'UNE RÉPLIQUE DU RÉVÉREND DR. M'CAUL SUR L'AFFILIATION, ETC.

29 mars 1862.

MONSIEUR.—En réponse aux questions qui me sont faites par les commissaires d'enquête relatives à un conseil universitaire, et à différents systèmes d'affiliation, je vous prie de tenir pour certain que mon opinion est la même qui est exprimée dans les réponses à ces questions par le sénat de l'Université de Toronto.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé),

JOHN M'CAUL.

D. BUCHAN, écuyer,
Secrétaire.

No. 35.

RÉPONSES AUX QUESTIONS 75, 76 ET 77.

RÉPONSES AUX QUESTIONS FAITES PAR LES COMMISSAIRES DE L'UNIVERSITÉ AU SUJET DE L'AFFILIATION.

Question 1re.—Approuvez-vous l'affiliation entre les Collèges du Haut-Canada et le conseil universitaire, et dans ce cas, établissez-en les avantages?

Réponse.—J'approuve l'affiliation en ce sens qu'elle est un système par lequel un conseil universitaire général exige comme condition de l'octroi d'un degré qu'il y ait dans chaque Collège ou Université affilié :

- (1) Un nombre proportionné de professeurs.
 (2) Une méthode de direction et d'instruction sanctionnée par le conseil universitaire.
 (3) Un examen passé devant des examinateurs nommés ou approuvés par le conseil universitaire.

Les avantages de l'affiliation sont les suivants :—

(1) Un degré aura la même valeur dans chacune des Universités affiliées. Maintenant, un degré conféré dans une Université signifie seulement que le gradué a subi un examen à l'Université ; pendant que dans les autres, son caractère propre lui est conservé, celui de certifier que le gradué a suivi un cours régulier à un collège affilié. Un certificat de capacité est bien différent d'un certificat, non seulement de capacité, mais encore d'instruction académique ; il est à désirer qu'il n'aient pas tous deux le même nom. Des certificats d'examen peuvent être utiles, mais ils ne doivent pas s'appeler des "degrés." En Angleterre, les examens de concours pour les emplois publics sont en général plus sévères que ceux que l'on subit pour avoir un degré dans les Universités ; mais ce serait un abus du mot que d'appeler "degrés" les certificats de ces examens. Le principal objet de l'éducation collégiale n'est pas tant d'instruire que de former le caractère de l'élève, et le plier aux manières de penser et d'agir nécessaires à tous les genres de vie ; le grand but des cours de collège est de former les caractères, non d'entasser les connaissances dans les cerveaux des élèves. Pour parvenir à ce but, il n'est pas besoin d'une grande érudition. Qu'un gradué passe un examen dans les grandes Universités d'Europe, cela ne veut pas dire qu'il soit un savant dans le sens propre du mot. Quand une situation exige une instruction profonde, un degré conféré par l'Université la plus remarquable, serait, comme un certificat, de peu de valeur. Ce n'est pas un degré qui remplace un examen de concours pour les emplois publics en Angleterre. Un degré d'Oxford ou de Cambridge ne serait aucun titre pour en obtenir un dans les écoles paroissiales ou communales de l'Angleterre et de l'Ecosse. Le comité du conseil d'instruction demande toujours un examen indépendant quant il s'agit par exemple de recevoir un assistant-professeur. Les degrés de l'Université de Londres attestent seulement des connaissances du sujet, non de l'éducation collégiale ; une capacité plus grande y est exigée qu'aux Universités d'Oxford et de Cambridge, mais les degrés accordés par ces dernières ont incomparablement plus de prix. Les connaissances pures et simples ne sont pas la preuve d'un esprit bien formé et bien ordonné. La manière d'acquérir la science peut même avoir un mauvais effet sur le caractère. Une éducation académique, semblable à une règle, donne au caractère des qualités que ne peuvent compenser toutes les connaissances du monde. Il est donc important qu'en Canada le même nom ne désigne pas des certificats entièrement différents. Ce qu'il faut en Canada, ce n'est pas tant un haut degré de capacité qu'une bonne éducation. Les collèges du Canada, exigent aujourd'hui pour l'octroi des degrés des examens aussi stricts que les Universités de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. Ce qui manque, c'est une organisation convenable aux institutions collégiales.

(2) L'affiliation place l'instruction et les examens sur un même niveau dans les différents collèges. Quoique la durée de l'étude soit la même dans les divers collèges, la méthode peut en être tellement différente que la valeur d'un degré peut différer beaucoup de celle d'un autre. Pendant qu'un collège vise à une haute perfection académique, l'autre en n'exigeant qu'un cours d'étude ordinaire et peu solide, abaisse l'instruction au niveau d'un institut purement mécanique. Il est à désirer que le caractère propre des collèges ne soit pas détruit en exigeant une uniformité mécanique ; mais on devrait exiger une éducation académique réelle, tout en souffrant une certaine diversité dans les moyens. L'affiliation remplirait cet objet.

(3) L'affiliation empêcherait la multiplication des collèges. Les collèges actuels sont peut-être à peine proportionnés à la population croissante et au vaste territoire du Canada ; mais un nombre trop considérable serait aussi funeste qu'un nombre trop petit. Aujourd'hui il n'y a pas de limite reconnue ; mais un système d'affiliation qui exigerait un nombre proportionné de professeurs, et une instruction supérieure, serait un obstacle efficace à la multiplication des petits collèges qui se sont répandus dans les Etats-Unis au point de nuire sérieusement à l'instruction.

(4) L'affiliation empêcherait toute entreprise individuelle d'acquérir un injuste ascendant sur l'instruction supérieure du pays. Les collèges actuels représentent assez

bien la population entière du Canada, puisqu'ils ont des dénominations pratiques ; ainsi *Trinity College* est établi pour l'église d'Angleterre, *Regiopolis College* pour les catholiques romains, *Victoria College* pour les méthodistes, *Queen's College* pour l'église d'Ecosse, et *Université-Collège* pour les presbytériens et les indépendans. Un conseil universitaire dans lequel ces diverses communions seraient également représentées, empêcherait d'une façon efficace d'usurper le monopole de l'éducation. Sous le système actuel, sans aucune force qui les préserve de l'influence des tendances de parti ou de communion, les collèges sont sujets à céder à toutes les exigences, et à donner un avantage injuste au parti dominant.

Question II.—Considérez vous le système actuel d'affiliation à l'Université de Toronto insuffisant ; et dans ce cas, donnez-en les raisons ?

Réponse.—Je considère le système actuel d'affiliation comme insuffisant, pour les raisons suivantes :

(1) Aucun des collèges affiliés, si ce n'est l'Université-Collège, n'a été amené à tirer avantage du privilège que lui donnait le statut.

(2) Le défaut fondamental est dans la constitution du sénat ou autrement le conseil universitaire général. Le nombre des sénateurs n'est pas déterminé, et rien n'établit l'égalité de représentation des collèges affiliés.

Le gouverneur peut nommer le nombre de sénateurs qu'il veut quant les circonstances l'exigent. Un certain nombre de représentants de l'un des collèges affiliés, je veux dire de l'Université-Collège, furent nommés en dehors de toute proportion, et l'Université de Toronto devint de fait identique avec l'Université-Collège. Aucune tentative n'était faite pour assurer aux représentants des autres collèges les moyens d'entrer au sénat. Des assemblées avaient lieu si fréquemment qu'il était impossible aux membres demeurant à une grande distance d'y assister régulièrement. Rien ne pourvoyait aux dépenses de voyage des membres éloignés, et il n'y avait jamais d'assemblées dans les autres collèges affiliés qui pussent leur permettre d'assister. Il n'est que juste de reconnaître que la demande générale d'une grande Université avec une affiliation réelle a maintenant reçu une réponse unanime du sénat, et qu'on a montré la franchise la plus engageante en fournissant aux membres éloignés les moyens de se rendre aux séances. Tout cela fait voir la résolution arrêtée du pays de détruire tous les obstacles à une affiliation immédiate, et à l'organisation d'une Université digne du Canada.

(3) L'insuccès du système actuel d'affiliation est dû en grande partie au fait qu'il est basé sur des examens communs. Aucune règle de présence aux cours n'est exigée pour l'obtention d'un degré. Le résultat d'un pareil système est de nuire sérieusement aux collèges affiliés. Une éducation collégiale est considérée comme n'ayant d'autre valeur que celle de préparer un élève aux examens.

Le dangereux système de l'entassement des connaissances est mis sur le même pied que la discipline salutaire et le développement d'un cours collégial. Le grand défaut de l'application du système actuel est fondé sur une mauvaise entente du statut, qui ne donne le pouvoir de conférer des degrés qu'à ceux qui ont suivi un cours précis d'instruction dans un collège affilié.

Aucun étudiant d'un collège jouissant des pouvoirs universitaires ne penserait à convoiter un degré de l'Université de Toronto, puisque ce degré, d'après sa nature même, n'a pas la même valeur qu'un degré de l'autre Collège.

L'affiliation n'eut plus de raison d'être du jour où les degrés purent être obtenus dans un collège affilié sans suivre les cours.

(4) Le système actuel d'affiliation est insuffisant, parce que les institutions ne possédant pas les moyens de donner une éducation collégiale ont été affiliées ; c'est ainsi que le chemin a été frayé à la multiplication des petits collèges qui n'avaient aucun droit à ce titre. Des écoles de garçons et de filles ont été ajoutées à la liste pour la raison que l'organisation, quelque imparfaite qu'elle fût, n'était d'aucune conséquence, puisqu'un examen passé à l'Université était un témoignage suffisant de son efficacité. Mais si un simple examen est un témoignage suffisant, à quoi sert l'affiliation ? Une école quelconque de cette province pourrait, d'après cela, être affiliée. L'affiliation implique de sa nature que l'institution affiliée a les moyens non seulement de préparer aux examens, mais encore de donner une bonne éducation.

D'après le statut de 1853, le gouverneur de la province affiliée, c'est-à-dire, déclarer

officiellement qu'une institution a les moyens de donner une bonne éducation ; et l'Université, avant de conférer un degré, vérifie si le candidat a suivi un cours prescrit dans un collège affilié, et a acquis des connaissances suffisantes.—Le statut a été si mal interprété que l'affiliation a perdu toute signification, et que l'examen est le seul témoignage.—C'était l'intérêt des collèges affiliés en général, de remédier à cette mal-interprétation ; mais, d'après la constitution du sénat, il était impossible de faire des changements.

Question III.—Quel est le système d'affiliation que vous estimez le plus satisfaisant, quant aux points suivants ?

- (1) Le moyen d'établir un niveau uniforme d'instruction.
- (2) Le principe de distribution de fonds provenant des sources publiques.
- (3) L'exercice des pouvoirs universitaires par les collèges affiliés.
- (4) La composition du conseil universitaire général ?

Réponse.—Trois modes d'affiliation ont été essayés pour assurer un niveau uniforme d'instruction.

(1) D'après le 1er mode, un examen commun est le seul témoignage : l'Université de Londres en est un exemple. A l'époque où ce mode fut adopté, on exigeait un cours d'étude dans un collège affilié, mais comme il n'avait pas le pouvoir d'établir des collèges affiliés, ou de contrôler les cours, il était impossible d'établir des règles précises d'affiliation. Une nouvelle charte fut obtenue, par laquelle des degrés pouvaient être accordés à des élèves qui n'avaient jamais été au Collège. Le seul témoignage était l'examen : le degré en changea le caractère entièrement ; l'examen n'est plus maintenant qu'un certificat de connaissances, non d'études collégiales. L'Université devint simplement un bureau d'examen, semblable à beaucoup d'autres bureaux exigés par le service public, et le degré qu'elle conférerait n'avait que le nom, et non la valeur d'un degré dans le sens général du mot.—La charte de l'Université de Toronto est une copie presque littérale de la première charte de l'Université de Londres, laquelle exigeait qu'on suivit les cours dans un collège affilié. Elle ne se crut pas le droit, sans une nouvelle charte, d'accorder des degrés aux étudiants qui n'avaient jamais été au Collège ; mais l'Université de Toronto a pris ce droit sans le secours d'aucune charte nouvelle. Ce mode d'affiliation établit un niveau uniforme d'examen, mais non d'instruction. En Angleterre, avec les nombreux collèges qui s'y trouvent, un bureau d'examen, tel que celui de Londres, pourvoyait à une nécessité ; mais la nécessité en Canada n'est pas d'un bureau d'examen, mais d'institutions convenablement organisées.—Si la nécessité avait été l'examen, elle aurait pu être satisfaite au moyen de papiers d'examen envoyés de l'Université de Londres qui, de fait, les a offerts en s'affiliant l'Université de Toronto. Des papiers d'examen scellés peuvent être envoyés dans toutes les parties des possessions anglaises, à très bas prix ; et si l'examen était la seule chose nécessaire, l'Université de Toronto, avec ses magnifiques propriétés, et ses édifices spacieux, pourrait être remplacée par une petite boîte de papiers d'examen qui ne coûterait que le prix de transport. Mais la nécessité en Canada n'est pas l'examen ; c'est l'instruction.

(2) Le deuxième mode d'affiliation est celui dans lequel un cours commun sert de témoignage. Les universités d'Ecosse en sont un exemple. Le niveau de l'instruction, jusqu'à ces derniers temps, différait beaucoup dans les diverses universités ; mais l'égalité fut établie par l'institution de commissaires royaux, dont le devoir était de prescrire un cours équivalent dans toutes les universités, et de voir à ce qu'il y eût un nombre proportionné de professeurs ayant des salaires convenables. Il fut reconnu que l'égalité de moyens était la meilleure manière d'assurer l'égalité d'instruction. Il n'y a pas un examen commun pour les élèves des diverses universités. Chaque université nomme ses propres examinateurs, et confère des degrés en vertu de sa propre charte. Le conseil médical d'Angleterre en donne aussi un exemple. Ce conseil établit l'égalité, non en soumettant les étudiants à un examen commun, mais en exigeant que dans toutes les institutions qui donnent des diplômes, il y eût égalité dans les cours.

L'Université de l'état de New-York est en quelque sorte semblable. Elle n'examine pas les étudiants, ni ne donne des degrés, mais elle vise à une haute perfection dans tous les collèges et universités de l'état au moyen d'examens et de rapports périodiques. Les recteurs de l'Université ont le pouvoir de donner des chartes aux collèges et aux académies. Ils sont aussi les gardiens de la bibliothèque de l'état, et ont le soin du cabinet d'histoire naturelle.

(3) Le troisième mode d'affiliation est celui dans lequel un niveau uniforme est établi par le double témoignage d'un cours commun et d'un examen commun. L'Université de la Reine en Irlande en est un exemple. Un cours commun est maintenu dans les trois collèges par l'établissement d'un nombre égal de professeurs ayant des salaires égaux. Les candidats aux degrés sont tous examinés par des examinateurs nommés par l'Université; c'est là le genre d'affiliation dont le Canada a le plus besoin. Les universités de l'Inde offrent peut-être le meilleur exemple de ce qu'il nous faut. Les collèges qui existaient lors de l'établissement des universités furent affiliés sans égard aux diverses communions. On aida les collèges affiliés à s'élever au niveau établi, sans tenir compte des dénominations. Les institutions hindoues et mahométanes aussi bien que les chrétiennes étaient secourues pourvu qu'elles donnassent la quantité voulue d'instruction séculière. L'élément dénominatif ne fut pas reconnu : par exemple, une institution dont la croyance était de n'avoir pas de croyance du tout, n'avait pas droit à plus de secours qu'une autre institution qui entretenait une croyance positive. La condition essentielle d'un niveau uniforme est un cours égal; mais la condition d'un examen commun, quoique moins importante, ne doit pas être dédaignée. C'est-là ce que je considère comme le mode d'affiliation nécessaire au Canada.

(2) Le principe de distribution le plus simple et le plus satisfaisant serait une division égale. La distribution des fonds selon le nombre d'étudiants ou de gradués ne donnerait pas le moyen d'assurer un cours égal. La même quantité est nécessaire, que le nombre des étudiants soit grand ou petit. Des professeurs qualifiés ne pourraient pas être obtenus promptement dans des conditions de salaires variables. Si les fonds d'un collège dépendaient du rapport des examinateurs, ces examens ne seraient pas, comme ils doivent l'être, à l'abri de tout soupçon.

(3) Il n'est pas nécessaire que les collèges possédant des pouvoirs universitaires abandonnent le droit de conférer des degrés, une fois affiliés à l'Université provinciale. Ils pourraient encore conférer des degrés, mais seulement aux étudiants qui ont passé un examen approuvé par le conseil universitaire général, à l'exception des degrés généralement honoraires.

Un degré peut d'abord être accordé sous l'autorité de la charte de l'Université affiliée, et ensuite le degré de l'Université provinciale peut-être accordé comme un degré "*ad eundem*," ou le degré peut être considéré comme possédant toute sa valeur, à la condition d'être octroyé par la double autorité de l'Université provinciale et de l'Université affiliée.

(4) Le conseil devrait être composé des représentants des collèges avec une proportion définie de membres nommés par le gouvernement. Il est essentiel que le nombre en soit déterminé. Il est désirable que le nombre n'en soit pas grand, attendu que la responsabilité serait dans ce cas trop partagée, et que le conseil perdrait dans une proportion analogue son caractère efficace. Le conseil devrait être appelé "Le sénat de l'Université du Haut-Canada."

Les conditions suivantes seraient nécessaires à l'efficacité du système d'affiliation ci-dessus; savoir :

(1) Que chaque collège adopte une règle d'instruction et de présence aux cours, approuvée par le conseil universitaire.

(2) Que les bourses provenant des deniers publics soient ou abolies ou reliées aux différents collèges.

(3) Que des secours ne soient pas donnés sur des motifs de dénominations diverses. La seule condition reconnue serait que les collèges affiliés donnassent l'instruction séculière exigée. Les croyances négatives ou positives devraient être regardées comme n'ayant aucun droit en elles-mêmes aux secours; on ne devrait pas considérer comme un titre aux secours que certaines dénominations en tirent des avantages. Par exemple, l'Université-College ne devrait pas perdre son droit aux secours, parce que une ou deux dénominations y sont plus spécialement représentées.

(4) Que les assemblées du sénat devraient être tenues à tour de rôle dans les collèges affiliés, le mode de rotation étant prescrit par un statut.

(5) Que les candidats aux degrés soient examinés et reçoivent leurs diplômes à leur propre collège.

(Signé,)

WILLIAM LETTCH.

RÉPONSES AUX QUESTIONS DES COMMISSAIRES DE L'UNIVERSITÉ AU SUJET DE L'AFFILIATION DES COLLÈGES.

Question I.—Approuvez-vous l'affiliation des collèges du Haut-Canada à un conseil universitaire ; et dans ce cas, montrez-en les avantages ?

Réponse.—Je regarde l'affiliation comme le mode le plus praticable peut être d'adapter maintenant notre système collégial aux besoins du pays. L'utilité et l'acceptabilité de l'affiliation doivent, cependant, dépendre de la nature du plan adopté. Son principal caractère, selon moi, serait d'être un conseil universitaire ayant le pouvoir d'exiger dans chacun des collèges affiliés : 1° un nombre de professeurs suffisant ; 2° une période commune d'instruction et de discipline ; 3° un examen égal ou commun.

En supposant que les collèges en général adoptent ce système, on y trouverait les avantages suivants :

(1) L'éducation supérieure du pays serait grandement répandue et améliorée. Aujourd'hui, le plus grand nombre des étudiants sont élevés dans des collèges qui possèdent des ressources très disproportionnées. Des causes sensibles et puissantes continueront d'amener à ces institutions un nombre de plus en plus considérable d'élèves. Le seul moyen de donner à ces jeunes gens une éducation parfaite est de donner de l'efficacité aux collèges de leur choix. La simple subvention de ces collèges par la législature ferait sans doute beaucoup pour les améliorer ; mais il semble bon aussi d'établir une surintendance comme celle d'un conseil universitaire général, qui obligerait chaque collège affilié de faire un ouvrage prescrit, et de donner aux élèves toute l'instruction désirable ; ce serait là à la fois une garantie pour le public de la bonté de l'éducation, et une garantie pour le gouvernement que le secours de la législature a été bien employé.

(2) Il n'y aurait plus lieu au système d'octrois parlementaires annuels. Ces octrois ont servi beaucoup à maintenir quelques-unes des institutions les plus populaires et les plus utiles du Haut-Canada, mais elles ne sont pas exemptes de défauts, et beaucoup de personnes admettent qu'il serait mieux que la loi établit les octrois sous des conditions bien connues et bien déterminées, plutôt qu'ils dépendassent d'une façon précaire des circonstances politiques. Un changement de ce genre rencontrerait, pense-t-on généralement, la satisfaction générale.

(3) Les degrés académiques auraient une valeur plus uniforme et plus nationale. Une grande diversité doit toujours exister dans les connaissances des gradués, même de ceux d'un même collège ; mais sous un système d'affiliation bien ordonné, un degré prouverait au moins que le gradué a eu des moyens proportionnés à ceux des autres pour s'instruire et se former, et qu'il en a jusqu'à un certain point profité. Un concours commun pour les distinctions académiques serait peut-être un aiguillon de plus qui exciterait à acquérir des connaissances plus élevées. Aujourd'hui, il en est bien autrement. Dans l'Université appelée Provinciale, les degrés et les honneurs sont conférés après un simple examen, sans avoir suivi les cours. Ces distinctions n'attestent donc pas du caractère moral et intellectuel qui est le grand objet de l'éducation, mais seulement d'une certaine somme de connaissances. Les connaissances peuvent être très-utiles, mais elles ne forment qu'une partie, et la moins importante encore, de ce qui est exigé dans la discipline sévère et systématique de la vie de collège. Un certificat de capacité ne devrait pas être sur le même pied qu'un certificat d'études collégiales. En agissant ainsi, l'Université provinciale est injuste envers les gradués réguliers et naturels du pays, et encourage les jeunes gens à mépriser les avantages de l'éducation et de la discipline du collège. En ne considérant que les connaissances, nous pouvons dire sans crainte que peu d'étudiants peuvent se mettre au fait des matières d'un cours universitaire sans fréquenter la chambre des lectures ; et ceci est spécialement vrai pour la chimie et les autres sciences physiques. Mais quand un nombre considérable de candidats se présenteront avec une préparation imparfaite, ils abaisseront forcément le niveau de l'instruction.

Un pareil exemple dans l'Université Provinciale doit avoir un effet pernicieux pour les autres universités ; celles-ci ont en outre leurs propres défauts. Toutes, je le pense, exigent plus ou moins de présence aux cours comme une condition essentielle de l'octroi des degrés ; mais dans quelques-unes, la période est de trois ans, dans les autres, elle est de quatre ;

tandis que la même période d'éducation régulière peut établir une grande différence dans la capacité requise pour être admis et gradué, ainsi que dans les études qui peuvent être exigées.

Maintenant un conseil universitaire convenablement constitué, ayant une certaine relation avec les autres collèges, pourrait remédier à ces irrégularités, et donner à notre éducation supérieure une sorte de système uniforme et bien considéré. Dans cette université nationale, les distinctions académiques auraient un sens mieux défini et plus noble ; j'espère qu'un plan peut être tracé que tous les collèges du Haut-Canada acceptent ; mais si un seul d'entre eux devait faire exception, il ne pourrait nuire au grand but proposé, puisqu'un tel collège isolé serait entraîné lui-même à s'élever au niveau du système national.

Question II.—Considérez-vous le système actuel d'affiliation à l'Université de Toronto comme insuffisant ; et dans ce cas, donnez-en les raisons ?

Réponse.—Je le considère comme tout-à-fait insuffisant, pour les raisons suivantes :

(1) La loi ne donne aucun avantage aux universités qui veulent s'affilier : il en serait ainsi, même si ces universités abandonnaient leurs pouvoirs universitaires, et devenaient de simples collèges de l'Université de Toronto. Le préambule de cet acte est, à la vérité, d'un ton séduisant ; il y a quelques parties de la loi qui semblent reconnaître les droits des institutions affiliées ; mais tout cela est annulé par la teneur générale de l'acte. Le fait qu'aucune université n'a accepté l'alliance proposée prouve assez le vide du privilège. L'alliance est regardée, non comme un avantage, mais comme une réduction et un piège. Les raisons en seront données ci-après.

(2) Ni les droits des collèges affiliés ni les intérêts généraux de l'instruction ne sont convenablement protégés dans la constitution du sénat. Le nombre et la constitution du sénat sont également indéterminés. En fait, le sénat a varié beaucoup dans les huit dernières années ; aujourd'hui il est en grande partie composé en faveur d'un collège et d'une localité. Cette disproportion est augmentée en pratique par l'éloignement de quelques uns des collèges de la cité de Toronto, infligeant ainsi aux représentants de ces collèges des difficultés sérieuses à assister aux assemblées du sénat. Ces collèges n'ont pas le pouvoir de repousser une mesure que les partisans de l'Université-Collège ou la ville de Toronto peuvent proposer ; et l'on verra dans un chapitre subséquent que les dispositions financières de la loi sont calculées de façon à encourager ces efforts de partisans, de même qu'à en augmenter les maux. Les rapports du sénat montrent que les assemblées sont presque toujours composées de membres de Toronto, dont une grande partie appartient à l'Université et aux collèges du Haut-Canada. Si le petit nombre des représentants des collèges éloignés veut assister aux assemblées, tous leurs efforts sont nullifiés, non seulement par le fait qu'ils sont en minorité, mais encore par le choix de l'endroit des séances et de l'ajournement du sénat, lequel peut convenir aux membres de Toronto, mais ne convient pas aux autres. Des sénateurs ont été souvent appelés d'Ottawa, de Kingston, de Cobourg et de Goderich, à assister à des assemblées du sénat qui, après une heure ou deux de séance, étaient ajournées à la semaine suivante ; infligeant ainsi aux sénateurs éloignés, une perte et une incommodité insupportables, et en fin de compte, laissant le contrôle entier dans les mains des sénateurs de Toronto et de l'Université-Collège. Dernièrement, quelques statuts ont été adoptés pour remédier à cet abus ; mais il n'y a aucune raison de croire que ces statuts eussent passé, n'eût été l'agitation publique qui s'est récemment manifestée ; il n'y a pas non plus de garantie contre le retour de l'ancien usage, aussitôt que l'agitation sera calmée.

Il est déraisonnable au dernier point de croire que les autres universités abandonneront leurs pouvoirs universitaires et confieront tous leurs intérêts les plus précieux à une constitution aussi peu assurée et aussi partielle ; il est encore plus absurde de supposer qu'elles le feront sans l'espoir d'augmenter en aucune manière leur dignité, leurs ressources et leur utilité.

(3) Cette composition irrégulière du sénat a enfanté des maux nombreux dont quelques-uns doivent être mentionnés spécialement. L'un d'eux est la défaut de la garantie suffisante d'un examen égal et juste des étudiants des divers collèges. Jusqu'à dernièrement, les examinateurs étaient choisis surtout parmi les professeurs de l'Université-Collège ; ce qui donnait aux étudiants de ce Collège l'important avantage d'être examinés par leurs propres professeurs, et donnait lieu à des soupçons de favoritisme dans les cas de lutte serrée entre ces étudiants et ceux des autres collèges.

(4) Le système actuel d'affiliation est tout à fait injuste dans ses dispositions péculiares. La justice demande que tous les collèges soient mis sur un même pied, quant aux allocations de la législature. Tous les collèges devraient recevoir une dotation, ou aucun d'eux ne le devrait. L'acte pourvoit à l'un des collèges affiliés d'une manière large et assurée; mais seulement d'une manière accidentelle pour les autres. On n'accorde pas seulement une somme définie ou une partie des revenus de l'Université à un collège privilégié; on l'invite encore à dépenser à discrétion l'argent public, et quand il l'aura épuisé, le surplus, s'il en reste, peut être approprié par le parlement aux autres collèges. Cette clause a conduit les partisans de l'Université-Collège à nier aux autres collèges toute espèce de droit d'après l'acte, et a poussé à un tel degré de dépense, que non seulement il n'y a pas eu de surplus, mais encore que le capital de la dotation a été considérablement réduit. Malheureusement, la composition du sénat a trop fourni à l'Université-Collège le moyen de faire tout ce mal. Ce fut une grave erreur que de ne pas régler l'allocation faite pour l'Université Collège et autres objets; c'en fut une plus grande encore de référer ce règlement à un sénat contrôlé par ce collège.

A l'aide de ces observations, je suis content de pouvoir me servir du témoignage que le professeur Wilson a porté devant le comité de la législature: "Mais quant au surplus," dit-il, "c'est à la législature à déterminer ce qui doit en être fait. Je serais heureux qu'on nous accordât une dotation fixe et proportionnée, de telle manière, que si nous dépassions l'appropriation, nous fussions obligés de combler la différence avec nos propres salaires; mais aussi avec cette réserve que, si nous étions capables de diminuer la dépense, nous serions libres d'employer la balance à rendre l'institution encore plus efficace. Aujourd'hui, au contraire, il est établi que si nous épargnons quelque argent, c'est seulement pour qu'il soit enlevé aux fonds de l'institution à laquelle nous appartenons. Nous sommes hommes, et par conséquent c'est nous placer sous un mauvais système que celui qui établit que nous perdons d'autant plus que nous économisons."

Les droits de l'Université-Collège devraient être fixés par la loi, non pas par les professeurs de ce Collège, soit hors du sénat, soit, comme cela est maintenant, en dedans et par le moyen du sénat. Je suis d'avis, avec le Dr. Wilson, que le plus mauvais plan qui pût être adopté est le plan actuel, qui laisse le pouvoir aux amis naturels de l'Université-Collège, mais la *responsabilité apparente* à d'autres.

Avec un pareil plan, l'Université Provinciale ne réussira jamais à relier ensemble les institutions collégiales du pays, et par conséquent à devenir vraiment nationale. Après une expérience de huit années, les collèges rivaux sont aussi indépendants que jamais, et voient s'accroître le nombre de leurs élèves. L'affiliation projetée a sans nul doute failli. C'est pourquoi la séparation de l'Université de Toronto en deux institutions, l'une un conseil universitaire, et l'autre un collège, est devenue une distinction inutile et dispendieuse, une simple circonvolution que le public a, avec raison, oublié de comprendre, et dont il n'a pu profiter. A moins qu'un plan plus sage ne soit tracé, l'Université de Toronto et son seul Collège feraient mieux de suivre leurs propres penchans, et de se fonder encore dans une même organisation. Comme ils le sont par le fait, ils pourraient aussi bien l'être par le nom et par la forme; car il est puéril de restreindre les sympathies de l'Université à un seul collège, et ensuite d'essayer à étendre sa juridiction à tous les collèges à la fois.

C'est cette tentative futile qui explique l'insuccès du système actuel d'affiliation.

Question III.—Quel système d'affiliation estimez-vous le plus satisfaisant relativement aux points qui suivent:

- (1) Le mode d'assurer un niveau égal d'instruction.
- (2) Le principe de la distribution des fonds des sources publiques.
- (3) L'exercice des pouvoirs universitaires par les collèges affiliés.
- (4) La composition du conseil universitaire général.

Réponse (1). Il semble qu'on peut assurer d'avantage un niveau égal d'instruction en exigeant, dans chaque collège, 1° un nombre de professeurs compétents, payés proportionnellement; 2° une période commune d'éducation; 3° un examen universitaire commun.

(2). Les collèges affiliés devraient recevoir ou une égale subvention, ou un secours tel qu'avec ses propres ressources, chaque collège pût donner l'instruction qu'exige le cours prescrit. Ce secours pourrait être proportionné au nombre des étudiants immatriculés ou gradués, reconnus par l'examen commun. Mais ce plan rendrait difficile de conduire

l'examen de façon à ne pas exciter de jalousies ou de mécontentement, à moins que l'on ne trouvât des examinateurs complètement étrangers aux collèges en concurrence. Les collèges plus petits courraient aussi le risque de ne pas avoir un secours proportionné, pendant que les plus grands même auraient un revenu variable. Mais quelle que soit la base de division que l'on adopte, elle devrait être fixée par la loi, et ne pas dépendre du vote du sénat ou de toute autre circonstance accidentelle.

(3). Les degrés devraient être accordés aux collèges en vertu de leur charte alors existante, mais (excepté en théologie) aux étudiants seuls qui auraient passé l'examen général de l'Université.

(4). Le conseil Universitaire ou Sénat devrait être composé d'un égal nombre de représentants de chaque collège affilié, avec des membres additionnels nommés par le gouvernement, lesquels ne dépasseraient pas un tiers de tout le conseil, et seraient choisis dans diverses localités.

Les représentants de collèges comprendraient les directeurs de chaque collège, et de plus un nombre élu par les gradués de chaque collège.

(5). Aucun collège ne serait privé du privilège d'affiliation et de dotation simplement pour des motifs de dénomination, l'Université exigerait un certain niveau d'instruction séculière; chaque collège déterminerait lui-même l'instruction religieuse et la discipline intérieure suivies chez lui.

(Signé.) S. S. NELLES.

UNIVERSITÉ DE VICTORIA COLLÈGE,
Mars 1, 1862.

No. 37.

75, 76 et 77.

RÉPONSES AUX QUESTIONS DES COMMISSAIRES CHARGÉS DE VISITER L'UNIVERSITÉ DE
TORONTO ET LE COLLÈGE DE L'UNIVERSITÉ.

Question I.—“ Approuvez-vous l'affiliation des collèges du Haut-Canada à une université? Dans ce cas, faites-en connaître les avantages.”

Réponse I.—Je n'approuve pas une affiliation de ce genre, parce que je considère que la coopération des diverses universités est nécessaire pour élever le niveau de l'instruction, et pour assurer une plus grande compétition.

Question II.—Considérez-vous le système actuel d'affiliation à l'Université de Toronto comme insuffisant, et dans ce cas, donnez-en des raisons?

Réponse II.—Le système actuel d'affiliation à l'Université de Toronto me paraît défectueux, parce qu'il détruit l'indépendance des autres universités, et les oblige à abandonner des principes que quelques-unes d'entre elles sentent qu'elles n'ont pas le droit d'abandonner.

Question III.—Quel système d'affiliation considérez vous comme le plus satisfaisant quant aux points suivants?

- (1) Le mode d'assurer un niveau égal d'instruction.
- (2) Le principe de la distribution des fonds des sources publiques.
- (3) L'exercice des pouvoirs universitaires par les collèges affiliés.
- (4) La composition d'un conseil universitaire général.

Réponse III.—Comme je n'approuve pas le principe de l'affiliation, je ne suis pas disposé à recommander aucune application particulière de ce principe; mais je vais tenter d'exposer aux commissaires ce que je propose à sa place, en classant mes suggestions d'après les différents titres énumérés dans la question (3).

- (1) Le mode d'assurer un niveau égal d'instruction.

Je suis d'avis qu'un moyen très-propre à assurer ce résultat est d'établir que toutes les universités qui reçoivent des secours des sources publiques obligeront leurs élèves respectifs à subir un examen commun pour obtenir les distinctions honorifiques, lequel examen comprendra les classiques, les mathématiques, et telles autres branches de littérature et

de science qui peuvent être jugées convenables, et aura lieu après que les élèves auront obtenu le degré de Bachelier-ès-arts dans leurs diverses universités.

Je suggérerais comme un deuxième mode de parvenir à ce but, un examen commun pour l'obtention des bourses provenant des deniers publics, lesquelles seraient le privilège de certains élèves pendant leur séjour à l'une des universités.

Des prix donnés aux étudiants des diverses universités contribueraient aussi à créer une émulation salutaire. Les universités pourraient encore s'entendre sur un *minimum commun de matières exigibles pour l'obtention du degré de Bachelier-ès-Arts*.

Je suis d'opinion toutefois qu'il est essentiel à l'élévation *bonâ fide* du niveau de l'instruction universitaire, qu'une grande différence fût établie entre l'examen ordinaire pour l'obtention du degré, et l'examen pour les titres honorifiques. Selon moi, dans ce dernier examen seulement, la compétition entre les étudiants des divers collèges ou universités peut être d'une utilité pratique. Si un grand nombre de jeunes gens concourent pour le degré de l'examen ordinaire, sont classés par ordre de mérite et reçoivent des *quasi-distinctions*, le résultat sera d'encourager une ambition mesquine, et de détourner les jeunes gens d'aspirations plus élevées, en leur offrant des connaissances bornées comme but d'une préparation laborieuse, quoique inutile.

(2) Le principe de la distribution des fonds provenant des sources publiques.

Je suis d'avis qu'une subvention égale soit donnée aux diverses universités, ou tout au moins, qu'une grande partie de cette subvention soit fixée. Des embarras sérieux s'élèveraient si le montant de la subvention annuelle était en butte à une fluctuation sensible.

(3) L'exercice des pouvoirs universitaires par les collèges affiliés.

Je crois nécessaire que les universités conservent le pouvoir, en principe et en réalité, de conférer les degrés, de telle sorte qu'elles n'octroient pas seulement ces degrés, mais encore qu'elles en dirigent les examens, et établissent le caractère particulier de chacun d'eux.

(4) La composition du conseil universitaire général.

Je considère que le conseil central, dans le but de parvenir au résultat pour lequel les universités co-opèrent, devrait consister en représentants choisis par les administrateurs des diverses universités, soit qu'ils appartiennent à ces corps, ou qu'ils soient au nombre des gradués de leurs universités respectives.

Des rapports directs faits au gouvernement dans la forme qu'il prescrira, peuvent l'édifier sur l'administration fidèle des deniers publics; si cet objet est rempli, je crois que les intérêts de l'éducation seront ménagés en laissant aux universités elles-mêmes, par l'entremise de leurs représentants, un contrôle absolu sur les examens pour l'obtention des distinctions et des bourses, la distribution des prix, et l'établissement d'un *minimum commun de matières exigibles pour le degré de Bachelier-ès-arts*.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé),

GEORGE WHITAKER.
Proviseur de Trinity Collège.

No. 38.

REPONSES AUX QUESTIONS 75, 76 et 77.

QUESTIONS DES COMMISSAIRES DE L'UNIVERSITÉ, ET LES RÉPONSES À CES QUESTIONS.

Question I.—Approuvez-vous l'affiliation des collèges du Haut-Canada à un conseil universitaire? et dans ce cas, décrivez-en les avantages.

Réponse I.—Je n'approuve pas l'affiliation des collèges du Haut-Canada à un conseil universitaire, telle qu'elle existe maintenant; mais j'approuverais l'affiliation, si par là l'on entendait un système de conseil universitaire général, dont le pouvoir n'excéderait pas l'octroi des degrés dans chacun des collèges affiliés.

Question II.—Considérez-vous le système actuel d'affiliation à l'Université de Toronto comme insuffisant? et dans ce cas, faites connaître vos raisons.

Réponse II.—Je considère le système actuel d'affiliation comme tout-à-fait insuffisant;

parce que, en 1^o lieu, il a toujours été inefficace; 2^o parce qu'il détruirait l'indépendance des autres universités; 3^o parce que les collèges affiliés ne tireraient aucun avantage d'une pareille affiliation.

Question III.—Quel système d'affiliation estimez-vous le plus satisfaisant quant aux points suivants?

1^o. Le mode d'assurer un niveau égal d'instruction.

2^o. Le principe de la distribution des fonds des sources publiques

3^o. L'exercice des pouvoirs universitaires par les collèges affiliés.

4^o. La composition d'un conseil universitaire général.

Réponse III.—1. Un conseil commun d'examineurs. Un cours uniforme.

2^o. Diviser toute subvention provenant des sources publiques également, et d'une manière déterminée parmi les collèges affiliés. Toute subvention variable accordée aux collèges affiliés, sera à mon avis, toujours insatisfaisante;

3^o. L'exercice des pouvoirs universitaires par les collèges affiliés devrait appartenir à un conseil.

4^o. Le conseil devrait comprendre les directeurs des collèges affiliés, de plus un membre de chaque collège élu par les membres de la corporation du collège; en outre, un tiers du conseil pourrait être nommé par le gouvernement.

(Signé),

ANGUS MACDONELL, V. G.,

Président de Regiopolis Collège,

Kingston.

No. 39.

REPONSES AUX QUESTIONS 78 à 85.

POUR LE CHANCELIER ET LE SENAT.

Question I.—Pouvez-vous indiquer la nature des arrangements au moyen desquels une partie du musée a été placée sous le contrôle de l'école de médecine de Toronto?

Réponse I.—En 1860, les autorités de l'école de médecine de Toronto adressèrent au gouvernement provincial un mémoire, dans lequel elles demandaient d'avoir, à titre de prêt, la collection anatomique et pathologique qui avait servi à la Faculté de Médecine de l'Université de Toronto, avant son abolition en 1853.

Ce mémoire fut rapporté au sénat de l'Université de Toronto, et fut exposé devant lui le 13 septembre de la même année. A l'assemblée suivante, tenue le 20 septembre, la résolution suivante fut adoptée: "Que les spécimens anatomiques et pathologiques maintenant aux soins du président du Collège de l'Université soient livrés à l'usage et à la garde de la corporation de l'école de médecine de Toronto, à la charge néanmoins de les remettre à la demande du sénat de l'Université, toutes les fois qu'il jugera convenable de disposer autrement de ces spécimens anatomiques et pathologiques."

Question II.—Ne peut-on pas se dispenser du fourneau et de l'appareil calorifère placés à l'extrémité Est de l'édifice, et chauffer avec des poêles la salle de convocation, afin d'éviter à l'Université une grande partie de ses dépenses?

Réponse II.—Ce plan ne paraît pas judicieux. Les frais de préparations nécessaires seraient considérables; des incendies seraient bien plus à craindre; tandis que la capacité calorifique des poêles dans une si vaste salle serait très-douteuse.

Question III.—Pourrait-on donner l'éducation agricole indispensable, au moyen de lectures sur la chimie agricole, faites de temps à autre par le professeur de chimie?

Réponse III.—Il y a bien d'autres matières dans la section de l'agriculture à part la chimie, des matières qu'il est indispensable que les étudiants connaissent.

Question IV.—La section des langues orientales, suffirait-il, savoir, à un seul professeur qui recevrait des honoraires?

Réponse IV.—Les honoraires ne paieraient pas suffisamment les services d'un professeur compétent.

Question V.—La chaire de météorologie devrait-elle, en aucune manière, être à charge de la dotation?

Réponse V.—Tant que le directeur de l'observatoire fera des lectures et des démonstrations sur la météorologie aux étudiants qui sont membres de l'Université ou du Collège, il semble raisonnable qu'une partie de son salaire soit au compte de la dotation.

Question VI.—Pensez-vous qu'il faille laisser chaque collège affilié décider la question des bourses, indépendamment de l'Université ?

Réponse VI.—Quelques membres du comité sont d'opinion qu'il sera convenable de laisser décider ainsi la question des bourses, en tant qu'elles sont limitées aux membres d'un collège ; et que toutes les bourses établies à même les fonds publics, dépendissent de l'Université, et fussent livrées au concours général. D'autres pensent que quelques-unes des bourses provenant des sources publiques devraient être l'apanage des collèges, et une récompense accordée aux candidats de chaque collège, selon les aptitudes qu'ils auraient montrées à l'examen de l'Université.

Question VII.—A quelle somme conseillez-vous de fixer les bourses dans le collège de l'Université ; si les autres collèges y prenaient part ?

Réponse VII.—Le comité a reçu avis que le conseil de l'Université Collège pense que toutes les bourses provenant des sources publiques doivent être données, non aux collèges, mais à l'Université, et que sous ce rapport le collège de l'Université ne doit pas être une exception à la règle.

Question VIII.—L'Université a-t-elle fait ou sanctionné, de 1853 à 1862, des allocations sous forme de gratifications et de pensions pour anciens services ? Dans ce cas, donnez les noms, les sommes payées ou à payer, et la nature des services rendus.

Réponse VIII.—

1854.....	Robert Keown, à son départ de la maison de garde, où il avait vécu longtemps au service de l'Université, et pour les améliorations qu'il y a faites.....	\$100.00
1854.....	Patrick Freeland, pour services extraordinaires	300.00
1855.....	William Morrow, pour services rendus au dernier sénat.....	100.00
1856.....	Mme. Fitzpatrick, veuve d'un vieux serviteur et concierge, \$8 par mois ; soit par année	96 00
1858.....	Daniel Orris, à cause de sa mauvaise santé.....	80 00
1859.....	David Alderdice, pour avoir servi le sénat.....	50.00
1860.....	Do do do	30.00
1861	W. S. Newton, quand les fonctions de messenger furent abolies.	100.00
1861.	David Alderdice, pour avoir servi le sénat.....	30.00

No. 40.

REPONSES AUX QUESTIONS 86 à 107.

POUR LE CONSEIL DU COLLEGE DE L'UNIVERSITE.

RESIDENCE.

Question I.—

Dans l'année 1860, le compte des fournitures s'élevait à	\$2,988.62
Frais de matériel, etc., etc.....	1,695.00

\$4,683.62

Veuillez produire les items ?

Réponse I.—Le conseil a déjà exposé les détails de la dépense pour les années scolaires 1859-60, et 1840-61. Il n'a dans ses comptes aucun item de fournitures.

s'élevant à \$2,988.62 dans l'année 1860. Si les commissaires ont trouvé cela dans les livres de l'économiste, le conseil ne connaît pas les items que l'économiste a pu placer dans ce chapitre. Il exposera cependant aux commissaires les états mensuels des dépenses de la résidence, lesquels peuvent donner peut-être les renseignements demandés. Le conseil n'a aucun état de la dépense du matériel. Les détails en sont dans le bureau de l'économiste.

Question I (2).—Dans l'état de l'année scolaire 1860-61, il y a un compte de \$263.43 par le gaz ; quelle partie de ce montant peut-on raisonnablement charger à la *Résidence* ?

Réponse I (2).—A peu près les trois-quarts.

Question I (3).—Quelle partie des \$1,734.53, formant l'item du charbon et du bois, dans la même année, devrait être mise au compte du pensionnat ?

Réponse I (3).—Il est impossible de donner un état exact, mais celui qui suit peut être regardé comme une approximation de tout le montant, savoir : \$1,734.53. Environ \$1,056 devraient être portés au compte des *principaux édifices*, et environ \$520 à celui du pensionnat ; tandis que la balance peut représenter la partie non dépensée des \$520 portés au débit du pensionnat ; \$268 ont été payés par les élèves pour le chauffage de leurs chambres.

Question I (4).—L'item de \$526.42 pour épicerie, dans l'année 1859-60, comprend-il la bougie, pour laquelle les élèves paient jusqu'à concurrence d'une somme de \$54.49 ?

Réponse I (4).—Oui.

Question I (5).—Comment peut-on réclamer une créance de \$142.60 contre le pensionnat pour l'année 1860-61, quand il n'est rien chargé pour le combustible, le gaz et la taxe de l'eau, et qu'on s'est crédité contre reçus des étudiants pour le charbon livré de 1860 à 1861..... \$268 50
et pour la bougie..... 73.59

\$342.09 ?

Réponse I (5).—On n'avait pas l'intention de faire cette réclamation, comme il appert dans l'état annexé à la lettre de l'auditeur au président, laquelle lettre accompagnait les comptes soumis en réponse à une question antérieure des commissaires. Cet état indiquait qu'il n'avait pas été possible d'isoler entièrement les comptes du pensionnat de la dépense générale du Collège, puisqu'il n'y avait aucun moyen de déterminer quelle partie de certaines dépenses pouvait être mise au compte du pensionnat en tant qu'établissement séparé ; il faisait en outre allusion aux serviteurs du collège qui ont certains devoirs à remplir au pensionnat pendant la session, et à l'entretien des terrains et de la cour. Ainsi, la feuille des balances No. 4 ne peut être regardée comme complète, quoique, réunie aux autres dépenses du Collège, elle fournisse un état général qui est rigoureusement exact. L'item du combustible a été tiré en chiffres ronds des livres de l'économiste (qui a l'administration des fournitures) et a été mis au compte du Collège dans l'état général, le conseil ne pouvant pas déterminer combien on en usait dans les diverses parties de l'établissement. L'item des bougies (\$73.59) est mis au compte du pensionnat sous le titre des épiceries.

Question I (6).—Il paraît qu'en 1859-60, il y avait au pensionnat 38 élèves,
en 1860-61 46 "
et actuellement, seulement 19 "
comment expliquez-vous cette diminution ?

Réponse I (6).—En 1860-61, les élèves d'une faculté quelconque et les immatriculés étaient admis, s'ils suivaient l'un des cours du collège ; mais comme cette méthode parut inconvenante et nuisible, on adopta une règle au commencement de la présente année universitaire pour limiter l'admission des gradués auparavant membres du collège, et les étudiants inscrits aux facultés des arts, du génie civil, ou d'agriculture, qui suivaient les cours au collège. C'est là incontestablement une raison de la diminution du nombre des étudiants ; une autre raison peut être la sévérité de la discipline qui était jugée indispensable ; mais la principale cause qui empêche ceux qui sont maintenant admissibles de profiter de l'occasion, paraît être que la dépense de séjour au collège est bien plus grande que celle des pensions de la ville. On doit se rappeler aussi, au sujet du nombre mentionné dans la question, que les nombres des élèves des années 1859-60, 1860-61, sont composés de tous ceux qui demeuraient au collège un temps quelconque, dans le cours de ces années, pendant que le nombre de l'année courante représente seulement les étudiants qui y demeuraient alors.

Question I (7).—Une maison de pension est-elle, dans votre opinion, une annexe essentielle du Collège de l'Université ? Si cela est, qu'elles sont vos raisons de penser ainsi ?

Réponse I (7).—L'établissement de chambres pour les étudiants est en conformité de l'usage des collèges d'Oxford et de Cambridge, de Trinity College, et de l'Université de Durham. Dans toutes ces institutions, l'internat paraît exercer une influence salutaire sur les étudiants. L'avantage d'avoir ici un internat n'a pas été calculé seulement sur l'usage établi dans la mère-patrie, mais aussi d'après la considération que c'était le devoir du collège,

comme institution provinciale, d'offrir aux étudiants dont les amis vivent loin de Toronto, l'occasion de demeurer dans l'édifice, sous le contrôle de la discipline académique et sous la surintendance des autorités collégiales.

Question I (8).—Ne pourrait-il pas y avoir certaines maisons de pension licenciées, en rapport avec le collège?

Réponse I (8).—Oui; mais le contrôle et la surveillance sur les pensionnaires n'y pouvaient pas être aussi efficaces que dans les murs d'un collège.—De plus, ces maisons offrent rarement à l'étude les mêmes encouragements ou les mêmes occasions, et sont souvent impropres à l'acquisition de ces habitudes qui caractérisent les hommes bien élevés.

Question I (9).—Le pensionnat ne pourrait-il pas se soutenir par lui-même; et de quelle manière?

Réponse I (9).—Cette question a été fréquemment envisagée par le sénat, mais sans avoir encore reçu de solution.—On a suggéré plusieurs plans, tel que de rendre le séjour au collège obligatoire, excepté dans les cas permis par le président et le conseil; d'affirmer l'établissement en tout ou en partie; de diminuer les charges établies; de donner aux internes quelques avantages pécuniaires sur les externes. Comme aucun de ces plans ne peut être tenté pendant la présente session, le conseil ne les a pas encore considérés aussi pleinement, qu'il a l'intention de le faire.—Il est déterminé cependant, à faire que cette partie de l'établissement se soutienne elle-même, ou qu'elle soit abandonnée.

Question I (10).—Si le pensionnat n'était plus à la charge du collège, combien de serviteurs employés aujourd'hui au collège pourraient être éliminés, et quelle économie en retirerait-on?

Réponse I (10).—Si le pensionnat était aboli, on pourrait se dispenser des services de quatre serviteurs qui y sont maintenant nécessaires. Leurs gages et leur pension coûtent probablement \$600 par année.

Question II.—Veuillez donner les détails de la dépense d'impression et d'annonces en 1860, et un compte analogue pour l'année 1861?

Réponse II.—Nous n'avons aucun mémoire de ces deux dépenses. Il faut recourir pour cela aux livres de l'économiste.

Question III.—Ne peut-on pas se passer de la fournaise et de l'appareil calorifère situés à l'extrémité est de l'édifice, en autant que les besoins du collège sont concernés, et laisser au sénat le soin de chauffer avec des poêles la salle d'assemblée?

Réponse III.—Non; le plan qui consiste à chauffer avec des poêles la salle d'assemblée a été examiné et abandonné, à cause des dépenses qu'il entraîne, et des dangers auxquels il expose, sans offrir la moindre certitude d'efficacité.

Question IV.—Veuillez expliquer le motif des objections qui s'élèvent contre le plan suggéré d'après lequel le collège occuperait les lieux en qualité de locataire de l'Université?

Réponse IV.—Ce plan d'après lequel le collège occuperait comme un simple locataire un établissement qu'il a formé de ses propres deniers, placerait l'institution dans une fautive position vis-à-vis du public; et pourrait mettre en péril son droit à une partie de la propriété; car elle paraîtrait exercer des pouvoirs qu'elle n'a pas, et dépenser de l'argent pour des objets étrangers. Il paraît impossible d'adopter ce plan pour les parties de l'édifice occupées par le collège, sans affecter ses droits distinctifs, lesquels feraient naître un conflit entre les deux corporations. Des deux plans, savoir: traiter le collège comme le locataire de l'Université, ou l'Université comme le locataire du collège, ce dernier est le plus raisonnable, attendu que le collège occupe la plus grande partie des lieux, et s'en sert plus longtemps et plus constamment. Cependant, il est sujet à l'objection que le collège semblerait exercer des pouvoirs qu'il n'a pas, et dépenser de l'argent pour des objets qui lui sont étrangers.

Question V.—D'après quel principe et quelle autorité les étudiants immatriculés ont-ils été exemptés de payer les frais d'instruction?

Réponse V.—Comme l'institution est soutenue par une dotation faite au bénéfice de la communauté en général, il semble juste que les avantages de l'éducation qu'on y donne soient accessibles à tous ceux qui ont assez de connaissances pour être en état de se prévaloir de ces avantages. On demandait le paiement des frais d'éducation aux étudiants temporaires, non seulement pour donner des avantages aux étudiants réguliers, et insinuer de cette manière l'utilité de suivre le cours complet indiqué dans le programme, mais aussi

afin d'encourager le professeur. L'exemption des étudiants immatriculés du Collège de l'Université fut établie d'abord par une résolution du conseil, et ensuite par un statut.

Question VI.—D'après quelle autorité les honoraires reçus des étudiants temporaires sont-ils payés aux différents professeurs, et ne devraient-ils pas faire partie des fonds du collège ?

Réponse VI.—Tous les honoraires reçus, soit des étudiants immatriculés, soit des étudiants temporaires, étaient payés aux professeurs d'après un statut de l'Université de Toronto, passé en 1850, qui, conformément à la section XXXVIII de 16 Vic, chap. 89, resta en force, et fut appliqué au Collège de l'Université. (2) Les honoraires sont si petits qu'ils sont de peu d'importance; mais il semble préférable qu'ils soient payés au professeur comme une rémunération pour les étudiants additionnels présents à ses lectures.

Questions VII et X.—La section de l'enseignement agricole a-t-elle été d'une telle valeur pour le Collège de l'Université qu'il faille en continuer les cours ?

La chaire de météorologie devrait-elle en aucune manière être à la charge du Collège ?

Réponses VII et X.—Le conseil ne se sent pas complètement libre d'exprimer une opinion sur les changements suggérés relativement à ces questions, attendu qu'elles ont trait à l'exclusion de quelques membres de leur corps. Il a donné déjà des instructions complètes touchant les deux sections; il ne fera aujourd'hui qu'ajouter les remarques suivantes touchant l'établissement des professorats auxquels les questions font allusion.

La chaire d'agriculture fut établie surtout par l'action directe de feu l'honorable Robert Baldwin, qui la considérait comme éminemment utile et populaire; et par égard aux écrits de journaux et autres qui affirmaient que l'enseignement agricole serait suivi avec empressement, et que les cours y relatifs ne pourraient manquer d'être très-avantageux aux agriculteurs de la province.

Les circonstances dans lesquelles la chaire de météorologie fut établie sont consignées dans le préambule suivant du statut adopté par le Collège de l'Université le 19 avril 1855.

(Copie.)

ATTENDU que, dans une lettre du secrétaire provincial au chancelier de l'Université de Toronto, datée du 23 mars 1855, il est proposé que: " Une chaire de météorologie soit établie en rapport avec le directorat de l'observatoire;" et attendu que l'établissement de cette chaire appartient, d'après les clauses de la sec. XXXII du statut provincial, 16 Vic., chap. 89, au conseil du Collège de l'Université :

IL EST DÉCRETÉ " qu'une chaire de météorologie dans le Collège de l'Université sera et est par le présent établie."

Question VIII.—Le professeur de chimie pourrait-il donner un cours abrégé de lectures sur la chimie agricole ?

Réponse VIII.—Elle est déjà comprise dans les cours du professeur de chimie.

Question IX.—La section des langues orientales ne pourrait-elle pas être desservie par un professeur recevant des honoraires ?

Réponse IX.—Il serait impossible de se procurer les services d'un professeur compétent pour le nombre d'heures exigé, si les honoraires étaient sa seule rémunération. La circonstance dans laquelle le cours de langue orientale fut établi est indiquée dans le préambule suivant du statut adopté par le sénat de l'Université de Toronto, le 21 décembre 1850.

(Copie.)

ATTENDU que l'étude de la littérature Hébraïque et Orientale forme un élément essentiel de l'éducation universitaire dans les principales universités d'Europe, et qu'elle a attiré aussi en Canada beaucoup d'attention et d'intérêt ;

ET ATTENDU que cette étude est grandement nécessaire pour acquérir des connaissances solides et étendues, dans le but de l'éducation religieuse aussi bien que des études classiques ;

ET ATTENDU que depuis la création d'une chaire de littérature Hébraïque et Orientale dans cette Université, ces littératures ont été enseignées à plusieurs élèves de cette Université, et à un grand nombre d'élèves d'autres collèges ;

IL EST EN CONSEQUENCE DECRETE—1. Qu'un cours hébraïque et de littérature Orientale sera établi dans la Faculté des Arts de l'Université.

2. Que le salaire du professeur de ce cours sera de cent cinquante louis par année en sus des honoraires payés par les étudiants.

3. Que les honoraires payables par les étudiants pour cet enseignement seront de un louis par terme, et que la somme totale de ces honoraires sera payée sans déduction quelconque au lecteur.

4. Que M. J. M. Herschfelder, professeur actuel dans la section de littérature hébraïque et orientale, sera nommé à cette chaire.

Question XI.—Quelle est votre opinion quant à laisser régler la question des bourses par chaque collège indépendamment de l'Université?

Réponse XI.—L'avantage à ce qu'il y ait des bourses attachées à l'Université, et non à chaque collège, est que la dépense est moindre, pendant que le concours est plus nombreux. Des bourses devraient être ouvertes à tous les compétiteurs qui s'offrent de chaque collège; et il est à désirer qu'on fixât dans la province le niveau des connaissances requises pour les bourses comme pour les degrés.

Question XII.—Quelle est la somme nécessaire à la création de bourses au Collège de l'Université, si les autres collèges s'affiliaient?

Réponse XII.—Le conseil ne comprend pas bien le sens de cette question, mais ses vues touchant les bourses de collèges sont mentionnées dans la réponse à la question No. XI.

Question XIII.—Y a-t-il des pensions payées, ou des allocations à titre de gratifications faites pour services passés? Si cela est, donnez les noms, et les sommes payées ou à payer de 1853 à 1862, et faites connaître les motifs de l'allocation?

Réponse XIII.—Il n'y a pas de pensions. Deux serviteurs, James Patterson et James Coady, qui ont été renvoyés ont reçu chacun, à titre d'allocation, leur paie ordinaire du 1er janvier au 18 mai. Le motif dans chaque cas était le même, la durée du service étant de 16 à 17 ans respectivement. Dernièrement, le collège a recommandé de faire une allocation (de \$300 à Mme. Orris, la garde-maison,) pour lui donner les moyens de faire un commerce pour son propre soutien et celui de sa famille. Les motifs de cette recommandation sont les longs et fidèles services de feu son mari, qui avait été 16 ans appariteur, sa propre exécution satisfaisante des devoirs qui lui incombaient, et le désir de diminuer la dépense du pensionnat.

No. 41.

REPONSES AUX QUESTIONS 108 à 120.

REPONSES DE L'ECONOME AUX QUESTIONS QUI LUI FURENT FAITES PAR LA COMMISSION DE VISITE (15 février 1862.)

Question 1.—Quelle partie des dépenses du bureau de l'économe est mise au compte de l'Université, et contre quelle autre institution la balance est-elle chargée?

Réponse.—J'ai reçu avis par une lettre du secrétaire provincial datée du 15 janvier 1858, qu'il avait plu à Son Excellence le gouverneur-général en conseil, d'après la recommandation du sénat, d'ordonner que toutes les dépenses de l'économat, y compris mon propre salaire, seraient partagées annuellement entre l'Université et le collège du Haut-Canada, en proportion des revenus de leurs dotations respectives pour l'année.

Les questions 2 et 3 ont reçu leur réponse dans des rapports séparés qui y avaient trait.

Question 4.—Connaissez-vous un moyen de réduire cette dépense accessoire?

Réponse.—En prenant l'état des dépenses accessoires de l'économat pendant l'année dernière, et en déduisant le loyer, le combustible, la papeterie, l'assurance, la taxe de l'eau, et les frais de poste, on trouvera que la dépense accessoire est un peu moins de \$70. Comme mon but constant est d'être le plus économe possible, conformément au décorum que le bureau et ce qui en émane doivent avoir, et comme mon mesager est un homme très soigneux et très ménager, je ne vois pas comment on peut mettre plus d'économie dans les dépenses purement accessoires du bureau.

Questions 5 et 6.—En consultant les comptes publics de 1859, on y voit une somme de \$400 payée à l'économe, en sa qualité de président du conseil de dotation. Comment expliquez-vous ceci, et d'après quelle autorité recevez-vous cette somme ?

Les fonctions de président du conseil de dotation ensemble avec les émoluments y attachés, n'ont-elles pas été abolies par l'acte de 1853 ?

Réponse.—Je répondrai mieux à ces questions ensemble. Le conseil de dotation, établi par l'acte de M. Baldwin, s'éteignit avec le rappel de cet acte ; et, comme de raison, le salaire du président cessa en même temps.

Quant le présent acte fut adopté par le parlement, j'avais des rapports continuels avec M. Joseph Morrison, aujourd'hui l'honorable solliciteur-général du Haut-Canada, qui était alors membre du conseil de dotation, et de plus, comme tout le monde sait, le confident de l'honorable M. Hinks, le ministre chargé du bill de l'Université dans la chambre basse. Généralement parlant, quand M. Hinks voulait avoir un renseignement de moi, il le faisait par l'entremise de M. Morrison.

En consultant mes papiers privés, je trouve la copie d'une lettre écrite dans cette occasion, après que j'eusse vu pour la première fois une copie imprimée du bill. Dans cette lettre, je fis quelques suggestions relatives à mon département, qui me paraissent avoir trait jusqu'à un certain point aux questions présentes, et qui, dans tous les cas, serviront d'introduction à ce que j'ai à constater ensuite. Ce qui suit est un extrait de cette lettre : " Permettez-moi de dire que je vous approuve entièrement d'avoir pris la dotation des mains de l'Université elle-même, et d'en investir la couronne, comme vous proposez de le faire, ou tout autre corps que l'Université. Je suis convaincu que la majorité au moins du conseil, si ce n'est le conseil tout entier, est aujourd'hui persuadée que quelque changement est nécessaire, et que, en qualité de conseil, il serait mieux que vous fussions affranchis du contrôle du sénat, dans l'administration de la propriété. L'action de ce corps, en tant que l'expérience nous l'apprend, n'a guère eu d'autre résultat que de retarder les affaires.

" C'est une question délicate pour moi que de risquer une opinion sur ce qui conviendrait mieux, ou que les affaires fussent administrées par un conseil comme aujourd'hui, ou par un simple officier, responsable seulement à la couronne, ainsi que vous le proposez. Il n'y a aucun doute que les affaires ne se fassent plus vite et plus économiquement par un seul homme, mais il se présente souvent des cas qui exigent une consultation, ou dans lesquels elle serait à désirer ; dans ces cas il est très-avantageux d'avoir un conseil dont on peut demander l'avis. Mais dans les cas ordinaires, même s'il existe un conseil, il faut s'en rapporter beaucoup à l'officier exécutif qui reste chargé de la principale responsabilité ; en outre, un contrôle comme celui que vous proposez, garantirait suffisamment son exécution fidèle des devoirs de sa charge. *J'apprends de plus de M. Morrison que vous avez l'intention de faire donner des conseils à l'économe quand l'occasion l'exigera.*"

Jusqu'à ce que le bill fût passé par la chambre d'assemblée, je conjecturai d'après ce que m'avait dit M. Morrison, et d'après d'autres renseignements, qu'une clause serait introduite pour offrir cet avis ; et quand je vis qu'il avait été omis, je fus très-désappointé. M. Morrison, toutefois, continua de m'assurer que c'était encore l'intention de l'inspecteur-général de le fournir, quoique cela ne fût pas mentionné spécialement dans l'acte, et en effet, la clause suivante fut introduite dans l'ordre du conseil, passé les 12 et 16 août, pour régler l'administration de l'économat.

" Que deux personnes soient nommées, pour, avec l'économe en qualité de président, former un conseil appelé " le conseil de dotation," afin d'aider et de conseiller l'économe " dans ses devoirs et son administration, etc., etc."

Par un ordre subséquent en conseil (février 1854), l'honorable J. C. Morrison et Etienne Richards, écuyer, furent nommés pour former avec moi le conseil de dotation.

Voilà ce qui concerne la constitution d'un conseil de dotation d'après le présent acte.

J'ai maintenant à expliquer comment et d'après quelle autorité le président reçoit \$400 par année ; il me semble pouvoir mieux le faire en citant un extrait d'un mémoire que j'adressai à Son Excellence le gouverneur, de bonne heure en novembre 1854. Après avoir traité du salaire (\$400) attaché à l'économat, le mémoire continue en ces termes :

" Votre pétitionnaire sait très-bien qu'en déterminant ainsi le montant de son salaire, Votre Excellence a été jusqu'aux dernières limites que la loi, dans sa teneur actuelle, peut permettre ; mais votre pétitionnaire prends la liberté d'indiquer que l'émolument affecté à son bureau n'est nullement proportionné aux devoirs et à la responsabilité que l'acte lui

impose, surtout à cause de l'augmentation croissante du prix des choses nécessaires à la vie, et autres items de dépenses de famille ; et que, à moins d'avoir des revenus particuliers, votre pétitionnaire ne pourrait pas se maintenir dans la position respectable qu'exigent ses fonctions. En exposant cette affaire à Votre Excellence, votre pétitionnaire prendra la liberté de faire observer que, quoique le Dr. Boys, en qualité d'économiste du collège royal, eût un salaire nominal de \$400 seulement par année, les émoluments de son bureau étaient bien plus élevés ; et que pendant les huit dernières années de sa jouissance de la charge, ses reçus pour sa part des honoraires de l'université se montaient à £61 3s. 8½d., outre qu'il avait une maison gratis, du bois de chauffage, etc., de sorte que sa situation, avec ce qu'il recevait, et les dépenses qui lui étaient épargnées, ne valait pas moins de £550, dans un temps où les choses nécessaires à la vie ne coûtaient à peu près que la moitié de ce qu'elles coûtent maintenant.

* * * * * "Votre pétitionnaire rappellera aussi à Votre Excellence que le caissier ou premier clerc du bureau de l'économiste, dont le salaire était de £300 au mois d'août 1853, l'a vu élever dernièrement à £400, avec le paiement des arrérages au taux de cette augmentation pour 13 mois. Ses devoirs ne peuvent assurément pas être comparés avec ceux que remplit votre pétitionnaire, son supérieur dans le département, et sur qui pèse en fin de compte toute la responsabilité."

Le mémoire concluait en demandant de faire des démarches qui permettent à Son Excellence d'ajouter à mon salaire une somme qui le proportionnerait aux devoirs et la responsabilité de ma charge d'économiste.

N'ayant reçu aucune réponse précise à ce mémoire depuis plus d'une année, je fis de nouvelles applications formelles ou indirectes, plusieurs fois dans le cours de 1856.

Dans une circonstance, je produisis le mémoire suivant qui indiquait l'augmentation des salaires dans le bureau, depuis la passation de l'acte et la fixation des salaires d'après cet acte, jusqu'à janvier 1856.

Fonctionnaires.	Salaires, 1853.	Augmentations, 1854.	Augmentations à tant pour cent.	Montant net de l'augmentat des salaires primitifs.
Economiste.....	£400	Aucune..	15 pour cent.....	.. £15
Caissier.....	300	100....	15 " £60	53½
Teneur de livres.....	250	50....	20 " 60	14
Commis	150	50....	25 " 60	66½
Teneur de livres extra..	120	30....	25 " 50	56½
Commis extra	120 (1854).....	25 " 37 10	25 10s.
Messenger	60	20....	25 " 30	66½

Les professeurs ont vu leurs salaires augmenter de £350 et honoraires à £550 et honoraires ; les professeurs de langues orientales, et le bibliothécaire, de £150 à £300.

L'économiste est le seul officier de l'université qui n'ait pas eu d'augmentation, si ce n'est le tant pour cent parlementaire, qui vient d'être alloué à tous les salaires ; on n'a donné aucune raison de cette exception, ni donné à entendre que quelque chose serait fait pour améliorer sa position.

Je savais bien que l'acte limitait à £400 le salaire de l'économiste. J'osais à peine espérer que le gouvernement ferait amender l'acte à mon avantage. Mais on suggéra à l'honorable M. Morrison, qui accepta la charge de receveur-général en 1856, et à d'autres membres du gouvernement que, puisque Son Excellence m'avait nommé président du conseil de dotation, elle pouvait incontestablement attacher un salaire à mes fonctions, et en conséquence, par une lettre datée du 17 février 1857, le secrétaire provincial m'annonça qu'il avait plu à Son Excellence le gouverneur-général en conseil de m'accorder en sus de mon salaire, la somme de £100 comme président du conseil de dotation, pour m'être payée avec les arrérages depuis le jour de ma nomination i. e., depuis le 22 août 1853 (question 16).

Question VII.—Etes-vous de quelque manière responsable au sénat, ou, recevez-vous de lui vos instructions ?

Réponse.—Non. La 47^e section de l'acte universitaire établit que "la propriété, mobilière et immobilière, sera administrée, d'après les ordres du gouverneur en conseil, par un officier nommé par une commission sous le grand sceau de la province, lequel occupera sa charge au gré du gouvernement, et sera appelé Econome de l'Université et Collège de Toronto."

Question 8.—Quel contrôle avez-vous sur la dépense de l'Université et du Collège de l'Université ?

Réponse.—Aucun. En tant qu'il s'agit de contracter des dettes, je pourrais peut-être exercer quelque contrôle en adoptant le système arbitraire et désagréable de refuser de payer des comptes ou salaires quand il n'y a plus d'argent à la "caisse du revenu;" mais, quoique j'aie souvent fait connaître cette alternative aux autorités, je n'y ai pas encore recouru; en partie, parce que je n'avais pas reçu d'instructions du gouvernement en réponse à ce que je lui demandais de faire au cas où le revenu ferait défaut; en partie, parce que j'ai compris depuis quelque temps qu'une commission telle qu'il était probable qu'on formerait celle qui existe aujourd'hui devrait naturellement être nommée pour des question de finance.

Question 9.—En supposant que les terres soient toutes vendues, à combien se monterait la dépense probable de l'économat sous le système actuel ?

Réponse.—Cela dépendrait des circonstances. Il se passera probablement encore bien des années avant que toutes les terres ne soient vendues, et au moins huit à dix ans de plus avant qu'elles ne soient toutes payées, et les comptes réglés. Dans ce temps-là, la valeur de l'argent, le prix des nécessités de la vie, et, par suite, le montant des salaires seront peut-être si différents, que je ne puis hasarder une réponse à cette question.

Question 10.—Comme les commissaires désirent constater dans le rapport qu'ils ont examiné toutes les garanties, auriez-vous la bonté de produire les débentures et les coupons ?

Réponse.—Je n'aime pas à recevoir de la banque et garder à mon bureau, pour un temps indéfini, une si grande quantité de débentures. Je puis montrer aux commissaires les certificats de dépôt de la banque, et j'ai décidé avec le commis des débentures de la banque du Haut-Canada que, lorsque les commissaires prendraient la peine de venir pendant les heures de banque, l'exactitude des certificats serait vérifiée; ou, si cela n'était pas suffisant, que les débentures elles-mêmes seraient tirées de la voûte et montrées aux commissaires.

Question 11.—Veuillez faire connaître, dans l'administration et la vente des terres, les instructions qui vous dirigent ?

Réponse.—L'ordre en conseil, 16 août 1853, pour régler l'administration de l'économat, auquel j'ai déjà fait allusion, et par lequel fut autorisé l'établissement d'un bureau de dotation, établit "que ce sera le devoir de ce conseil d'estimer et de fixer le prix des terres "à vendre, louées ou aliénées autrement, de déterminer les termes de vente, etc."

Aussitôt que je le pus, après la nomination de MM. Morrison et Richards comme mes collègues (février 1854), je rassemblai le conseil; et nous nous réunîmes souvent jusqu'à ce que la liste complète des terres, ou à peu près (attendu qu'on découvrit plus tard que quelque lots avaient été oubliés), eût été épuisée, les évaluations les plus récentes examinées, et un prix minimum fixé auquel je pusse vendre; il était entendu que j'étais complètement libre de demander un prix plus élevé, si je trouvais que les circonstances le demandaient ou le favorisaient.

Il y a eu trois évaluations générales des terres de l'Université; l'une, peu de temps après l'octroi du brevet, ou vers l'année 1830; l'autre vers l'année 1840, une troisième en 1852 et 53; à part, de temps à autre, une inspection spéciale d'un lot ou de quelques lots ensemble. Quand je reçois une demande pour l'achat d'une terre dont je n'ai pas recherché antérieurement la valeur spécialement quant à la vente, mon habitude est d'examiner toutes les évaluations de ce lot et des autres de même nature qui l'avoisinent, de comparer ces valeurs avec les prix qui ont pu être obtenus pour quelques-uns d'entre eux, et de fixer ce que je crois être un juste prix pour le lot en question. S'il est plus que le minimum fixé par le conseil, j'offre la terre selon mon prix; s'il est moins, je fais soit une offre régulière au prix minimum par voie de circulaires, ou bien je dis à l'acheteur que je ne suis pas autorisé à vendre au-dessous d'un certain prix. Cela, cependant, a rarement lieu. Quand il est évident qu'il est impossible d'avoir le prix minimum fixé par le conseil, alors je demande au conseil de réduire le prix; mais cela a été rarement nécessaire.

Question 12—Y a-t-il quelque audition régulière de vos comptes et un examen de garanties en sus des rapports annuels à l'auditeur-général.

Réponse.—Il n'y en a pas.

Question 13.—Pouvez-vous suggérer un plan pour réduire la dépense de votre bureau, soit par une réduction du personnel, ou autrement?

Réponse.—Peu après la prorogation du parlement dans le printemps de 1860, j'eus une entrevue avec M. Langton qui était alors le vice-chancelier de l'Université; et, comme le comité de la chambre d'assemblée qui avait été nommé pour s'enquérir des matières de l'Université, avait terminé ses travaux, les résultats probables composèrent, comme de raison, le principal sujet de la conversation.

M. Langton fit une remarque à l'effet de me faire comprendre qu'on avait l'intention d'introduire un changement matériel dans mon département. Quand je lui demandai de s'expliquer, il me répondit, à ma grande surprise, qu'il espérait qu'on me demanderait de faire ce travail pour une somme particulière, en un mot d'affermir ma charge. Je répliquai que dans un pareil cas, une condition indispensable était que j'eusse un contrôle entier, et la liberté de choisir mes propres assistants, sans m'en rapporter à aucun arrangement alors existant. Il y consentit comme à une conséquence légitime, et nous nous séparâmes avec l'idée que je considérerais l'affaire comme résolue. Après y avoir pensé quelque temps, l'idée de devenir, rigoureusement parlant, le simple fermier des revenus du bureau, ne me sourit guère; mais comme j'avais été longtemps d'opinion que le directeur responsable d'un bureau devait avoir le droit de conserver ou de choisir ses assistants à son gré, et que j'avais éprouvé le désagrément et l'inconvénient qui résultaient souvent d'un système contraire; et comme j'avais en outre raison de croire qu'il me serait fait une proposition semblable à celle qui avait été suggérée par M. Langton, je préférerai faire connaître au gouvernement par l'entremise de M. Langton, ce que j'étais disposé à faire; et en conséquence, je lui adressai une lettre quelques semaines après, dans l'espoir qu'il la montrerait au membre du gouvernement qui était chargé des affaires d'université.

Il n'en fut plus question jusqu'au mois d'octobre de la même année, que je reçus du secrétaire provincial une copie d'un mémoire adressé à Son Excellence par le sénat de l'Université au sujet des dépenses de l'économat; il me demandait d'en faire rapport, et exprimer en même temps mon opinion quant à la possibilité de réduire les dépenses du bureau sans diminuer son efficacité.

Je fis un rapport complet en réponse à la communication du secrétaire, et en terminant, je citais ma lettre à M. Langton, dont je lui envoyais une copie; j'en appelais aussi à M. Langton personnellement, comme il connaissait bien l'état du bureau, et mes vues à ce sujet. Mon rapport est entre les mains du secrétaire provincial, et je suppose que les commissaires peuvent l'avoir quand ils le demanderont.

Je les renverrai donc respectueusement au document lui-même.

Je puis cependant constater ce qui en était le caractère principal. Après avoir fait allusion à quelques assertions du mémoire, et fait en quelque sorte l'histoire du bureau depuis que je le dirige, et de plus mentionné quelques faits tant soit peu connus auparavant, j'offris, en réponse à la demande si je pouvais réduire la dépense, et maintenir encore l'efficacité, de limiter la dépense du bureau aux deux-tiers du montant reconnu par le sénat pour être son coût annuel, viz: à \$6,000 au lieu de \$9,000; et en même temps de ne pas retenir à mon propre profit plus que la somme que Son Excellence m'avait accordée à titre de salaire; de sorte que si j'étais capable de borner la dépense à \$6,000, cette économie serait au profit des dotations dont j'étais chargé, et non un gain pour moi. J'exprimai aussi ma conviction que les changements que je pourrais introduire augmenteraient plutôt qu'ils ne diminueraient l'efficacité de mon département. Mais je mis pour condition de cette entreprise, que j'aurais un contrôle absolu sur mes subordonnés, et la liberté de renvoyer ou de retenir ceux qu'il me plairait. En même temps, je proposai que les membres du personnel que je ne garderais pas, recevraient la même compensation qu'on avait accordé dans des circonstances semblables aux membres des institutions.

(Signé,)

DAVID BUCHAN,

Economç.

RÉPONSES AUX QUESTIONS 109 ET 110.

EXTRAIT du rapport de l'économiste, coté 199, 110, renfermant les états détaillés des salaires et des dépenses accessoires de l'économat, de 1853 à 1861, avec les dates des nominations, l'augmentation des salaires, et les devoirs des fonctionnaires, commis, etc., etc., qui y sont employés.

	1853.	1854.	1855.	1856.	—
DAVID BUCHAN, ECONOMISTE.					
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Salaires en qualité de président du conseil de dotation, jusqu'en avril 1853, et ensuite en qualité d'économiste	1,600 00	1,600 00	1,600 00	1,600 00	
Augmentation de salaire pour 1855 et 1856, \$240 par année.....				480 00	
Salaires continués en qualité d'économiste					1,840 00
Salaires en qualité de président du conseil de dotation établi par l'ordre en conseil, du 16 août 1853, avec arrérages, payé la 1 ^{re} fois en 1857....					1,750 00
Salaires do par année, continués.....					400 00
ALAN CAMERON, CAISSIER.					
Salaires en qualité d'économiste et de secrétaire du conseil de dotation jusqu'au 22 avril 1853, et ensuite comme caissier dans l'économat :					
8 mois de salaire à \$1,600.....	\$1,066 66				
4 do do 1,200.....	400 00				
	1,466 66				
3 do do \$1,600.....	\$400 00				
9 do do 1,200.....	900 00				
		1,300 00			
Arrérages de 13 mois de salaire, étant la différence entre \$12000 et \$16000.....		433 33			
12 mois de salaire pour 1855 et 1856, à \$1600.....			1,600 00	1,600 00	
Augmentation de salaire pour 1855 et 1856, à \$240 par année.....				480 00	
Salaires annuels continués.....					1,840 00
MATTHEW DRUMMOND, TENEUR DE LIVRES.					
7½ mois de salaire à \$800.....	\$500 00				
4½ do do 1,000.....	375 00				
	875 00	1,000 00			
1 do do 1,000.....	\$ 83 33				
11 do do 1,200.....	1,400 00				
7 do do arrérages du montant augmenté.....	116 67				
			1,300 00		
12 mois de salaire à \$1200.....				1,200 00	
Augmentation de do pour 1855 et 1856 à \$240 par année.....				480 00	
Salaires annuels continués.....					1,440 00
JAMES NATION, ASSISTANT-COMMISSAIRE.					
12 mois de salaire.....	600 00	600 00			
1 mois de salaire à \$600.....	\$ 50 00				
11 do do 800.....	733 33				
7 do do arrérages de l'augment.....	116 67				
			900 00		
12 do do \$800.....	\$800 00				
Augmentation du do pour 1855 et 1856 à \$200 par année.....	400 00				
				1,200 00	
Salaires annuels continués.....					1,000 00
EDWARD W. NATION, COMMISSAIRE EXTRA.					
12 mois de salaire.....	469 50				
3 do do à \$1.50 par jour.....		193 50			

EXTRAIT du bureau de l'économiste, renfermant les états détaillés des salaires et des dépenses accessoires, etc.—*Suite.*

	1853.	1854.	1855.	1856.	
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
J. E. B. SMITH, COMMIS EXTRA.					
12 mois de salaire à \$480.....			480 00		
do do 600.....	\$600 00				
Augmentation de do pour 1855.....	120 00				
Salaire continué depuis, à \$750				720 00	
					750 00
JOSEPH FRANKISH, ASST. TENEUR DE LIVRES.					
12 mois de salaire.....	480 00				
3 do do à \$480	\$120 00				
9 do do 600	450 00				
Pour services extra.....	211 05				
		781 05			
12 mois de salaire, à.....	\$600 00				
Gratification do	100 00				
		700 00			
9 mois de salaire, à \$750	\$562 50				
Augmentation de do pour 1855.....	150 00				
Salaire pour une partie d'octobre, 1856.....				712 50	
				24 00	
WILLIAM MORROW, MESSAGER.					
12 mois de salaire.....	240 00	240 00			
1 do do à \$240	\$ 20 00				
11 do do à 320	293 33				
7 mois d'arrérages sur l'augmentation	46 67				
			360 00		
12 mois de salaire à \$400.....	\$400 00				
Augmentation de do pour 1855	80 00				
Salaire annuel continué				480 00	
					400 00

REPONSES AUX QUESTIONS 109 ET 110.—*Suite.*

RESUME DES DEPENSES ACCESSOIRES (DETAILS COMPLETS DANS L'ORIGINAL.)

	1853.	1854.	1855.	1856.	1857.	1858.	1859.	1860.	1861.
	\$ cts.								
Total pour chaque année	2060 20	1111 76	1426 30	1249 20	1518 46	1266 45	516 89	834 57	884 07

No. 42.

BUREAU DE L'UNIVERSITE ET DES COLLEGES DE TORONTO,
Toronto, 19 mars 1862.

MONSIEUR,—Conformément au désir qui m'a été exprimé samedi dernier, par les membres de la commission universitaire, et pour épargner du temps et le trouble de faire venir des originaux de Québec, je vous transmets ci-inclus une copie du mémoire du sénat de l'Université de Toronto à Son Excellence le gouverneur-général en conseil, au sujet des dépenses de l'économat; de plus, une copie de la lettre que m'a adressé le secrétaire provincial, et de mon rapport sur cette lettre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé),

DAVID BUCHAN.

L'honorable JAMES PATTON,
Président de la commission de visite
de l'Université et du Collège de l'Université.

(Copie.)

A Son Excellence le Très-Honorable Sir EDMUND W. HEAD, Bart., P. C., Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique, etc., etc., en conseil.

LE MEMOIRE DU CHANCELIER, DU VICE-CHANCELIER, ET DU SENAT
DE L'UNIVERSITE DE TORONTO.

EXPOSE :

Que vos requérants ont soumis à leur examen la situation financière de l'Université, dont le revenu a été dernièrement inopinément réduit par la faillite d'un grand nombre d'individus qui avaient acheté les terres de la dotation pour compléter leurs paiements

Vos requérants ont essayé de faire une réduction analogue dans les dépenses; mais il y a un fort item à la charge du revenu qui échappe à leur contrôle.

Les dépenses ordinaires de l'économat ont été de \$9,000 à \$10,000 par année, une portion desquelles est à la charge du Collège du Haut-Canada. En outre, il y a d'autres dépenses, comme frais de loi, taxes, etc., qui forment une partie des dépenses de l'administration de la dotation, faisant ensemble en moyenne pour les six dernières années, un premier montant à la charge du revenu d'environ 18 pour cent. C'est là une déduction considérable sur la somme utile aux fins de l'éducation. Vos requérants prient Votre Excellence de faire faire une enquête sur les dépenses de l'économat, dans le but d'y faire telle réduction qui sera jugée praticable.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

(Signé)

ROBERT E. BURNS,
Chancelier, [L.S.]

Contresigné,
(Signé), THOMAS MOSS, Archiviste.

(Copie.)

BUREAU DU SECRETAIRE,
Québec, 25 octobre 1860.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur, d'après l'ordre de Son Excellence l'administrateur du gouvernement, de vous envoyer ci-incluse une copie du mémoire du sénat de l'Université

de Toronto, au sujet des dépenses de l'économat. Son Excellence vous demande d'en faire rapport, et en même temps de donner votre opinion quant à la possibilité de réduire les dépenses de votre bureau sans diminuer son efficacité.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
 Votre obéissant serviteur,
 (Signé,)

C. ALLEYN,
 Secrétaire.

D. BUCHAN, écuyer,
 Economiste, Université, etc., Toronto, C.-O.

(Copie.)

BUREAU DE L'ÉCONOME DE L'UNIVERSITÉ, ETC.,
 Toronto, 9 novembre 1860.

A l'honorable C. ALLEYN,
 Secrétaire.

MONSIEUR,—J'ai eu l'honneur de recevoir, par la malle ordinaire, votre lettre du 25 octobre, comprenant une copie du mémoire du sénat de l'Université de Toronto, touchant les dépenses de ce bureau, et m'enjoignant d'en faire un rapport, et en même temps de donner mon opinion sur la possibilité de réduire les dépenses du bureau, sans diminuer son efficacité.

Le devoir qui m'incombe est, à certains égards, peu agréable, parce qu'il touche aux intérêts et aux sentiments d'autrui. J'aurais été content de pouvoir l'éviter, mais en ma qualité de fonctionnaire public à la tête d'un département, je sais que c'est une conséquence nécessaire de ma position, et, par suite, je ne demande pas que la responsabilité pèse sur une autre tête que sur la mienne. J'ai donc à faire rapport dans les termes suivants :

Après avoir fait les calculs nécessaires pour vérifier les allégations du mémoire lequel comporte que les items qui grèvent en premier lieu le revenu égalent 18 pour cent du revenu total de l'Université, il m'a semblé que cette proportion était quelque peu surfaite. Je suppose que le calcul fait pour le sénat a été fait d'après le calcul total de chaque partie de mes comptes publics. Si l'on y avait joint les contre-inscriptions, comme par exemple les remboursements des frais de procédure, ou les taxes et les honoraires reçus pour actes et transferts, je crois qu'on aurait placé le pourcentage entre 16 et 17 au lieu de 18. La différence n'est pas grande ; mais cependant, elle a quelque valeur.

Je pense aussi que, quoiqu'il y ait eu une réduction inopinée du revenu jusqu'au montant de \$2,500 ou \$3,600 due au défaut des acheteurs d'exécuter leurs conventions, les pétitionnaires auraient pu admettre que telle n'était pas la seule ou même la principale cause de leurs difficultés financières. De fait, ce n'était presque pas la peine de le mentionner en présence de la réduction bien plus considérable, provenant de la dépense du nouvel édifice et de la bibliothèque, et qui se monte à près de dix fois l'autre somme. La perte de l'intérêt sur les ventes eût été vite compensée ; presque la moitié en a été retrouvée au moyen des ventes faites depuis le commencement de cette année. Néanmoins, puisqu'il y a réellement des embarras financiers, et que le sénat cherche les moyens d'économiser, j'admets non seulement l'opportunité, mais encore la nécessité de faire des investigations dans mon département.

Il faut faire attention, toutefois, en faisant cette recherche, que quoique le revenu total de l'Université n'ait pas été réduit à environ £12,000 par année, cependant il a augmenté sous mon administration de £8,000 à environ £16,000, et que sans la dépense de l'édifice, il serait maintenant de près de £18,000, même en tenant compte de la perte sur les ventes non-exécutées, dans lequel cas, la part des dépenses de l'Université pour la double administration, jointe aux autres items mentionnés dans le mémoire, n'aurait pas excédé 12 pour cent du revenu total.

Après avoir ainsi vérifié la proportion de la première charge sur le revenu, je pense qu'il serait convenable de faire connaître la position du bureau lorsque le contrôle direct sur ses affaires fut enlevé aux directeurs de l'Université, d'après l'acte de M. Baldwin, et quels ont été depuis ses principaux changements.

Le 1er janvier 1850, époque à laquelle l'acte entra en vigueur, le Dr. Boys était à la tête du bureau. Il avait été économiste du Collège Royal avec un salaire fixe de £400 par année et une maison gratis, une part d'honoraires, du bois de chauffage et autres avantages, qui donnaient une valeur d'à peu près £550 par année à sa position. M. Alan Cameron était alors un employé (principal employé, je crois) à £200 par année. Il y avait encore au moins un autre employé et un messenger. Le conseil de dotation, autorisé par l'acte de M. Baldwin, fut établi dans la dernière partie de 1850 (l'honorable M. Hinks revêtant les fonctions de président, *pro tempore*, sans salaire, afin de mettre le conseil en opération), et le Dr. Boys continua d'administrer le bureau jusqu'à la fin de cette année, qu'il résigna.

Le 30 décembre 1859, trois membres du conseil, dont M. J. H. Cameron pour un, étant présents, il fut décrété de nommer Allan Cameron, écuier, économiste et secrétaire du conseil, à la place du Dr. Boys, démissionnaire; et le 7 avril 1851, le conseil (tous les membres, à l'exception de M. Hinks, étant présents), résolut "que pour le moment le salaire de l'économiste-secrétaire continuerait d'être celui de l'économiste de l'université."

Je fus nommé membre du conseil à la fin de mai 1851, et j'entrai en fonctions le 2 juin. Je vis que le personnel du bureau se composait alors de Allan Cameron, écuier, économiste et secrétaire du conseil, aux appointements de £400; M. Matthew Drummond, teneur de livres, récemment nommé, £200; M. James Nation, employé, £150; M. Edward Nation, commis extra, £10 par mois; et M. Morrow, messenger, £60, avec appartement et chauffage.

La première fois que je fus appelé à voter au sujet du salaire de M. Alan Cameron, le Dr. Hayes, un des membres de l'université, inscrivit son opinion contradictoirement au droit du conseil de nommer un successeur au Dr. Boys, et je manifestai le désir qu'on ne me crut en aucune manière engagé à approuver la résolution (ci-dessus mentionnée) d'après laquelle l'allocation avait été faite.

L'acte universitaire actuel fut passé sans aucune clause relativement au jour où il serait en vigueur; c'est pourquoi il devient en force le jour qu'il obtint le consentement royal, et la conséquence fut que pendant quelque temps le bureau fut sans chef. Dans ces circonstances, j'eus beaucoup de difficultés avec M. Cameron qui me contesta, tant qu'il pût, mon droit d'agir, comme chef du bureau, et se rendit indépendant autant qu'il osa le faire. Ce fut seulement lorsque, sur une admonition du gouvernement, je reçus un télégramme du secrétaire provincial, m'autorisant à agir comme économiste, que M. Cameron cessa de signer des lettres en cette qualité, et que je fus en état de maintenir ma propre position.

Quand ce bureau fut réorganisé d'après le statut actuel, Son Excellence en conseil me permit d'avoir un comptable ou principal-clerc, un teneur de livres, un clerc-assistant, et d'autres employés temporaires qui seraient jugés nécessaires de temps à autre par le conseil de dotation, ainsi qu'un messenger.

Il fut décrété aussi que le caissier (M. Cameron), toucherait £300, le teneur de livres, M. Drummond, £250, le clerc-assistant, (M. Nation), £150, et le messenger, £60, avec logement au bureau.

Les salaires avaient été auparavant de £400 pour M. Cameron, de £200 pour M. Drummond, et ceux des autres employés, suivant le prix ci-dessus. Peu après, M. Cameron fit une requête à Son Excellence sur la réduction de son salaire; et sans me consulter, on le rétablit à son chiffre antérieur, avec le paiement des arrérages causés par la réduction.

À ce propos, je puis signaler un autre fait analogue. Lorsque M. Cameron était clerc au bureau du Collège-Royal, il fut nommé pour percevoir les honoraires du collège du Haut-Canada, avec 2 pour cent de commission, qu'il continua de prendre pendant ses fonctions d'économiste du conseil jusqu'au temps où la loi actuelle devint en force. Je refusai alors de lui payer cette commission, parce qu'il me semblait déplacé qu'un clerc de mon bureau reçut un salaire extra pour percevoir des sommes payables à l'économiste. Dans cette occasion encore, M. Cameron fit une requête à Son Excellence, et un peu plus de deux ans après la passation de l'acte, je reçus des instructions par un ordre en conseil de payer la commission avec les arrérages. Ensuite, l'anomalie a été détruite par l'entremise du sénat, mais j'ai toujours senti que la conséquence de ces mémoires avait été d'encourager M. Cameron à se mettre sur le même pied que moi plutôt que d'agir comme un subordonné devrait le faire en matière officielle.

Quand l'augmentation du taux des rentes et du prix des choses nécessaires à la vie,

eut lieu, M. Drummond, M. Nation, et le messager ayant fait une requête à Son Excellence, reçurent une augmentation de salaire; celui de M. Drummond s'éleva à £300, celui de M. Nation à £200, celui du messager à £80 avec logement et chauffage comme auparavant. Le conseil fit augmenter aussi le salaire du clerc extra.

Un autre changement eut lieu au mois de janvier 1856, lorsque je reçus l'ordre d'ajouter à tous les salaires le pourcentage autorisé par le parlement d'alors; voici ces salaires dans leur ordre :

M. Cameron, caissier ou principal clerc.....	£160 0 0
M. Drummond, teneur de livres.....	360 0 0
M. Nation, clerc-assistant.....	250 0 0
M. Smith, clerc extra.....	187 0 0
William Morrow, messager (avec logement et chauffage).	100 0 0

Mon propre salaire comme économiste est de £460, auxquels furent ajoutés plus tard £100, représentant mon salaire de président du conseil de dotation, et cela afin d'atteindre à peu de chose près le montant admis par les membres du gouvernement qui connaissent la situation, c'est-à-dire £600. Le Dr. Ryerson même admit que mon salaire aurait dû être de £500 en 1853, et qu'on avait l'intention de l'élever à ce chiffre (ce qui est confirmé par un rapport de l'honorable Jos. Morrison au conseil exécutif, au sujet de mon salaire,) lorsque fut adopté l'ordre en conseil qui m'allouait les £100 ci-dessus énoncés.

Je devrais peut-être mentionner ici qu'en dehors du personnel déjà nommé, un teneur de livres extra, d'abord engagé par le conseil de dotation, d'après l'acte de M. Baldwin, fut employé pendant à peu près quatre ans. On en avait besoin pour un travail spécial, mais à cause du surcroît d'ouvrage, il fut très occupé dans les ouvrages ordinaires du bureau; il le quitta en 1856. L'autre changement s'est fait à propos du clerc-extra. M. Edward Nation se démit au mois de mai 1854. Le teneur de livres extra, étant alors au bureau, j'essayai de continuer sans remplacer M. Nation; mais je vis que cela ne pouvait pas faire, et au mois de janvier 1855, ayant appris qu'un jeune homme cherchait de l'ouvrage, je le mis à l'épreuve, et ensuite, de l'assentiment du conseil, je lui donnai une position plus permanente. Je ne lui porte pas d'autre intérêt que celui qui découle de sa position à mon bureau, mais je n'hésite pas à dire qu'il est l'homme le plus utile que j'aie, quoique placé dans la condition la plus basse hors celle de messager. J'aimerais mieux me passer de tout autre plutôt que de lui; en effet, de la manière dont le bureau est aujourd'hui constitué, j'ai absolument besoin d'un clerc extra, soit lui-même, soit un autre de son calibre.

Après avoir ainsi rapporté les faits, il est de mon devoir de donner mon opinion quant à la possibilité de réduire les dépenses de mon bureau sans diminuer son efficacité.

Au sujet de cette question, je dois observer que le montant d'ouvrage à faire au bureau est beaucoup moindre qu'il y a quelques années, car dans la dernière partie de 1854 et 1855, 1856 et 1857, je vendis pour plus de £140,000 de terre.

Les ventes depuis lors ont été relativement petites; mais quoique sujettes encore à augmentation, elles ne peuvent plus donner autant de trouble que dans les années ci-dessus, parce que la quantité de terre à vendre a été de beaucoup diminuée, et parce que, en tant que cette partie de l'ouvrage que je dois faire moi-même est concernée, j'ai compilé jusqu'à ces derniers temps des mémoires sur l'état de presque tous les lots que nous avons. Alors, le nouvel édifice a été fini, et il n'y a plus aucun trouble à avoir avec les comptes de la construction.

Je n'ai donc pas besoin d'autant d'aide qu'auparavant. Dans les circonstances ordinaires, il eût fallu renvoyer le clerc-extra; j'ai déjà dit que je ne puis le faire; et en vérité, l'économie qui en résulterait serait bien minime, dans le cas même où l'efficacité du bureau n'en serait pas diminuée. Mais si certains autres changements étaient faits dans le bureau, je pourrais me passer d'un clerc, et par la réorganisation complète que je ferais, je pourrais opérer dans la dépense une réduction sensible qui, j'en suis sûr, augmenterait plutôt qu'elle ne diminuerait l'efficacité. Afin que Son Excellence puisse être renseignée aussi pleinement que possible non seulement sur la manière dont je me propose de procéder, mais encore sur mes raisons pour hasarder une telle proposition, je prends la liberté de joindre ci-inclus la copie d'une lettre que j'adressai dernièrement à M. John Langton, écuyer, en qualité de vice-chancelier de l'Université, sur cette question-là même. On y verra que je suis prêt, moyennant certaines conditions qui m'ont été faites antérieurement, à diriger la besogne ordinaire du bureau pour une somme n'excédant pas £1500 par

année, laquelle paierait le loyer, l'assurance et autres dépenses accessoires ; tandis que, selon le mémoire, la dépense actuelle est de £2,250 ou \$9,000 ; je pense que je n'aurais aucune difficulté dans mon projet, si j'étais libre de faire mes propres arrangements.

J'ai eu à ce sujet de fréquentes conversations avec M. Langton ; il est bien renseigné et par ses liaisons avec l'Université, dont il est le vice-chancelier, et par sa position vis-à-vis de moi, en étant l'auditeur provincial de mes comptes ; de plus, étant au siège du gouvernement, il peut communiquer verbalement bien des choses que je ne puis embrasser dans un rapport. C'est pourquoi je prendrais la liberté d'en appeler à lui pour tout renseignement qui me serait nécessaire à l'avenir.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

DAVID BUCHAN,

Economiste.

(Copie.)

TORONTO, 7 août 1860.

A JOHN LANGTON, échever, etc, etc.,
Québec.

MON CHER MONSIEUR,—Quand je vous vis à Toronto, immédiatement après la prorogation du parlement, et que je vous parlai du résultat probable des dernières investigations parlementaires dans l'administration de l'Université, vous mentionnâtes, entre autres choses, qu'on avait l'intention de faire d'importants changements dans l'économat. Conséquemment, j'exprimai le désir de savoir quelle serait la nature de ces changements, et vous m'informâtes complaisamment qu'on avait suggéré de mettre le bureau entièrement sous mon contrôle, et de stipuler avec moi une somme déterminée pour la direction des affaires. J'oserais dire que vous avez remarqué ma surprise en entendant une pareille déclaration, car je n'étais nullement préparé à cette proposition, quoique je sois depuis longtemps convaincu, et que j'aie exprimé, je pense, à vous et à d'autres, qu'il n'y avait d'économie réelle à opérer que sous une telle administration. Vous vous rappelerez, qu'après une minute de réflexion, j'établis comme condition qu'il serait absolument nécessaire que le gouvernement fit comprendre à tous mes subordonnés qu'après un certain temps, et préalablement à tout engagement de ma part, leurs fonctions au bureau cesseraient, et que j'aurais le droit de les réemployer ou non, à mon gré. Vous répliquâtes que telle était l'intention, ou du moins que telle serait la conséquence inévitable. En dehors des raisons de cette condition, vous connaissez la situation spéciale où je suis placé pour être persuadé de la nécessité absolue de cet arrangement préalable ; je n'ai donc pas besoin d'entrer dans des détails autres que de dire qu'avec un personnel composé d'éléments tant soit peu différents de ceux qui sont maintenant dans le bureau, je pourrais réorganiser le département de façon à me passer d'un clerc, mais que je ne pourrais le faire, même en renvoyant un clerc, avec ceux qui sont maintenant employés ; je dois être délivré de deux d'entre eux, faire de nouvelles conditions avec les autres, et employer un nouveau commis à un salaire réduit.

Depuis l'entretien auquel j'ai fait allusion, j'ai beaucoup réfléchi sur ce sujet, et après l'avoir envisagé sous tous les aspects, je suis disposé à faire ceci : si le gouvernement me donne un contrôle absolu, à la fin des engagements du personnel actuel, avec la liberté de choisir mes propres aides, et je les choisirais parmi ceux qui me sont maintenant subordonnés, autant que possible, j'entreprendrai alors de conduire les affaires du bureau pour £1,500 par année, et de payer le loyer et autres dépenses accessoires à la charge de l'économat. J'entreprendrai aussi, si les circonstances le permettent, que toute réduction possible soit opérée, et tout en ayant la disposition de la somme que j'ai spécifiée, je ne retiendrai jamais, pour mon propre salaire, une somme plus forte que celle que m'alloue Son Excellence en ma qualité d'économiste et de président du conseil de dotation. Comme la dépense actuelle est d'environ £2,100 (dans le compte de l'année dernière, il n'y a aucune charge de loyer), j'épargnerais à peu près 28 pour cent. Je tiens pour décidé que les clercs non ré-employés par moi recevraient une compensation comme les autres, qu'on a renvoyés jusqu'ici, en ont reçu, c'est-à-dire, qu'on leur allouerait une année de salaire, ce qui ne ferait sentir la réduction qu'au bout d'une année.

J'ai une autre manière d'économiser, si l'on m'en offre l'occasion. Le solliciteur reçoit \$2 pour tout acte ou contrat, dont il certifie l'exactitude, selon un ancien statut du sénat. Excepté dans les cas d'actes spéciaux, les pièces sont dressées à mon bureau sous ma surveillance, et dans neuf cas sur dix, il n'y a aucune difficulté; les \$2 sont donc autant d'argent *donné* au solliciteur. Je proposerais encore de charger les honoraires, mais de les appliquer à diminuer le montant des dépenses qui se rattachent à l'administration des terres, et de n'avoir recours au solliciteur que dans les cas spéciaux où une difficulté se présenterait.

A ce propos, on pourrait peut-être me permettre de suggérer que les autres affaires légales du bureau, seraient plus efficacement accomplies si le solliciteur était plus directement responsable envers moi. Je suis certain que je pourrais recevoir plus promptement mes rapports de tout genre.

Quelques-uns peuvent penser peut-être qu'en acceptant avec tant d'empressement la suggestion que vous m'avez faite, et en vous faisant ces propositions, pour que vous les soumettiez au gouvernement, si vous le jugez à propos, je prends sur moi trop de responsabilité. Si cela est, je puis dire seulement que j'agis après mûr examen, et avec le désir sincère d'aider à opérer dans les dépenses de l'université cette économie dont j'ai depuis longtemps prévu la nécessité. Mon seul vœu, depuis que j'ai pris la charge de la dotation, d'abord comme président du bureau de dotation d'après l'acte de M. Baldwin, et depuis la passation de l'acte actuel pendant mes fonctions d'économe, a été d'accomplir mes devoirs avec promptitude et efficacité, et avec autant d'économie que j'en étais capable. J'ai maintenant près de 10 années d'expérience. Pendant les 7 dernières années, presque toute la responsabilité a pesé sur mes propres épaules, et j'ai eu la satisfaction d'entendre dire de temps en temps que mon administration des affaires qui me sont confiées a rencontré l'approbation de ceux auxquels je suis responsable. Mes seuls troubles réels ont eu leurs causes *dans le bureau*; et, si en acceptant la proposition de conduire le bureau pour une certaine somme, je demande comme un préliminaire d'avoir le contrôle absolu sur mes subordonnés, soit en les choisissant, soit autrement, afin que je sois en état de faire écouter mes ordres ou mes injonctions; je ne demande que ce qui est raisonnable, et ce dont je ne puis me passer.

Je suis, mon cher Monsieur,
Votre dévoué,
(Signé,)

DAVID BUCHAN.

(No. 43.)

REPONSE A LA QUESTION 121.

MÉMOIRE détaillé de la dépense d'impressions et d'annonces en 1860 et 1861, tel qu'il appert d'après les livres de l'économe, pour le compte du collège de l'université.

1860.		IMPRESSION.—AUCUNE.		
		ANNONCES.		
5 janvier	Payé à James Campbell pour deux pages d'annonces dans le "Toronto Views," \$25, dont la moitié par le Collège.....	\$ 12 50		
19 octobre	Payé au "Toronto Colonist"	1 80		
2 novembre.....	do "Mackenzie's Message"	6 58		\$ 20 88
1861.		IMPRESSION.		
9 janvier	Montant payé à H. Rowsell.....	\$142 04		
5 janvier.....	Do do do	233 90		\$395 94
		ANNONCES.		
8 janvier	Montant payé au "Globe"	\$ 15 50		
2 février	Do do "Leader".....	8 44		\$23 91

NOTE—Je ne puis donner aucun autre détail sur les paiements ci-dessus, attendu que les originaux des comptes sont entre les mains de l'auditeur provincial.

No. 44.

ECONOMAT,—UNIVERSITÉ ET COLLEGE DE TORONTO,
13 mars 1862.

MONSIEUR.—J'apprends qu'une enquête va être faite au sujet de l'économat; j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien me fournir une copie de tous les rapports de l'économe qui peuvent affecter mes intérêts dans mes rapports avec son bureau, et de me donner le privilège d'y répondre, s'il est nécessaire.

J'ai l'honneur d'être monsieur,
Vootre obéissant serviteur,
(Signé,) ALLAN CAMERON,
Caissier.

A l'honorable JAMES PATTON,
Président, commission d'enquête, Toronto.

£———

No.———

AU CAISSIER DE LA BANQUE DU HAUT-CANADA.

BUREAU DU CONSEIL DE DOTATION,

Toronto,

1862.

Payez à
la somme de

ou à son ordre

courant, et portez là au compte du principal, des maîtres et des professeurs du Collège du Haut-Canada, et de l'école royale de grammaire.

BUREAU DE L'ÉCONOME DE L'UNIVERSITÉ ET DES COLLEGES DE TORONTO,
Toronto, 19 mars 1862.

MON CHER MONSIEUR,—J'ai été médiocrement surpris en apprenant de vous, samedi, que M. Allan Cameron, dans son entrevue de jeudi avec les commissaires, avait affirmé qu'il avait été autrefois économe, cherchant à faire croire par là que je l'avais supplanté. En réfléchissant à ce sujet, j'en suis venu à la conclusion de fournir aux commissaires une copie du mémoire et du rapport auquel je fais allusion dans mes réponses à quelques unes de vos questions, et à vous donner personnellement quelques renseignements de plus touchant la position de M. Cameron. La copie dont je parle, jointe à une lettre officielle pour votre président se trouve sous ce pli.

Le rapport fera voir quelle était la position de M. Cameron dans le bureau, quand l'acte de M. Baldwin entra en vigueur le 1er janvier 1850, et jusqu'à la fin de cette année.

Quiconque lira cet acte, surtout les 21^{me} et 22^{me} sections, verra que le conseil de dotation a remplacé l'ancien économat du Collège Royal. En conséquence, ce qui était le bureau de l'économe avant le 1er janvier 1850, devint ce jour là le bureau du conseil de dotation.

Afin que vous ayiez une autre preuve de mon interprétation de l'acte, je joins ci-inclus une formule de bon adoptée par le conseil-lui-même.

Mais quoique cela soit évident, cependant dans l'acte (section 4^o) où est prescrit l'ordre des différentes charges à supporter par le revenu, l'économe est classé avec le bibliothécaire, et les autres officiers et serviteurs de l'Université. Comme c'est là la seule place où l'économe est nommé, il est clair que son titre a dû passer inaperçu. Néanmoins, c'en était assez pour donner des prétextes à un avocat querelleur; et quoique un économe ne pût être ainsi nommé, cependant on prétendit que le conseil de dotation pouvait nommer son propre économe, attendu que l'acte reconnaissait cet officier. Le sénat, je crois, protesta contre la nomination; mais il n'en résulta rien, et je crois que toute l'affaire se passa comme je l'ai indiqué dans mon rapport. C'est pourquoi M. Alan Came-

rou, lorsque je fus nommé président du conseil, et chef du bureau suivant la teneur de l'acte, se trouva dans la position anormale où le plaçait l'ordre en conseil mentionné dans mon rapport ; viz : économiste et secrétaire du conseil de dotation, ce qui, de fait, n'était ni plus ni moins que principal clerc du conseil de l'économiste véritable.

Les devoirs, etc., du président du conseil de dotation furent définis par la commission de visite d'après l'acte Baldwin. La clause première du statut établit que "le président sera l'officier exécutif du conseil."

La clause 2ème a trait aux garanties qu'il doit donner.

La clause 3ème établit que les affaires du dit conseil seront conduites sous la direction spéciale du président; et dans ce but, son devoir sera de veiller à toutes les affaires du dit conseil pendant les heures de bureau. Aux époques où le conseil ne siégera pas, il expédiera toutes les affaires qui demandent une attention immédiate, etc.

Je ne pense pas que je doive ajouter quelque chose de plus pour vous mettre en état de juger si M. Cameron n'eût jamais qu'une position subordonnée. Je sais cependant qu'on a essayé de le mettre à la tête du bureau avant qu'un président permanent fût nommé par le gouvernement, et c'est ce qui a été pour moi une source éternelle de trouble et de désagrément.

Je n'ai pas le temps d'écrire de nouveau cette lettre avant le départ du courrier ; sans cela, je le ferais.

Je suis, mon cher monsieur,
Votre dévoué,

DAVID BUCHAN.

John Paton, éor., etc., etc., etc.,
Kingston, C. W.

No. 45.

REPOSE A LA QUESTION 8.

BUREAU DE L'ECONOME DE L'UNIVERSITÉ,
Toronto, 8 février 1862.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint, pour être exposé aux commissaires nommés par Son Excellence le gouverneur-général pour visiter l'Université de Toronto et le Collège de l'Université : —

1° Un état des balances dues sur ventes de terres et autres propriétés, comprenant les lots de ville et de cité; ensemble avec les sommes pour lesquelles les rentes foncières sur la rue Bay, non encore rachetées, sont rachetables, mais déduction faite de ce que je considère comme de mauvaises ventes, ou douteuses au point d'être regardées comme mauvaises, en faisant un rapport tel que vous l'exigez. Ces ventes mauvaises ou douteuses sont, cependant, classées dans des listes séparées.

Il faut remarquer que seulement quelques-unes des ventes ou lots ruraux sont placées dans la liste en noir. Cette liste comprend surtout les lots de Port Hope, dont la plupart, j'ai raison de le croire, sinon tous, ont été achetés pour des fins spéciales. Il se peut, néanmoins, que quelques-uns d'entre eux puissent être rachetés pour le prix de vente; mais comme on ne peut se baser sur un tel résultat, j'ai préféré les classer dans leur ordre, ce qui est, selon moi, le moyen le plus prudent d'évaluer la position actuelle de l'université quant au revenu.

2° Un estimé des futures ressources probables de l'Université, quand on aura disposé de toutes les terres à vendre, et qu'on aura loué cette partie du parc qui a été érigée en lots de villas.

On verra, par ce dernier rapport, que j'estime le revenu futur de l'Université à, soit..... \$60,000

On a dépensé pour l'édifice, la bibliothèque et le musée, une somme de près de \$400,000, dont l'intérêt, à 6 pour cent, serait de..... 24,000

Formant un total de..... \$84,000

Lequel montant diffère peu d'un estimé que j'ai donné à l'honorable Francis Hincks, dans une lettre que je lui adressai le 4 février, lorsque le présent acte passa en parlement, dans laquelle, après avoir donné des estimés en quelque sorte semblables à ceux qui sont fournis maintenant à votre commission, je terminais en ces termes : " De sorte que si le pays progresse au même degré que maintenant, et que l'intérêt continue d'être à 6 pour cent, il ne me paraît pas déraisonnable de supposer que dans le cours de dix, quinze ou vingt ans, pourvu que le parc de l'Université rapporte quelque profit, on puisse réaliser un revenu de £20,000 par année."

Pendant les cinq dernières années, le pays n'a fait rien moins que progresser dans la proportion alors anticipée ; mais sur la plus longue période suggérée, il y a encore onze ans à courir ; et quoique je puisse ne pas être l'instrument de ce progrès, cependant je pense qu'il est plus que probable qu'avec le retour de notre prospérité, il sera démontré que la dotation a donné un revenu égal au moins au montant de l'estimé fourni à M. Hincks.

Je crois que j'ai maintenant donné tous les rapports, soit qu'ils m'aient été demandés ou que je les aie volontairement offerts.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

DAVID BUCHAN,

Econome.

A l'honorable JAS. PATTON, L.L.D.,

Président, etc., etc.

REPONSE A LA QUESTION No. 8.

EXTRAIT du Rapport de l'Economie, No. 8, comprenant un état des balances du capital non payées, et les balances de l'intérêt arriéré le 31 décembre 1861, sur les terres vendues par l'université de Toronto.

	Prix entier.	Montant de prix d'achat payé.	Montant de prix d'achat non payé.	Montant de l'intérêt non payé le 31 déc. 1861.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Terres affermées, à l'exception des ventes considérées comme mauvaises ou douteuses.....	394,760 70	150,810 07	343,956 69	27,701 42
Placements en propriétés dans le township de Brantford, Ashfield, etc.....	21,780 00	7,532 99	14,247 01	1,499 62
Lots de ville à Port Hope.....	20,050 00	5,144 75	14,905 25	1,008 21
Lots de ville, propriété de Bay Street, Toronto.....	3,800 00	300 00	3,500 00	1,196 90
Lots de ville, propriété de Bay Street, Toronto.....	7,840 00	1,571 20	6,268 80	1,599 15
Lots de la Garrison reserve, Toronto.....	1,860 00	474 00	1,386 00	839 10
Lots de ville, achat Itidout, Toronto.....	3,600 00	3,600 00	484 00
Propriété Latham, coin des rues Scott et Front, Toronto.....	44,860 00	32,860 00	12,000 00	107 33,
Propriété Hamilton.....
	\$198,556 70	198,693 01	299,863 75	34,305 73

EXTRAIT DU No. 8. — (Suite.)

Comprenant la liste des ventes considérées comme mauvaises ou douteuses, et montrant leur valeur estimative, pour le cas où elles se revendraient.

	Prix entier.	Montant de prix d'achat payé.	Montant de prix d'achat non payé.	Montant de l'intérêt non payé le 31 déc. 1861.	Valeur approximative de ces terres si elles sont revendues.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Terres affermées, ventes mauvaises ou douteuses.....	24,380 00	3,332 00	21,048 00	8,128 00	12,420 00
Lots de ville, Port Hope.....	55,129 00	13,112 10	42,017 15	12,745 25	42,300 00
Propriété de Pine Hill, Port Hope, vendue à la corporation, mais livrée du consentement du gouvernement.....	8,700 00
	\$79,509 00	26,444 10	63,065 15	30,873 25	63,420 00

“ Il y a aussi cette partie du parc de l'Université non louée à la cité, dont on ne trouvera ici aucune évaluation ; 24³⁶/₁₀₀ acres ont été divisés en lots de villages pour être loués ; et il peut y avoir 50 acres à l'extrémité nord du parc, qui peuvent être destinés au même usage (déduction faite des rues, comme de raison), sans pour cela intervenir dans les biens propres de l'Université.”

Etat ci-dessus corrigé et continué jusqu'au 31 décembre 1861, suivant l'Appendice No. 47.

Valeur estimative des terres non vendues, comme ci-dessus	\$175,167.96	
A ajouter le lot de l'Oro, omis.....	800.00	
		<u>\$175,967.95</u>
A déduire, ventes en décembre 1861.....	\$4,718	
A déduire aussi l'excès des estimations des lots de Port Hope.....	4,200	8,918.00
		<u>\$167,049.95</u>

No. 49.

ETAT du capital placé et du montant dépensé pour l'Université et le Collège de l'Université, depuis le commencement jusqu'au 31 décembre 1861.

Capital placé tel qu'il appert par le rapport annuel jusqu'au 31 déc. 1860.	\$1,098,536.80	
Do jusqu'au 31 déc. 1861 do	\$41,238.52	
A retrancher pour propriétés placées qui ont été remises, et débetures rachetées.....	12,067.63	
		<u>\$29,170.89</u>
A ajouter les fonds appliqués dans la bibliothèque.....	4,452.99	
Do do édifice.....	1,018.04	
		<u>\$ 30,641.92</u>
		<u>\$1,129,178.72</u>
Montant dépensé suivant rapport annuel, 31 déc. 1860.....	\$938,310.52	
Do do pour l'année 1861.....	58,954.19	
		<u>\$ 997,264.71</u>
		<u>\$2,126,443.43</u>

BUREAU DE L'ECONOME, avril 1862.

Ces états sont analysés tout au long dans les Nos. 50 et 51 de l'Appendice; le No. 50 étant un rapport du bureau de l'économe de tous les placements faits à compte sur le capital, et le No. 51 de toutes les dépenses faites à même le revenu.

No. 50.

EXTRAIT de l'état des sommes placées, et de la nature des placements de chaque année, pour le compte du Collège Royal et de l'Université de Toronto, depuis 1828 au 31 décembre 1861. Cet extrait donne un résumé de tous les placements jusqu'au 31 décembre 1852, et un détail de ces mêmes placements jusqu'au 31 décembre 1861.

Nature des placements.	De 1828 à 1852, inclusivement.		De 1853 à 1861 inclusivement.	
	£	s. d.	£	s. d.
Parc de l'Université	4,375	0 0		
Hypothèque sur le lot d' <i>Mulbert Bay</i>	40	0 0		
Débitures	83,601	4 8	80,458	17 7
Actions de banque, Banque du Haut-Canada	250	0 0		
do Banque de Gore	187	10 0		
Prêts sur hypothèques, etc.	35,075	1 11	27,509	18 9
Terres achetées	20,162	0 1		
Plans des édifices universitaires	217	10 0		
Plans des édifices universitaires, (aile S. E. vicille)	13,553	17 0		
do (neuve)			88,976	18 3
Ecole de médecine	1,755	0 0		
Edifice du parlement, aménagement	805	3 6		
Bibliothèque	3,672	16 6	8,313	12 11
Musée	223	8 7	3,054	9 6
Section des mathématiques	981	3 8		
Section de chimie et des curateurs	894	6 7		
Section de la médecine	1,188	13 8		
Mobilier et cartes pour le bureau	5	5 0	3	12 6
Plan du jardin botanique	20	6 3		
Installations du musée			1,128	9 10
	167,100	19 0	209,445	19 4
Total			£376,546	18 4
A déduire des placements retirés, tels que débiteures, etc.			134,983	5 0
			241,563	13 4
Y ajouter le capital prêté au collège du Haut-Canada, et aboli par l'acte 12 Vic. C. 22			40,731	0 3
			£282,294	13 7
			\$1,129,178	72

Cet extrait donne une analyse complète de la première partie de l'état No. 49, comme l'extrait suivant de la dernière partie de cet état.

No. 51.

EXTRAIT de " l'état des dépenses faites sur le fonds du revenu de l'Université et du Collège de l'Université," jusqu'au 31 décembre 1861.

Nature du service ou compte.	De 1828 à	De 1853 à
	1852, inclusivement.	1861, inclusivement.
	\$ cts.	\$ cts.
Salaires et allocations.....	219,113 77	262,042 03
Terres de l'Université.....	40,514 31	9,792 76
Dépenses accessoires.....	67,212 08	19,667 16
Bureau de l'économiste.....	78,041 53	63,541 67
Intendance.....	5,851 30	
Hôpital.....	5,643 33	
Compensation pour les professeurs et le dernier économiste.....	9,770 55	
Réparations à l'édifice.....	12,873 81	1,467 83
Inspection des terres.....	4,026 56	
Arpentages et plans.....	4,796 10	
Taxes foncières.....	6,867 26	4,132 14
Commission d'enquête.....	10,535 53	
Conseil de dotation.....	2,235 00	293 33
Frais et médailles.....	878 19	6,768 98
Frais de procédure.....	10,663 38	5,226 20
Agence.....	1,479 50	
Balanco due par le dernier économiste.....	33 00	
Auditeurs.....	200 00	630 00
Assurance.....	371 25	4,686 47
Impressions et fournitures de bureau.....	928 46	10,753 39
Chauffage.....	713 50	12,057 08
Ameublement.....		13,401 02
Annonces.....		5,194 67
Section de la médecine (en 1853).....		556 37
Propriété d'Hamilton.....		6,252 33
Dessin des plans des édifices universitaires—proportion.....		1,580 00
Dépense de déménagement à l'édifice du parlement.....		1,132 31
Honoraires des examinateurs.....		14,640 00
Intérêt des débentures achetées.....		617 79
Commission et change.....		396 76
Banque du Haut-Canada, ajouté au bonus pour acheter 3 parts.....		25 00
Commission dans l'affaire du Dr. McCaul.....		3,560 30
Cottages de l'observatoire.....		5,020 30
Résidence du directeur de.....		4,340 00
Intérêt des balances de banque.....		1,297 27
Pensionnat.....		554 31
Gaz et eau.....		896 97
Intérêt des emprunts.....		28 93
Bourses.....	4,618 78	39,759 89
Bibliothèque en 1856.....		2,684 33
Commission de visite.....		0 10
Y ajouter.....	488,267 19	508,997 52
		488,267 19
		\$997,264 71

Cet extrait donne une analyse complète de la deuxième partie de l'état No. 49, comme l'extrait précédent de la première partie de cet état.

No. 52.—REPONSE A LA QUESTION 121.

COLLEGE DE L'UNIVERSITE, TORONTO.

Nombre moyen des élèves présents aux cours du 1er octobre 1861 au 21 mars 1862.

Année.	Classiques et logique.	Méthaphysique et éthique.	Chimie.	Agriculture.	Mathématique et philosophie naturelle.	Hist. et littérature anglaise.	Hist. Litt. ang.	Histoire naturelle.	Minéralogie et Géologie.	Langues modernes.				Météorologie.	Littérature orientale.
										Français	Allemand	Italien.	Espagnol		
1re année.....	35 } 6 }	33 4	*41 4	2 10	37 } 10 }	30 * 13	33 } 27 }	41 } 6 }		31 } 11 }				6 } 12 }
2me année.....	20 } 1 Rhét. 3 } 7 }	22 7	25 } 56 } 7 } 1 }	2	20 12	*19 + 13 13	20 10 8	23 6	9 7	11 4			1 9 3
3me année.....	4 †20	1	*3 + 3 6 8	2 3	8 †6	2	1	1	1	4	5

*Du 1er octobre au 22 décembre.

†Du 6 janvier au 21 mars.

‡Cours additionnels pour les étudiants irréguliers.

Tous les autres excepté après † sont des étudiants immatriculés.

N. B.—Le plus petit nombre dans l'accolade comprend les étudiants irréguliers.

No. 53.

COLLÈGE DE L'UNIVERSITÉ.

ETAT du nombre des étudiants suivant les cours en 1860-1861 et 1861-62.

1860-61.—Immatriculés.....	129
Etudiants et étudiants irréguliers.....	96
	225

Sur les 129 étudiants immatriculés, 95 étaient aspirants aux degrés ès-arts, 2 bacheliers ès-arts, 4 étudiants immatriculés ès-arts et en médecine, 1 ès-arts et en agriculture, 1 en médecine et en agriculture, 4 en génie civil, 2 en agriculture, 19 en médecine, et 1 en loi.

1861-62.—Immatriculés.....	158
Etudiants et étudiants irréguliers.....	102
	260

Sur les 158 étudiants immatriculés, 121 étaient aspirants aux degrés ès arts, 5 en génie civil, 3 en agriculture, 27 en médecine, 1 en droit, et 1 maître-ès-arts.

No. 54.

EXTRAIT du rapport annuel de l'économat, montrant le nombre d'âres de la dotation primitive, le nombre d'âres vendus, le nombre d'âres revendus, le montant des ventes, etc., etc., jusqu'au 31 décembre 1861.

Dotation primitive.....	226,201 âres.
Moins la perte provenant de l'arpentage, etc, soit.	397 “
	225,804 “
Nombre d'âres vendus.....	207,493 $\frac{3}{4}$
Nombre d'âres non-vendus.....	18,310 $\frac{1}{2}$
Montant des ventes.....	\$1,358,903 63
Montant perçu des ventes.....	1,036,975 17
Montant des ventes non-payé	321,928 46

Cet extrait ne comprend pas le parc de l'Université, à Toronto, lequel contenait dans l'origine environ 150 âres.

No. 55.

EXTRAIT d'un état, indiquant les placements, sans les débentures, pour le compte de l'Université de Toronto.

Date à laquelle ils furent faits.	A qui.	Montant.	Quand remboursable.	Où la propriété est située.	Paiements du premium arriérés.	Date jusqu'à laquelle l'intérêt a été payé.	Montant des intérêts arriérés.
		\$ cts.			\$ cts.		\$ cts.
16 décembre 1845.....	James Good.....	4,000 00	16 décembre 1850.....	Toronto.....	2,972 40	31 décembre 1860.....	84 37
31 do 1845.....	John Ritchey.....	4,000 00	1er do do.....	do.....	4,000 00	31 mars ".....	160 00
1er juillet 1846.....	John Radenhurst.....	4,130 00	do do.....	do.....	2,499 25	21 mai 1859.....	325 25
24 do 1847.....	Henry Rowsell.....	2,000 00	do do.....	do.....	1,000 00	26 juillet 1861.....	
10 décembre 1852.....	Syndics de Knox Church.....	8,000 00	10 décembre 1857.....	do.....	8,000 00	10 juin ".....	
31 do 1852.....	W. L. Perrin.....	2,400 00	1er janvier 1853.....	do.....	2,400 00	1er juillet ".....	
31 do 1852.....	Hon. A. McLean.....	2,000 00	1er do do.....	do.....	502 35	12 mars ".....	112 80
31 do 1852.....	Joseph Ward.....	2,400 00	1er do do.....	Etobicoke.....	2,400 00	1er octobre 1861.....	
11 juillet 1853.....	G. B. Holland.....	2,800 00	1er do do.....	Toronto.....	2,800 00	1er " ".....	
21 janvier do.....	Hon. J. G. Spragge.....	6,000 00	1er do 1858.....	do.....	6,000 00	1er " ".....	
12 février do.....	Wm. Hutton.....	2,000 00	1er do do.....	Sydney.....	2,000 00	1er " ".....	
28 do do.....	Harvey Huntley.....	2,000 00	1er do do.....	Williamstown Nord.....	1,800 00	1er " ".....	
14 mars do.....	John Duggan.....	4,000 00	1er do do.....	Toronto.....	4,000 00	1er " ".....	
14 do do.....	John Brunsell.....	5,200 00	1er do do.....	Markham.....	5,200 00	1er " ".....	
14 do do.....	John Harper.....	6,000 00	1er do do.....	Toronto.....	6,000 00	1er " ".....	
16 do do.....	John Ritchey.....	4,000 00	1er do do.....	do.....	4,000 00	1er avril ".....	120 00
29 do do.....	Francis Collins.....	4,000 00	1er do do.....	Yorkville.....	4,000 00	1er octobre ".....	
21 juin do.....	Robert Christie.....	6,000 00	1er do do.....	Dumfries Sud.....	6,000 00	1er janvier 1862.....	
		\$70,920 00			\$66,374 00		\$812 42

INDEX.

RAPPORT, ETC.

	PAGES.
Copie de la commission relative à l'Université de Toronto, - - - - -	1
Copie de la commission relative au Collège de l'Université,	2
Lettre de l'hon. James Patton au secrétaire provincial, transmettant le rapport,	4
Lettre du secrétaire provincial, accusant réception de la précédente,	4
Première réunion des commissaires, - - - - -	4
Ordre des investigations et enquêtes, - - - - -	5
Affabilité de ceux qui appartiennent aux divers départements,	5
Causes de l'émission des commissions, et nature d'icelles,	5
Dotation, montant de, etc., etc., - - - - -	6
Terres vendues et non vendues, - - - - -	6
Balance due sur les terres vendues, et arrrages d'intérêts,	6
Résultats de do, et conséquences si on y remédie, - - - - -	6
Actions de banque, hypothèques, débetures, - - - - -	6
Parc de l'Université, revenus d'icelui, - - - - -	7
Succursale de l'asile des aliénés, édifice approprié à - - - - -	7
Dotation, valeur d'icelle, quand les terres seront vendues,	7
Dotation diminuée par le coût des édifices, etc., etc., - - - - -	7
Dotation, montant d'icelle, réalisé par les ventes, jusqu'au 31 décembre 1861,	8
Montant du placement productif provenant du montant ci-dessus,	8
Revenu et dépense provenant de, etc., - - - - -	8
Etat du revenu et de la dépense de 1853 à 1861,	9
Etat de l'économe concernant la limite des dépenses,	9
Trois départements, indépendants les uns des autres,	9
Excès de la dépense, 1859, - - - - -	9
Dr. Wilson, extrait de, sur l'appropriation spéciale,	10
Département de l'économe, salaire de, etc., etc., - - - - -	10
Salaire en qualité de président du comité de dotation,	10
Sénat, composition d'icelui, - - - - -	11
Salaires des fonctionnaires; et dépenses, - - - - -	12
Remarques sur les dépenses, - - - - -	12
Devoirs du sénat, influence limitée, etc., - - - - -	12
Objections à sa composition, - - - - -	12
Personnel du Collège de l'Université, salaires, etc., - - - - -	13
Augmentation des salaires de de 1853 à 1861,	13
Système de l'extension d'emploi des professeurs recommandé, dans le cas de la création d'une chaire de langues modernes et orientales, etc., - - - - -	14
Chaire d'agriculture, recommandations la concernant,	14
Opinions des commissaires royaux sur son utilité,	14
Sur la chaire de météorologie, - - - - -	15
Sur la chaire des sciences naturelles, - - - - -	15
M. Langton cité à ce sujet - - - - -	15
Pensionnat du collège, - - - - -	16
Cause du coût d'entretien des édifices universitaires, et partage égal de do,	17
Aperçu des projets définitifs de la commission, - - - - -	17
Demande faite aux directeurs des collèges et au sénat de donner leur opinion sur l'affiliation,	18
Propositions au sujet d'un plan d'affiliation, - - - - -	18
Composition et pouvoirs du sénat, - - - - -	18
Relativement aux collèges affiliés, - - - - -	18
Avantages du plan constatés, - - - - -	19
Comment l'effectuer, et quels moyens de le soutenir, - - - - -	19

APPENDICE.

3. Copie des procès-verbaux des assemblées.
4. Copie d'une lettre de l'économe en date du 6 décembre, expliquant le mode d'administration, les sources de revenu, la location des lots du parc, les honoraires, etc., avec quelques rapports.
5. Etat des actions de la banque.
6. Etat des débetures provinciales et autres possédées par l'Université de Toronto.—Réponse à la question 4.
7. Etat de la totalité du revenu chaque année de 1853 à 1860 inclusivement.—Réponses aux questions 5 et 21.
8. Etat des sommes dépensées pour divers objets chaque année de 1853 à 1860 inclusivement.—Réponse à la question No. 6.
9. Etat des dépenses faites à même le revenu de 1853 à 1861 inclusivement.—Réponse à la question No. 7.
10. Lettre de J. B. Cherriman, écyer, auditeur, renfermant les états des dépenses du Collège de l'Université, pour l'année scolaire de 1860 à 1861.—Réponse à la question 9.
 - (a). Etat général de la dépense, Collège de l'Université, 1860-61.
 - (b). Rapport des professeurs et fonctionnaires, avec leurs salaires respectifs.
 - (c). Ditto des serviteurs.
 - (d). Ditto des dépenses accessoires en détail.
 - (e). Feuille de balance du pensionnat.
 - (f). Dépenses courantes du pensionnat en détail.
 - (g). Etat des étudiants internes, etc., etc.
 - (h). Ditto des honoraires du 1er octobre 1860 au 1er octobre 1861.
11. Estimation de la dépense courante du Collège de l'Université, et référence à l'augmentation croissante des salaires.—Réponse à la question 11.
12. Lettre de l'économe, expliquant les états et les autorisations des dépenses. Demande à l'ordre en conseil d'établir la quantité de revenu à dépenser par l'Université et le Collège de l'Université; dépense du fond permanent; réduction du revenu; proposition relative aux fonds destinés aux édifices universitaires.
13. Lettre de l'économe au sujet de la valeur et de l'évaluation des terres et taxes.—Réponses aux questions 13 et 14.
14. Etat des taxes payées, de 1853 à 1861 inclusivement.—Réponse à la question 15.
15. Lettre de l'économe au sujet des hypothèques, arrérages d'intérêts, nature de certaines débetures.—Réponses aux questions 16 à 20.
16. Lettre de l'économe au sujet de l'école de médecine de Toronto et la succursale de l'asyle des aliénés.—Réponses aux questions 23 à 26.
17. Copie d'une lettre de l'économe au secrétaire provincial sur l'occupation des édifices et des terrains par l'asyle des aliénés.
18. Etat du montant dépensé en terrains, et comment il a été distribué.—Réponse à la question 27.
19. Réponses du chancelier et du sénat aux questions 28 à 37, montant;
 - (a). Pourquoi le montant de certaines dépenses ne peut être indiqué par le sénat.
 - (b). Les procédés du comité de construction du sénat touchant les fortes dépenses faites pour les édifices universitaires.
 - (c). Relativement au chauffage, dans quelle proportion l'Université a dépensé.
 - (d). Relativement au montant exigé pour les réparations, etc., etc., etc.
 - (e). Relativement au montant des dépenses annuelles du sénat; items spécifiés.
 - (f). Relativement aux défauts des édifices, etc., etc.
 - (g). Relativement à la part des dépenses de la librairie supportée par le collège de l'Université.
 - (h). Relativement aux personnes employées à la bibliothèque, et salaires d'icelles.
 - (i). Etat de la dépense annuelle de la bibliothèque.
 - (j). Montant tiré du fond permanent pour la bibliothèque, et augmentation de 1854 à 1861.
 - (k). Relativement à la répartition des sommes payées pour le chauffage, l'éclairage, et les réparations etc., entre l'Université et le Collège de l'Université.
 - (l). Relativement à l'observatoire.
 - (m). Relation de l'école de médecine de Toronto à l'Université.
20. Copie du rapport du comité réuni du sénat et du conseil du Collège de l'Université, sur la distribution des dépenses. (Voir à k 19.)
21. Pensionnat: relativement au feu, au gaz, à l'eau; étudiants; réparations, ameublement, coût d'entretien, etc., etc.—Réponses aux questions 38 à 48.
22. Surplus de dépense pour le chauffage.—Réponse à la question 52.

23. Tableau des rapports de chaque professeur et tuteur du Collège de l'Université, spécifiant ;
 (a). Département.
 (b). Salaire.
 (c). Nombre de cours faits chaque semaine; total pour toute l'année.
 (d). Nombre d'étudiants immatriculés ou autres.
 (e). Gradués du collège de l'université.
 (f). Montant d'honoraires de chaque classe d'étudiants; comment ils sont répartis.—Réponse à la question 55.
24. Réponse du sénat aux questions sur le partage de la dépense, et son opinion sur les arrangements proposés etc.—Réponses aux questions 56, 57 et 58.
25. Réponse du conseil du collège de l'université aux mêmes questions Nos. 56, 57 et 58.
26. Estimation du revenu faite par l'économiste pour l'année 1862.
27. Etat, par l'archiviste, des examinateurs, des élèves, de ceux qui ont reçu des prix et des médailles en 1854 et 1861 inclusivement.—Réponse à la question 59.
28. Rapport des examinateurs pour 1862, avec le statut, etc.—Réponses aux questions 60, 61, 62.
29. Rapport du Rév. M. Lormier sur la bibliothèque.—Réponses aux questions 63 à 67.
30. Tableau des gradués ès-arts à l'université depuis 1853, montrant le nombre des gradués du collège de l'université.—Réponse à la question 67.
31. Réponses du solliciteur aux questions Nos. 68 à 72.
32. Explication de l'économiste sur les montants considérables en principal et en intérêts dus sur les terres; genre des renseignements donnés au solliciteur, etc.—Réponses aux questions 73, 74.
33. Réponses du sénat aux questions faites au sujet de l'affiliation.— Réponses aux questions 75, 76, 77.
34. Réponse du président du Collège de l'Université à do do
35. Réponse du principal Leich, Collège Royal, à do do
36. Réponse du président Nelles, Collège Victoria, à do do
37. Réponse du proviseur Whittaker, Trinity Collège, à do do
38. Réponse de V. G. McDonell, président de Regiopolis Collège à do
39. Réponse du sénat touchant le Musée et l'école de Médecine de Toronto.—Rép. à la question 78.
 Réponse au No. 78 sur l'appareil calorifère.
 Réponse au No. 80 sur la section d'agriculture.
 Réponse au No. 81 sur la section des langues Orientales.
 Réponse au No. 82 sur la chaire de météorologie.
 Réponse aux Nos. 83 et 84 sur les bourses.
 Réponse au No. 85 sur les gratifications et Pensions.
40. Réponse au conseil du Collège de l'Université.
 Au Nos. 86 à 95 sur le pensionnat.
 Au No. 96 sur l'impression et les annonces.
 Au No. 97 sur le chauffage de la Salle d'assemblée.
 Au No. 98 relativement à la position du Collège de l'Université.
 Au No. 99 sur le privilège des étudiants immatriculés de ne pas payer les honoraires.
 Au No. 100 sur l'appropriation des honoraires perçus.
 Aux Nos. 101 et 102 sur la Section d'Agriculture.
 Au No. 103 sur le professeur de la section des langues orientales, etc.
 Au No. 104 sur la chaire de météorologie.
 Aux Nos. 105 et 106 sur les bourses.
 Au No. 107 sur les gratifications et pensions.
41. Réponses de l'économiste aux questions touchant les :
 No. 108 sur le montant des dépenses de l'économat à la charge des fonds universitaires, etc., etc.
 No. 109 et 110—états détaillés des salaires, déboursés pour le chauffage, papeterie, dépenses accessoires, etc., etc. (Extrait de do. suivant la réponse à la question 120.)
 No. 111 suggestion relative à la diminution des dépenses.
 Nos. 112 et 113 relativement au salaire payé au président du conseil de dotation.
 No. 114 relativement à la responsabilité envers le sénat.
 No. 115 relativement au contrôle de l'Université ou du Collège de l'Université sur la dépense.
 No. 116 relativement aux dépenses de bureau, supposé toutes les terres vendues.
 No. 117 touchant la demande d'exhiber les débetures.
 No. 118 touchant ses instructions sur la vente des terres.
 No. 119 sur l'audition des comptes de l'économiste.
 No. 120 sur la suggestion d'un plan pour la réduction des dépenses.
42. Copie du mémoire du sénat sur l'économat, adressé au gouvernement, et rapport de l'économiste sur icelui.
43. Rapport sur la dépense d'impression et d'annonces. Réponse à la question 121.
44. Lettre à A. Cameron, écr., et explications de l'économiste à ce sujet.
45. Lettre de l'économiste avec le rapport No. 8, indiquant les balances dues sur les ventes de terres, et intérêt, et de plus l'estimation du revenu probable.
46. Extrait du rapport de l'économiste No. 8, comprenant l'état des balances non payées, et l'intérêt dû sur toutes les terres revendues.
47. Estimation du revenu probable de la dotation.
48. Extrait des rapports de l'économiste, Nos. 1 et 2, indiquant l'évaluation des terres non vendues, etc., etc.

-
49. Etat du capital placé et du montant dépensé pour l'Université et le Collège de l'Université, jusqu'au 31 décembre 1861.
 50. Extrait du rapport de l'économat, indiquant la nature de tous les placements tirés du capital, jusqu'au 31 décembre 1861.
 51. Extrait du rapport indiquant la nature de toutes les dépenses à la charge du revenu, jusqu'au 31 décembre 1861.
 52. Etat du nombre moyen des élèves présents aux cours du Collège de l'Université, 1861 à 1862.
 53. Etat du nombre des étudiants suivant le Collège de l'Université, 1860-61 et 1861-62, indiquant les étudiants immatriculés et autres, et les différentes classes des étudiants immatriculés.
 54. Extrait du rapport annuel de l'économat, indiquant le nombre d'acres de la dotation primitive, etc., etc.
 55. Extrait de l'état indiquant les placements, indépendamment des débetures.
-

